

**UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
ET DE SES RESSOURCES**

NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LUCERNE, SUISSE 25 JUIN-2 JUILLET 1966

PROCÈS-VERBAUX



1948

PUBLIÉS PAR L'UICN

MORGES, SUISSE

1969

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DE LA NATURE ET DE SES RESSOURCES

NEUVIEME ASSEMBLEE GENERALE

Lucerne, Suisse

25 Juin - 2 Juillet 1966

PROCES-VERBAUX

Publiés par l'U.I.C.N.

M O R G E S

Suisse

—

1969

Fondée en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UICN), dont le siège est situé à Morges, Suisse, est une institution internationale indépendante. Elle est composée d'Etats membres, sans discrimination de systèmes politiques et sociaux, de services administratifs et techniques gouvernementaux, d'institutions privées ainsi que d'organisations internationales. Elle groupe tous ceux que préoccupe le bouleversement du milieu naturel par l'homme, conséquence de l'expansion urbaine et industrielle rapide et de l'exploitation excessive des ressources naturelles, qui sont les fondements de la survie même de l'homme. Le but principal de l'UICN est de promouvoir ou, de soutenir toute action devant assurer, sur le plan mondial, la pérennité de la nature à l'état sauvage et des ressources naturelles renouvelables, non seulement pour leurs valeurs culturelles ou scientifiques intrinsèques mais aussi pour le bien-être économique et social qui en découle à long terme pour l'humanité.

Ce but peut être atteint grâce à des programmes de conservation visant à une utilisation rationnelle des ressources naturelles renouvelables, spécialement dans les régions où la flore et la faune revêtent un caractère d'un intérêt particulier, où le paysage est d'une beauté exceptionnelle ou saisissante ou représente une valeur soit historique, culturelle ou scientifique. L'UICN est convaincue que ses objectifs peuvent être atteints avec succès par un effort international déployé en coopération avec d'autres agences internationales comme l'UNESCO et la FAO.

Le Fonds mondial pour la Nature - World Wildlife Fund (W.W.F.) - est une fondation de bienfaisance qui se consacre à la sauvegarde de la vie et des lieux sauvages dans le monde entier. Il fut créé en 1961 comme fondation de droit suisse et partage à Morges le même siège que l'UICN. Il a pour but de soutenir la conservation de la nature sous toutes ses formes (paysages, sol, eaux, flore et faune); ses moyens pour l'atteindre sont: les collectes de fonds et leur affectation à des projets, les campagnes publicitaires et l'éducation du grand public et de la jeunesse en particulier. Le W.W.F. bénéficie des conseils de l'UICN pour la réalisation des aspects techniques et scientifiques de ces activités.

Bien que le W.W.F. s'occupe parfois de la conduite de ses propres opérations sur le terrain, il essaie, dans la mesure du possible, d'en confier l'exécution à des spécialistes ou à des organisations locales compétentes.

Parmi les projets du W.W.F., l'appui financier des programmes de l'UICN et du CIPO (Conseil International pour la Préservation des Oiseaux) figure au tout premier rang des priorités, de manière à permettre à ces organismes d'établir la base scientifique et technique essentielle à la conservation à l'échelle mondiale et à l'élaboration de projets spécifiques.

Les autres projets couvrent une gamme très étendue de sujets comme l'éducation, les études et enquêtes écologiques, la création et l'aménagement de parcs nationaux et de réserves, les programmes d'urgence destinés à sauver de l'extinction certaines espèces animales et végétales menacées.

Les collectes de fonds et les campagnes de propagande du W.W.F. sont organisées surtout par ses sociétés auxiliaires nationales qui existent déjà dans plusieurs pays. L'autorité supérieure du W.W.F. est le Conseil d'Administration international qui est composé de personnalités éminentes dans de nombreux domaines.

BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Président :

Prof. F. Bourlière (France), Président de l'UICN.

Vice-Présidents d'Honneur :

Prof. Dr. H.P. Tschudi, Conseiller fédéral.

M. J. Bächtold, Conseiller national.

Vice-Présidents :

M. Ch. Vander Elst (Belgique).

Dr. E.B. Worthington (Royaume Uni).

Membres d'Honneur de l'UICN :

Dr. Ch.J. Bernard (Suisse), Président honoraire de l'UICN.

Prof. A. Ghigi (Italie).

Lord Hurcomb (Royaume Uni).

COMITE D'HONNEUR

Prof. Dr. H.P. Techudi, Conseiller fédéral, Berne, Président

Dr. A. Muheim, Conseiller d'Etat, Lucerne

M. P. Kopp, Président de la Ville de Lucerne

Dr. U. Dietschi, Président de la Commission fédérale pour la Protection de la Nature et du Paysage

Prof. Dr. H. Qrubinger, Zurich

Prof. Dr. P. Huber, Bâle, Président de la Société helvétique des Sciences naturelles

Prof. Dr. O. Jaag, Zurich, Président de la Ligue suisse pour la Protection de l'Eau et de l'Air

M. J. Jungo, Inspecteur forestier fédéral, Berne, Président de la Commission fédérale du Parc national suisse

Dr. W. Kaempfen, Zurich, Directeur de l'Office du Tourisme suisse

Dr. R. Kaeppli, Riehen

Prof. Dr. H. Leibundgut, Zurich, Recteur de l'Ecole polytechnique fédérale

Dr. W. Lüdi, Zollikon

Prof. Dr. R. Meyer-Gonzenbach, Zurich

Prof. Dr. A. von Murait, Berne, Président du Fonds national suisse

Dr. M. Oechslin, Altdorf
Dr. H. Oprecht, Zurich, Président du World Wildlife
Fund Suisse
Mlle Dr. J. Schinz, Zurich

COMITE SUISSE D'ORGANISATION

M.J. Bächtold, Conseiller national, Berne, Président
Dr. W.A. Plattner, St-Gall, Vice-Président
Prof. Dr. J.-G. Baer, Neuchâtel
M. H. von Bidder, Zurich
M. A. Bronnimann, Lucerne
Dr. D. Burckhardt, Bâle, Secrétaire
Dr. E. Dottrens, Genève
Dr. O. Fries, Lucerne
Dr. P. Geroudet, Genève
Prof. Dr. G. Grosjean, Berne
Dr. Th. Hunziker, Zurich
M. A. Kuster, Inspecteur forestier, Berne
M. E.C. Nicola, Buchillon
Dr. E.F. Paltzer, Bâle
Dr. F. Roesli, Lucerne
Dr. F.H. Schwarzenbach, Zurich
Dr. F. Vollmar, Morges
Prof. Dr. H. Zoller, Bâle

SECRETARIAT UICN POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Sir Hugh Elliott, Secrétaire général
M. N.M. Simon
Mrs. K. Williams
Mlle J. Mignon
M. A.J. Koenen
Mlle I. d'Accault-Acco
Mlle M.J. Dutoit
Miss J.C. Fisher
Mlle J. Henricot
Mlle M. Müller
Mlle J. Stark

Colonel J. Vincent, Secrétaire, Commission du Service de Sauvegarde
M. J. Goudswaard, Secrétaire, Commission d'Education
M. F.M. Packard, Secrétaire, Commission internationale des Parcs
nationaux
M. P. Schauenberg, Chargé de Presse

INTERPRETES

Mlle C. Aider
M. C. de Klemm
Mme M.-F. Skuncke

COMITES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Comité de Vérification des Pouvoirs

Président	W.E. Burhenne	(Allemagne)
Membres	I. Costantino	(Argentine)
	Z. Futehally	(Inde)
	L.W. McCaskill	(Nouvelle Zélande)
	T. Senge	(Japon)

Comité des Finances et du Budget

Président	R.G. Miller	(Etats-Unis)
Membres	A. Kuster	(Suisse)
	T.M. Szczesny	(Pologne)
Présents	D.J. Kuenen	(Conseil exécutif de l'UICN)
	Mrs. K. Williams	(Secrétariat de l'UICN)

Comité des Résolutions

Président	P.M. Scott	(Royaume Uni)
Membres	J.P. Doets	(Pays-Bas)
	C.R. Guthermuth	(Etats-Unis)
	T. Monod	(France)
	R.M. Moore	(Australie)
	E.M. Nicholson	(Royaume Uni)
Cooptés	L. Hoffmann	(Suisse)
	Z. Futehally	(Inde)
	E. Kesteloot	(Belgique)
	E.J.H. Berwick	(Secrétaire Général désigné)

BUREAU DE LA REUNION TECHNIQUE

Rapporteurs généraux

Part I	Prof. J.-P. Harroy	(Belgique)
Part II	Mr. R.J. Benthem	(Pays-Bas)
Part III (a)	Prof. J.D. Ovington	(Australie)
(b)	Prof. G.A. Petrides	(Etats-Unis)

CONSEIL EXECUTIF DE L'UICN

(*indique les membres présents à l'Assemblée)

Président	: *F. Bourlière	(France)
Vice-Présidents	: *Ch. Vander Elst	(Belgique)
	*E.B. Worthington	(Royaume Uni)
	M.K. Shawki	(Soudan)
Membres	: *J.-G. Baer	(Suisse)
	Boonsong Lekagul	(Thailand)
	R. Carrick	(Australie)
	*J.C. de M. Carvalho	(Brésil)
	*E.J.H. Corner	(Royaume Uni)
	*G.P. Dementiev	(U.R.S.S.)
	*W.A.L. Fuller	(Canada)
	E. Gerstenmaier	(Allemagne)
	*L. Hoffmann	(France)
	*D.J. Kuenen	(Pays-Bas)
	*H.E. Luther	(Finlande)
	*Th. Monod	(France)
	*M. Pavan	(Italie)
	S.D. Ripley	(Etats-Unis)
	D.P.S. Wasawo	(Kenya)

PRESIDENTS DES COMMISSIONS DE L'UICN

Commission d'Ecologie	: *J.B. Cragg, Président par intérim	(Canada)
Commission d'Education	: *L. Shaposhnikov	(U.R.S.S.)
Commission Internationale des Parcs Nationaux	: *H.J. Coolidge	(Etats-Unis)
Commission de Législation	: *W.E. Burhenne	(Allemagne)
Commission du Service de Sauvegarde	: *P.M. Scott	(Royaume Uni)

L I S T E D E S P A R T I C I P A N T S

L I S T O F P A R T I C I P A N T S

G = Délégué d'un Etat membre	:	Delegate of a member State
D = Délégué d'une organisation membre	:	Delegate of a member organisation
DI = Délégué d'une organisation membre internationale	:	Delegate of an International member organisation
OG = Observateur d'un Etat membre ou non-membre	:	Observer of a member or non-member State
OI = Observateur d'une organisation internationale non-membre	:	Observer of a non-member International Organisation
OD = Observateur d'une organisation membre ou non-membre	:	Observer of a member or non-member organisation

ARGENTINA / ARGENTINE

COSTANTINO, Italo N.
Joaquin V. Gonzales 446
Buenos Aires

AUSTRALIA / AUSTRALIE

BUTCHER, A. Dunbavin
Fisheries and wildlife Dept.
605 Flinders St. Extension
Melbourne, C.3

D Australian Conservation
Foundation
OD Fisheries Dept. of Western Australia

MOORE, R.M.
Division of Tropical Pastures
C.S.I.R.O.
Cunningham Laboratory
Mill Rd.
St. Lucia. Queensland

OVINGTON, J.D.
Dept. of Forestry
Australian National University
Canberra, A.C.T.

SHUGG, Harry B.
108 Adelaide Terrace
Perth

D Fisheries Dept. of Western Australia
OG Government of Western Australia

AUSTRIA / AUTRICHE

GAMS, Helmut
Höttinger An 42
6020 Innsbruck-Hötting
Mme Gams

OD OeKsterreichischer Naturschutzbund

PICHLER, Gustav
Chiemseehof
Salzburg

D Referat für Naturschutz und
Tierschutz beim Amt der
Salzburger Landesregierung

BELGIUM / BELGIQUE

ANGELO, Homer G.
284 Ave. de Tervueren
Brussels
Mme Angelo

D Foresta Institute (U.S.A.)

d'ELZIUS, le Comte Cornet
12 Boulevard de Berlaimont
Brussels 1
Comtesse d'Elzius

GENDEBIEN, Jean-François
Jevigné
par Lierneux

GUILMIN, Mlle Françoise
13 Avenue Cardinal Mercier
Namur

HARROY, Jean-Paul
9 Avenue des Scarabées
Bruasels 5
Mme Harroy

G Gouvernement du Royaume de
Belgique
OD Ardennes et Gaume

KESTELOOT, Edgard
Institut royal des Sciences
Naturelles de Belgique
31 rue Vautier
Brussels 4

D Institut Royal des Sciences
Naturelles de Belgique
OD World Wildlife Fund, National
Appeal Belgium

SEGERS, Marc
32 Bd. Bischoffsheim
Brussels 1

OD Administration des Eaux et
Forêts, Service des réserves
naturelles domaniales et de la
Conservation de la Nature

VANDER ELST, Charles
32 Lange Gasthuisstraat
Anvers

VAN STRAELEN, Mme V.
7 avenue Géo Bernier
Brussels

VERSCHUREN, J.
61 rue Hobbema
Brussels

BRAZIL / BRESIL

CARVALHO, José Candido de Melo
Museu Nacional
Quita da Boa Vista
Rio de Janeiro, Guanabara

BULGARIA / BULGARIE

GROUEV, Ivan Deltchev
67 rue Vladimir Poptomov
Sofia
Mme Magdalena Gorova (Interpreter) OD Comité des Forêts et de
l'Industrie du Bois

CAMEROUN

FLIZOT, Pierre
B.P. 50
Garoua OG Government of Cameroun

CANADA

BUNNELL, Fred
402 10th Avenue
New Westminster, B.C.
Mrs. Bunnell

COLEMAN, J.R.B.
400 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario
Mrs. Coleman OD National Parks Branch,
Dept. of Northern A. & N.R.

CRAGG, James Birkett
Dept. of Biology
University of Alberta
Calgary, Alberta

FULLER, W.A.
Dept. of Zoology
University of Alberta
Edmonton, Alberta
Mrs. Fuller

JOSLIN, Paul W.B.
Dept. of Zoology
University of Toronto
Toronto 5, Ontario OD Canadian Society of Wilderness
Preservation

MALDAGUE, H.
1641 avenue des Rocs
Quebec 10, P.Q.

STEVENS, Ward E.
9428 148th Street
Edmonton, Alberta OD Canadian Wildlife Service

de VOS, Antoon
15 Oxford Street
Guelph, Ontario OD WILDLIFE SOCIETY

CHILE / CHILI

MUNOZ PIZARRO, Carlos
Museo Nacional de Historia Natural
Casilla 787
Santiago

CZECHOSLOVAKIA / TCHECOSLOVAQUIE

CEROVSKY, Jan
Valdstejske Namesti 4
Praha 1 - Mala Strana
OD State Instituto for Protection
of Relics and Conservation of
Nature
Ochrana Prirody

NOVAKOVA, Mlle Eliska
Institut pour l'aménagement et
la conservation du paysage
Kostelec n. Cer. lesy No. 1
Praha

TRISKA, Jan
Vaclavkova 20
Dejvice
Praha 6
D State Institute for Protection
OD of Relics and Conservation of
Nature

DENMARK / DANEMARK

HORSTEN, William
Stockholmsgade 27
København Ø
Mme Horsten
D Friluftsrådet

LAURITZEN Frede
Friluftsrådet
Kjeld Langes Gade 14
København K
D Rriluftsrådet

MIKKELSEN, Valdemar M.
Danmarks Naturfredningsforening
Sølvgade 26
København K
Mme Mikkelsen
D Danmarks Naturfredningsforening

NIELSEN, Viggo
Ministeriet for kulturelle
anliggender
Nybrogade 2
København K
G Government of Denmark

ETHIOPIA / ETHIOPIE

BLOWER, John
Wildlife Conservation Dept.
P.O. Box 386
Imperial Ethiopian Government
Addis Ababa
D Wildlife Conservation Dept.

GIZAW, Gedligeorgis
Wildlife Conservation Dept.
P.O. Box 386
Imperial Ethiopian Government
Addis Ababa
D Wildlife Conservation Dept.

FINLAND / FINLANDE

KALLIOLA, Reino
Unioninkatu 40 A
Helsinki

OG Government of Finland

LUTHER, Hans
Djurgardsvillan 8
Helsinki

SOYRINKI, N.
Dept. of Botany
University of Oulu
Oulu

D Finnish League for the Protection
of Nature

OD Dept. of Botany, University of
Oulu

FRANCE

BOURLIERE, François
15 avenue de Tourville
Paris 7e

GAUSSEN, Henri Marcel
Faculté des Sciences
Toulouse

GIRARD, François
1 rue Jean Moulin
Chambéry

OD Société des Amis du Vieux
Chambéry

HOFFMANN, Luc
Tour du Valat
13, Le Sambuc

MARECHAL, J.-P.
42 Av. Bugeaud
Paris 16e

MONOD, Théodore
6 square Port-Royal
Paris 13e
Mme Monod

D Académie des Sciences, Institut
de France

D Muséum National d'Histoire Naturelle

PETTER, Jean-Jacques
Muséum National d'Histoire
Naturelle
4, avenue du Petit-Château
Brunoy, (S. & O.)

TENDRON, Georges
Service Conservation de la Nature
57 rue Cuvier
Paris 5e

GERMANY / ALLEMAGNE

ACHTNICH, Wolfram
Karl-Kautsky-Weg 54
6 Frankfurt/M, - 50

GERMANY cont. / ALLEMAGNE suite

BARNARD, Egon
Landschaftsverband Westfalen-Lippe
Amt für Landespflege
Landeshaus
44 Münster/Westf.

BAUER, Ludwig
Institut für Landesforschung und
Naturschutz
Neuwerk 4
Halle / S

BRUNS, Herbert
Ilsenweg 11
Hamburg / Sasel

OD International Union for Applied
Ornithology
OD International Union for Conser-
vation of Life

BURHENNE-DITGES, Mme Claire
Georgenstrasse 27
8 München 13

OD Schutzgemeinschaft Deutsches
Wild

BURHENNE, Wolfgang
Interparlamentarische
Arbeitsgemeinschaft
Bundeshaus
Postfach 9110
Bonn

D Verein zur Förderung des World
Wildlife Fund e.V.
D Schutzgemeinschaft Deutscher Wald
D Arbeitsgoooinschaft Deutscher
Beauftragter für Naturschutz
und Landschaftspflege
D Schutzgemeinschaft Deutsches Wild
D Deutsche Gartenbau-Gesellschaft
D Vereinigung Deut3cher
Gewässerschutz

EBERS, Mme Edith
8121 Haunshofen

D Bund Naturechutz in Bayern

von EGGELING, F.K.
Schillerstr. 26
52 Bonn

D Deutscher Jagdschutz-Verband

ERZ, Wolfgang
Aegidiusstr. 94
4300 Essen-Bredeney

GERLING, Walter
Gerling - Konzern
von-Werth-Strasse 4 - 14
5 Köln

D Verein zur Förderung des World
Wildlife Fund e.V.

HOCHSTRASSER, Paul
Verein Naturschutzpark e.V.
Ballindamm 2-3
2 Hamburg 1

D Verein Naturschutzpark e.V.

ILLNER, Kurt
117 Berlin-Köpenick
Heidekrugetrasee 29

GERMANY cont. / ALLEMAGNE suite

KRAGH, G.

Richard Wagner Strasse 35
5023 Weiden (Mr. Köln)

KRAUS, Otto

Maximilianstr. 39, Regg. Obb.
München 22

LOHMEYER, H.

Arbeitsgemeinschaft Deutscher
Beauftragter für Naturschutz
und Landschaftspflege

Heerstrasse 110
532 Bad Godesberg
Mme Lohmeyer

D Arbeitsgemeinschaft Deutscher
Beauftragter für Naturschutz
und Landschaftspflege

MEUSEL, Hermann

Institut für Landesforschung
und Naturschutz
Neuwerk 21
402 Halle / Saale

OFFNER, Herbert

Bundesministerium für Ernährung,
Landwirtschaft und Forsten
53 Bonn

G Government of the German
Federal Republic

OLSCHOWY, Gerhard

Arbeitsgemeinschaft Deutscher
Beauftragter für Naturschutz
und Landschaftspflege

Heerstrasse 110
532 Bad Godesberg

D Deutsche Gartenbau-Gesellschaft
D Arbeitsgemeinschaft Deutscher
Beauftragter für Naturschutz und
Landschaftspflege

RÄUKER, Adolf W.

Kurfürstenstrasse 21
532 Bad Godesberg
Mme Räuker

D Schutzgemeinschaft Deutscher
Wald

SCHAURTE, Werner T.

404 Lauvenburg-Neuss
Mme Schaurte

SCHRAMM, Joseph

Deutscher Jagdschutz-Verband
Drachenfelsstrasse 3
Bonn

D Deutscher Jagdschutz-Verband

STAUDINGER, Mme Magda

Deutsche UNESCO-KOMMISSION
Lugostr. 14
78 Freiburg i.Br.

OD Deutsche UNESCO Kommission,
Freiburg

TOEPFER, Alfred

Verein Naturschutzpark e.V.
Pfizerstrasse 7
Stuttgart

D Verein Naturschutzpark e.V.

GERMANY cont. / ALLEMAGNE suite

WERNICKE, Fritz
Althoffstr. 4
Potsdam - Babelsberg

WOLF, Heinrich M.
Kennedy-Allee 14
5320 Bad Godesberg
Mme Wolf

D Schutzgemeinschaft Deutsches Wild
D Deutscher Naturschutzring
OD Zoologisches Forschungsinstitut
und Museum Alexander Koenig,
Bonn (Land Nordrhein-Westfalen)

ZWANZIG, Günter W.
Postfach 1267
6500 Mainz
Mme Zwanzig

OD Ministerium für Unterricht und
Kultus Rheinland-Pfalz
Oberste Naturschutzbehörde

GREECE / GRECE

ANAGNOSTOFOJLOS, G.L.
30 Rigillis Street
Athens 138

ANTIPAS, Byron Antoine
69, rue Anagnostopoulou
Athens 135

D Société Hellénique pour la
Protection de la Nature
D Club Alpin Hellénique

INDIA / INDE

FUTEHALLY, Zafar
Hornbill House
Apollo Street
Bombay

D Bombay Natural History Society

SINGH, Hari
Ministry of Food, Agriculture,
Community Development and
Cooperation
(Dept. of Agriculture)
New Delhi

OD Indian Board for Wildlife

INDONESIA / INDONESIE

TAMAN, I Made
Directorate of Forestry
Pledang 30
Bogor

OD Department of Forestry

IRELAND / IRLANDE

O'GORMAN, Fergus
Game & Wildlife Branch
Dept. of Lands
Dublin 2

D An Taisce - The National Trust
for Ireland

ISRAEL

YOFFE, Abraham
73 Kibutz Galuyot
Tel-Aviv

D Nature Reserves Authority
OG Government of Israel

ISRAEL cont. / suite

ZAHAVI, Amotz
155 Kerzl St.
Tel-Aviv D Society for the Protection of
Nature in Israel

ITALY / ITALIE

ASCENSO, Mlle Alda
Patronato Genovese Pro Natura
c/o Museo di Storia Naturale
Via Brigata Liguria 9
Genova OD Patronato Genovese Pro Natura

ALESSANDRINI, Alfonso
Via Carducci 5
Rome D Azienda di Stato per le
Foreste Demaniali

BENEDIKTER, Alfons
Landhaus
Bolzano OD Province of Bolzano, Dept. of
Tirolo del Sud Housing and Urban Affairs and
Conservation

BENVENUTI, Valeris
Via Carducci 5
Rome OD Direction générale des
forêts - Italie

GHIGI, Alessandro
S. Giacomo 9
Bologna G Gouvernement Italien, Consiglio
Nazionale delle Ricerche
D Pro Natura Italica
OD Laboratoria di Zoologia
applicata alla Caccia

PACCINO, Dario
c/o Pro Natura Italica
Corso Italia 10
Milano D Pro Natura Italica

PAVAN, Mario
Istituto di Entomologia Agraria
dell'Univeroita di Pavia
Piazza Botta 10
Pavia

VIDESOTT, R.
Via Bogino, N. 18
Torino D Consiglio Nazionale della
Natura del Consiglio Nazionale
delle Ricerche
D Ente Parco Nazionale Gran Paradiso

JAPAN / JAPON

NISKIMURA KASUKE, D.S.
Geographical Institute
Faculty of Science
Tohoku University
Sendai OD Geographical Institute
Faculty of Science, Tohoku
University

JAPAN cont. / JAPON suite

KOTABE, On OD National Parks Association of «Japan
National Parks Association of
Japan
15 Shiba-Nishikubo-Akefunecho
Minato, Tokyo

SENGE, Tetsumaro D National Parks Association of Japan
National Parks Association of
Japan
15 Shiba- Nishikubo-Akefunecho
Minato-ku, Tokyo

YOKOYAMA, Mitsuo
Kodan-Jutaku 436
Aoto - 1
Katsushika-ku, Tokyo

JORDAN / JORDANIE

JUMA, Salah OD Forestry Department of Jordan
P.O. Box 2179
Amman

KENYA

HYDER, M. OD Kenya National Parks
c/o Kenya National Parks
P.O. Box 2076
Nairobi
Mrs. Hyder

OLINDO, P.M. G Government of Kenya
P.O. Box 2076 D Kenya National Parks
Nairobi
Mrs,. Olindo

PILE, John A. Government of Kenya
Ministry of Tourism and Wildlife
P.O. Box 30027
Nairobi
Mrs. Pile

SOUTH KOREA / COREE DU SUD

KANG, Yung Sun D Korean Commission for Conservation
of Nature and Natural Resources
Dept. of Zoology
Seoul National University
Seoul

WON, Pyong Oh OD Korean Commission for Conservation
of Nature and Natural Resources
54-67 Hoegi-dong OD Korean Nntional Section of the
Dongdaemun-ku International Council for Bird
Seoul Preservation

LIBERIA

STEINER, Charles
c/o University of Liberia
Monrovia

CD Natural History Association
of Liberia

MALAWI

CHICHTON, George Edward
P.O. Box 34
Zomba
Mrs. Crichton

D Ministry of Natural Resources

NETHERLANDS / PAYS-BAS

BENTHEM, R.J.
Prof. Neinwardtlaan 23
Utrecht

OG Government of the Netherlande

BIJLEVELD, M.F.I.J.
Laan van Book en Royen 40-41
Zeist
Mme Bijleveld

OD Dutch National Appeal of the
World Wildlife Fund

BROUWER, A.G.
de Genestetlaan 32
Bilthoven
Mme Brouwer-Pierson

Nederlandse Vereniging tot
Bescherming van Vogels
D Stichting tot Internationale
Natuurbescherming
D Voorlopige Natuurbeschermingsraad

DOETS, J.F.
c/o Ministry of Cultural Affairs,
Recreation and Social Welfare
Nieuwe Uitleg 1
The Hague

OG Government of the Netherlands

goudswaArd, j.
Jan van Loonslaan 20 A
Rotterdam 1

D Koninklijke Nederlandse
Natuurhistorische Vereniging
OG Government of the Netherlands

JAC03I, E.F.
Natura Artis Magistra
Plantage Kerklaan 40
Amsterdam
Mme Jacobi

D Koninklijk Zoologisch Genootschap
Netura Artis Magistra
OD Zoological Garden, Amsterdam

KUENEN, D.J.
Cobetstraat 43
Leiden

OG Government of the Netherlands

MALIEPAARD, C.H.J.
Brusselsolaan 20
Scheveningen
Mme Maliepaard

D Stichting tot Internationale
Natuurbescherming
OG Government of the Netherlands

MEIJER, Mlle M.
112 II, Weteringschans
Amsterdam C

NETHERLANDS cont. / PAYS-BAS suite

MORZER BRUYNS, M.F.
Laan van Beek en Royen 40-41
Zeist

OG Government of the Netherlands

OORTHUYS, F.
Nieuwa Uitleg 1
The Hague 2

G Government of the Netherlands

OOSTERKAMP, M.P.
De Carpentierstraat 6
's Gravenhage - 2

VAN DER GOES VAN NATERS, M.
49 Konynenlaan
Wassenaar
Mme Van Der Goes Van Naters

G Government of the Netherlands
D Contact-Commissie voor Natuur-en
Landschapsbescherming
OD Conseil Provisoire pour la
Protection de la Nature

VAN DER KLOET, W.G.
Taveernelaan 24 C
Den Polder

OG Government of the Netherlands

VAN GENDEREN, H.
Institute of Veterinary
Pharmacology
Biltstraat 172
Utrecht
Mme Van Genderen

NEW ZEALAND / NOUVELLE ZELANDE

FALLA, Robert A.
Dominion Museum
Wellington. C.3.

D Nature Conservation Council

McCASKILL, L.W.
50 Cliffcrd Ave.
Christchurch 1
Mrs. McCasKill

OD Royal Forest and Bird Protection
Society of New Zealand
OD National Parks Authority of
New Zealand

NIGERIA

AKAH, Emmanuel N.
Ministry of Agriculture;
Forest Division
P.M.B. 1028
Emugu

OD Forest Division, Ministry of
Agriculture

BEECROFT, E.G.O.
Nigerian Mission to the U.N.
44, rue de Lausanne
1200 Geneva

OG Government of Nigeria

BOLWIG, Niels
Dept. of Zoology
University of Ibadan
Ibadon

POLUNIN, Nicholas
Dept. of Botany
University of Ife
Ibadan

PERU / PEROU

FLAVIO BAZAN, P.
Servicio Forestal y de Caza,
Ministerio de Agricultura
Av. Cuba 552
Lima

D Servicio Forestal y de Caza,
Ministerio de Agriculture

POLAND / POLOGNE

GOETEL, Walery
Czlonek rzecz. Polskiej
Akademia Nauk
Rynek Kleparski 5/2
Krakow

D Polska Akademia Nauk

SZCZESNY, Tadeusz M.
Ministerstwo Lesnictwa i
Przemyslu Drzenwnego
ul. Wawelska 52/54
Warszawa

D Liga Ochrony Przyrody
D Panstwowa Rada Ochrony Przyrody
(National Council for the
Protection of Nature in Poland)

RHODESIA / RHODESIE

BOULTON, Rudyerd
P.O. Box 8305
Causeway
Salisbury
Mrs. Boulton

D Atlantica Foundation

RUMANIA / ROUMANIE

PUSCARIU, Valeriu
Splaiul Independentii 296
Bucarest 17

D Commission pour la Protection
de la Nature de l'Académie des
Sciences de la R.P.R.

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

DU PLESSIS, D.H.C.
P.O. Box 787
Pretoria

D National Parks Board of Trustees

GEDDES PAGE, J.
c/o Natal Parks Board
P.O. Box 662
Pietermaritzburg, Natal

D Natal Parks, Game & Fish
Preservation Board

HEY, D.
P.O. Box 659
Cape Town

D Dept. of Nature Conservation of the
Provincial Administration of the
Cape

LABUSCHAGNE, R.J.
National Parks Board of
South Africa
P.O. Box 787
Pretoria

D National Parks Board of Trustees
of South Africa

SOUTH AFRICA cont. / AFRIQUE DU SUD suite

NIVEN, Mrs. J.P.M. D Percy Fitzpatrick Institute
Amanzi of African Ornithology
Uitenhage, Cape Province

NIVEN, J.P.M. D Wildlife Protection and
Amanzi Conservation Society of
Uitenhage, Cape Province South Africa

SWEDEN / SUEDE

CURRY-LINDAHL, Kai D Svenska Naturskyddsforeningen
Nordiska Museet och Skansen DI International Council for Bird
Stockholm Preservation
Mme Curry-Lindahl D Royal Swedish Academy of Sciences
D Nordiska Museet och Skansen

ERIKSSON, John OD Svenska Naturskyddsforeningen
Nybrogatan 12
Eskilstuna
Mme Eriksson

ESPING, Lars-Erik
Statens Naturvårdsnämnd
Box 1104
Solna 1
Mme Esping

WACHTMEISTER, Count G.H. D Svenska Naturskyddsforeningen
Wambåsa Herrgård
Johannishua
Countess Wachtmeister

SWITZERLAND / SUISSE

BÄCHTHOLD. M.J. D Schweizerischer Bund für Naturschutz
Schlosshaldenstrasse 32
3006 Berne

BAER, Jean-G.
2072 St. Blaise
Mme Paer

BERNARD, Ch. J.
30 Avenue de Crozet
1200 Genova

BRONNIMANN, M.A.
Hinter-Bramberg 12
6000 Lucerne

BUHLMANN, Schultheiss, Dr. W.
6000 Lucerne

BURCKHARDT, Dieter OD Schweizerischer Bund für
Wartenbergstrasse 22 Naturschutz
4000 Basel
Mme Burckhardt

SWITZERLAND cont. / SUISSE suite.

DISTELI, M.
Hochbauamt
Planungsstelle
Heinrich Wirristrasse 3
5000 Larau, Aargau

DOTTRENS, Emile P.
Muséum d'Histoire Naturelle
Villereuse
1200 Geneva

D Schweizerischer Bund für Naturschutz
DI Commission Internationale pour
la Protection des Régions Alpines
OD Comité Européen pour la Conservation
de la Nature du Conseil de l'Europe

GEISSBUHLER, Emil
Amt für Regionalplanung
Stampfenbachstr. 14
8000 Zürich

GEROUDET, Paul M.
37 av. de Champel
1200 Geneva

D Nos Oiseaux

GROSJEAN, Georges
Eigerweg
3038 Kirchlindach

CD Club Alpin Suisse, Comité Central

HUDSON, Hugh
Swiss Broadcasting Corporation
Giacomettistr. 7
3006 Berne

HUNZIKER, T H.
Direktion der öffentlichen
Bauten des Kantons Zürich
Amt für Regionalplanung
Stampfenbachstrasse 35
8090 Zürich

JAAG, O.
Keltenstrasse 37
8044 Zürich

JUNGO, Joseph
Inspection fédérale des Forêts
Sulgenauweg 26
3000 Berne 23

G Gouvernement Suisse

KOPP, M.P.
Président de la ville
Museggstrasse: 29
6000 Lucerne

KURT, Frod
Zoologisches Museum
Künstlergasse 16
8000 Zürich

SWITZERLAND cont. / SUISSE suite

KUSTER, Alfred
Sulgenauweg 26
3000 Berne 23

G Gouvernement Suisse

LEDER, Walter
Krähbühlstrasse 114
8044 Zürich

OD I.F.L.A.
OD Bund Schweizer Garten und
Landschaftsarchitekten

LEVEQUE, Raymond
10 ch. des Crêts
Petit Saconnex
1211 Geneva 19

LEUTHOLD, W.M.
Zool. Institut der Universität
Zürich
Künstlergasse 16
8006 Zürich

OD Zoologisch-vergl. anatomisches
Institut der Universität Zürich

LUDI, Werner
Gartenstrasse 12
8702 Zollikon / Zürich
Mme Lüdi-Arm

MEIER, Paul
Amt für Regionalplanung
Stamofenbachstr. 14
8000 Zürich

MEYER VON GONZENBACH, R.
Witikonerstrasse 419
8053 Zürich

NICOLA, E.C.
"Les Bois Chamblard"
1164 Buchillon

Von PLANTA, Gian
Rennweg 40
4000 Basel

OECHSLIN, M.
Birkenhof
6460 Altdorf

OPRECHT, Hans
Rämistrasse 18
6001 Zürich

OD World Wildlife Fund, National
Appeal, Switzerland

ROESLI, F.
Rigistrasse 36
6000 Lucerne

ROSSELLO, Mme Isabel
6 chemin Port Noir
1207 Geneva

SWITZERLAND cont. / SUISSE suite

SCHIFFERLI, A.
6204 Sempach / Lucerne
Mme Schifferli

SCHINZ, Mlle J.
Im Walder 18
8008 Zürich

SCHLOETH, R.
Hauptstrasse 132
7530 Zernez

OD Parc National suisse

VAUCHER, Charles André
"Le Vieux Clos"
1123 Cologny / GE

WAGNER, G.
Zoologisch-Vergl. Anatomisches
Institut der Universität Zürich
Künstlergasse 16
8006 Zürich

WOLF, Franz M.
Weinborglistrasse 81
6000 Lucerne

OD Amtsstelle für Natur- und
Heimatschutz

WYSS-DUNANT, Edward
22, Granges-Canal
1200 Geneva

D Schweizerische Stiftung für
Alpine Forschungen

ZOLLER, H.
Botanische Anstalt der
Universität
Schönbeinstrasse 6
4000 Easel

D Schweizerische Naturforschende
Gesellschaft

ZWOLFER, Helmut
Commonwealth Institute of
Biological Control
European Station
Chemin des Grillons 1
2800 Dolémont / BE

OD Commonwealth Institute of
Biological Control

THAILAND / THAILANDE

BANIJBATANA, Dusit
Royal Forest Dept.
Bangkok

G Government of Thailand

SAMAPUDDHI, Krit
Royal Forest Dept.
Bangkok

G Government of Thailand

TURKEY / TURQUIE

ASMAZ, Hasan
Orman Genel Mudurlugu
Ankara

D Turkish Association for the
Conservation of Natural Resources

BAYER, Zekai
National Parks Dept.
Tarim Bakanligi
Ankara

D General Directorate of Forests,
Ministry of Agriculture

VARI3LIGIL, Ahmet
Devlet su Isleri
Genel Mudurlugu
Ruzgarli Sekak - Gatal Han -
Etud ve Plân D
Ulus - Ankara

D Turkish Association for the
Conservation of Natural Resources

uganda / Ouganda

KATETE, Francis X.
Uganda National Parks
P.O. Box 3550
Kampala

OD Uganda National Parks

RUHWEZA, Sylvester
Game Dept.
P.O. Box 4
Entebbe

D Game Department

UNITED KINGDOM / GRANDE BRETAGNE

ASHBY, K.R.
Zoology Dept., Science
Laboratories
University of Durham
Durham

OD University of Durham

BERRY, John
The Nature Conservancy
12 Hope Terrace
Edinburgh 9, Scotland

OD The Nature Conservancy

BERWICK, E.J.H.
Grasmere Cottage
Groveside
Great Bookhan, Surrey

BOYLE, C.L.
34 Steele's Road
London N.W.3.

BREMNER, Douglas
Malham Tarn Field Centre
Near Settle, Yorkshire
Mrs. Bremner

D Field Studies Council

U.K. cont. / G.B. suite

CLAPHAM, A.R. Dept. of Botany The University <u>Sheffield</u>	OG	Government of the United Kingdom
CLARK, S.B.K. Broadway Buildings 54 Broadway <u>London S.W.1.</u>	OD	Ministry of Land and Natural Resources
COLEMAN-COOKE, John Simonsbath Lodge <u>Simonsbath</u> Minehead, Somerset	D	The Council for Nature
CONDER, Peter R.S.P.B. The Lodgo Sandy, Bedfordshire	OD	Royal Society for the Protection of Birds
COPLAND, W.O. The Nature Conservancy Furzebrook Research Station <u>Wareham, Dorset</u>		
CORNER, S.J.H. Botany School Downing Street <u>Cambridge</u>		
CROWE, Miss Sylvia 182 Gloucester Place <u>London N.W.1.</u>		
FITTER, Richard S.R. Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park <u>London N.W.1.</u>	D DI	Council for Nature Fauna Preservation Society
FITTER, Mrs. R.S.R. Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park <u>London N.W.1.</u>	DI	Fauna Preservation Society
GEDDES, The Hon. Alexander 16 Smith Street <u>London S.W.3.</u>	OD	British National Appeal of the World Wildlife Fund
GIBBY, Mrs. A.N. Frebends' Gate Quarry Hoads Lane <u>Durham City</u>		

U.K. cont. / G.B. suite

HACKETT, Brian
46 High St.
Newcastle-upon-Tyne 3
Mrs. Hackett

holdgAte, m.W.
The Nature Conservancy
19 Belgrave Square
London S.W.1.

D The Nature Conservancy

HOLLIMAN, Jonathan
7 A, Glazbury Road
London W.14

OD International Youth Federation
for the Study and Conservation
of Nature

HURCOMB, Lord
47 Campden Hill Court
London W.8.
The Hon. Miss P. Hurcomb

JARVIS, Miss Caroline
Zoological Society of London
Regent's Park
London N.W.1.

JONES, Martin
c/o Council for Nature
41 Queen's Gate
London S.W.7.

OD Council for Nature

MOORE, Norman
Monks Wood Experimental Station
Abbots Ripton, Huntingdon

MOIRA, Mrs. Betty L.C.
12 Inverleith Row
Edinburgh 3, Scotland

NICHOLSON, E.M.
c/o I.B.P.
7 Marylebone Road
Regent's Park
London N.W.1.
Mrs. Nicholson

OI International Biological Program/
C.T. Section

PAYNTER, Miss M.
48 Manor Place
Edinburgh 3. Scotland

PETERKEN, George F.
The Nature Conservancy
19 Belgrave Square
London S.W.1.

OI International Biological
Program : Section Conservation of
Biological Communities

U.K. cont. / G.B. suite

PRITCHARD, Tom
Education Advisory Section
The Nature Conservancy
Attingham Park
Shrewsbury, Shropshire

OD The Nature Conservancy

RYLE, G.B.
The White Cottage
Bank, near Lyndhurst
Hants

OD The Hampshire and Isle of Wight
Naturalists' Trust

CD Society for the Promotion of
Nature Reserves

SCOTT, Peter
The Wildfowl Trust
Slimbridge, Gloucestershire

D Wildfowl Trust

SITWELL, n.
"Animais" magazine
37 Hertford St.
London W.1.

SMART, John
Dept. of Zoology
Downing Street
Cambridge

OD Linnean Society of London

SUTHERLAND, Daniel J.J.
60 A Cathcart Road
London S.W.10.

THOMPSON, E.V.
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food
Infestation Control Laboratory
Field Research Station
Tangley Place
Worplesdon, Surrey

OD Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

TINDALL, Frank
Ford House
Ford
Midlothian, Scotland
Mrs. Tindall

VYLE, C.J.
The University of Newcastle-upon-Tyne
Dept. of Town and Country Planning
Magdalene House
Great North Road
Newcastle-upon-Tyne

WILLINGDON, Lord
Kilbees Farm
Windsor Forest, Berks.

OD Zoological Society of London
OI Fauna Preservation Society
OI World Wildlife Fund

WORTHINGTON, E.B.
I.B.P. Central Office
7 Marylebone Road
Regent's Park
London S.W.1.

OI International Biological
Program, C.T.

U.K. cont. / G.B. suite

YAPP, W. Brunsdon
Church End House
Twyning
Tewkesbury, Glos.

OD National Parks Commission

UNITED STATES / ETATS UNIS

BARKALOW, F.S.
Box 5726
N.C. State University
Raleigh, North Carolina 27607

D American Society of Mammologists

BINNEY, George A.
1126 Woodward Building
Washington 5, D.C.

BLAISDELL, James P.
Intermountain Forest and Range
Experiment Station
507 - 25th Street
Ogden, Utah 84401
Mrs. Blaisdell

OD Forest Service, U.S. Dept.
of Agriculture

BUCHINGER, Maria
1522, K Street N.W., Suite 1030
Washington, D.C.

D Nature Conservancy, U.S.A.

BUECHNER Halmut K.
Smithsonian Institution
Washington, D.C. 20560

OD Smithsonian Institution

CALDWELL, Lynton K.
Box 231 B, R.R. 2
Bloomington, Indiana

CARR, Archie
University of Florida
Gainesville, Florida

D Caribbean Conservation
Corporation, Florida

CHAILINOR, David
121 Deepwood Drive
Hamden, Connecticut 06517
Mrs. Challinor

OD Peabody Museum of Natural History

COOLIDGE, Harold J.
National Academy of Sciences
2101 Constitution Avenue
Washington, D.C. 20418

DI Pacific Science Council
D National Research Council
National Academy of Sciences
D American Committee for International
Wildlife Protection

COSTLEY, Richard J.
Forest Service
U.S. Dept. of Agriculture
Washington, D.C. 20250
Mrs. Costley

OD Forest Service, U.S. Dept.
of Agriculture

U.S.A. cont. / E.U. suite

FISHER, Joseph L.
Resources for the Future, Inc.
1755 Mass. Ave, N.W.
Washington, D.C.

FOSBERG, F. Raymond
Smithsonian Institution
Washington, D.C.

GEORGE, John L.
School of Forest Resources
Pennsylvania State University
4 Forestry Building
University Park,
Pennsylvania 16802

GOTTSCHALK, John S.
Bureau Sport Fisheries
and Wildlife
U.S. Dept. of the Interior
Washington, D.C.
Mrs. Gottschalk

GREGG, Frank
The Conservation Foundation
1250 Connecticut Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20036
Mrs. Gregg

GUTERMUTH, C.R.
North American Wildlife
Foundation
709 Wire Building
Washington, D.C. 20005

HOPKINS, Walter S.
USDA Forest Service
Washington, D.C. 20250
Mrs. Hopkins

HOWARD, Walter E.
Dept. of Animal Physiology
University of California
Davis, California 95616
Mrs. Howard

HUYCK, Mrs. E.E.
5116 Elsmere Avenue
Bethesda, Maryland 20014

HUYCK, Dr. Earl E.
5116 Elsmere Avenue
Bethesda, Maryland 20014

JEMISON, George M.
U.S. Forest Service
Washington, D.C. 20250
Mrs. Jemison

D Nature Conservancy, U.S.A.

OD National Audubon Society
OD Wildlife Society
OD Ecological Society
OD American Society of Mammologists
OD American Ornithologists' Union

D U.S. Department of the Interior

D The Conservation Foundation

D North American Wildlife Foundation
D Wildlife Management Institute

OD Forest Service, U.S. Department
of Agriculture

D American Nature Study Society

U.S.A. cont. / E.U. suite

KIMBALL, Thomas L.
1412 Sixteenth Street, N.W.
Washington, D.C. 20036

D National Wildlife Federation

LYNDON, Mrs. Joyce Earley
401 Wilshire Boulevard,
Suite 203,
Santa Monica, California 90401

McPHERSON, Mrs. Mabel E.
c/o National Park Service
P.O. Box 3406
Portland, Oregon 97208

MICHAUD, Howard H.
Purdue University
Lafayette, Indiana 47907
Mrs. Michaud

MILLER, Richard Gordon
Foresta Institute
621 R.R. 1
Caraon City, Nevada
Mrs. Miller

D Foresta Institute

OGLE, Miss Lucille
Western Publiehing Co.
850 Third Avenue
New York, N.Y. 10022

PACKARD, Fred M.
4058 Elizabeth Lane
Fairfax, Virginia 22030

D Defenders of Wildlife
OD National Park Service, U.S.
Department of the Interior

PERRY, John
National Zoological Park
Smithsonian Institution
Washington, D.C. 20009
Mrs. Perry

D National Zoological Park,
Smithsonian Institution
D American Association of
Zoological Parks and
Aquariums

PERSONS, Mrs. Helene
c/o Mrs. McPherson
National Park Service
P.O. Box 3406
Portland, Oregon 97208

PETRIDES, G.A.
Dept. of Fisheries & Wildlife
Michigan State University
East Lansing, Michigan
Mrs. Petrides

D American Committee for
International Wildlife Protection
OD Wildlife Society

RUHLE, George C.
601 19th St. N.W.
Washington, D.C. 20006

U.S.A. cont. / E.U. suite

SEATON, William J.
3466 Larga Circle
San Diego, California

OD San Diego Zoo

SEVERAID, J. Harold
6000 J. Street
Sacramanto, California 95819
Mrs. Severaid

SHAW, Charles E.
P.O. Box 551
San Diego, California 92112

OD San Diego Zoo

SIMMS, D. Harper
Soil Conservation Service
U.S. Dept. of Agriculture
Washington, D.C.
Mrs. Simms

SMITH, Anthony Wayne
1300 New Hampshire Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20036

D National Parks Association

STODDARD, Charles Hatch
Bureau of Land Management
Department of the Interior
Washington, D.C. 20240

SWEM, Theodor R.
National Park Service
U.S. Dept. of the Interior
Washington, D.C. 20240

D U.S. Department of the Interior

SWIFT, Lloyd W.
World Wildlife Fund
1816 Jefferson Place, N.W.
Washington, D.C.

OD World Wildlife Fund
U.S. National Appeal

TALBOT, Lee M.
Office of Ecology
Smithsonian Institution
Washington, D.C. 2056C

OD Smithsonian Institution
OI International Biological
Program / CT

TALBOT, Mrs. Lee M.
Office of Ecology
Smithsonian Institution
Washington, D.C. 20560

OD Smithsonian Institution
OI International Biological
Prograin / CT

Train, Russel E.
1250 Connecticut Avenue, N.W.
Washington, D.C. 1

D The Conservation Foundation
D New York Zoological Society
D African Wildlife Leadership
Foundation

WBBER, Walter A.
National Geographic Society
Washington, D.C.
Mrs. Weber

U.S.A. cont. / E.U. suite

WILSON, Mrs. Adele N.
137 D Street, S.E.
Washington, D.C. 20003

OD Nature Conservancy, U.S.A.

ZIM, Herbert Spencer
P.O. Box 34
Tavernier, Florida 33070
Mrs. Zim

U.S.S.R. / U.R.S.S.

ALIEV, Haesan
Academy of Science of Azerb. S.S.R.
Kommunisticheskaya 10
Bacu, Azerb. S.S.R.

BANKIKOV, Andrei
Dept. of Zoology
Academy of Veterinary Sciences
378 Kusminki
Moscow

BERGAS, Viktoras A.
Pozelos 26
Academy of Sciences of Lith. S.S.R.
Vilnius. Lith. S.S.R.

BOGDANOV, B.
Ministère de l'Agriculture
Orlikov 1/11
Moscow V - 71

D Ministère de l'Agriculture
de l'U.R.S.S.

D Société de la Protection de la
Nature de la République de Russie

DEMENTIEV, G.P.
Musée Zoologique
6 Ul. Herzena
Moscow K - 9

FEDORENKO, Anatoli
Institute of Zoology
Wladimirskaya 55 A
Kiev 30

HEPNER, V.G.
Musée zoologique de l'Université
6 ul. Herzena
Moscow K - 9

IVTCHENKO, Sergei
Botanical Garden
Ukranian Academy of Sciences
Tirairgarev 1
Kiev 30

LAVROV, N.P.
Pedagogical Institute
Pl. Revolucic 3/1
Moscow K - 25

LOGMINAS, Vitautas
Academy of Sciences of Lith. S.S.R.
Veriu Pl. 27
Vilniuz, Lith. S.S.R.

U.S.S.R. cont. / U.R.S.S. suite

MAMISSACHWILI, Cyril
Academy of Sciences of Gruz, S.S.R.
Dzerjunskaia 8
Thilisi 7, Grue. S.S.R.

MIRIMANYAN, Khachatur P.
Abovian 15
Erevan, Armenia

SHAPOSHNIKOV, L.
Central Laboratory of Nature
Conservation
12 Ul. Kravchenko
Moscow V - 331

SMIHNOV, Gleb A.
U.S.S.R. Delegation to the U.N.
5 avenue de la Paix
1200 Geneva, Switzerland

VOINSTVENSKY, Michail
Institute of Zoology
Ukranian Academy of Sciences
Wladimirskaya 55
Kiev 30

ZEREVITINOV, Boris
Veterinary Academy
378 Kusminski Str.
Moscow

VENEZUELA

EICHLER, Arturo
University of the Andes
Apartado 256
Mérida
Mme Eichler

OD University of the Andes
OD Sociedad Venezolana de
Ciencias Naturales

YUGOSLAVIA / YUGOSLAVIE

BROZ, Mme Vera
Kablarska 13
Belgrad

OD Association de la Conservation
de la Nature de Yougoslavie

COLIC, Dusen
Institut pour la Protection
de la Nature
Molerova ul. 35
Belgrad
Mlle G. Colic

D Association de la Conservation
de la Nature de Yougoslavie

PARICHKO, G.
Parc National "Pelister"
Bitola

POPOVIC, Mme Jelena
Cerska 99
Belgrad

OD Association de la Conservation
de la Nature de Yougoslavie

YUGOSLAVIA cont. / YUGOSLAVIE suite

POPOVIC, Mme Zora Save Kovacavica 10 <u>Belgrad</u>	OD	Association de la Conservation de la Nature de Yougoslavie
RZEHAK, Viktor Kosutska ul. 27/VI lijava Grba ica <u>Sarajevo</u>	D	Association de la Conservation de la Nature de Yougoslavie
STAJIC, Slobodan Cingrijina 34 <u>Belgrad</u> Mme Stajic	OD	Association de la Conservation de la Nature de Yougoslavie

INTERNATIONAL

BATISSE, M. UNESCO <u>Paris, France</u>	OI	U.N.E.S.C.O.
COOLIDGE, Harold J. National Academy of Sciences 2101 Constitution Avenue, N.W. <u>Washington, D.C. 20418, U.S.A.</u>	DI	Pacific Science Council
CURRY-LINDAHL, Kai Nordiska Museet och Skansen <u>Stockholm, Sweden</u>	DI	International Council for Bird Preservation
DOTTRENS, Emile P. Muséum d'Histoire Naturelle Villereuse <u>1200 Geneva, Switzerland</u>	DI OI	Commission Internationale pour la Protection des Régions Alpines Conseil de l'Europe, Comité européen pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles
EVTEEVEV, S. UNESCO <u>Paris, France</u> Mrs. Evteev	OI	U.N.E.S.C.O.
FITTER, Richard S.R. Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park <u>London N.W.1., England</u>	DI	Fauna Preservation Society
FITTER, Mrs. R.S.R. Fauna Preservation Society c/o Zoological Society of London Regent's Park <u>London N.W.1., England</u>	DI	Fauna Preservation Society
FONTAINE, René G. Division des Forêts F.A.O. <u>Rome, Italy</u>	OI	F.A.O.

INTERNATIONAL cont./suite

HACOURT, Hector
Conseil de l'Europe
Strasbourg, France

OI Conseil de l'Europe

HOLLIMAN, Jonathan
7 A Glazbury Road
London W.14, England

DI International Youth Federation
for the Study and Conservation
of Nature

HOLT, S.J.
F.A.O.
Via delle Terme di Caracalla
Rome, Italy

OI F.A.O.

PTERSET, Paul V.
F.A.O.
Apartado 1407
Lima, Peru

D Servicio Forestal y de Casa
Ministerio de Agricultura
OI F.A.O.

ROTH, Harold H.
F.A.O.
Via delle Terme di Caracalla
Rome, Italy

OI F.A.O.

STIERLIN, Mlle Rosmarie
Alpenstr. 7
6000 Lucerne, Switzerland

OI Conseil International des
femmes

VINCENT, J.
I.C.B.P.
c/o IUCN
1110 Morges, Switzerland
Mrs. Vincent

OI International Council for Bird
Preservation

VOLLMAR, F.
W.W.F.
1110 Morges, Switzerland
Mrs. Vollmar

OI World Wildlife Fund

PROCES-VERBAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

PREMIERE REUNION

(31me Session de l'Assemblée générale)

Lucerne, Samedi 25 juin 1966, à 09.15 heures

La réunion est placée sous la présidence de M. F. Bourlière, Président, qui salue les participants et déclare ouverte la 9me Assemblée générale. Il invite M. Werner Bühlmann, Conseiller d'Etat et Président du Gouvernement du Canton de Lucerne, à prononcer l'allocution d'ouverture. M. Bühlmann s'exprime en ces termes :

"Monsieur le Conseiller fédéral Tschudi, empêché au dernier moment de vous présenter ses hommages et de vous souhaiter la bienvenue au nom des autorités de notre pays, m'a chargé de le remplacer. C'est avec un plaisir tout particulier que je m'acquitte de cette mission, en vous exprimant toute la joie que nous ressentons à vous voir réunis dans notre pays. C'est également en ma qualité de président de notre gouvernement cantonal que j'ai l'honneur de vous saluer. Nous sommes fiers de vous recevoir.

Toujours ouverte au monde entier, Lucerne est très heureuse de voir chaque année se rencontrer dans son enceinte des hôtes venus de tous les continents. Nous nous réjouissons d'autant plus de votre présence au milieu de nous que vos problèmes et buts nous touchent de très près. Nous avons la chance de vivre dans un cadre naturel qui nous est cher et qui charme beaucoup de touristes. Et c'est pourquoi nous savons combien il importe de collaborer toujours plus étroitement pour la conservation et la protection de la nature et de ses ressources.

Cette tâche devient de plus en plus urgente, vu le manque alarmant du sens de la responsabilité qui, trop souvent, se manifeste chez des particuliers et même chez les autorités, quand il s'agit de combattre les dangers causés par la pollution de l'air et de l'eau. C'est avec un intérêt très vif que nous suivons vos délibérations. Nous sommes sûrs que grâce à votre idéalisme et grâce à votre courage et à vos efforts vous arriverez à diminuer les dangers qui menacent et les beautés de la nature et la santé de tous les êtres vivants.

Je suis persuadé que vos initiatives doivent être soutenues résolument par les autorités. Car si les richesses de la nature et la santé publique sont en jeu, il est indispensable d'agir avec décision avant que les dommages causés soient irréparables.

Au nom de notre pays, je vous remercie sincèrement de vos efforts généreux. Je souhaite que vos travaux soient couronnés du succès que vous en espérez et je termine en formant mes meilleurs voeux pour que votre séjour à Lucerne vous rende aussi contents que nous le sommes de vous avoir parmi nous."

Après avoir résumé son discours en anglais et souligné le désir de son pays de contribuer, à l'exemple de cette Assemblée, à une coopération, une compréhension et une amitié toujours plus étroites entre les peuples, M. Bühlmann conclut :

"Les résolutions que vous adopterez sur les méthodes les meilleures à appliquer pour protéger et conserver la beauté et la pureté de la nature aboutiront certainement à des résultats positifs encourageants. Vos tentatives soutiendront efficacement nos propres efforts pour contrôler et limiter l'envahissement de la nature par l'homme. Nous vous sommes reconnaissants du travail que vous avez accompli et accomplirez afin d'aider à résoudre quelques-uns des problèmes les plus ardues de notre temps."

Le Président remercie M. Bühlmann des souhaits de bienvenue et des encouragements qu'il a transmis à l'Assemblée générale de l'UICN au nom du Gouvernement fédéral et du Gouvernement cantonal. Il est remarquable, dit-il, que les circonstances aient fait que cette Assemblée se tienne en Suisse presque exactement 20 ans après que l'idée et les objectifs de l'Union eurent été conçus sur ce même sol suisse. Le transfert du siège de l'Union à Morges en 1961 ne fut donc en quelque sorte qu'un retour au berceau. Et que Morges elle-même ait été le berceau de la dynastie des Forel est une autre coïncidence heureuse car, ainsi que l'a fait remarquer récemment un éminent écologiste, Charles Elton, le dernier ouvrage d'Auguste Forel, consacré à l'étude du Lac Léman, peut à juste titre être considéré comme la première grande monographie de l'écologie moderne.

Le Président évoque alors la mémoire de plusieurs personnalités dont la disparition a endeuillé l'Union depuis l'Assemblée générale précédente, notamment Victor Van Straelen, Ragnar Spärck et Edward Graham. Leurs contributions exceptionnelles à la cause de la conservation ne seront jamais oubliées. Si le sort n'en avait décidé autrement, c'est Edward Graham qui était destiné à assumer un rôle de premier plan dans l'Assemblée générale actuelle et c'est lui qui a conçu et organisé le programme des sessions techniques qui auront lieu au cours des cinq prochains jours. Son choix s'était porté sur un thème et des sujets qui revêtent une importance croissante, voire capitale, dans la zone

fortement industrialisée de la région tempérée où les délégués ont la chance d'être réunis et dans les pays que beaucoup d'entre eux ont traversés pour venir à Lucerne. Il incombait plus que jamais à ces pays de prendre la direction de la conception et de l'application de principes de conservation que d'autres pays pourraient suivre au fur et à mesure qu'ils se trouveraient confrontés aux mêmes problèmes.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en sa qualité d'organisation jouissant du statut consultatif auprès de l'UNESCO, l'UICN avait le privilège en cette occasion de s'associer à la commémoration du 20^{me} Anniversaire de la création de cette grande Agence des Nations-Unies. On avait espéré que Sir Julian Huxley, ancien Directeur général de l'UNESCO et ami de l'UICN depuis ses débuts, aurait pu commémorer l'événement de la manière inimitable avec laquelle il avait si souvent animé les délibérations de l'UICN, malheureusement la maladie l'en a empêché. Cependant, un ami tout aussi dévoué de l'UICN, qui en fut le Président et à qui elle est également redevable des excellentes relations qui se sont développées avec l'UNESCO, a aimablement accepté, pratiquement sans préavis, de remplacer Sir Julian. Cet ami n'est autre que Jean G. Baer, que le Président a le plaisir d'inviter à prendre la parole et qui prononce l'allocution suivante en l'honneur du 20^{me} Anniversaire de l'UNESCO :

"Le concept de protection de la nature a évolué en même temps que l'évolution des civilisations humaines et des connaissances scientifiques. Il a existé, de tout temps, entre l'homme et la nature une relation presque mystique, basée le plus souvent sur une certaine crainte inspirée par l'ignorance. Il n'y a pas si longtemps que les forêts et les montagnes hébergeaient des dragons ou des êtres imaginaires malfaisants ou bienfaisants selon l'état de la conscience de celui qui les invoquait. Ailleurs, c'étaient des arbres ou des animaux qui faisaient l'objet d'une dévotion particulière et qui se trouvaient ainsi protégés.

Vers la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e, le romantisme sous toutes ses formes, par son retour à la nature, a fortement influencé les esprits en ajoutant au mysticisme originel l'idée de la beauté, de grandeur de la nature et du paysage. Le développement du tourisme coïncide avec la fin de l'époque romantique mais en représente sans aucun doute sa prolongation. Les classes privilégiées, qui ont des loisirs, fuient les villes et autres agglomérations industrielles pour se plonger dans la nature ainsi qu'en témoignent les vieilles gravures, ancêtres des prospectus en couleurs que chacun consulte aujourd'hui.

Mais, à côté des aspects romantiques et mystiques de la nature, on découvre des exemples fort anciens d'espèces animales protégées et de conservation de ressources naturelles. Au XI^e siècle, la chasse au Castor était interdite en Pologne parce que le roi Boleslas se réservait le monopole de la fourrure.

Et, lorsque quatre siècles plus tard, son successeur décrétait l'interdiction d'abattre les forêts d'ifs, c'était en vue de conserver ce bois précieux pour les arbalètes de ses archers. De même, lorsque Colbert établissait dans le Bourbonnais la première réserve forestière de France, c'était en vue d'assurer à la flotte de guerre de Louis XIV le bois de chêne indispensable à son armement.

Les nombreuses guerres qui ont ravagé l'Europe dès le Moyen Age ont également favorisé l'extension et l'usage domestique des armes à feu. Entre deux guerres, les hommes rentraient chez eux avec leurs armes et il n'y a pas le moindre doute qu'ils s'en servaient à la chasse, à tel point même qu'au XVII^e siècle déjà, les chamois se faisaient rares dans le canton de Glaris. C'est ainsi que fut créée, dans la région de Kärpf, la plus ancienne réserve de chasse connue, jouissant encore aujourd'hui de son statut privilégié. Toutefois, la sollicitude que les autorités glaronnaises vouaient au chamois n'était pas motivée par des idées altruistes, mais parce qu'une coutume locale octroyait à tout couple nouvellement marié deux chamois pour le dîner de noces. En fin de compte, le résultat était le même puisque les chamois ont été ainsi préservés de l'extinction.

Il est incontestable que l'industrialisation du monde occidental, l'extension des villes et des moyens de communication, ainsi que le développement de l'agriculture ont tous contribué d'une façon ou d'une autre, et à des degrés différents suivant les pays, à la destruction de nombreux sites et habitats avec leur faune et leur flore. Si des mesures ont été prises dans quelques pays pour mettre à l'abri certaines régions particulièrement intéressantes par la création de parcs nationaux ou de réserves, le rôle de la nature en tant que réservoir de ressources naturelles n'est pas encore reconnu explicitement.

L'existence d'Oiseaux migrateurs et le désir de les protéger a conduit les ornithologistes à s'occuper de ce problème du point de vue international. Au cours d'un congrès à Paris, en 1895, il fut longuement étudié le moyen de grouper les Oiseaux en catégories renfermant les espèces utiles, les espèces sauvages et les espèces nuisibles puisque seules étaient protégées les espèces de la première catégorie. Soit dit en passant, combien cette classification subjective et peu scientifique a influencé défavorablement durant près d'un demi-siècle l'établissement de mesures destinées à protéger les Oiseaux. On retrouve d'ailleurs cette conception subjective, quoique inspirée des meilleurs sentiments, dans une résolution proposée par le comte Berlepsch au congrès international de Zoologie de Berlin en 1901 et prise "en faveur de tous les animaux supérieurs considérés comme inoffensifs et menacés d'extinction par l'extension des cultures.

Si de telles résolutions étaient acceptées par acclamation, elles demeureraient néanmoins sans effet faute d'avoir prévu un organisme national ou international pour en établir les principes et en assurer leur application.

Cependant, en dépit des difficultés et malgré ses défauts, une convention pour la protection des Oiseaux utiles fut mise en vigueur en 1902 et même reconduite au-delà de 1919 par une clause spéciale du Traité de Versailles.

C'est au congrès international de Zoologie, en 1910, à Graz, que Paul Sarasin propose la création du premier organisme international pour la protection de la nature. Désigné comme président d'un comité provisoire, il est chargé par ses collègues d'intervenir auprès du Gouvernement helvétique pour que celui-ci convoque une réunion à Berne. Dix-sept états acceptèrent d'y être représentés, de sorte qu'en 1913 put être créée une "Commission consultative pour la protection internationale de la nature", avec siège à Bâle. La Commission fut définitivement ratifiée par quatorze états à la veille de la Première Guerre mondiale, mais en raison des circonstances, elle ne put jamais se réunir, ni exercer son activité. Dès la fin des hostilités en 1919, Paul Sarasin, sollicité par sept des états membres, pria le Conseil Fédéral de reconstituer la Commission. Mais, estimant sans doute que d'autres problèmes étaient plus urgents, le Gouvernement helvétique a répondu de façon négative. Toutefois, les pays ravagés par la guerre éprouvaient le besoin d'un organisme international pour la protection de la nature.

En 1923, le Gouvernement français convoquait à Paris le "Premier congrès international pour la protection de la Nature" auquel participaient dix-sept états. A son tour, le congrès émit le vœu que soit reconstituée le plus rapidement possible la Commission consultative de 1913. Mais, malheureusement, ce vœu demeura aussi sans lendemain. Cependant, de plus en plus conscients du danger d'extinction de nombreuses espèces de plantes et d'animaux, les naturalistes réunis au sein de l'Union internationale des sciences biologiques ont créé, en 1928, un "Bureau central et de Corrélacion", avec siège à Anvers, mais en 1935, l'Assemblée Générale de l'UISB remplaçait le "Bureau" par un "Office international pour la protection de la Nature", avec son siège à Bruxelles, placé sous la direction de P.G. van Tienhoven. La tâche principale de l'Office était de réunir toute la documentation disponible sur la législation de la protection de la nature dans les différents pays et de dresser une liste aussi complète que possible des réserves et parcs nationaux dans le monde.

Des actions similaires sont entreprises hors d'Europe par des hommes convaincus de l'importance du problème. Réuni en 1929 à Bandoeng, en Indonésie, le Congrès pour les Sciences dans le Pacifique a créé un comité permanent pour la protection de la nature dans cette région du globe et l'année suivante, aux Etats-Unis, était mis sur pied un "Comité Américain pour la Protection Internationale de la Vie Sauvage". Les activités internationales de ce comité sont nombreuses; signalons parmi d'autres : le financement de l'Office à Bruxelles; une participation financière à l'administration, à ses débuts, du Parc National Albert au Congo. On lui doit également l'établissement d'une "Convention pour la protection de la nature et de la grande faune dans l'Hémisphère occidental", ainsi que la publication de plusieurs brochures parmi lesquelles il faut signaler "L'état et l'organisation de la protection de la nature dans divers pays", ainsi que celles consacrées aux chances de survie de plusieurs espèces menacées d'extinction et, en particulier, de la grande faune africaine. Celle-ci n'a cessé d'être l'objet de la sollicitude des naturalistes du monde civilisé. En 1900 déjà, le Gouvernement britannique convoque à Londres les délégués des états possédant des territoires en Afrique en vue de mettre sur pied une convention pour la protection de la flore et de la faune de ce continent. Cependant, les conclusions sont demeurées sans lendemain et il a fallu attendre trente-trois années et les hécatombes de gibier africain qui se sont produites entre-temps pour que soient enfin prises en considération les craintes exprimées par les gens compétents de voir exterminer, à brève échéance, la grande faune africaine.

Un deuxième congrès international pour la protection de la nature était convoqué à Paris en 1931. Il devait émettre des voeux précis concernant la protection assurée à certaines espèces d'animaux et de plantes, la protection des sites, la création de réserves et de parcs nationaux, l'adoption de dispositions législatives à cet égard dans les différents pays. Ce congrès insista, en particulier sur la nécessité de convoquer une conférence internationale pour la protection de la nature. Il émit le voeu formel qu'en attendant un nouvel organisme central international, l'Office de Bruxelles, dû à l'initiative privée, soit reconnu officiellement, appuyé et subventionné par les gouvernements s'intéressant à la protection de la nature.

Parmi les thèmes discutés au Congrès international de Géographie à Amsterdam en 1938, se trouve le suivant : "Quels sont dans notre monde moderne les principes sur lesquels doit se baser la conservation de la beauté du paysage ?" Non seulement les architectes devraient s'entourer dans la préparation de leurs plans de conseillers techniques qualifiés, mais encore les principes de la protection de la nature devraient être enseignés aux élèves architectes.

On voit donc qu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs congrès, inspirés par les mêmes sentiments, avaient réclamé et obtenu en partie une protection internationale de certaines espèces animales et végétales, mais sans qu'il y eût d'efforts coordonnés, ni l'appui effectif de gouvernements. Il est vrai que le monde subissait à cette époque une crise économique sans précédent et que les gouvernements avaient à faire face à des problèmes réclamant des solutions urgentes. Les apaisements financiers pour ce qui passait aux yeux de certains pour des utopies sans la moindre incidence économique, devenaient de plus en plus rares. Les savants, les naturalistes surtout, avaient la réputation d'être inoffensifs, leurs avis étaient parfois écoutés mais rarement suivis. L'impact de la science sur la société et le rôle social du savant sont des conséquences de l'après-guerre et de l'extraordinaire évolution des découvertes scientifiques.

Apprenant qu'un groupe de biologistes britanniques, sous la conduite du Professeur Julian Huxley, s'apprêtait à visiter le Parc National suisse immédiatement après la guerre, le comité de la Ligue suisse pour la protection de la nature saisit l'occasion pour réunir, en 1946 à Bâle, des savants de sept pays, en vue d'examiner l'avenir de la collaboration internationale pour la protection de la nature. L'Office de Bruxelles y était représenté par son Président qui cherchait, lui aussi, les moyens pour redonner vie à son organisation. Ce fut van Tienhoven qui suggéra de prendre contact avec l'UNESCO dans le but d'intéresser cette jeune organisation des Nations Unies à la protection de la nature.

Toutefois, l'idée de créer à un niveau international élevé une "Union" demeurait à l'ordre du jour et fit l'objet de l'échange d'une importante correspondance entre le Dr. Ch.J. Bernard, alors Président de la Ligue suisse et aujourd'hui Président d'Honneur de l'UICN, assisté du secrétaire de la Ligue, M.J. Büttikofer, avec l'Office de Bruxelles, le Professeur Julian Huxley, Directeur Général de l'UNESCO, et le Dr. Needham, Directeur de la Division des Sciences Naturelles de l'UNESCO. De cet échange de lettres est résulté la Conférence de Brunnen, organisée en 1947, par la Ligue suisse pour la protection de la Nature et à laquelle assistaient soixante-dix délégués représentant vingt-quatre pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Le Dr. Needham avait défini l'attitude de l'UNESCO à l'égard d'une éventuelle "Union" de la façon suivante : "Je sais que j'exprime les sentiments de notre Directeur Général, le Dr. Julian Huxley, en même temps que les miens, en disant que l'UNESCO suivra avec le plus grand intérêt les efforts qui pourraient être faits dans un avenir immédiat en vue de clarifier la situation d'une collaboration internationale de tous ceux qui sont intéressés à la protection de la nature. La Division des Sciences Naturelles désirera, sans aucun doute, dans l'éventualité de la création d'une organisation internationale satisfaisante, lui donner toute l'aide possible au moment de sa création, aide qui prendrait une forme matérielle aussi bien que morale."

Le résultat de la Conférence de Brunnen fut la constitution d'une Union provisoire pour la protection de la nature. Les deux résolutions les plus importantes furent : 1) l'acceptation du principe que le statut dont jouirait la future Union serait celui d'une organisation semi-gouvernementale dont le caractère et les relations avec l'UNESCO devaient être analogues à ceux dont jouit le Conseil International des Unions Scientifiques; 2) le transfert de la Ligue suisse à l'Unesco de la responsabilité de convoquer une conférence mondiale dans ce but. Cette responsabilité fut reconnue formellement par la Conférence de l'UNESCO à Mexico, à la fin de 1947, qui fut convoquée en vue de la préparation d'une Conférence des Nations Unies sur la Conservation et l'Utilisation des Ressources. Ce fut, incidemment, pour la première fois dans le monde, que le lien entre conservation et ressources, pourtant si essentiel, a été défini, prévoyant ainsi l'évolution ultérieure de l'UIPN en Union Internationale pour la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles.

Ce fut en automne 1948, sur invitation du Gouvernement français et avec l'appui de l'UNESCO et de l'Union provisoire de Brunnen, que fut convoquée à Fontainebleau, la Conférence au cours de laquelle fut créée, le 5 octobre, l'Union Internationale pour la Protection de la Nature. A cette conférence étaient officiellement représentés 2k gouvernements, 9 organisations internationales et 107 organisations nationales, soit un total de 134 délégués. Non seulement le Directeur Général de l'UNESCO prit une part active à la discussion dans les différentes sections, mais il présida également une section consacrée aux "Règles de conduite à adopter à l'égard de la flore et de la faune sauvages, y compris leurs rapports économiques avec la Protection de la Nature". En sa qualité de président de section, le Dr. Huxley fait part de certaines remarques personnelles concernant la nécessité d'asseoir désormais la conception moderne de "Protection de la Nature" sur des bases fournies tant par la Science pure que par la Science appliquée. Il formule le vœu de voir l'Assemblée se défier de cette attitude scolastique qui veut considérer la Nature comme une entité métaphysique immuable. Il déclare que l'opinion est mûre pour admettre la constitution de "services écologiques officiels" destinés à asseoir définitivement sur des bases scientifiques les rapports, principalement économiques, qui ne cesseront d'exister entre l'Homme et la Nature.

Les discussions dans les sections firent ressortir les différences profondes de la philosophie de la protection suivant les pays et suivant les circonstances et, en conséquence, les longues et patientes études en perspective en vue d'arriver à des solutions acceptables par chacun. Cependant, les efforts de chacun et l'influence personnelle du Directeur Général de l'UNESCO permirent la signature de l'acte de fondation de l'UIPN en date du 5 octobre 1948. Moins d'un mois plus tard, l'UNESCO signait son premier contrat avec l'UIPN, à savoir la préparation d'une Conférence technique internationale sur la protection de la Nature qui devait se tenir à Lake Success en même temps que la Conférence scientifique des Nations Unies sur la Conservation et l'utilisation des Ressources (UNSCCUR).

Il faut souligner ici le grand rôle joué par la Ligue suisse dans la création de l'UIPN et celui de son dynamique président, le Dr. Ch.J. Bernard, également premier président de l'UIPN qui, en dépit des obstacles et des oppositions de toutes sortes, a réalisé finalement ce que l'un de ses prédécesseurs, Paul Sarasin, avait rêvé de créer quarante ans plus tôt.

Deux années plus tard, lors de la seconde Assemblée Générale de l'UIPN, l'appui moral et matériel de l'UNESCO avait permis d'établir les bases sur lesquelles les activités de l'Union se sont développées. L'organisation de Réunions techniques, en particulier, a permis de faire le point sur de nombreux problèmes, de réunir les savants les mieux qualifiés en discussions fructueuses dont est sortie, peu à peu, la philosophie moderne de la Conservation des ressources naturelles. La protection d'espèces menacées d'extinction ne pouvant s'effectuer que par la sauvegarde de leurs habitats. L'utilisation et l'exploitation rationnelles de la grande faune à l'avantage des populations locales, La création de parcs nationaux qui peuvent devenir des attractions pour touristes tout en préservant une partie notable de la faune et de la flore. L'influence de la poussée démographique sur la conservation de la nature fait nettement ressortir qu'il ne saurait être question d'opposer l'homme à la nature mais, au contraire, de lui montrer à quel point il en est subsidiaire, non seulement au point de vue matériel, mais peut-être plus encore pour son bien-être psychique et moral. Vouloir envisager une conservation de la nature sans l'homme serait absurde et immoral, mais c'est là une des grandes tâches de l'avenir, de faire ressortir le rôle social de ces principes et leurs conséquences pour l'avenir de l'humanité.

De nombreux contrats avec l'UNESCO ont permis à l'Union de préparer des textes et brochures à l'intention des divers degrés scolaires inférieurs, textes accompagnés de films fixes destinés chaque fois à une région particulière, publiés en anglais, français, espagnol, arabe ou turc, suivant les pays auxquels ils étaient destinés. Depuis 1957, l'UNESCO octroie un subside annuel à l'Union, dont l'essentiel est utilisé pour organiser des conférences techniques et assurer des publications. Cette subvention qui était, au début, de \$ 1'500 a passé, en 1959, à \$ 5'000 et, en 1965, à \$ 10'000.

L'aide croissante et le soutien que l'Union a trouvée auprès de l'UNESCO sont un des aspects réjouissants de nos relations dans le courant des dix dernières années, mais traduisent par ailleurs le résultat des très grands efforts faits par l'Union pour être toujours davantage à la hauteur de sa tâche. L'UNESCO est représentée au Conseil Exécutif de l'Union par un observateur et il sied de mentionner ici tout spécialement Monsieur Alain Gille qui, pendant quinze années, jusqu'en 1964, a assumé cette tâche. Le Projet spécial africain, l'établissement et le développement de la Fondation Charles Darwin pour les Galapagos, ainsi que la Première Conférence mondiale sur les Parcs nationaux, à Seattle en 1962, doivent beaucoup à sa participation et à son enthousiasme qui engendrèrent une assistance très active de l'UNESCO.

Depuis 1961, l'Union a été promue par l'UNESCO en catégorie B, c'est-à-dire jouit auprès de cette organisation d'un statut consultatif et son aide est de plus en plus recherchée par l'UNESCO. La participation de l'UICN a été régulièrement sollicitée par l'UNESCO à toutes ses réunions régionales scientifiques ou pédagogiques où sont discutés des problèmes de conservation. Sont à noter, en particulier, les contributions de l'UICN sollicitées pour la Conférence de Lagos, en 1964, sur "Recherches sur les ressources naturelles en Afrique et formation de cadres"; la part de l'UNION dans la mise sur pied d'un plan de travail pour l'exécution d'une résolution votée par la 12ème Assemblée Générale de l'UNESCO, en 1962, en faveur de la conservation des ressources naturelles, la faune et la flore, dans le cadre du développement économique. Cette résolution, entérinée peu après par la 17ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, représente la clef de voûte de la conservation moderne. Il est particulièrement encourageant de constater que non seulement l'UICN est nommée dans ce texte, mais encore que les gouvernements sont invités à soutenir notre organisation.

Enfin, plus récemment, l'UNESCO a soutenu et financé des missions dans des domaines complémentaires et qui ont ainsi apporté une contribution considérable aux buts poursuivis par l'UICN. La mission de Sir Julian Huxley en Afrique orientale et centrale, en 1960, a fourni directives et inspiration au futur Projet spécial africain de l'UICN qui fut encore renforcé par la suite grâce à une deuxième mission, en 1962, entreprise par le Dr. E.B. Worthington et Alain Gille. Une mission scientifique en Ethiopie suivit immédiatement l'Assemblée Générale de l'UICN à Nairobi. D'autres initiatives de l'UNESCO qui ont rendu de très grands services à l'Union furent la mission du Dr. J.J. Petter à Madagascar en vue d'étudier l'état des populations de Lémuriens, ainsi que l'octroi de personnel supplémentaire pour la Station Charles Darwin aux Galapagos.

Il y a tout lieu de penser que les relations réciproques entre l'UNESCO et l'UICN, établies durant la dernière décennie, continuent et se développent encore davantage. Déjà maintenant, l'UICN prépare sa participation à la très importante conférence internationale consacrée aux "Bases scientifiques pour l'emploi rationnel et la conservation des ressources naturelles de la biosphère", qui est prévue en 1968 aux Etats-Unis.

Il est probable que, sans l'autorité morale et matérielle de l'UNESCO et tout l'intérêt que ses dirigeants n'ont cessé de témoigner à la conservation de la nature, une Union internationale n'eût jamais été viable. Les expériences antérieures n'ont-elles pas fait ressortir toutes les difficultés d'unité de vue et de philosophie ainsi que financières, qui ont constamment entravé une réalisation concrète ? Il aura fallu deux guerres mondiales et, plus récemment, l'émergence des pays en voie de développement avec leurs problèmes démographiques, pour que soient pris en considération le rôle des ressources naturelles et celui de protection de la nature par un monde de plus en plus inhumanisé par la technocratie.

Puisse l'UNESCO, grâce à l'autorité dont elle jouit, convaincre tous ses membres et, par conséquent, les gouvernements que la conservation de la nature et des ressources naturelles n'est pas un exercice ésotérique mais une nécessité vitale pour maintenir la paix dans le monde de demain. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle pourra toujours compter sur l'assistance de l'UICN dont le statut d'organisme non-gouvernemental lui permet d'initier et d'entreprendre toute action que le statut de l'UNESCO lui interdit."

Après avoir remercié le Professeur Baer du remarquable hommage qu'il vient de rendre au rôle inestimable joué par l'UNESCO dans l'avancement de la conservation durant les 20 dernières années, le Président est heureux d'annoncer un complément à l'ordre du jour tel qu'il a été publié. En raison de la présence, extrêmement réjouissante, d'une délégation nombreuse et choisie de l'Union Soviétique, il aimerait demander au Chef de la délégation, M. B. Bogdanov, Directeur du Bureau Central de la Conservation de la Nature, de l'Aménagement des Réserves, de la Faune et de la Flore du Ministère de l'Agriculture d'U.R.S.S. de prendre la parole devant l'Assemblée.

M, Bogdanov commence son allocution par la lecture d'un message du 18 juin 1966 que M. V. Matskevitch, Ministre de l'Agriculture de l'U.R.S.S., l'a prié de transmettre à l'Assemblée :

"Le Ministère de l'Agriculture d'U.R.S.S. adresse ses cordiales salutations aux participants à la 9ème Assemblée générale de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources.

A l'âge de l'atome et face à l'ampleur que prend l'exploitation des ressources naturelles, la conservation de la nature, en tant que milieu pour l'homme, devient un des problèmes les plus importants qu'ait à résoudre l'Humanité, et ce problème ne peut être résolu avec succès que par une coopération entre tous les pays et tous les peuples du monde et pour autant que leurs efforts dans ce domaine soient guidés et coordonnés par l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources.

Un Bureau central de la Conservation de la Nature et de l'Aménagement des Réserves et de la Faune a été créé au sein du Ministère de l'Agriculture d'U.R.S.S. et est responsable de la conservation de la nature dans ce pays. Il a l'intention de participer activement à l'avenir aux travaux de l'UICN.

J'ai confié au Chef de ce Bureau central, M. B. Bogdanov, le soin d'exposer à l'Assemblée générale, à un moment approprié, les principes de la conservation de la nature en U.R.S.S.

Je souhaite à tous les participants à cette grande réunion internationale le plus grand succès dans l'accomplissement de leurs tâches en faveur de la nature et pour sa prospérité dans tous les pays du monde."

M. Bogdanov poursuit :

"Cette Assemblée va passer en revue les activités de l'UICN durant les trois années écoulées. A cet égard, les membres soviétiques constatent avec satisfaction que l'influence exercée par l'UICN dans le règlement de la plupart des grands problèmes de conservation s'est considérablement accrue. L'Union a notamment participé à l'élaboration d'une nouvelle Convention africaine sur la conservation de la nature qui, à notre sens, revêt un caractère assez progressiste. L'UICN s'achemine progressivement vers la solution de nombreux problèmes complexes de conservation, tout particulièrement dans les pays en voie de développement. Mais son prestige serait considérablement rehaussé si elle accordait une attention plus soutenue aux aspects économiques et sociaux de la conservation de la nature.

Permettez-moi de vous exposer les méthodes et les mesures fondamentales en matière de conservation de la nature qui font l'objet d'une très grande attention en U.R.S.S. Le développement des problèmes d'organisation a conduit à la création, en 1955, de la Commission de la Conservation de la Nature de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S. et de Commissions analogues dans les Républiques soviétiques. Ces agences ont accompli un travail considérable. Elles ont notamment élaboré des projets de loi en matière de conservation qui furent adoptés par les 15 républiques entre les années 1957 et 1963.

Des propositions concrètes en vue du développement de la conservation de la nature en U.R.S.S. furent discutées au cours de plusieurs réunions à l'échelon national auxquelles participaient un grand nombre d'hommes de science et de spécialistes des différentes ressources naturelles ainsi que des pédagogues et des représentants de l'Etat soviétique et d'organisations officielles. Ces conférences eurent lieu à Tiflis (1958), Vilna (1959), Dushambe (1960), Novosibirsk (1961), Kichinev (1962) et Minsk (1963). Leurs résolutions furent soumises aux organes gouvernementaux, aux ministères et à d'autres organismes. Ces réunions contribuèrent largement à la vulgarisation des objectifs et des méthodes de conservation et à la propagation de ses principes. Soutenues par des conférences au niveau inter-républicain, républicain, régional et autre sur la conservation de la nature, elles activèrent les efforts publics dans le domaine de la conservation et de la restauration des ressources naturelles de l'Union soviétique.

La conservation de la nature ne consiste pas uniquement en mesures pratiques et de propagande, mais elle constitue une branche de la science. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de créer une institution scientifique spéciale ayant pour but de dégager les principes des divers problèmes liés à la conservation et à la restauration des ressources naturelles. C'est ainsi que fut organisé en 1962 le Laboratoire central pour la Conservation de la nature qui, en 1964, fut rattaché au Ministère de l'Agriculture d'U.R.S.S. La tâche principale du Laboratoire est d'étudier l'évolution des écosystèmes naturels par rapport aux activités de l'homme. Les résultats de ces études servent de base pour l'élaboration de mesures de conservation et de restauration des ressources naturelles. Le Laboratoire rassemble donc les preuves matérielles des changements intervenant dans la situation de ces ressources et les données relatives aux dégâts causés par leur utilisation abusive.

Le Laboratoire étudie aussi et analyse les expériences nationales, étrangères et internationales réalisées en matière de conservation et fait rapport sur les activités internationales dans ce domaine. Il entretient des contacts efficaces avec des organisations et hommes de science de nombreux pays.

Les aspects scientifiques de la conservation sont aussi étudiés par un certain nombre d'instituts de l'Académie des Sciences d'U.R.S.S., par les académies des sciences des différentes républiques et par d'autres organismes avec lesquels le Laboratoire central pour la Conservation de la Nature entretient des rapports de travail étroits.

Conformément à une décision du Gouvernement, le développement de la conservation de la nature fut encore renforcé par la création en 1965, au sein du Ministère de l'Agriculture, du Bureau central de la Conservation de la Nature et de l'Aménagement des Réserves, de la Faune et de la Flore. Ce Bureau remplace la Commission pour la conservation de la nature et est maintenant responsable des activités touchant à la conservation de la nature en Union soviétique. C'est également lui qui est chargé des relations avec l'UICN.

Il existe aussi un Conseil scientifique et technique, qui fait partie du Bureau Central et agit en qualité d'organisme consultatif public. Le Conseil prépare des recommandations pour le développement de la conservation de la nature, des réserves naturelles et de l'aménagement de la faune et de la flore, et discute des plans et projets d'application de mesures relatives à l'utilisation et à la transformation des réserves naturelles, afin qu'il en soit fait l'usage le plus rationnel possible, pour y promouvoir le processus de renouvellement et pour les protéger de toute dégradation. Les fonctions de ce Conseil comprennent en outre :

- la discussion de projets pour le développement futur du réseau de réserves et autres lieux demandant des mesures de protection spécifiques;
- l'élaboration de propositions pour l'orientation fondamentale des travaux de recherche en matière de conservation, de réserves et d'aménagement de la faune et de la flore.

Ainsi, par l'entremise de son Conseil scientifique et technique, le Bureau central de la Conservation de la nature exerce le contrôle scientifique et méthodologique sur les activités des réserves naturelles d'U.R.S.S. Le Bureau central assume lui-même la gestion d'un certain nombre de grandes réserves.

La conservation et la restauration de certaines ressources naturelles du pays sont de la compétence de divers ministères nationaux et d'autres organismes gouvernementaux. Par exemple, les problèmes relatifs à la conservation des ressources forestières sont confiés au Comité d'Etat pour l'Aménagement des Forêts, ceux ayant trait aux ressources en poisson sont du ressort du Ministère pour le Développement de la Pêche, etc.

Les travaux de conservation et de restauration des ressources naturelles dans les différentes républiques sont entrepris en accord avec les législations locales respectives. La Loi définit la conservation de la nature comme une des tâches essentielles de l'Etat, dont la nation tout entière partage la responsabilité. Les responsabilités de l'application des mesures de conservation sont réparties entre les Conseils ministériels de l'Union et des républiques autonomes, les Comités exécutifs des "Soviets" des délégués ouvriers, les ministères et autres organes gouvernementaux. Le contrôle de la conservation de la nature dans les Républiques de l'Union est donc supervisé par des organismes d'Etat s'occupant de conservation, dont les activités sont coordonnées par le Bureau central de la Conservation de la Nature du Ministère de l'Agriculture d'U.R.S.S. Ces organismes d'Etat ont notamment atteint leur plein développement dans les républiques de Biélorussie, d'Azerbaïdjan et de Lituanie, et la création d'organismes semblables se poursuit dans tout le pays.

A notre avis, il est indispensable d'obtenir la collaboration du public pour renforcer la conservation de la nature. La Société pan-russe pour la Conservation de la Nature, des Sociétés analogues dans les républiques, des sociétés de chasseurs et de pêcheurs, et d'autres encore s'occupent de la diffusion de propagande conçue à l'intention d'un public très large, sur l'utilisation judicieuse des ressources naturelles. Travaillant parallèlement avec les organisations d'Etat, elles exercent une surveillance sur l'utilisation rationnelle et la conservation de l'ensemble des ressources naturelles.

Du fait de l'exploitation croissante dont les ressources naturelles sont l'objet, l'éducation en matière de conservation à tous les niveaux est devenue extrêmement importante. Les programmes scolaires comportent des sujets destinés à inculquer aux enfants un réel amour de la nature et à leur donner la formation et les connaissances nécessaires pour appliquer correctement les principes de conservation et pour contribuer à l'enrichissement des ressources naturelles. De nombreuses institutions universitaires, pédagogiques, agricoles, techniques et médicales donnent déjà ou envisagent l'introduction de cours sur la conservation de la nature. La presse, la radio et la télévision du pays participent de plus en plus activement à des campagnes de propagande pour l'établissement de relations harmonieuses entre la société et la nature.

Au cours de nos travaux pour le développement de la conservation de la nature, nous ne perdons jamais de vue qu'il s'agit là d'un problème fort complexe. Le but de la conservation est de parvenir à une utilisation judicieuse et équilibrée des ressources naturelles, qui permette de satisfaire les exigences variées et croissantes de la nation. En résumé, l'utilisation et la conservation des ressources naturelles ne forment qu'un même problème à plusieurs facettes, et il arrive quelquefois qu'en cherchant à le résoudre, les intérêts contradictoires de plusieurs organisations se heurtent. Surmonter ces contradictions est l'une de nos tâches pour l'avenir immédiat.

En U.R.S.S., les problèmes de la conservation de la nature sont très variés et pas toujours faciles à aborder. Mais le fait que les instances les plus élevées du pays accordent une très grande attention aux questions de conservation est de nature à garantir leur succès. Le Plan Quinquennal pour le développement économique prévoit l'application d'un certain nombre de mesures visant à renforcer la conservation de la nature et l'utilisation plus efficace des sols, forêts, réservoirs, rivières, faune et flore, poissons et autres ressources naturelles du pays.

Nous sommes persuadés que la 9ème Assemblée générale contribuera à l'amélioration des contacts entre les différents pays pour la promotion de la conservation des ressources naturelles mondiales dans l'intérêt de tous les peuples."

Après avoir remercié M. Bogdanov de son intéressant rapport sur les progrès accomplis en matière de conservation en Union soviétique, le Président annonce qu'il va maintenant avoir le plaisir de procéder à la remise de la Médaille John C. Phillips, pour Services exceptionnels rendus à la cause de la conservation internationale pour la période 1964-1966. Cette marque de reconnaissance est décernée au Dr. Enrique Beltran.

Directeur de l'Institut mexicain des Ressources naturelles renouvelables et, jusqu'à récemment, Sous-Secrétaire du Département de l'Agriculture du Mexique, le Dr. Beltran fut membre du Conseil Exécutif de l'UICN de 1952 à 1956 et Vice-Président de l'UICN de 1956 à 1958, et il a contribué de façon remarquable à la cause de la conservation. Il est regrettable que la maladie l'ait empêché de recevoir en personne cette reconnaissance de ses mérites, en présence de ses nombreux amis et collègues du mouvement international pour la conservation, réunis ici aujourd'hui. En l'absence du Dr. Beltran, le Président a demandé à Son Excellence l'Ambassadeur du Mexique auprès de la Confédération helvétique, Señor Carlos Dario Ojeda, de recevoir la Médaille John C. Phillips au nom de son éminent compatriote et de lui transmettre les félicitations et les vœux chaleureux de l'Assemblée pour un prompt et complet rétablissement.

Après la cérémonie, M. Ojeda déclare que, bien que regrettant profondément les raisons qui l'ont amené à le faire, ce fut un grand privilège pour lui de recevoir la Médaille au nom du Dr. Beltran et il s'associe à sa fierté et à sa gratitude pour l'honneur qui lui a conféré l'UICN.

Avant de clôturer la Session, le Président demande aux hôtes de l'UICN la permission de se retirer pour régler un des points de l'Ordre du jour de l'Assemblée,

1. ELECTION DU COMITE DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Les noms de cinq personnes ont été proposés par le Conseil exécutif comme membres de ce Comité. Aucune autre proposition n'étant faite :

Resolution No. 321 : Comité de Vérification des Pouvoirs

Il est décidé à l'unanimité de nommer comme membres du Comité les cinq personnes ainsi désignées (voir liste des Comités de l'Assemblée générale en page 3).

La Session est alors ajournée.

DEUXIEME REUNION

(32ème Session de l'Assemblée générale)

Lucerne, samedi 25 juin 1966, à 11 heures)

En ouvrant la séance, le Président explique que cette réunion est la première des deux sessions de l'Assemblée réservées à la discussion et au développement des relations entre l'UICN et le Programme biologique international et, tout particulièrement, à la détermination des priorités demandant une action de la part de l'UIGN et de la Section de Conservation des Communautés terrestres du Programme (PBI/CT). Il demande au Professeur Jean-G. Baer, en sa qualité de Président du Comité spécial du PBI, au Dr. E.B. Worthington, qui en est le Directeur scientifique, et à M. E.M. Nicholson, Responsable du PBI/CT - tous trois membres du Conseil exécutif ou des Commissions de l'UICN - d'introduire le sujet au cours de cette session de manière à ce qu'une discussion générale puisse être engagée pendant la session de l'après-midi.

Les exposés qui suivirent, après avoir examiné l'état actuel des progrès et des plans du PBI en général, étaient basés sur un rapport du 1k juin 1966, préparé pour le PBI/CT par M. Nicholson, sous le titre : "Conditions requises pour un Programme mondial de Conservation". Les points principaux en sont reproduits ci-dessous dans une version abrégée.

"Au cours des dernières années, la nécessité et l'urgence d'établir un programme mondial de conservation se sont fait sentir de plus en plus impérativement et ont attiré l'attention d'un grand nombre de personnes dans différents pays et à des points de vue divers. Dans une certaine mesure, cet intérêt s'est concrétisé par une action, en partie pour réaliser certains objectifs locaux ou pratiques, en partie pour développer une organisation internationale plus adéquate, disposant de ressources plus considérables et capable de faire appel aux avis scientifiques et techniques les meilleurs. Bien que de cette manière des progrès encourageants aient été accomplis sur le plan mondial, la tâche est tellement vaste, les oppositions sont si fortes et d'une telle mobilité, que des pertes énormes continuent d'être infligées annuellement aux matières essentielles vivantes qui devraient être conservées à l'état naturel pour la recherche scientifique de demain et pour permettre l'établissement de relations satisfaisantes entre l'homme et la nature.

Des Congrès ornithologiques internationaux se sont penchés sur ces questions pendant près d'un siècle et ont mis au point, par l'entremise du Conseil international pour la Préservation des Oiseaux (CIPO) et du Bureau international de Recherches sur la Sauvagine (BIRS), des mécanismes qui ont permis de rapprocher de manière efficace des hommes de science et des naturalistes, des représentants gouvernementaux et d'autres personnalités intéressées. Peu après la Deuxième Guerre mondiale, l'UNESCO, sous l'impulsion de son premier Directeur-Général, Sir Julian Huxley, parvenait à donner corps à l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (alors appelée UIPN), dont le projet de création existait depuis longtemps déjà. Fondamentalement scientifique et technique, cette organisation prévoyait la participation de gouvernements, ainsi que d'organes non-officiels. L'expérience devait montrer combien les possibilités de réalisation d'une telle union internationale sont limitées sans l'aide d'organismes spécialisés et régionaux, travaillant en étroite coopération. Plusieurs de ces organismes ont été créés récemment. Le premier d'entre eux fut le Fonds mondial pour la Nature (World Wildlife Fund), établi en 1961 comme organisation soeur de l'UICN, dont il partage le même siège à Morges, pour s'occuper plus particulièrement de domaines négligés jusqu'ici. Il compte sur l'UICN et d'autres sources d'informations et d'appui afin de pouvoir prendre des dispositions rapides et efficaces concernant l'exécution de projets judicieux, destinés à faire face à l'urgence de certains problèmes de conservation dans le monde.

Presque simultanément, des discussions s'engagèrent pour permettre au monde scientifique international de reconnaître et d'assumer les responsabilités qui lui incombent dans l'identification et l'étude des problèmes que pose la conservation du matériel biologique et scientifique qui se trouve encore dans la nature mais dont l'existence est menacée par de nombreuses formes de perturbations et d'exploitations. En mai 1962, des représentants du Conseil international des Unions scientifiques (CIUS) et des Unions spécialisées intéressées se réunirent à Morges et établirent un Comité préparatoire à un programme biologique international, comprenant sept sections, parmi lesquelles une Section consacrée à la Convention des Communautés terrestres. Le Conseil international pour la Préservation des Oiseaux, qui est maintenant subventionné par le World Wildlife Fund, détacha un agent de liaison à Morges pour s'occuper de la compilation de la Liste des Oiseaux du "Red Data Book" de l'UICN sur les animaux et plantes menacés de disparition. Le CIPO, qui fut fondé en 1922, compte maintenant 55 sections nationales.

Depuis 1960, d'importants développements se sont également produits à l'échelon régional, en vue de renforcer la conservation dans les différentes parties du globe. L'événement le plus significatif a peut-être été l'application à l'initiative du Comité spécial pour la recherche dans l'Antarctique, de mesures agréées pour la conservation de la Faune et de la Flore antarctiques dans le cadre du Traité de l'Antarctique, ratifié par douze nations.

Suite à l'Assemblée générale de l'UICN à Varsovie, un Projet spécial africain fut élaboré et comportait plusieurs étapes dont la Conférence d'Arusha, Tanganyika, en 1961, qui remporta un très vif succès. Un autre projet du même genre pour les régions du Sud-est asiatique fut organisé plus tard par la Commission internationale des Parcs nationaux de l'UICN et se termina par la Conférence de Bangkok en 1965, elle aussi, très réussie. Entretemps, le Conseil de l'Europe commençait aussi à s'intéresser de très près à la conservation et créait un Comité d'experts dans ce domaine, qui a conclu un accord de travail avec l'UICN, et d'autres initiatives équivalentes étaient prises ailleurs.

Les Nations Unies, par l'entremise de l'ECOSOC, patronnèrent la préparation par l'UICN, pendant la période 1959/1962, d'une liste préliminaire des Parcs nationaux et réserves équivalentes dans le Monde qui, avec son supplément, couvre environ 81 pays. Depuis lors la préparation d'une nouvelle version, élargie et améliorée de cette liste, a été entreprise par le Professeur J.P. Harroy pour la Commission internationale des Parcs nationaux, à qui la tâche a été confiée par les Nations Unies. Plusieurs autres agences des Nations Unies, notamment l'UNESCO et la F.A.O. ont pris une part de plus en plus active à la politique et aux programmes en matière de conservation et cette tendance sera vraisemblablement accentuée par la Conférence intergouvernementale sur la conservation qui sera organisée aux Etats-Unis en 1968, sous les auspices de l'UNESCO.

Une autre tendance très significative et des plus réjouissantes s'est manifestée récemment par l'établissement, à l'intérieur de parcs nationaux ou d'autres régions présentant un intérêt pour la conservation, de stations biologiques internationales, dans le but de favoriser la continuité de la recherche et de donner plus de poids à la thèse suivant laquelle ces régions sont d'un intérêt vital pour la science mondiale. A la suite d'une résolution adoptée par le Congrès international de Zoologie, organisé en 1958 à l'occasion du Centenaire de l'énoncé de la théorie de Darwin, il fut décidé de créer une Fondation Charles Darwin pour les Galapagos; cet organisme international, comme son nom l'indique, a pour but de promouvoir la recherche et la conservation dans les Iles Galapagos et elle a déjà réalisé d'excellents progrès. D'autres programmes de recherche d'envergure internationale ont été mis en oeuvre à Seronera dans le Parc national du Serengeti et dans la Zone de conservation du Ngorongoro, tous deux en Tanzanie, et au Coto Donana en Espagne. De nouveaux projets sont à l'étude, notamment à Azraq dans le district oriental de Jordanie.

Il convient aussi de mentionner un certain nombre d'organisations nationales qui soutiennent très activement la conservation internationale et y participent. L'établissement en cours de Comités nationaux dans le cadre du PBI et, dans certains cas, de Sous-Comité spéciaux pour la conservation, contribue à renforcer le développement de centres nationaux liés à l'effort international.

Il est tout à fait compréhensible que de temps à autres des gens ne connaissant pas très bien l'ampleur et la diversité des problèmes et l'évolution du mouvement moderne de conservation soient désorientés par ce qui peut passer à leurs yeux pour une prolifération d'organismes dans ce domaine. Il faut néanmoins espérer que cette brève introduction aura démontré que les rapports et les coordinations ne manquent nullement entre eux même si, du fait de l'extrême pénurie de personnel qualifié permanent, de fonds et d'appui politique et public, ils sont rarement en mesure de réaliser plus d'une fraction de ce qu'ils savent être de la plus grande urgence. Un soin particulier a récemment été voué à l'élimination dans les mesures où on peut les éviter, des duplications et des contradictions dans les efforts. Il serait difficile de trouver des exemples sérieux de cas où cela s'est produit ces derniers temps ou est susceptible de se produire à l'avenir. L'inverse pourrait plutôt être envisagé, c'est-à-dire que les relations et les accords maintenant réalisés, ont atteint un niveau dépassant, sans doute temporairement seulement, les ressources disponibles pour en tirer pleinement profit. Les dirigeants et les organisateurs du mouvement mondial de la conservation peuvent prétendre à juste titre à être parvenus à une unicité d'efforts, bien plus grande que d'autres organisations internationales disposant de ressources financières de loin supérieures aux leurs. Il est extrêmement important que ce fait soit reconnu car, aussi longtemps qu'il ne le sera pas, la tâche de ceux qui oeuvrent pour rassembler les fonds nécessaires à la conservation mondiale, avant qu'il ne soit trop tard, sera beaucoup plus ardue.

Pour aborder la question sous un autre angle, il semble souhaitable d'analyser la répartition des diverses tâches et opérations qu'exige un programme mondial de conservation. Dans la mesure du possible, cela sera fait suivant le principe d'une réaction en chaîne, commençant par la découverte et l'évaluation des faits et poursuivant jusqu'à l'usage qu'il est fait des informations recueillies.

1. Systèmes et techniques d'enquête

La conservation scientifique dépend de l'obtention de données précises et comparables de portée très étendue, rassemblées de manière rapide et économique tant du point de vue financier que du personnel qualifié. Cette nécessité est tout particulièrement aiguë lorsqu'il s'agit de territoires inaccessibles ou lorsque s'offre une occasion qui ne se représentera peut-être plus. Si les méthodes et les techniques les meilleures ne sont pas apprises et appliquées judicieusement, d'innombrables informations qui seraient d'une valeur inestimable pour la science et la conservation continueront d'être perdues, comme c'est le cas en ce moment et, bien souvent, à jamais.

C'est à ce point du processus que le Programme biologique international, Section CT, peut fournir une de ses principales contributions. Un important travail préparatoire a déjà été accompli en ce qui concerne la Liste de contrôle des régions couvertes par le PBI, qui constitue maintenant une base scientifique reconnue internationalement pour la collection d'une grande variété d'informations sur les habitats du monde entier, sous une forme telle que les données qui en découlent peuvent être reproduites mécaniquement.

Ces matériaux constitueront un précieux instrument de travail pour le PBI qui s'en servira pour :

- dresser une liste mondiale d'habitats sur la base de leurs caractéristiques écologiques générales et l'intérêt qu'ils représentent pour la biologie et la conservation;
- faire l'analyse de la représentation de ces habitats dans les régions naturelles actuellement protégées dans le monde, marquant leur emplacement, la superficie protégée et le degré de protection accordé;
- faire le recensement des habitats non encore ou insuffisamment protégés et dans lesquels des projets complémentaires de protection devraient être mis en oeuvre pour assurer la conservation d'échantillons représentatifs suffisants,

2. Réalisation d'enquêtes et recueil de données

Bien qu'un travail considérable ait été accompli récemment, notamment en ce qui concerne le recueil de données sur les espèces menacées, bien d'autres enquêtes sont nécessaires, appuyées par des contre-enquêtes selon des méthodes comparables sur de nombreux sites n'ayant pas été suffisamment étudiés auparavant, ou ayant depuis subi des changements.

L'organisation par le PBI de tant de Comités nationaux permet d'espérer des progrès considérables dans la collection d'information recueillies sur place dans toutes les parties du monde, au cours des cinq prochaines années d'activité du PBI.

3. Analyse, évaluation et accessibilité des données

Il incombera au PBI/CT de veiller à ce que des informations de base détaillées et répondant à des normes élevées et comparables soient non seulement obtenues mais qu'elles soient traitées suivant des méthodes modernes en rapport avec les besoins de l'utilisateur et rendues accessibles par les moyens de publication à la disposition du PBI. On espère conclure des arrangements qui permettraient d'assurer la permanence de cette procédure, après l'achèvement du PBI vers 1972.

4. Diffusion des informations

Il ne suffit pas de publier des informations dont il pourrait n'être fait qu'un usage relativement limité; des dispositions devront être prises pour les porter à la connaissance, dans certains cas de manière sélective ou sous forme de condensés appropriés, de personnes très occupées et d'organisations qui devraient en tenir compte ou prendre des mesures en ce qui les concerne. On peut espérer y parvenir jusqu'à un certain point, à l'échelon national, par l'entremise des Comités nationaux du PBI et des organismes nationaux correspondants ou membres du l'UICN, et d'autres sections du mouvement international de conservation, le World Wildlife Fund y compris. Cette fonction ne peut toutefois être remplie qu'en partie par le PBI, même durant sa phase active, et devrait faire l'objet d'une étude, afin que la plus grande attention y soit accordée à l'avenir.

5. Prise de décisions

Bien que les informations reçues et analysées représentent, du moins nous l'espérons, une précieuse contribution à la science, leur but pratique est de permettre de renforcer et d'améliorer la conservation sur le plan mondial. Pour que ce but soit atteint, les données doivent être judicieusement diffusées, afin de contribuer à la prise des décisions concernant des intérêts nombreux et de nature différente. Sur le plan scientifique, on peut s'attendre à ce que le PBI/CT (jusqu'au moment où le PBI cessera son activité en 1972) analyse les informations accumulées et formule des recommandations sur l'envergure et la nature des mesures de conservation qui devraient être appliquées pour répondre aux besoins de la science de demain, pour autant que l'on puisse raisonnablement les prévoir. Il faut espérer que, conjointement, l'UICN et d'autres organismes de conservation, tant internationaux que nationaux, analyseront aussi des informations et, en consultation avec le PBI/CT, formuleront des propositions ou adresseront, suivant les cas, des requêtes ou des offres spécifiques d'assistance ou de conseil aux gouvernements et autres autorités intéressées. C'est ici que le rôle de l'UICN devient primordial tandis que celui du PBI/CT, comme son conseiller scientifique sur les données du PBI, passe au second rang.

6. Décentralisation, répartition des tâches et accords de travail

Il faut aussi prévoir que si dans un certain nombre de pays les décisions seront prises par les autorités techniquement compétentes et disposant des pouvoirs, des ressources et du personnel nécessaire, il n'en sera peut-être pas de même dans beaucoup d'autres, et que, dans ce cas, il pourrait y avoir besoin soit d'aide technique ou de prêt de conseillers ou autre personnel qualifié, ou encore d'assistance financière ou matérielle.

L'UICN a déjà acquis une certaine expérience dans ce domaine, notamment en relation avec les Projets spéciaux africain et sud-est asiatique, mais les besoins futurs prévisibles sont beaucoup plus importants et de caractère plus universel et sont tout à fait en dehors des possibilités du PBI qui doit se tourner vers l'UICN pour développer le mécanisme et trouver les ressources adéquates pour ce genre d'activité.

7. Méthodes d'exécution

En plus du besoin évident de mettre au point des techniques perfectionnées, au développement desquelles le PBI/CT pourrait contribuer, par exemple en ce qui concerne la préparation et l'exécution de Plans d'Aménagement, plusieurs autres problèmes de première importance restent à régler pour que l'application soit efficace. Le tout premier est la nécessité d'établir des prévisions correctes en matière de formation de personnel qualifié à tous les degrés. Fondamentalement, ce problème semble être plus du ressort de l'UICN que de celui du PBI.

8. Programme mondial de conservation - Objectif et plan d'exécution

S'il est certain que l'insuffisance de ressources a jusqu'ici découragé la préparation d'un programme mondial de conservation qui, de toute manière, serait difficilement réalisable sur la base des informations actuellement disponibles, la préparation d'un tel programme pourrait être envisagée comme possibilité pratique aux environs de 1970. Pour autant qu'il soit conçu avec souplesse et dirigé avec bon sens, ce programme pourrait être d'une grande valeur en révélant à l'opinion mondiale l'ampleur, la nature et la répartition des principaux besoins vérifiables de la conservation. Ce serait sans doute à l'UICN de prendre ici l'initiative en recrutant, selon les nécessités et les circonstances, l'aide des autres parties.

9. Ressources - Finances et Personnel

Il serait puéril de préparer un programme mondial sans pouvoir compter sur les ressources adéquates pour l'exécuter. D'un autre côté, il semble désormais peu probable d'obtenir des fonds importants s'ils ne sont pas en relation avec un programme. Il est donc indispensable, simultanément à sa préparation, d'étudier les exigences financières et administratives qu'il implique et la façon dont elles pourraient être satisfaites. Ceci semble être de la compétence du World Wildlife Fund, agissant en consultation avec l'UICN.

10. Organisation

A un stade quelconque et à mesure que se développe la conservation, l'efficacité et la valeur de l'organisation telle qu'elle est décrite plus haut, devront être revues. La Conférence intergouvernementale de 1968 aura certainement un rapport avec cette question.

11. Education

Le monde éducatif a devant lui un potentiel énorme et une tâche importante en relation avec l'écologie et la conservation, tout particulièrement en matière d'études sur le terrain. La Nature Conservancy de Grande-Bretagne a exploré ce domaine et a déjà mis sur pied des recherches et des expériences auxquelles il est donné suite dans d'autres pays d'Europe, où le Conseil de l'Europe s'y intéresse, après discussions au sein de la Commission d'Education de l'UICN, Il est à peine nécessaire de répéter qu'il est indispensable et de la plus haute importance pour la conservation mondiale que le travail de l'UICN dans ce domaine soit développé le plus activement possible.

12. Revue et coordination

Cet aperçu général montre que des progrès appréciables ont été réalisés dans l'énonciation de ce qu'est le problème de la conservation mondiale et qu'au moins des dispositifs embryonnaires ont été mis en place pour s'en occuper. L'envergure et les ressources de ceux-ci restent cependant malheureusement très limités pour la tâche qui les attend. Il est possible que vers 1970, un nouveau pas important aura été franchi, à la suite des développements auxquels il est fait mention ci-dessus, et sans aucun doute à la suite d'autres développements. Il est particulièrement important que, pendant cette période de croissance, les rapports et les contacts existant entre tous les organismes intéressés soient renforcés et qu'une analyse approfondie et objective de l'organisation et du fonctionnement du mouvement mondial de la conservation soit entreprise pour 1970, ou immédiatement après. Pour le moment, le mouvement a pris un élan honorable et a manifesté une capacité d'adaptation remarquable aux changements de conditions. Il est important que ces avantages acquis ne soient pas perdus. Entretemps, il faut espérer que la plupart, sinon toutes les faiblesses indiquées plus haut pourront être surmontées par la bonne volonté et les efforts en commun, partiellement tout au moins avant la prochaine Assemblée générale de l'UICN et qu'un rapport dans ce sens pourra être soumis à la prochaine Assemblée générale du PBI en 1968."

TROISIEME REUNION

(33ème Session de l'Assemblée Générale)

Lucerne, samedi 25 juin 1966, à 11h45

L'Assemblée reprend ses travaux et s'occupe des points suivants de l'ordre du jour:

2. Rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs

M. W.E. Burhenne, Président du Comité, fait part de ses conclusions. Huit Gouvernements sont représentés à l'Assemblée et chacun d'eux a le droit d'exercer deux votes. Cinq Organisations internationales membres sont représentées et ont chacune droit à un vote. Les représentants accrédités d'organisations membres de 33 pays sont présents, et chaque groupe national a le droit d'exercer un vote.. Le total des votes pouvant ainsi être exercés conformément aux statuts s'élève donc à 54.

Résolution No. 322 : Rapport du Comité de Vérification des Pouvoirs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. Election de Vice-Présidents d'Honneur de l'Assemblée

Le Président propose l'élection

du Professeur Dr. H.P. Tschudi, Conseiller fédéral
et de M. J. Bächtold, Conseiller national

comme Vice-Présidents d'Honneur.

Résolution No. 323 : Election de Vice-Présidents d'Honneur.

MM. Tschudi et Bächtold sont élus par acclamation.

4. Adoption de l'Ordre du Jour

Le Secrétaire général propose l'adoption de l'Ordre du Jour moyennant insertion, après le point 2 "Rapports des Commissions", d'une rubrique "Rapports des Organisations auprès desquelles l'UICN jouit du statut consultatif".

Résolution No. 324 : Adoption de l'Ordre du Jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport du Secrétaire général pour les périodes 1963 - 1966

Le rapport est présenté officiellement par le Président et déposé pour discussion ultérieure. Ce rapport est reproduit à l'Annexe B des présents Procès-Verbaux.

6. Nouveaux Membres

Le Président attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que quatre nouveaux Etats ont signifié leur adhésion à l'Union depuis l'Assemblée générale de 1963, portant à 23 le total des Etats membres. Il s'agit de :

la République du Tchad
la République de l'Equateur
la République de Zambie
la République du Sénégal

Cette annonce est chaleureusement applaudie.

Le Président ajoute qu'il lui est agréable de porter à la connaissance de l'Assemblée que les Gouvernements de Finlande et du Royaume Uni viennent de donner l'assurance formelle que leurs pays deviendraient les 24^e et 25^e Etats membres de l'Union, dès que les formalités officielles nécessaires auraient pu être accomplies.

Le Président mentionne alors la liste de 29 organisations dont la demande d'adhésion comme membres de l'UICN a été approuvée à l'unanimité par le Conseil exécutif et doit maintenant être ratifiée par l'Assemblée. Cette liste a déjà été distribuée aux délégations et il conviendrait d'y ajouter les noms de deux organisations, dont la demande d'adhésion a été remise au Conseil exécutif et approuvée par lui la veille. Il s'agit de :

The African Wildlife Leadership Foundation,
The Caribbean Conservation Corporation.

La liste complète des 31 demandes d'adhésion comprend une ou plusieurs organisations représentant six pays qui ne figuraient pas parmi les membres de l'Union au moment de l'Assemblée générale précédente, notamment :

l'Ethiopie, la Jordanie, le Malawi,
le Pérou, les Philippines et Sabah,

ce qui porte à 68 le total des pays représentés au sein de l'Union. Il est particulièrement agréable de constater que les demandes d'adhésion attendant d'être ratifiées proviennent du monde entier.- 13 d'Europe, 7 d'Amérique du Nord, 1 d'Amérique du Sud, 4 d'Afrique, 1 d'Australie et 5 d'Asie. Il est aussi extrêmement satisfaisant de pouvoir compter parmi ces demandes d'adhésion celles de deux ministères - le Ministère des Ressources Naturelles du Malawi et le Département de l'Intérieur des Etats-Unis d'Amérique. Ce dernier a généreusement offert de verser une contribution annuelle équivalant au taux de cotisation le plus élevé d'un Etat membre; il faut espérer que ce geste très apprécié et des plus encourageant sera répété ailleurs.

La ratification en bloc des demandes d'adhésion en qualité de membres de l'UICN, émanant de 31 organisations (dont la liste figure en Annexe A aux présents Procès-Verbaux), est mise aux voix et appuyée par le Président.

Résolution No. 325 : Ratification de l'adhésion de nouveaux membres.

La motion est adoptée à l'unanimité par acclamation.

7. Présentation officielle des comptes, etc.

Les Comptes, le Budget, les propositions de revision des Cotisations et le Projet de Programme 1966 - 1969, sont présentés par le Président et leur discussion est remise à plus tard.

8. Election de Comités spéciaux de l'Assemblée

Des nominations ont été faites pour la constitution du Comité des Finances et du Budget et du Comité des Résolutions.

Résolution No. 326 : Election des membres de comités.

Les personnes désignées sont approuvées à l'unanimité et dûment élues (voir liste des Comités de l'Assemblée générale en page 3).

La Session est ensuite ajournée.

QUATRIEME REUNION

(34ème Session de l'Assemblée Générale)

Lucerne, samedi 25 juin 1966, à 14h15

La première partie de la Session est consacrée à des questions et communications découlant des exposés d'introduction sur les relations entre l'UICN et le PBI présentés à la session du matin.

H.E. Luther (Finlande) attire l'attention sur deux projets qui sont d'intérêt commun et bénéficient déjà du co-patronage des deux organisations :

1. Le projet AQUA : mis en oeuvre par l'UICN, la SIL (Societas Internationalia Limnologiae) et le PBI/PF (Section de la Productivité des eaux douces du Programme), dont le but est de déterminer et de dresser la liste des sites aquatiques qui, de l'avis de tous les pays, méritent d'être protégés. Ceux-ci sont répartis en deux catégories principales, selon que l'habitat est à l'état naturel ou seulement légèrement modifié, ou qu'il a déjà été modifié ou encore qu'il est entièrement artificiel.

Une liste préliminaire de ces sites est fournie et des exemplaires en sont distribués à tous les participants intéressés qui sont priés de soumettre leurs commentaires, adjonctions ou amendements dès que possible au Professeur Luther.

2. Le projet TELMA : dont l'objectif est d'établir une liste à peu près analogue des tourbières d'importance internationale, est déjà prévu comme deuxième étape du "projet MAR" organisé par l'UICN et le BIRS. Ce projet en est encore au stade d'élaboration et il sera probablement nécessaire d'organiser une réunion de spécialistes pour le compléter et le faire appliquer.

J.D. Ovington (Australie) déclare qu'il faut encore donner suite à un grand nombre de problèmes de méthodologie et que ceci relève du domaine de la collaboration UICN/PBI, en particulier pour des problèmes ayant trait à des processus physiologiques tels que la production racinaire et plus généralement à la physiologie et à l'écologie des associations des marais, des prairies, des forêts tempérées et tropicales etc. En dépit des connaissances acquises dans le domaine de la physiologie, on sait encore trop peu comment les appliquer.

A. de Vos (Canada) suggère que les problèmes de productivité et d'exploitation animale, y compris la surveillance des normes d'hygiène lors de la conservation de la viande, soient examinés par l'UICN/PBI et

H.K. Buechner (U.S.A.) ajoute que ceci s'applique spécialement à la productivité des herbivores, sujet sur lequel on aurait grandement besoin de conseils pratiques sous forme d'un manuel détaillé.

A. Bannikov (U.R.S.S.) donne un compte rendu détaillé de l'essor du mouvement en faveur de la conservation dans son pays sous l'impulsion de la Société pan-russe pour la Conservation de la Nature, qui comprend maintenant 80'000 cellules, 1'800 filiales et environ 12 millions de membres. Ses activités embrassent la protection des forêts, la lutte contre la pollution, le contrôle des effectifs de poissons, la lutte contre l'érosion des sols, la création de zones vertes, la protection du gibier et comportent aussi un service très actif pour l'éducation de la jeunesse; le mouvement se situe ainsi parfaitement dans la ligne des objectifs du PBI, et plus particulièrement de la Section CT et les complète.

J.-P. Harroy (Belgique) rappelle la contribution déjà fournie au PBI/CT par le travail de la Commission internationale des Parcs nationaux de l'UICN qui a révisé et augmenté la Liste des Parcs nationaux et Réserves analogues dressée par les N.U. L'adjonction à cette liste d'une section écologique comprenant la description des habitats et des espèces caractéristiques des régions mentionnées constitue un progrès important qu'il conviendra d'approfondir en collaboration avec la Commission d'Ecologie et le PBI/CT.

N.W. Moore (R.U.) appuyé par J.L. George (U.S.A.) et A. Eichler (Venezuela) jugent que les programmes biologiques doivent absolument tenir compte des problèmes posés par les produits chimiques toxiques étant donné les conséquences génétiques de l'application de pesticides et autres produits chimiques à l'égard des ressources naturelles, comprenant tous les organismes vivants et l'homme lui-même. A leur avis ces problèmes sont à la base d'une utilisation et d'un aménagement rationnels des ressources et du maintien de l'équilibre des populations.

L. Hoffmann (France) propose que le projet MAR, réalisation conjointe de l'UICN et du BIRS, soit étendu en étroite liaison avec le PBI/PT et PF de manière à couvrir l'étude de la productivité des sites qui figurent sur la liste.

J.C. de M. Carvalho (Brésil) relate les progrès accomplis dans l'étude des biotopes latino-américains, le Bassin de l'Amazone par exemple, et indique qu'on attend pour la fin de l'année la publication de 200 rapports qui lui sont consacrés. De nombreuses organisations y ont participé, ainsi l'Association de Biologie tropicale, l'Institut botanique de Caracas et le Conseil national de la Recherche du Brésil (responsable du PBI dans ce pays), le champ de recherches possibles est énorme dans une région où plus de 1'000 millions de km² n'ont pas encore fait l'objet d'investigations approfondies.

Z. Futehally (Inde) rappelle à l'Assemblée l'urgence des problèmes en cause et le risque sérieux de voir un matériel irremplaçable perdu à tout jamais avant que des mesures adéquates n'aient été prises.

T. Pritchard (R.U.) souligne l'aspect éducatif. Les objectifs du PBI ne peuvent guère être atteints sans l'aide d'un personnel ayant les qualifications nécessaires pour mettre en application les programmes nationaux et internationaux. Au cours du symposium de la Commission d'Education qui a immédiatement précédé l'Assemblée, la discussion a porté sur l'éducation et la formation au niveau universitaire et deux résolutions pertinentes ont été adoptées : nécessité d'établir un service consultatif international capable de diffuser plus largement des informations sur les techniques et matériaux de formation et nécessité d'établir des liaisons étroites avec des organisations telles que l'UNESCO et la FAO et avec le PBI, afin de déterminer les lacunes qui existent en matière de personnel pour les projets de recherche et de conservation et de les combler. Ces deux nécessités avaient été particulièrement accentuées dans le contexte du sud-est asiatique, lors de la Conférence de l'UICN à Bangkok : il serait utile qu'un groupe d'étude mixte IUCN/PBI soit constitué en vue d'étudier les procédures et mécanismes nécessaires pour y faire face.

Ces contributions et suggestions sont alors résumées par J.B. Cragg, en sa capacité de Président FF. de la Commission d'Ecologie, et par MM. E.M. Nicholson et E.B. Worthington, en leur qualité de responsables du PBI; ils soulignent les nombreux points de contact qui existent entre l'UICN et les différentes sections du PBI et la priorité qui doit être accordée au développement de ces contacts au cours des trois prochaines années. La deuxième partie de la Session est consacrée aux deux allocutions principales de la 9ème Assemblée générale :

Le Professeur Dr. Georges Grosjean, Professeur de géographie humaine et économique à l'Université de Berne, Suisse, Directeur du Musée alpin suisse et Membre du Comité central du Club alpin suisse, parle en ces termes :

" Nous nous réunissons aujourd'hui de toutes les parties du monde pour un échange d'opinions et, si possible, pour montrer aux hommes une voie qui les conduira à de nouvelles relations avec la nature. "Vers un nouveau type de Relations entre l'homme et la nature" est le thème central des discussions que nous aurons pendant la semaine à venir, et nous avons limité le sujet aux régions tempérées où le problème des relations entre l'homme et la nature est particulièrement important compte tenu de l'explosion démographique extraordinaire qui s'y est produit et de l'espace très restreint dont nous disposons dans la plupart des pays, surtout en Europe et plus particulièrement ici en Suisse. Cependant si l'homme veut se dégager des agglomérations urbaines sans cesse grandissantes pour venir à la nature, il doit nécessairement devenir un touriste, d'où le problème, dont nous aurons à discuter, des relations entre le tourisme et la conservation de la nature.

Jusqu'ici, en général, tourisme et conservation de la nature se sont trouvés en opposition. Les voyages, le tourisme et ses hôtels souvent placés de façon très arbitraire et construits sans le moindre plan, les éléments étrangers discordants dans un paysage de villages, de bords de lacs, de pâturages alpins et de haute montagne, le tourisme dans les montagnes avec sa suite de câbles, de funiculaires, de remonte-pentes, de télésièges, de routes carrossables et de terrains d'aviation, ont métamorphosé notre paysage naturel et ont transformé nos régions cultivées qui s'étaient développées harmonieusement en un assemblage désordonné des éléments les plus hétérogènes. Maintenant, la construction de bungalows de vacances et de petites résidences secondaires dans tous les styles architecturaux imaginables, allant du pseudo-classique à l'extrême avant-garde, menace d'aboutir au chaos et la masse de touristes qui se déversent en nombres toujours plus grands dans la campagne menacent la flore et la faune d'extermination. Plusieurs des rapports qui seront lus dans les jours prochains apportent la preuve scientifique détaillée de ces allegations. Ils expliquent aussi pourquoi les organisations de conservation de la nature et les associations alpines se sont à maintes reprises opposées à la construction de nouveaux équipements touristiques dans les montagnes, au bord des lacs, dans les régions boisées et dans les forêts.

D'autre part, il existe sans aucun doute un domaine où les intérêts du tourisme et ceux de la conservation de la nature se rejoignent : un des objectifs de la Réunion technique consistera à définir et à délimiter ce domaine. Il est indéniable que le tourisme a un certain intérêt à la conservation de la nature, si on considère que la nature elle-même, la vie végétale et animale, les chutes d'eau, la forêt vierge, les déserts, les hautes montagnes, la perspective de trouver un paysage primitif encore intacte et non perturbé par la civilisation, sont des attractions majeures pour les touristes. Les organismes de conservation de la nature ne disposent que de très petits moyens et sont encore considérés, malgré nombre de belles paroles, comme un luxe et non une obligation nationale naturelle, sérieuse et importante. Il est donc dans leur intérêt de contracter une alliance avec le tourisme qui, étant une source importante de revenus nationaux dans presque tous les pays, joue un rôle très significatif et dont les besoins doivent par conséquent être considérés de plus en plus sérieusement par les autorités. Maintenant, au moment où la conservation de la nature promet de devenir rentable grâce au tourisme, il sera peut-être enfin possible d'obtenir l'appui financier nécessaire dont elle a tant besoin.

Il paraît donc possible de réaliser une certaine symbiose, même limitée, entre le tourisme et la conservation de la nature, témoin le grand intérêt que les milieux touristiques, et par-dessus tout

l'Office suisse du Tourisme, prennent à la présente réunion. Il s'agit donc de se rassembler, de mettre en commun nos expériences et nos besoins et de les comparer. Pour le tourisme, cela implique d'avoir à établir une distinction entre le genre de tourisme qui conduit l'homme à la nature ou qui l'amène à composer avec elle, et le genre de tourisme dans lequel les participants, parfaitement égocentriques et dépourvus de compréhension et de tout sens des valeurs, ne savent que ravager et détruire la nature qu'ils rencontrent. De même, pour la conservation de la nature, cela signifiera établir une nette distinction entre une conception extrémiste qui ne pense qu'en termes de droits intégraux de la faune et de la flore et qui, en fin de compte, ne peut tolérer la présence de l'homme, et la conception fondée sur le point de vue de l'homme et des besoins de régénération physique, psychique et spirituelle de l'humanité.

Il s'agit, fondamentalement, d'un problème historique et philosophique, et puisque les rapports présentés ici, qui expriment en grande partie le point de vue du naturaliste, ne lui accordent que très peu d'importance, je me permets de m'y arrêter quelques instants.

Depuis que l'homme a cessé, à une époque très reculée de son développement pré-historique, de vivre à l'état naturel et qu'a commencé l'histoire de sa civilisation, il semble que le conflit qui l'oppose à la nature ait existé comme une question de principe. Ce fait est assez difficilement compréhensible d'un point de vue logique et rationnel, mais il est confirmé par l'expérience de l'histoire. Nous nous trouvons confrontés au problème fondamentalement très curieux, qui ne peut guère être expliqué de façon rationnelle, que l'homme est la seule espèce naturelle parmi des millions d'autres à n'avoir pas été satisfait de son sort et à avoir constamment tenté pendant quelque dizaines de milliers d'années d'améliorer les conditions de son existence matérielle. Durant cette longue période, il s'est acharné à contrôler la nature - à la transformer, à accroître sa production, à libérer l'énergie latente dans la nature - mais par cette même activité il a aussi détruit la nature. Au cours de cette évolution, l'homme est devenu une créature hautement civilisée, dont le mode de vie est très éloigné de la nature.

Cependant, comme les événements historiques - ceci est aussi prouvé par l'expérience - n'évoluent pas uniformément vers une fin déterminée, mais sont influencés par la pression de principes contradictoires, et comme à chaque pression répond une contre-pression, il est logique que de temps en temps l'humanité soit saisie d'un profond désir de retour à la nature et d'entente harmonieuse avec elle. Ce besoin irrésistible a au fond la même origine que la recherche du salut dans le domaine religieux. Ils

peuvent fort bien n'être que deux formes différentes d'une seule et même impulsion. Il faut s'attendre à ce que ce besoin soit ressenti avec une intensité accrue aux époques où la culture - par dessus tout la civilisation matérielle - atteint un niveau élevé. C'est ainsi que l'antiquité classique a éprouvé ce besoin spirituel de retour à la nature. Et sa littérature a créé le pays imaginaire d'Arcadie, où les bergers vivaient en harmonie parfaite avec la nature. Dans l'histoire de la civilisation moderne, on peut dire que ce besoin profond s'est manifesté puissamment pour la première fois vers 1730, au début du Siècle des Lumières, lorsque le Bernois von Haller écrivit son poème intitulé Les Alpes. En effet, dans ce poème, qui fut immédiatement traduit dans plusieurs langues, Haller, le génie universel, physicien, botaniste et fondateur de la physiologie moderne aussi bien que poète, donnait le signal d'une explosion soudaine d'enthousiasme pour les Alpes, lieu où l'homme pouvait vivre en harmonie avec une nature primitive et vierge. C'était bien sûr une illusion, mais une illusion magnifique, qui fut en fait le point de départ du tourisme moderne. Jean-Jacques Rousseau y trouva l'inspiration pour lancer son appel pressant du : "Retour à la nature". Goethe, Lord Byron, Madame de Stael, Mendelssohn, l'Impératrice Joséphine, pour ne citer que quelques-uns des représentants illustres de la vie culturelle et de la Société de cette époque, vinrent dans les Alpes.

Cependant, le malheur, la tragédie qui préside à toute activité humaine intervint à nouveau. A peine l'homme avait-il découvert le paradis de la nature qu'il commença de le détruire en "l'aménageant" et en transportant dans le monde simple des Alpes le luxe des palais et des villes auxquels il avait si récemment tenté d'échapper. Au cours des XIXe et XXe siècles, le tourisme se développe non seulement dans les Alpes mais aussi partout où, dans la zone tempérée, la nature existait encore à l'état vierge. De plus, ce fut un tourisme qui avait peu ou rien de commun avec le pèlerinage à la nature du XVIIIe et du début du XIXe siècles, où un fils de prince choisissait de son propre gré la paille pour couche et le lait pour nourriture. L'homme des XIXe et XXe siècle peut être comparé à un enfant qui met son jouet en morceaux pour voir ce qu'il y a dedans. Il a agi de même en étudiant la nature, en l'éventrant et en la rendant ainsi accessible. Selon son habitude, il l'a améliorée et, ce faisant, l'a détruite. Ce ne fut pas seulement le tourisme mais aussi la science - et nous devons bien en convenir ici entre scientifiques - qui ont contribué à la démystification de la nature, avec le résultat que les hommes perdirent toute révérence pour la Création. Si aujourd'hui, ce sont avant tout les naturalistes qui plaident en faveur de la nature, c'est peut-être pour réparer le mal qu'ils lui ont fait en donnant à l'homme un pouvoir pratiquement illimité sur elle.

Le sentiment du XVIIIe siècle pour la nature fut bientôt canalisé en grande partie vers la recherche et l'exploitation technique de la nature, donnant à l'humanité d'aujourd'hui une connaissance étendue des lois naturelles et des possibilités illimitées d'utilisation des forces immenses enfermées dans la nature. Cependant - et ceci est un curieux paradoxe - plus l'homme a pénétré les secrets de la nature, plus il s'est écarté d'elle spirituellement.

Il est donc tout à fait compréhensible que, maintenant que l'homme prend toujours plus conscience des effets nuisibles de sa civilisation, il commence aussi à comprendre à nouveau la nécessité d'un retour à la nature et à la vie simple. La pollution de l'eau et de l'air, l'augmentation des maladies cardiaques, l'instabilité psychique de plus en plus fréquente, les hécatombes sur les routes, la menace de l'ère atomique sont ressentis comme des phénomènes isolés désagréables et suscitent une certaine inquiétude, mais ils n'ont pas encore été reconnus dans leur contexte, notamment en tant qu'émanations d'un mode de pensée dépassé et d'une échelle des valeurs périmée. Cependant, peut-être cette reconnaissance sommeille-t-elle dans notre subconscient et nous trouvons maintenant au seuil d'une orientation nouvelle de notre civilisation, où l'homme commence à se tourner vers des normes et des valeurs nouvelles et où l'idée de progrès n'est plus seulement matérielle mais comporte des aspects intellectuels, spirituels et moraux.

L'intérêt croissant qui se manifeste à l'égard du camping ne provient pas seulement de causes sociales - il n'est en tout cas pas uniquement la conséquence d'une pénurie matérielle ou financière qui empêche un grand nombre de gens de s'offrir des vacances à l'hôtel, mais un symptôme du malaise croissant de notre civilisation. J'ai rencontré des Américains en Laponie qui m'ont affirmé que les gens ne vont plus passer leurs vacances dans les Alpes parce que tout y a été découvert, rendu accessible et exploité sans laisser aucune place à l'aventure et à la joie de la découverte. L'amour de l'aventure, le besoin de l'inconnu sont l'un des aspects importants des relations entre l'homme et la nature, dont il convient encore de s'occuper.

Ceci me ramène au problème de l'aménagement et de la création de régions touristiques donc à l'aménagement du territoire en général. Il existe ici des différences de terminologie dans les diverses langues et ces différences sont caractéristiques des multiples façons de concevoir le problème. Lorsqu'un Anglais dit "planning", il entend par là quelque chose de totalement différent de ce qu'un Français veut dire par "aménagement du territoire" ou un Allemand par "Raumordnung". Dans le terme "planning" il y a une idée de prévoyance, d'attribuer une place à chaque élément dans la structure du paysage sur une base de longue échéance. "Aménagement du

territoire" exprime quelque chose d'essentiellement différent : cela suggère une activité, l'ouverture, l'équipement, la construction, qui convient tout à fait à un pays comme la France, dont la densité de population est de 89 habitants au kilomètre carré, avec très peu de terres improductives et pourtant beaucoup de réserves inexploitées. Par contre, dans un pays comme la Suisse, qui compte 150 habitants au kilomètre carré, dont un quart des terres sont entièrement improductives et dont la moitié est couverte de forêts et de pâturages alpins pratiquement improductifs, ce qui, en fait, donne une densité de 500 à 600 habitants au kilomètre carré de terre productive, le problème est à nouveau différent. Ici, l'aménagement du paysage doit être interprété plutôt dans le sens du terme allemand "Raumordnung" qui implique une certaine mise en ordre de la campagne : le contrôle de l'implantation humaine et l'utilisation des réserves naturelles, l'introduction d'un certain équilibre entre l'espace vital, l'industrie, la circulation, le transport et les communications, le tourisme, l'agriculture, la conservation de la nature et des valeurs esthétiques d'une région de culture qui s'est développée au cours de l'histoire, afin d'éviter que les éléments plus faibles du point de vue économique - l'agriculture et la nature - ne soient tout simplement écrasés par les éléments économiquement forts.

Par conséquent, lorsque nous parlons dans ce contexte de développer le mouvement touristique, nous ne devons pas seulement prendre en considération la construction d'hôtels et de maisons de vacances, la construction de funiculaires, de remonte-pentes mécaniques, de terrains d'atterrissage pour avions privés et hélicoptères, de routes, parcs automobiles et terrains de sport, mais aussi la mise en réserve de vastes régions dans lesquelles les gens peuvent retrouver un contact avec la nature.

Jusqu'à présent ces concepts n'ont pas encore été définis de façon très claire. Les enquêtes faites par les sociologues et au cours d'études sur le tourisme ne fournissent aucune indication homogène sur les besoins récréatifs. Un certain nombre de personnes désiraient un retour à la nature; mais la majorité préférerait ce qu'on pourrait appeler une nature artificiellement aménagée, équipée de moyens de transport de toutes sortes, d'hôtels, de terrains de sport, de piscines et de certains éléments naturels tels que pelouses, fleurs, jardins, arbres, soleil et une vue magnifique sur les montagnes et peut-être aussi un peu de gibier à chasser ou à photographier - le tout composant une sorte de paysage irréel, tel la scène d'un théâtre, une illusion, un lieu de refuge contre la réalité de la vie quotidienne. La conclusion évidente de tout ceci est qu'il faut aménager différents types de zones de loisirs pour répondre aux besoins et aux désirs également différents des hommes, tout comme il doit exister différents types de parcs nationaux ou de réserves - ceux qui servent principalement à la conservation intégrale d'espèces sauvages et ceux qui sont essentiellement créés dans l'intérêt de l'homme.

Pour nous résumer, nous avons vu que, fondamentalement, il y a conflit entre l'homme et la nature. Lorsque nous parlerons du retour de l'homme à la nature, ou d'un nouveau type de relations entre l'homme et la nature, cette notion aura toujours un sens très relatif, peut-être même cela restera-t-il toujours une illusion, parce que l'homme - simplement parce qu'il est homme, et par définition, un être civilisé - ne pourra jamais être en complût accord avec la nature. En fin de compte, l'homme et la nature s'excluent mutuellement. Par conséquent, si nous voulons conserver la nature pour des raisons morales, parce que nous admettons que l'homme n'est pas le seul être de la création et n'est pas la seule raison d'être du monde, nous devons créer des réserves où l'homme ne sera pas admis ou tout au plus seulement à la périphérie et avec de sérieuses restrictions. Inversément, si nous voulons conserver la nature, nous devons aussi admettre que l'homme a un besoin réel et légitime de vivre dans un cadre qui lui laisse au maximum l'illusion d'une nature intacte et non profanée. Enfin, du point de vue du tourisme, il faudra reconnaître que les gens qui cherchent à se distraire et à se délasser ont des goûts différents et que, par conséquent, il n'est pas souhaitable que toutes les régions plus ou moins intactes des montagnes, des littoraux, des grandes forêts et déserts, soient développées de la même manière. Ainsi le but de la Réunion Technique de cette Assemblée sera de susciter une meilleure compréhension de ces différentes sphères d'intérêt et de les délimiter."

Le Dr. Joseph L. Fisher, Président de "Resources for the Future Inc.", de Washington D.C., prononce ensuite l'allocution suivante intitulée "Nouvelles perspectives en matière de conservation pour les années à venir".

"Comme je méditais sur ce que j'allais dire dans cette allocution, je me suis souvenu d'un vieux monsieur rencontré au cours d'une traversée de l'Atlantique nord plusieurs années auparavant. L'image que j'ai gardée de lui est inoubliable : pendant la journée, qu'il plût ou qu'il fit soleil, il était assis sur le pont arrière, le col relevé, casquette sur la tête, pipe à la bouche et tourné vers la poupe. Il pouvait voir d'où nous venions mais pas où nous allions. Il était toujours dans cette position lorsque nous sommes entrés dans le port de Southampton.

Ce vieux monsieur me rappelle certains de mes collègues du monde de la conservation qui ont la nostalgie des jours enfuis où la vie était plus simple et plus tranquille, la population moins dense et l'homme moins sûr de sa suprématie - qui regardent vers l'arrière alors que le vaisseau du monde va de l'avant. Evidemment tous les Conservateurs de la Nature ne se laissent pas traîner ainsi vers l'avenir, que ce soit avec complaisance ou en rechignant. Un nombre toujours plus grand d'entre eux affrontent les vents de l'avenir,

scrutent l'horizon et aident à guider le navire sur sa route périlleuse. Les chefs mondiaux de la pensée et du mouvement de Conservation de la Nature réunis ici pour la IXe Assemblée Générale de l'UICN font, je l'espère et le crois, partie de ce dernier groupe.

Dans mon pays, on nous dit que nous vivons à l'époque des mythes et des faiseurs de Mythes.

Quelle est donc pour nous l'image du conservateur de la nature ? Est-ce Peter bouchant de son pouce le trou dans la digue et parvenant à empêcher la Mer du Nord de submerger son pays ; est-ce le roi Canut d'Angleterre ordonnant en vain à la marée montante de se retirer ; est-ce encore Léonidas se battant aux Thermopyles afin de laisser au gros de l'armée le temps de se préparer au combat ? Ou bien considère-t-on le conservateur de la nature comme un être naïf et romantique qui rêve de retourner à la nature, inspiré par une déformation de la pensée de Rousseau ou par une adaptation peu réaliste des idées de Thoreau ? Ou est-il tout simplement candidat au premier rôle dans la pièce "Stop the World, I want to get off". Ou peut-être est-ce un savant méconnu qui, filet en main, poursuit le papillon rare par monts et par vaux - symbole cinématographique d'une futilité innocente.

Avant que vous ne me disiez que ceci n'a rien à voir avec mon allocution, permettez-moi de vous montrer comment je conçois un conservateur de la nature. C'est une personne qui d'une ou de plusieurs façons cherche à ce que les relations entre l'homme et la nature évoluent dans un sens plus bénéfique pour l'homme et plus supportable pour la nature. Il essaie de comprendre les forces à l'oeuvre, les dangers inhérents, les systèmes réalisables, les motivations en cause et le programme pratique exigé. Qu'il soit naturaliste ou sociologue, planificateur ou administrateur, poète ou législateur, fermier ou ouvrier, formé à l'université ou au travail, est indifférent, pourvu qu'il s'attache d'abord à comprendre le rôle changeant de l'homme dans la nature et qu'il entreprenne ensuite une action intelligente pour améliorer ce rôle.

La conservation est une maison à plusieurs demeures ; il y a de la place pour tous ceux qui désirent s'y consacrer. Le défi jeté au conservateur de la nature contenu implicitement dans cette définition est aussi difficile qu'il est grand. Il vaut la peine qu'on y consacre une vie entière d'espérances et de travail, la vôtre et la mienne, et celle de beaucoup d'autres qui nous suivront.

Afin de donner à la conservation de demain plus de sens et d'efficacité, nous devons l'intégrer aux grandes forces en jeu dans le monde, les forces sociales, économiques, politiques,

intellectuelles et techniques. De même que nos progrès scientifiques en zoologie, écologie et dans les autres disciplines sont liés les uns aux autres et à toutes les branches de la science, de même nos programmes d'action doivent être intimement liés et fondés sur les tendances qui se développent dans la société. Quelles sont donc les principales tendances et forces qui intéressent nos problèmes de conservation ?

1. On peut d'abord citer l'explosion démographique qui sevit actuellement dans le monde - au moins deux pour cent par an en moyenne, beaucoup plus dans les pays plus pauvres, doublant ainsi les trois milliards 300 millions d'hommes actuels pour la fin du siècle. Si cette tendance se maintient longtemps la conservation pourra-t-elle être autre chose qu'une action futile d'arrière garde, aussi courageuse soit-elle par ailleurs ? Le facteur humain dans l'équation homme-terre exige une attention immédiate qui heureusement lui est consacrée par toute une gamme d'activités allant de la recherche sur la reproduction au planning familial. Nous ne devons pas oublier que le comportement humain et les institutions sociales constituent les liens entre la population et les ressources; il est possible que lorsque l'an 2000 aura sonné les hommes et les femmes de tous les pays et les régions du monde auront trouvé les raisons et les moyens de contrôler consciemment leur accroissement maîtrisant ainsi par leur volonté et leur raison une des incertitudes de la vie.

2. Du côté des ressources naturelles, il y a eu durant les dernières années une augmentation fantastique de la consommation de produits alimentaires et de fibres, de produits énergétiques, de métaux et d'eau. Malheureusement ces augmentations ont été beaucoup plus fortes dans les pays très développés que dans les pays moins développés. La consommation de calories par habitant est chez les 2/3 déshérités de l'humanité d'un tiers inférieur à celle du tiers bien nanti des hommes; la situation est encore pire pour les protéines et les vitamines essentielles. L'augmentation a été plus lente, là où le besoin s'en fait le plus sentir.

Mais là encore, l'avenir ne semble pas désespéré. L'accroissement très rapide de la production agricole au Canada et aux Etats Unis durant les 30 dernières années et en Europe occidentale pendant les 15 dernières années, qui a réduit ou est en train de réduire la main d'oeuvre agricole nécessaire à un dividende de ce qu'elle était, font naître l'espoir que les techniques modernes (y compris les engrais chimiques, les semences hybrides, l'équipement mécanique, l'irrigation moderne et une exploitation agricole efficace) seront appliquées avec succès dans d'autres parties du monde. En ce qui concerne les produits énergétiques

(le pétrole, le gaz naturel, le charbon, la houille blanche et même l'énergie nucléaire), les perspectives sont plus favorables pour les pays moins développés; au cours des dernières années, leur consommation par habitant a augmenté plus rapidement que dans les régions développées. Mais la course entre la production alimentaire et de matières premières d'une part et l'accroissement de la population de l'autre sera rude, et demandera toute l'ingéniosité et les efforts dont pourront faire preuve les nations du monde. La conservation à long terme devra être conciliée avec les rendements accrus et une efficacité à court terme. De même, il faudra que la demande croissante de parcs, de loisirs et de plaisirs esthétiques dans la nature puisse être conciliée avec la production des biens indispensables.

3. Les progrès rapides et la prolifération des sciences et des techniques qui créent malheureusement des problèmes presque aussi vite qu'ils les résolvent touchent aux domaines des ressources naturelles et des populations tout en occupant à certains égards une situation à part. Ceci est aussi valable pour l'agriculture, l'industrie, les transports et les communications ou pour l'administration, le gouvernement y compris. Ces progrès ont été appliqués en retour à la science et à la technique elles-mêmes; nous avons maintenant une Recherche programmée par de grandes équipes d'experts dont la portée dépasse fréquemment les frontières nationales. Dans mon pays, l'automation contrôle maintenant la production de l'essence, du courant électrique, des poulets, et le paiement des salaires et ses possibilités paraissent illimitées. Sans vouloir déprécier l'utilité de ces progrès, on doit cependant déplorer les effets des moteurs à combustion interne sur la pollution de l'air, de certaines industries, chimiques et autres, sur la pollution de l'eau, des bulldozers, excavateurs, etc. sur le paysage rural dans les régions minières et sur le paysage suburbain dans les nouveaux lotissements. A cela viennent s'ajouter le bruit des énormes camions et des avions à réaction rivalisant avec le tonnerre lui-même et les innombrables poussées d'immeubles mal conçus et de paysages mal planifiés. Mais quelle que soit ma répugnance à l'admettre, c'est souvent en développant plus encore la science, la technologie et la planification qu'on parviendra à corriger et à prévenir ces outrages; ainsi sommes-nous victimes de nos propres armes. Dans ces cas-là, le remède est à peu près le même que pour guérir une gueule de bois. La conservation, comme tout aujourd'hui, doit employer les méthodes de la science et les outils de la technique pour venir à bout des problèmes mêmes créés par celles-ci.

4. La quatrième tendance que je juge importante pour la conservation est du ressort des domaines sociaux et économiques. La plus grande partie du globe est en train de s'urbaniser rapidement, même dans les pays agricoles et ruraux les moins développés.

Quelqu'un a récemment calculé qu'en l'an 2000, si les tendances actuelles des naissances et des migrations continuent, Calcutta comptera 30 à 40 millions d'habitants. Dans mon pays, 70% de la population vivent actuellement dans des régions urbanisées et le restant dans des régions à prédominance urbaine. Ainsi, la conservation, si elle veut servir à quelque chose, devra compter à l'avenir avec les citadins. La pauvreté continue d'affliger la plupart des familles du monde. Même dans un pays aussi prospère que les Etats-Unis, une famille sur cinq se classe dans la catégorie des pauvres pour laquelle des programmes spéciaux ont récemment été organisés. Dans beaucoup de pays, quatre familles sur cinq sont désespérément pauvres. De par sa nature, la pauvreté est un problème immédiat et urgent, demandant pratiquement toute l'attention de ceux qui en souffrent. Un programme de conservation qui augmenterait la pauvreté, même pour un temps limité, est menacé d'échec : pour être politiquement acceptable, il doit être accompagné de mesures de secours.

Quel qu'il soit physiquement, nous vivons dans un monde qui se rétrécit du point de vue culturel. Mardi, j'ai quitté mon bureau de Washington après une journée de travail et le lendemain matin, je faisais de vive voix un rapport à la Commission UICN des Parcs nationaux. Un satellite pourrait couvrir cette même distance pendant que je parlais. Une mauvaise récolte en Inde a très rapidement une répercussion sur l'agriculture, les finances et les transports maritimes aux Etats-Unis, de la même manière qu'un manque de blé en Chine continentale se répercute au Canada. Un arrêt de travail dans les mines de cuivre chiliennes donne du travail et des bénéfices en Arizona et dans le Missouri. L'extinction imminente des ours blancs, des rhinocéros asiatiques et des grues blanches d'Amérique intéresse le monde entier. "N'envoie jamais savoir pour qui sonne le glas; il sonne pour toi". Les conservateurs de la nature proclament depuis longtemps l'interdépendance de la nature; le monde doit transposer cette clairvoyance dans le domaine humain en proclamant l'interdépendance économique, sociale et politique des hommes et des nations. Où peut-on mieux que dans la conservation concevoir et forger des outils pour servir la coopération internationale ? Nous, les conservateurs de la nature, nous devons en prendre l'initiative en mettant au point des programmes scientifiques internationaux, des programmes éducatifs, des organisations pour l'aménagement des ressources, et même des campagnes publicitaires.

On pourrait encore mentionner d'autres grandes tendances et forces qui façonneront la conservation de la nature dans les années à venir et que la conservation doit également s'efforcer de marquer de son empreinte. Mais ce que j'ai dit ici suffit à démontrer que la conservation fait partie intégrante du monde des hommes tout autant que la nature.

J'aborde maintenant cinq propositions spécifiques, émanant des observations et des idées exprimées jusqu'ici. Le temps dont nous disposons me permet seulement de les esquisser brièvement : je vous les recommande, à vous qui êtes les dirigeants responsables de la conservation dans vos propres pays et dans le monde, à titre d'exemples de ce que nous devons tenter dans tout programme de conservation digne du défi et des possibilités de l'avenir. Ils pourraient servir à faire de l'UICN un instrument d'avancement de la conservation mondiale sur les fronts les plus importants; il s'agit de projets institutionnels dépassant la multiplicité des efforts individuels.

1. J'appellerai le 1er projet le Quinquennium de Conservation internationale - cinq années d'efforts concentrés à l'échelle mondiale pour appliquer des principes judicieux de conservation au sol, à l'eau, aux ressources minérales, à l'air et à l'espace, aux parcs et aux loisirs de plein air ainsi qu'à toutes les ressources naturelles et activités touchant à ces ressources dans le monde entier.

(Si vous n'aimez pas le mot Quinquennium vous pouvez toujours le remplacer par Quadrienal) Four autant que je sache, l'idée fut avancée pour la première fois - quoique je serais heureux d'apprendre que quelque chose de semblable a été suggéré par d'autres - par un groupe d'Américains sous ma présidence qui l'automne dernier préparèrent un rapport sur "la Conservation et le Développement des Ressources naturelles" pour la Conférence de la Maison Blanche sur la Coopération internationale, commémorant l'Année internationale de Coopération. Plusieurs personnes de ce Comité étaient associées à l'UICN, parmi lesquelles Harold Coolidge, Russell Train, Conrad Wirth, Frank Masland, Roger Revelle et notre cher ami et collègue Edward Graham.

Un Quinquennium de Conservation internationale pourrait constituer un point de ralliement pour tous ceux qui s'occupent de la conservation et du développement des ressources - savants, ingénieurs, responsables de la santé publique, protecteurs de la faune sauvage, ceux qui s'occupent d'agriculture, d'élevage et d'exploitation forestière ainsi que les organisations pour l'exploitation des ressources pétrolières et minérales et tant d'autres. Un Quinquennium de Conservation Internationale pourrait mettre en évidence les possibilités uniques que possède la conservation pour favoriser la coopération et la compréhension internationales.

Un des aspects fondamentaux du QCI pourrait être l'application des connaissances dérivées des autres programmes de coopération internationale. Des efforts particuliers devraient être entrepris pour mettre en pratique les résultats des recherches effectuées dans le

cadre de l'Année géophysique internationale de la Décennie hydrologique internationale et du Programme biologique international.

Les autres éléments du CQI pourraient comporter des programmes de recherches mis au point sur une base internationale; des programmes de démonstration de l'application des nouvelles techniques de conservation à instituer dans un certain nombre de pays; l'organisation de conférences internationales sur la conservation, les parcs, les espèces en voie de disparition et sur d'autres aspects des ressources naturelles; des groupes éducatifs équipés de matériel audio-visuel adaptés aux différents niveaux des systèmes scolaires de chaque pays; des matériaux pour les programmes d'éducation des adultes dans toutes les langues importantes; des expositions volantes pouvant être transportées d'un pays à l'autre par plusieurs gros avions cargos, etc. Les ressources relevant incontestablement du domaine international tels les cours d'eau internationaux, pêcheries marines, gibier migrateur à plumes ainsi que les produits agricoles et minéraux qui participent au commerce mondial d'une façon importante, en offrent des occasions particulièrement bonnes. L'accent serait mis sur les responsabilités de chaque individu et de chaque pays à l'égard des ressources naturelles et du milieu du monde qui sont partagés par tous.

Notre rapport indiquait que les Nations Unies pourraient patronner ce CQI. Je propose maintenant que l'UICN elle-même prenne la tête du mouvement en développant le CQI avec les Nations Unies ou ses organisations associées, avec les Académies des Sciences des différents pays et avec d'autres organisations. Mais j'aimerais surtout voir l'UICN occuper le centre du tableau en tant que chef évident.

2. Ma deuxième proposition, qui est en rapport avec le CQI et émane aussi des discussions du groupe, concerne ce qui peut être appelé "un Conseil de gestion du Patrimoine naturel et culturel mondial" (A Trust for the World Heritage).

Certains paysages, certaines ressources historiques et naturelles font partie du patrimoine de l'homme et leur survie est un problème d'intérêt général. Certaines des ressources risquent pourtant d'être endommagées ou détruites par suite d'une planification inappropriée, par suite de l'ignorance de la valeur des ressources ou en raison du coût de l'aménagement et de la protection.

Parmi les ressources uniques et irremplaçables qui font partie de ce patrimoine mondial devraient figurer par exemple : le Grand Canyon du Colorado; les Plaines du Serengeti; les Chutes de l'Ange (Venezuela); le Mont Everest; des sites archéologiques tels qu'Angkor, Petra ou les ruines des cités Inca, Maya et Aztèques;

des monuments historiques tels que les pyramides, l'Acropole ou Stonehenge. Il existe également d'autres régions toutes aussi importantes bien que d'une façon quelque peu différente, qui sont essentiellement valorisées par les espèces animales étonnantes qui y vivent - le rhinocéros unicolore de l'Inde, le gorille de montagne, l'orang-outan par exemple. Bien qu'elles soient situées à l'intérieur des frontières de divers pays, des ressources telles que celles mentionnées ci-dessus sont d'un intérêt international légitime et devraient être conservées pour l'étude et le plaisir de tous les peuples du monde et pour le bénéfice du pays dans lequel elles se trouvent.

Nombre de ces régions sont déjà placées sous la protection de gouvernements nationaux mais certaines d'entre elles se trouvent dans des états qui peuvent éprouver certaines difficultés à faire face aux dépenses qu'entraînent leur préservation et leur aménagement. L'établissement de réserves dans certains pays moins développés peut se trouver en opposition avec les autres possibilités de développement économique. Dans ces cas là, le monde dans son ensemble pourrait désirer apporter une aide financière afin de subvenir aux frais de protection et de contribuer d'autre part à un meilleur aménagement et à l'utilisation appropriée de telles régions dans le but d'encourager la croissance économique de ces pays.

Dans d'autres cas, le danger provient d'un manque d'intérêt et de l'incapacité d'apprécier l'importance de la ressource en question. Dans ces cas là, des efforts seront nécessaires tant sur le plan national qu'international.

Différentes mesures sont indispensables pour parvenir à la conservation et au maintien de la pérennité de ces régions comme partie intégrante du patrimoine mondial. La première consiste à dresser une liste de base des régions et des sites qui peuvent être d'intérêt international. Chaque nation devrait avoir le devoir et la responsabilité de désigner les régions qui à l'intérieur de ses frontières pourraient être considérées pour inclusion dans le Trust. (La liste des Parcs nationaux déjà préparée par l'UICN sous la direction de Jean-Paul Harroy serait bien sûr très utile à cet égard).

La deuxième mesure consisterait à évaluer la liste de base et à sélectionner les quelques régions et sites répondent aux conditions élevées qui seraient exigées. Il est indispensable que les critères de sélection soient très élevés et que le Trust ne prenne en considération que les régions et les sites de toute beauté, uniques et irremplaçables.

Des efforts de coopération internationale devraient être faits pour recueillir les fonds et fournir l'aide technique destinée à faciliter l'établissement et l'entretien permanent de ces régions. Des programmes éducatifs devraient aussi être établis dans le monde entier de manière à faire connaître à tous les citoyens la valeur de leur patrimoine et la nécessité de le protéger. Le tourisme devrait être développé au profit des pays hôtes et afin de démontrer l'importance de la protection de telles régions.

Je propose maintenant que soit établi un Conseil de gestion du Patrimoine culturel et naturel du Monde qui serait responsable devant la communauté mondiale de la promotion des efforts internationaux de coopération dans le but d'identifier, d'établir, de développer et d'aménager les régions naturelles et pittoresques les plus belles du monde ainsi que les sites historiques, pour la satisfaction présente et future de tous les citoyens de la terre. Voici pour l'UICN une autre occasion magnifique d'ouvrir la voie.

3. Troisièmement, je propose que l'UICN, peut-être par l'entremise de sa Commission d'Ecologie, prépare une fois tous les trois ans un Inventaire mondial des dégâts occasionnés au Milieu naturel, à soumettre à l'Assemblée générale et au monde. Cet inventaire devrait informer tous les citoyens intéressés de n'importe quel pays de l'état du paysage, des eaux douces et salées, de la flore et de la faune, de l'air et peut-être des réserves minérales; il devrait en particulier détecter soigneusement toute tendance à la détérioration et à l'amélioration. Les éléments menacés, qu'il s'agisse de régions géographiques, d'animaux, de poissons et de végétaux ou de l'effet de certains types de polluants devraient être mis en lumière. Les politiques et programmes destinés à résoudre les situations difficiles devraient être notés et examinés de manière critique. On pourrait aussi utiliser efficacement les informations statistiques ainsi que les rapports portant sur des cas spéciaux. Par l'entremise d'un tel Inventaire mondial des dégâts occasionnés au Milieu naturel, l'UICN pourrait se faire connaître dans tous les pays comme la source générale d'information la plus digne de foi sur ce que les hommes et les gouvernements entreprennent pour endommager leur Milieu naturel ou pour le protéger. Les différents types de dégâts peuvent comprendre : la pollution de l'eau, la pollution de l'air y compris les retombées radioactives, les dégâts provoqués par les pesticides (des travaux ont déjà été entrepris dans ce domaine par l'UICN), la détérioration du paysage rural et urbain et les menaces qui pèsent sur certaines espèces de plantes et d'animaux. Il faudrait aussi examiner les effets du bruit, du surpeuplement, des odeurs et autres. A mon avis, un tel inventaire mondial préparé tous les trois ans de cette manière provoquerait une vive réaction au sein des milieux scientifiques, dans la presse et les moyens d'information des masses dans les milieux universitaires, chez les fonctionnaires publics et les millions de simples citoyens.

4. Ma quatrième recommandation a pour objet un nouveau développement du projet d'aménagement d'un système de parcs et de régions naturelles qui a été entrepris par l'UICN au cours des trois dernières années. Votre Commission des Parcs nationaux a voté à l'unanimité au début de cette semaine pour recommander à l'Assemblée générale de l'UICN que ce travail soit poursuivi. J'ai eu l'honneur d'avoir été désigné comme président d'un sous-comité mis sur pied pour guider les premiers travaux de cette entreprise. Ce projet d'aménagement d'un réseau de parcs et de régions naturelles est issu d'une recommandation votée par la Première Conférence mondiale sur les Parcs nationaux qui eut lieu à Seattle en 1962. Cette recommandation demandait l'établissement d'un programme de recherches et d'un Service de planification pour aider tous les pays qui en expriment le désir dans leur planification d'ensemble des parcs. L'Américain William J. Hart, planificateur et administrateur très compétent des parcs nationaux., accepta la responsabilité du projet avec l'aide d'une subvention d'environ \$ 40.000 fournie par le "Resources for the Future Inc". Cette fondation s'occupe de recherche et d'éducation sur les problèmes de conservation, de développement et d'utilisation des ressources naturelles et sur des sujets connexes. Les résultats de ces travaux ont été encourageants. Un livre rédigé par M. Hart sous le titre "A Systems Approach to Park Planning" est sur le point d'être publié par l'UICN.

Le livre expose les méthodes d'approche de l'aménagement des parcs dans lesquelles différents types de régions (réserves de gibier, zones protégées pour la recherche scientifique, pour la beauté du paysage) à des fins de récréation pour leurs éléments historiques et archéologiques, etc) sont considérées en tant que systèmes complets qui doivent être aménagés, financés et justifiés de la même manière globale que d'autres programmes de développement régional et national. Ce genre d'approche rassemble de par sa nature les scientifiques (biologistes, écologistes, zoologistes, etc.), les spécialistes des sciences sociales (économistes, experts de l'administration publique, sociologues, etc.), les planificateurs, les ingénieurs et les autres.

En plus de l'exposé d'un cadre général et d'une méthode d'approche, le rapport donne un résumé de plusieurs études portant sur des cas d'espèce entrepris sur le terrain par M. Hart en Corée, en Colombie, en Zambie, en Turquie et d'expérience plus courtes dans d'autres endroits. Ces expériences et d'autres expériences pratiques ont été relatées séparément sous forme de rapports plus développés par M. Hart. D'autres articles spécialisés ont été présentés par des collaborateurs.

Tout au long de l'étude, on peut trouver des conseils pour la poursuite des recherches et des investigations sur les méthodes d'approche de l'aménagement des parcs. Ces suggestions devraient être prises en considération et si possible mises en application dans toutes phases ultérieures du projet.

La deuxième tâche assignée aux termes de la Résolution de Seattle était de travailler à la création d'un service consultatif technique pour venir en aide aux pays qui pourraient en faire la demande en matière de parcs et d'aménagement de réseaux de parcs. Faisant suite à cette expérience et en consultation avec les membres des Comités s'occupant de parcs et co-patronnés par l'UICN, on a constitué dans ce domaine un groupe officieux d'experts auxquels les pays peuvent s'adresser pour demander une aide pour l'aménagement de leurs parcs. Cette liste devrait être mise à la disposition de l'UNESCO, de la FAO, de l'US AID, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le Développement, ainsi que des départements et agences gouvernementaux s'occupant des parcs, des forêts et autres domaines annexes des différents pays.

Notre sous-comité considère que le projet d'aménagement de systèmes de parcs est bien lancé, tant du point de vue des services de recherche que des services consultatifs. Nous souhaitons vivement que ces travaux puissent se poursuivre, se développer et atteindre une perfection et une efficacité toujours plus grandes en ce qui concerne l'aménagement et le développement des systèmes de parcs dans tous les pays. Nous espérons que l'UICN acceptera la responsabilité de soutenir et de développer ce programme; si l'UICN s'y engage, en ayant pleinement conscience de la nature des responsabilités et des possibilités qui lui sont offertes, elle aura fait un grand pas en avant dans l'affirmation de son autorité en matière de développement des zones naturelles et des parcs.

5. Ma dernière proposition dépasse le cadre des préoccupations officielles de l'UICN; il s'agit en effet de mettre l'accent sur les sciences sociales et les sciences du comportement dans tous les programmes, conférences, études, informations et autres activités de l'UICN. Je sais que les commissions et les comités spéciaux existante apportent une certaine attention aux problèmes de finances, de gestion, de politique et d'administration gouvernementales aux lois qui régissent les motivations humaines et au changement des principes institutionnels. Sur les trois thèmes de cette conférence, il en est deux qui témoignent de ce souci. Mais j'aimerais voir accorder plus d'importance à ces questions au sein de l'UICN. Ne serait-ce pas le moment de créer un comité spécial chargé d'étudier ces questions ? Il serait composé d'un spécialiste des questions sociales, d'un biologiste,

d'un technicien de la conservation, d'un planificateur, d'un législateur, d'un spécialiste des questions administratives et d'une ou deux autres personnes et rapporterait le résultat de ses travaux à la prochaine assemblée générale. Ce comité pourrait recommander la création d'une commission permanente des sciences sociales ainsi qu'un certain nombre d'activités plus spécifiques. Peut-être vous demandez-vous ce qui me pousse à faire cette suggestion. Je suis moi-même un spécialiste des sciences sociales, mais indépendamment de cela, j'ai plusieurs raisons pour le faire. Je pense que dans nombre de ses activités, l'UICN évolue à la limite des sciences naturelles et des sciences sociales; elle ne devrait plus hésiter à franchir cette limite, mais en demandant toutefois l'aide de spécialistes des sciences sociales dans le cas de problèmes tels que la réaction de l'homme aux transformations du milieu naturel, politique et organisation internationales, évaluation de la rentabilité et du coût de certaines mesures, détermination des priorités sociales... Les biologistes sont aussi peu versés dans ces matières que les économistes le sont en matière de biologie marine ou animale par exemple.

Certains problèmes exigent incontestablement la collaboration de spécialistes des sciences sociales et naturelles. Une étude de ce genre a été entreprise à l'Université de Berkley, en Californie. Une espèce menacée d'extinction, l'élan de Tule dont il reste quelques centaines d'individus dans une vallée du versant Sud de la Sierra Nevada, est étudiée conjointement par un spécialiste de la faune sous la direction du professeur Leopold Starker, un éminent biologiste et par un économiste sous la direction du professeur Wantrup, un économiste renommé. L'écologiste cherche à déterminer la superficie territoriale, la végétation et les mesures de protection qui permettront d'entretenir un troupeau de diverse importance. L'économiste évalue les fonds requis à cet effet et tente également de déterminer ce que cet effort apporterait à la société, problème infiniment plus difficile à résoudre que le précédent. Il serait intéressant d'avoir l'opinion de cet économiste ou d'un autre sur l'ordre de priorités à observer pour les dépenses et les interventions parmi les centaines d'espèces animales menacées qui sont inscrites dans le Red Data Book de l'UICN. Il est probable que les gouvernements et les organisations privées ne disposeront jamais de budgets suffisamment importants pour les sauver toutes.

Nous vivons dans un monde centré sur l'homme : les grands problèmes actuels sont des problèmes humains : coopération internationale pour la paix, développement économique pour supprimer la misère, création et maintien de systèmes politiques et sociaux assurant la distribution des revenus à tous et garantissant à tous un minimum de sécurité, d'hygiène, d'éducation et de bien-être.

La conservation doit s'occuper de l'homme aussi bien que des animaux, des oiseaux, des poissons, du sol et de l'eau. Les éléments agissants de la Conservation sont des hommes - chercheurs, planificateurs etc... L'UICN serait incomplète sans la participation de spécialistes des sciences du comportement et des sciences sociales. Pour réaliser son objectif qui est de devenir l'organisation dirigeante de la conservation dans le monde, il faut que l'UICN élargisse le cercle de ses collaborateurs afin d'y introduire des spécialistes des sciences sociales avec leurs compétences et leurs connaissances.

J'espère vivement que l'UICN répondra avec confiance et même avec enthousiasme à ce défi. Les expériences passées doivent essentiellement servir à éclairer l'avenir que nous, en tant que conservateurs de la nature, devons aborder dans toute sa complexité et son incertitude. Les paroles de ce vieux cantique ne vont pas assez loin "Retourne-toi, homme de peu et abjure tes voies impies" En nous occupant du présent, nous devons penser à l'avenir afin de trouver des modes de vie plus appropriés pour vivre dans la nature et en harmonie avec elle, en la courbant et en la façonnant suivant nos besoins, mais sans jamais la briser.

J'espère en outre que l'UICN affirmera plus énergiquement son autorité dans l'élaboration des principes de conservation futurs grâce à des projets tels que ceux que j'ai proposés ici; qu'elle élargira son champ d'action afin d'y inclure de nouveaux points de vue et de nouvelles disciplines; qu'elle fera valoir les aspects positifs et amoindrira les aspects négatifs; enfin qu'elle contribuera dans toute la mesure du possible à résoudre les grands problèmes de notre temps : paix, pauvreté, maladie, éducation, sauvegarde de tout ce que le passé nous a légué de valable et de précieux et accomplissement progressif de la promesse humaine."

Après avoir remercié les deux conférenciers au nom de l'Assemblée, le président ajourne la session.

CINQUIEME REUNION

(35ème session de l'Assemblée Générale
Lucerne, vendredi 1er juillet 1966 à 8 h. 45)

L'assemblée reprend ses travaux et s'occupe des points suivants de l'Ordre du jour :

9. ADOPTION DU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL POUR LES ANNEES
1963 A 1966

L'adoption du rapport ayant été proposée et approuvée

Résolution No 327 : Le rapport du Secrétaire Général

Le rapport est adopté. (texte cf annexe B)

10. ADOPTION DES RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les rapports sont présentés dans l'ordre suivant.:

Commission d'écologie : par J.B. Cragg, Président intérimaire

Commission d'éducation : par T. Pritchard au nom de

L. Shaposhnikov, Président

Commission de Législation : par W.E. Burhenne, Président

Commission internationale des Parcs Nationaux : par H.J.Coolidge

Président

Commission du Service de Sauvegarde : par P.M. Scott, Président

(Textes des rapports reproduits aux annexes C à G)

En présentant le Rapport de la Commission d'Ecologie, le Président suppléant souligna trois points : nécessité d'établir des liens plus officiels avec le PBI, nécessité de développer l'entente entre écologistes et architectes-paysagistes et enfin un troisième point qui ressortait des réunions techniques des jours précédents, révélant que les problèmes liés à l'introduction d'espèces étaient trop complexes pour qu'on soit actuellement en mesure de recommander une résolution précise à ce sujet.

En ce qui concerne le PBI, il attira tout particulièrement l'attention sur les recommandations du Comité ad hoc qui s'était réuni le 27 juin pour discuter du "Projet Aqua" à la suite de la communication faite par le Professeur Luther à la 4 ème séance de l'Assemblée. Pour les deux autres sujets, la Commission d'écologie proposa d'examiner tout particulièrement l'importante question des rapports avec l'Aménagement du Paysage et de constituer un groupe

de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'introduction d'espèces et d'en aviser l'UICN en conséquence. On prit également note d'une suggestion de K.P. Mirimanyan (URSS) qui proposait d'activer les travaux du Comité d'étude des aspects écologiques du sol et de l'eau.

En présentant le Rapport de la Commission internationale des Parcs nationaux, le Président fit allusion à un certain nombre d'autres points qui avaient été soulevés aux réunions de la Commission précédant l'Assemblée. Les débats avaient abouti à un accord portant sur la recommandation de plusieurs résolutions qui seraient soumises à l'Assemblée; les projets de la Commission pour les trois années à venir avaient fait l'objet d'un débat approfondi et seraient inscrits au Programme de l'UICN qui serait présenté à l'Assemblée. Il attira particulièrement l'attention sur le maintien de l'unité d'aménagement des systèmes de parcs à un niveau opérationnel dont le champ d'action pourrait être étendu en fonction de l'arrivée des demandes et de la libération des fonds, et d'autre part sur l'extension des activités du Comité Latino-Américain qui inscrirait à son Projet Spécial, la réunion d'une conférence régionale.

En ce qui concerne la Liste des Parcs nationaux établie par l'ONU, les propositions suivantes ont été formulées :

- a) Préparer pour publication un texte anglais dès la publication de la liste originale en français par les Nations Unies.
- b) Utiliser cette liste afin de susciter le plus grand nombre d'actions possibles qui encourageraient les gouvernements à améliorer les systèmes existants de parcs nationaux.
- c) Requérir l'aide du PBI et des Commissions d'écologie et de Sauvegarde de la faune en vue d'amender la liste et d'en préparer une 3ème édition revue et corrigée.
- d) Constituer un groupe de travail pour définir les conditions auxquelles une zone naturelle protégée doit souscrire pour être déclarée "Parc national" en vue d'établir une définition internationale de ce terme.

En présentant le Rapport de la Commission du Service de Sauvegarde, le Président souligna un certain nombre de considérations sur lesquels reposent les travaux de la Commission :

"La Commission du Service de Sauvegarde a pour but d'empêcher l'extinction des espèces animales et végétales. Depuis 200 ans, les activités de l'homme - que ce soit directement ou indirectement - ont presque quadruplé le taux naturel d'extinction des espèces dans certains groupes d'animaux.

Votre Commission soutient que le taux d'extinction actuel - au moins 1 vertébré supérieur par an - pourrait être sensiblement réduit sans pour cela freiner les progrès de l'humanité, en éveillant la conscience d'un plus grand nombre de gens à ce qui se produit, en faisant preuve d'un peu d'habileté, en utilisant des connaissances scientifiques et en montrant une certaine prévoyance.

La cause la plus fréquente de l'extinction est la destruction de l'habitat ainsi que l'absence de faculté d'adaptation de certaines espèces dans un monde qui se transforme à un rythme trop rapide pour elles. L'évolution se poursuit et l'homme y participe pleinement. L'évolution du "conservateur" constitue déjà un facteur positif pour les chances de survie de nombreuses espèces. L'éveil de notre sens des responsabilités commence à produire ses effets dans la biosphère. On observe un courant toujours plus grand d'intérêt et de souci pour le caractère irremplaçable des espèces vivantes; votre Service doit s'attacher à canaliser ce courant vers une forme d'action positive."

Après avoir présenté des exemples d'actions positives entreprises avec succès au cours des trois années passées qui réfuteraient certaines insinuations selon lesquelles l'UICN ne serait qu'un "moulin à paroles", incapable de réalisations pratiques et après avoir rendu hommage au travail du colonel J. Vincent, Secrétaire de la Commission, aux membres de la Commission et aux membres des groupes de spécialistes, M. Scott conclût :

"Je m'intéresse particulièrement aux aspects moins matériels de la conservation, aux valeurs culturelles et esthétiques. Je pense que l'UICN ne doit pas perdre de vue les motivations plus élevées des hommes. Nous parlons de Tourisme dans l'économie nationale, de productivité brute, de protéines, de récolte de gibier, de rendement maximum supportable Ceci appartient au jargon matérialiste de nos travaux de conservation. Et comme nous vivons dans un monde matériel, cet aspect est très important. Mais gardons-nous bien d'oublier ce qui rend l'espèce humaine différente des autres animaux, ce qui fait que, même lorsqu'il meurt de faim, l'homme sent que rester en vie et manger, dormir et se multiplier ne constituent pas des justifications suffisantes à l'existence humaine. Mais quelle que soit la motivation et qu'il s'agisse de l'Athricorms bruyant ou de la grande baleine bleue, avec tous les degrés de l'activité humaine... petits ou grands, animaux ou végétaux, votre Service de Sauvegarde s'attellera à mener une action positive fondée sur une connaissance scientifique sérieuse pour lutter contre l'extinction des espèces. Nous voulons et nous entendons que cette action se réalise.

Résolution No 328 : Rapports des Commissions

Les Rapports ont été adoptés (cf textes aux annexes C à G).

11. RAPPORTS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Le Président invite les représentants d'Organisations auprès desquelles l'UICN jouit du Statut Consultatif à prendre la parole devant l'Assemblée.

a) Allocution de Monsieur M. Batisse, représentant de l'UNESCO

M. M. Batisse donne d'abord lecture d'une lettre datée du 22 juin et adressée au Président par le Professeur Alexei Matveyev, sous-directeur général de l'UNESCO pour la science. Après avoir exprimé les vœux de l'UNESCO pour la réussite des travaux futurs de l'Union, le professeur Matveyev écrit :

"L'UNESCO fête cette année son 20ème anniversaire et il me semble qu'à cette occasion, il convient de rappeler ce qui a été réalisé au cours des 2 décades passées et de tourner nos regards vers l'avenir. Depuis sa fondation, l'UNESCO a inscrit à son programme un certain nombre d'activités portant sur la conservation de la nature et nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu jouer un rôle lors de la naissance de l'Union à Fontainebleau en 1948. Le statut consultatif accordé à l'Union en 1949 a consolidé les liens entre nos organisations et a bénéficié à tous deux. Nous sommes également heureux de savoir que notre soutien financier annuel a aidé votre organisation à remplir sa tâche.

J'aimerais aussi souligner qu'à diverses sessions, la Conférence Générale de l'UNESCO a examiné et adopté des résolutions concernant la conservation de la nature de ses Etats membres. Ainsi, la douzième session de la Conférence Générale de l'UNESCO a adopté une résolution sur le développement économique et la conservation des ressources naturelles, flore et faune. Le plan de travail pour l'application de cette résolution a été préparé avec l'aide de l'Union et envoyé à tous les Etats membres de notre organisation.

Mais tout en rappelant les réalisations passées, nous devons avant tout penser aux tâches qui attendent nos Organisations. Le problème le plus urgent auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est incontestablement d'assurer l'utilisation rationnelle des ressources terrestres du monde sur une base de rendement soutenu à cause de la pression exercée par l'homme sur le milieu naturel. Dans ce contexte, il vous sera intéressant de savoir que l'UNESCO projette, après approbation par la Conférence Générale qui aura lieu dans le courant de cette année d'organiser en 1968 une Conférence intergouvernementale sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère. Nous sommes certains que toutes les Organisations nationales et internationales concernées par la conservation de la nature, y compris l'Union se joindront à nous dans cette entreprise qui embrassera non seulement la protection de la vie sauvage, mais

un objectif bien plus vaste, celui de la "conservation par l'utilisation rationnelle des ressources".

Monsieur Batisse poursuit alors : comme vous le voyez, cette lettre passe brièvement en revue les secteurs les plus importants de la coopération entre l'UICN et l'UNESCO et me dispensera de m'étendre longuement sur ce sujet. En outre, la remarquable allocution du Professeur Baer à l'ouverture de vos débats, consacrée au 20^{ème} anniversaire de l'UNESCO a évoqué en détail l'historique de cette coopération. Au cours des dernières années et en particulier au cours des 3 années écoulées depuis votre dernière Assemblée Générale, cette coopération a connu une extension considérable. Ceci est à mon sens dû à un facteur essentiel et très encourageant, à savoir une prise de conscience de plus en plus large de l'opinion et des gouvernements en ce qui concerne l'importance des problèmes de conservation, prise de conscience qui se traduit par un développement constant des programmes de l'UNESCO dans tous les domaines de l'étude du milieu naturel et de ses ressources, ce qui à son tour conduit l'UNESCO à faire de plus en plus appel à vous. Aussi assiste-t-on à une véritable symbiose entre l'action au niveau intergouvernemental et l'action au niveau scientifique non gouvernemental, nos organisations et vos organisations s'épaulant ainsi mutuellement vers la réalisation de leurs objectifs communs. Ainsi apparaît clairement la complémentarité de l'action à ces deux niveaux et ainsi les plus sceptiques sont-ils peu à peu convaincus que les deux types d'organisation, loin de se concurrencer, constituent plutôt les deux faces d'une seule et même médaille. Les trois dernières années sont riches d'enseignements et d'exemples à cet égard.

Ainsi le Professeur Baer a déjà fait allusion à la mission dirigée par notre ancien directeur général, Sir Julian Huxley en Afrique et à l'action de l'Union sur ce continent. Vous serez sans doute heureux d'apprendre que dans un pays comme l'Ethiopie par exemple, nous avons pu approfondir l'oeuvre entreprise en envoyant deux missions successives de longue durée qui ont pu aider concrètement à mettre sur pied un système national de conservation de la nature. Toujours en Afrique, on peut citer la distribution par notre Centre Scientifique Régional de Nairobi, dirigé par Alain Gille, de la brochure de l'UICN "Notre mère la nature". Notre objectif est de fournir à chaque école primaire d'Afrique au moins un exemplaire de cette brochure, objectif qui est déjà à peu près atteint dans plusieurs pays.

Dans un autre continent, l'Asie, je pense que la Conférence régionale de l'UICN de Bangkok constitue un excellent exemple de coopération entre l'Union d'une part, l'UNESCO et la FAO d'autre part. Cette conférence a certainement donné un élan nouveau aux activités entreprises par notre Centre scientifique régional pour l'Asie du

Sud-Est. S'il faut enfin mentionner l'Amérique Latine, il me suffira de faire allusion à notre travail commun aux Iles Galapagos.

Sur un plan plus général, je rappellerai ici que le Conseil Economique et Social des Nations Unies nous a demandé un rapport sur la conservation et l'amélioration des milieux naturels. Un premier rapport, fondé essentiellement sur un travail de l'Union a déjà été soumis. Un rapport plus général et plus complet nous est maintenant demandé pour la session de juillet 1967. Ce rapport qui sera présenté conjointement par l'UNESCO et la FAO et qui doit jeter les premières bases d'une action à long terme, sera naturellement fondé aussi sur les travaux de vos spécialistes. Dois-je rappeler ici que le regretté Edward Graham avait déjà établi des plans pour la préparation de l'avant-projet de ce rapport et que c'est le jour même où je recevais ces plans qu'un télégramme m'apprenait sa disparition.

Je ne voudrais pas allonger davantage cette liste d'exemples de notre travail commun mais plutôt esquisser les perspectives générales qui s'offrent à nous. A cet égard, l'élément essentiel est évidemment la future Conférence mondiale intergouvernementale sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère que nous devons organiser en 1968 probablement aux Etats-Unis. Le thème proposé montre bien l'ampleur des préoccupations qui en sont la base, puisqu'il ne s'agit pas moins que de définir de façon scientifique comment l'homme peut aménager de la meilleure façon possible ses relations dynamiques avec le milieu naturel dont il est dépendant afin que sa civilisation s'y épanouisse de façon durable.

Bien entendu cette Conférence sera préparée en étroite collaboration avec toutes les organisations intéressées, et avant tout avec la FAO qui a la redoutable tâche de nourrir les hommes, avec le PBI qui définit déjà les principes et les méthodes d'étude nécessaires et trouvera ainsi un moyen accru d'étendre ses activités scientifiques à l'ensemble du monde, avec l'UICN enfin puisque le thème choisi correspond assez exactement aux objectifs mêmes de votre Union et que vous êtes dans une situation unique, par votre structure interdisciplinaire et par vos commissions techniques pour apporter une contribution décisive à la Conférence.

Bien entendu aussi, nous ne concevons pas une Conférence intergouvernementale comme une fin en soi, mais au contraire comme un point de départ vers une action mondiale autour d'une campagne et d'un programme à long terme de recherche scientifique, d'expérimentation, d'éducation et de formation de spécialistes.

A cet égard, je pense que certaines suggestions qui ont été avancées ici pourront trouver leur juste place dans cette campagne dans ce programme.

Si nos activités dans le domaine proprement dit de la conservation vont donc se concentrer autour de la préparation de la Conférence, il y a lieu de souligner que beaucoup d'autres activités, actuellement en plein essor dans nos programmes viennent converger en quelque sorte autour de ce même thème. Qu'il s'agisse en effet des activités relatives à l'écologie de diverses régions du monde - zone aride, zone tropicale humide, zone sub-arctique - à l'agroclimatologie, à la géomorphologie, à la pédologie, à l'hydrologie - avec la Décennie Hydrologique Internationale - au contenu de l'éducation des enfants et des adultes, ou à la protection des sites et du patrimoine culturel, il est frappant de constater combien nombreux sont les aspects du programme de l'UNESCO qui concourent vers cette préoccupation majeure de l'aménagement de l'espace terrestre et de la conservation au sens le plus large du terme.

La situation serait tout à fait encourageante si les moyens mis à la disposition de l'UNESCO étaient enfin à la hauteur des tâches qui lui sont confiées dans ce domaine par la volonté des Etats membres. Ce n'est malheureusement pas encore le cas, quoiqu'il en soit, il est clair que, plus encore peut-être que par le passé, notre Secrétariat devra faire appel à vous et je suis sûr qu'il trouvera auprès de vous et auprès de votre nouveau Conseil Exécutif le même appui et la même assistance scientifique que par le passé. De notre côté, sachant les conditions souvent difficiles dans lesquelles travaille l'Union, nous mettrons aussi tout en oeuvre pour vous apporter une aide directe ou indirecte aussi large que possible. Sans faire preuve, je crois, d'un optimisme excessif, je pense donc que la coopération entre l'Union et l'UNESCO pour les années à venir s'annonce sous des perspectives qui, sans être très généreuses peut-être, sont cependant très encourageantes et très prometteuses à long terme."

Le Président donne ensuite la parole à M. Fontaine, représentant de la FAO qui, au nom de son organisation, salue les délégations et en particulier les hôtes suisses de l'assemblée.

b) Allocution de M. R.G. Fontaine, représentant le Directeur Général de la FAO

Je voudrais tout d'abord saluer les délégations présentes et leur dire tout l'intérêt que mon Organisation porte aux travaux de cette Assemblée Générale.

Je voudrais saluer tout particulièrement la délégation suisse, la remercier de son accueil et la féliciter de l'organisation de cette manifestation.

Certaines de nos préoccupations, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sont très voisines des vôtres, et je voudrais vous en donner quelques exemples.

Depuis sa création, la FAO s'occupe de la conservation et de l'utilisation des ressources renouvelables, qu'il s'agisse d'une utilisation intensive avec transformation du milieu par l'agriculture ou du simple aménagement des ressources tels l'aménagement forestier ou l'aménagement pastoral, avec faible transformation du milieu.

Cette orientation nous a amené à étudier non seulement les techniques de culture et d'aménagement, mais aussi le cadre économique et social dans lequel elles étaient amenées à s'exercer. C'est ainsi que nous avons étudié les structures agraires et foncières et le problème de la gestion de l'entreprise agricole et forestière et de ses coûts, compte tenu des perspectives des marchés.

Toutefois, sous l'impulsion de notre Directeur Général, Dr. Sen, nous avons dès 1956 pensé qu'aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, il fallait essayer de mieux tenir compte de l'interdépendance des différents secteurs et de définir pour chaque région et chaque projet, un ensemble de mesures soigneusement coordonnées dans le temps et dans l'espace, capables d'assurer la conservation et de donner aux populations rurales un niveau de consommation et un niveau de vie satisfaisant en utilisant au mieux les ressources disponibles. C'est l'approche intégrée que vous avez évoquée dans vos discussions et que nous essayons de préciser dans ces méthodes et de réaliser dans certains projets dont le Fonds spécial nous a confié la gestion, notamment dans les zones déprimées économiquement et écologiquement difficiles.

Comme certains orateurs l'ont rappelé ici, cette approche intégrée est loin d'être toute à fait au point.

Le problème de la récréation et du tourisme nous préoccupe également et vous avez eu raison d'examiner ce problème en liaison avec ceux de la conservation dont les intérêts ne sont pas forcément divergents. L'industrialisation avec ses concentrations urbaines et sa séparation marquée entre le temps du travail et le temps libre, met la récréation à l'ordre du jour et nous avons vu ici son impact sur le territoire rural et les contraintes qu'elle apporte à certains aménagements forestiers ou pastoraux. Toutefois, il y a pour nous un problème plus grave. Il ne s'agit pas de la confrontation physique de la ville et de la campagne, mais des conséquences de la civilisation industrielle sur la mentalité des populations rurales. Ces populations réagissent elles aussi à cette

civilisation; par exemple, elles demandent elles aussi des loisirs et n'acceptent plus certains travaux pénibles. Ce qui nous amène à rechercher un nouvel aménagement du territoire et à entreprendre une étude sur l'Europe.

Enfin, la faune et son habitat ont été inscrits dès 1958 à notre programme de travail. La faune est considérée comme partie intégrante des ressources naturelles et comme telle doit être soumise à un aménagement afin d'en tirer un bénéfice optimum et continu pour l'homme. Une attention toute particulière est donnée aux maladies et à leur relation avec l'équilibre biologique et la productivité biologique totale d'un territoire. L'aménagement tiendra compte des conditions locales et de la politique générale d'utilisation des terres et son objectif pourra être l'utilisation du gibier comme aliment; mais souvent cette utilisation n'en sera qu'un aspect secondaire.

Ces quelques exemples, il y en aurait bien d'autres à citer, vous montrent la communauté de nos préoccupations et soulignent combien nous comptons sur votre vigilance et sur vos conseils.

Pour terminer, je voudrais vous indiquer quelques programmes spéciaux de mon Organisation qui pourraient vous intéresser :

- la Campagne Mondiale contre la Faim cherche à alerter l'opinion publique et à mobiliser des crédits pour certains projets;
- le Programme Alimentaire Mondial a pour mission d'étudier des formules qui permettraient d'associer les excédants alimentaires de certains pays à la mise en valeur d'autres pays;
- le Plan Indicatif Mondial essaie, par des projections, d'estimer les besoins futurs et de préciser les politiques de production;
- le Programme commun FAO/Banque Mondiale vise à faciliter les investissements, conséquences des études de pré-investissement conduites par le Fonds spécial;
- enfin, le Programme Coopération FAO/Industrie associe la FAO, les gouvernements et l'industrie, pour mettre en oeuvre des projets et accélérer la croissance économique dans les pays en voie de développement.

Bien entendu, la FAO participe à d'autres programmes extérieurs qui vous intéressent et notamment le Programme Biologique International et la Décennie Hydraulique Internationale.

En ce qui concerne le Programme Biologique International, notre coopération a été marquée par une meilleure coordination des activités communes en matière de collection et de stockage de

plasma germinale végétale. La FAO participe aussi activement à la formulation d'un programme pour le Groupe de travail de la lutte biologique. Cependant, c'est probablement par nos activités sur le terrain que nous pourrions contribuer le plus dans l'avenir au Programme Biologique International dès que son programme de recherches démarrera et que ses besoins seront mieux compris.

En ce qui concerne la Décennie Hydraulique Internationale, nous suivons surtout les activités relatives à l'action de l'homme et notamment les manipulations dans le couvert végétal, sur le bilan d'eau, ainsi que celles concernant le cycle de l'eau dans les régions karstiques.

Bien entendu, nous coopérons volontiers à la préparation de la Conférence sur les bases scientifiques de la conservation et l'utilisation des ressources de la biosphère, dont le représentant de l'UNESCO vous a parlé il y a quelques instants.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de nous avoir invités à participer à vos travaux et vous dire tout l'intérêt que nous portons à vos activités futures.

A ce propos, je voudrais Vous dire que mon Organisation notera sûrement avec satisfaction la nouvelle orientation positive donnée à votre programme à long terme, orientation où l'homme est au soin de vos préoccupations et qui se traduit par une recherche des nouvelles relations entre l'homme et son milieu.

Pour terminer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais vous exprimer mes vœux les plus sincères pour une conclusion fructueuse de vos travaux.

Le Président donne ensuite la parole à M. H. Hacourt.

c) Allocution de M. H. Hacourt, représentant du Conseil de l'Europe

Laissez-moi avant tout, vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de pouvoir prendre la parole devant vous et aussi de remercier tout spécialement les organisateurs de cette Assemblée Générale pour l'accueil chaleureux qui nous a été témoigné au cours de notre séjour ici à Lucerne.

Je crois que cette Assemblée est l'occasion idéale de faire le point et avec votre permission, je voudrais vous informer le plus brièvement possible, des activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles.

Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses Membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leur progrès économique et social.

C'est dans cette optique et pour donner suite à une recommandation de l'Assemblée Consultative préparée par M. John Eden, Député conservateur de Grande-Bretagne, que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé de créer en 1963, un Comité permanent composé d'experts nationaux et dont le titre actuel est Comité européen pour la sauvegarde de la nature et des ressources naturelles. En instituant ainsi un organe intergouvernemental permanent dans le domaine de la conservation de la nature, le Comité des Ministres reconnaissait de ce fait que les problèmes de conservation de la nature sont de dimensions internationales et ne peuvent être abordés efficacement que par la coopération entre les Etats.

Le Comité européen a donc pour mission de présenter au Comité des Ministres des avis et des propositions sur toute question relative à la conservation de la nature et de ses ressources. Généralement, il formule ses conclusions sous forme de Recommandations, mais a aussi compétence pour rédiger des projets d'accord et de conventions internationales. Nous pouvons donc dire que son rôle principal consiste à inciter les Gouvernements des Pays membres et les autorités locales à prendre, sur le plan national comme sur le plan européen, des mesures visant à assurer une meilleure conservation de la nature et des ressources naturelles.

Le Comité européen, qui se réunit à Strasbourg une fois par an, a tenu jusqu'à ce jour quatre réunions et son premier président fut M. J.P. Harroy que vous connaissez tous très bien. Nombre d'organisations internationales, telles que l'UICN, la FAO, l'UNESCO et d'autres sont invitées aux réunions du Comité. Certains pays, non-membres du Conseil de l'Europe et possédant le statut consultatif, sont également invités à y envoyer un observateur. Actuellement, le Comité a constitué deux groupes de travail permanents et quatre groupes d'étude ad hoc pour entreprendre certaines études préparatoires dans les divers domaines dont il s'occupe.

Dans le cadre du large mandat qui lui a été confié par le Comité des Ministres, le Comité européen exécute actuellement un programme de travail qui fait notamment une place importante aux questions suivantes :

1) Mesures destinées à lutter contre la pollution des eaux et à améliorer sa conservation.

Au cours de cette année, il a été préparé un texte pour une Charte de l'Eau qui sera examiné par le Comité européen à sa prochaine session en novembre 1966 et sera soumis pour approba-

tion au Comité des Ministres en 1967. Cette Charte, qui doit s'adresser à un très large public, sera promulguée dans le courant de 1967. En outre, des études sur la conservation des eaux, notamment sur les eaux souterraines, sont actuellement en cours.

2) Mesures visant à réduire les effets nocifs des pesticides sur la vie sauvage

A ce sujet, un Groupe d'étude ad hoc est chargé d'étudier l'évaluation des dangers que présente pour la vie sauvage l'emploi généralisé des pesticides et de considérer les moyens d'éliminer ou de réduire considérablement ces dangers. Ces études seront entreprises en collaboration avec les autres organisations internationales s'occupant de ce domaine.

3) Préparation d'une liste de biotopes à protéger en Europe.

Ce travail de longue haleine, se poursuit actuellement et se terminera probablement dans le courant de 1967.

4) Recommandations visant les principes de conservation de la nature à observer en matière d'aménagement du territoire et de développement régional

Il existe actuellement au sein de l'Assemblée Consultative, un Groupe de travail qui s'occupe des questions d'aménagement du territoire. En outre, à partir de cette année, le Comité européen envisage une nouvelle étude concernant la protection des paysages côtiers, question qui fut soulevée de très nombreuses fois au cours des réunions qui se sont tenues à cette Assemblée.

5) Recommandation concernant l'information et l'éducation en matière de conservation de la nature

Notamment préparation de brochures monographiques et manuels sur ces sujets, ainsi que la publication d'un catalogue des films consacrés à la conservation de la nature.

6) Etudes comparatives de la législation relative à la conservation de la nature dans tous les domaines précités

Ces études ont été entreprises jusqu'à ce jour sous la direction de M. W. Burhenne, Président de la Commission de législation de votre Organisation.

7) Attribution d'un diplôme européen à certains paysages, réserves et sites naturels protégés

L'institution de ce diplôme a pour objet d'encourager les mesures effectives de protection et d'aménagement des paysages, réserves et sites naturels qui présentent sur le plan européen un intérêt exceptionnel. Le Comité européen estime que par l'octroi de ce diplôme, le Conseil de l'Europe incitera au

maintien d'une haute qualité de protection ou à l'adoption de mesures adéquates là où celles-ci font encore défaut.

D'autres activités, tout aussi importantes sont à l'ordre du jour du Comité européen, notamment la publication de certaines études effectuées pour lui.

Je m'excuse, Mesdames et Messieurs de cette énumération un peu longue, mais je voudrais encore vous faire part de trois décisions qui intéressent très certainement votre Assemblée.

- Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe vient d'autoriser cette année, la création d'un Centre européen d'information pour la sauvegarde de la nature, dont les deux principales fonctions seront :

d'une part, servir de plaque tournante pour la diffusion d'informations ainsi que de matériel éducatif et de propagande qui seraient mis à la disposition des organismes intéressés

et d'autre part, promouvoir la réalisation par les organismes intéressés de projets conjoints d'information et d'éducation en matière de conservation de la nature.

Ce Centre européen fonctionnera sous le contrôle du Comité européen et sera établi à Strasbourg à partir du début de l'année 1967.

- Le Comité des Ministres vient aussi de marquer son accord pour que 1970 soit l'Année européenne de la Conservation de la nature. Le but de cette Année est non seulement de faire prendre connaissance à l'homme de l'étendue et de l'importance des ressources naturelles de l'Europe, ainsi que de son pouvoir destructif vis-à-vis du milieu naturel, mais aussi de susciter dans l'esprit des peuples européens le sentiment d'être personnellement et socialement dépositaires de leur patrimoine de ressources naturelles.

Diverses manifestations devront se dérouler dans les différents pays membres du Conseil, et seront en quelque sorte couronnées par une Conférence européenne qui se tiendra à Strasbourg dans le courant de l'année 1970. A cette conférence seront convoqués des délégations nationales, des observateurs de pays non membres ainsi que des observateurs d'organisations internationales.

- Enfin, un Comité permanent sur la pollution de l'air vient d'être créé et se réunira pour la première fois à la fin de cette année.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les principales activités du Conseil de l'Europe dans le domaine qui nous intéresse tous ici.

Pour terminer, je m'en voudrais de ne pas rappeler devant cette Assemblée, l'Accord qui fut signé en décembre 1962 entre l'UICN et le Conseil de l'Europe, accord pour lequel ces deux organisations internationales doivent procéder à l'échange d'informations et de documents concernant les questions d'intérêt commun dans le domaine de la conservation de la nature et de ses ressources. Depuis 1965, cette collaboration s'est renforcée par l'envoi réciproque d'observateurs aux différentes réunions et personnellement je ne puis que me féliciter d'avoir assisté aux réunions de votre Comité exécutif en tant qu'observateur du Conseil de l'Europe. C'est aussi la première fois qu'un membre du Secrétariat du Conseil assiste à votre Assemblée Générale.

Pour terminer, vous me permettrez de faire ici le porte-parole du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe en souhaitant que cette collaboration s'intensifie dans les années ultérieures, collaboration qui ne pourra que profiter à nos deux organisations.

12. POLITIQUE GENERALE ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'UNION POUR LES ANNEES 1966 A 1969

La politique et le programme préparés par le Conseil Exécutif conformément à l'article B (vii) et (viii) des Statuts, ont été présentés par le vice-président, M. E.B. Worthington (R.U.). Il les a décrits comme un concentré des suggestions adoptées par l'Assemblée, faites dans leurs allocutions par des représentants d'Organisations Internationales auprès desquelles l'UICN jouit d'un statut consultatif, et que l'Assemblée venait d'entendre, et dans les discussions très étendues qui avaient eu lieu depuis la Session d'ouverture.

Parmi les arguments soulevés au cours des débats sur le programme on peut retenir ceux de :

J.D. Ovington (Australie) : il serait nécessaire d'augmenter les disponibilités budgétaires de la Commission d'Ecologie pour que celle-ci soit en mesure de faire face à ses importants objectifs.

WE. Howard (U.S.A.) : cette même observation vient pour les fonds destinés à la Commission de législation.

Z. Futehally (Inde) : il faudrait envisager une collaboration active avec le Centre européen d'Information sur la Conservation de la Nature du Conseil de l'Europe.

B. BoKdanov (U.R.S.S.) : il faudrait accorder dans l'ordre des priorités une place importante à l'éducation en matière de conservation et aux activités visant à établir une coopération entre organisations internationales, en particulier celles des Nations Unies et de scientifiques dont l'aide et la connaissance des buts de l'UICN s'avèrent essentiels.

A.D. Butcher (Australie) : le Comité d'étude des "produits chimiques toxiques" de la Commission d'Ecologie exige des dispositions budgétaires plus spécifiques étant donné que sans un contrôle adéquat de ces substances, il est impossible d'assurer la conservation des ressources naturelles.

P.M. Scott (G.B.) : l'approche écologique des problèmes de conservation est essentielle et doit être fondée sur des bases solides. Parmi les propositions détaillées du programme celle qui suggère la création d'un "Field Translocation Unit" prend une importance croissante.

H.J. Coolidge (U.S.A.) : la collaboration entre les Commissions et le PBI/CT pour assurer l'établissement de zones naturelles protégées devrait être examinée en priorité absolue.

M. Jones (G.B.) : les aspects du programme touchant aux relations publiques exigent la prise de dispositions urgentes et plus adéquates.

E.M. Nicholson (G.B.) : l'application du programme sera facilitée si un plus grand nombre d'organismes internationaux mettent les services de leurs experts à la disposition de l'UICN afin d'apporter une aide supplémentaire à la réalisation de ses travaux et de ses objectifs.

En concluant les débats, le Président indique que les arguments soulevés seraient pris en considération par le Conseil Exécutif lors de l'élaboration du Programme.

Résolution no 329 : Programme de travail 1966-1969

Le Programme a été approuvé (cf : texte à l'annexe H).

13. RAPPORT DU COMITE DES FINANCES ET DU BUDGET

Le Président présente le rapport au nom du président du Comité, le Dr R.G. Miller.

Le Comité a examiné le rapport vérifié des Comptes de l'UICN pour les années 1963, 1964 et 1965. Nous avons trouvé ces comptes exacts et les recommandons à l'approbation de l'Assemblée générale.

Nous avons passé en revue le budget et le programme pour la période 1967-1969 tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil exécutif, et estimons qu'il s'agit de propositions raisonnablement équilibrées pouvant être soumises pour approbation à l'Assemblée générale.

Le Comité désire faire les déclarations suivantes :

- 1) Le Comité des Finances applaudit l'action entreprise par le Conseil exécutif (1966) en vue d'augmenter les cotisations des Gouvernements.
- 2) Il déplore la compression des dépenses, non prévue au programme, qui fut nécessaire en 1965.
- 3) Il recommande pour les membres non-gouvernementaux trois catégories de cotisations :

Classe I	-	\$ 50	-	\$ 100
Classe II	-	\$ 100	-	\$ 200
Classe III	-	\$ 200	-	et plus

Toute organisation peut commencer par adhérer à la catégorie la plus basse et s'élever graduellement à la catégorie supérieure et souscrire davantage si elle le désire.

- 4) Il recommande de demander aux agences et affiliés qui aiment affecter des fonds de soutien à des programmes ou projets, qui sont habituellement plus attrayants et plus précis quant à leur contenu que les opérations générales d'organisation, de reconnaître également et de soutenir de manière spécifique les frais généraux et d'administration de l'UICN et de trouver matière à satisfaction en apportant leur appui aux services sans cesse croissants qui sont demandés au Secrétariat à Morges.
- 5) Il recommande qu'une "charge" supplémentaire de 15 à 20 % soit imposée sur chaque projet pour lequel des fonds sont sollicités et que ce pourcentage soit affecté aux frais de la proposition et des activités qui en découlent (soumission de la proposition, reproduction, information, distribution, conclusion, etc.) pour les bureaux de l'UICN et la Commission impliquée, ces charges devenant partie intégrante des fonds généraux consacrés aux opérations de l'UICN.
- 6) Considérant que la solide base scientifique et la base populaire étendue maintenant acquises exigent aussi de reposer sur une assise financière adéquate et étant donné qu'il est reconnu qu'aucune organisation ayant les objectifs et des engagements de l'ampleur de ceux de l'UICN ne peut subsister sans sources garanties de revenus autres que les cotisations, le Comité recommande que le Conseil exécutif entreprenne un programme d'exploration en vue de rechercher les sources d'appui financier et d'accroître les fonds de capital, et invite les membres de l'UICN à formuler des suggestions. Ces fonds devraient suffire à procurer des revenus pour la totalité des opérations et sont nécessaires pour réalisation immédiate. Les buts devraient être déterminés avant la prochaine Assemblée générale.

7) Nous pensons que les efforts d'économie du Conseil exécutif devraient être en rapport avec les exigences de la situation.

29 juin 1966

Comité des Finances et du
Budget

R.G. Miller
A. Kuster
T.M. Szczesny

Après avoir remercié le Comité de son travail et demandé que soit adopté le rapport et les comptes du budget, le Président déclare que toute nouvelle recommandation serait examinée avec soin par le Conseil Exécutif en vue de prendre des mesures appropriées ou bien si besoin est, de présenter les propositions à la prochaine Assemblée.

Résolution No 330 : Rapport du Comité des Finances et du Budget

Le Rapport a été adopté.

Résolution No 331 : Comptes de l'Union pour les années 1963-1965

Le Rapport vérifié des comptes (annexe I) a été approuvé.

Résolution No 332 : Budget futur de l'Union

Le Budget finançant le programme 1966-69 (annexe H) a. été approuvé.

14. REVISION DES COTISATIONS

Au sujet de l'approbation générale du Comité des Finances et du budget concernant la revision proposée des cotisations des Etats Membres de l'UICN, le Président déclare que le détail de la proposition avait été présenté dans un mémoire distribué à tous les délégués dans les termes suivants :

MEMOIRE

Cette proposition a fait l'objet d'une réunion spéciale tenue le 29 juin, qui réunissait les délégués d'Etats Membres de l'Union et un Comité spécial du Conseil exécutif de l'UICN.

Voici quelques-uns des points considérés :

- Le barème actuel des cotisations d'Etats Membres a été fixé par la 5ème Assemblée Générale à Edimbourg en 1956 (Résolution No 189).

- Les revenus dérivés de ces cotisations ne suffisent plus à couvrir les frais administratifs de base de l'Union, même avec l'aide des cotisations des organisations membres et de membres privés inscrits aux catégories Amis, Bienfaiteurs et Membres à vie.
- Le barème actuel ne favorise pas l'adhésion de pays ayant des populations élevées et des moyens financiers relativement faibles, bien qu'il soit de l'intérêt de ces pays et de l'UICN d'avoir des relations réciproques très étroites.
- Les raisons admises par l'Assemblée Générale de 1956 (Résolution No 184) pour ne pas élever le taux minimum des cotisations d'Etats membres et de membres privés sont toujours valables.
- A la réunion spéciale, il a donc été recommandé à l'unanimité de présenter la RESOLUTION suivante à l'Assemblée Générale :

Il est décidé que, sous réserve des dispositions indiquées ci-dessous, les cotisations annuelles des Etats Membres seront déterminées aux termes de l'Article IV.B. (xii) des Statuts selon le barème suivant :

1. Pays dont la contribution représente moins de 0,05 % du Budget de l'UNESCO \$ 375
2. Pays dont la contribution représente de 0,05 à 0,07 % du Budget de l'UNESCO \$ 750
3. Pays dont la contribution représente de 0,08 à 0,11 % du Budget de l'UNESCO \$ 1.125
4. Pays dont la contribution représente de 0,12 à 0,19 % du Budget de l'UNESCO \$ 1.500
5. Pays dont la contribution représente de 0,20 à 0,35 % du Budget de l'UNESCO \$ 2.000
6. Pays dont la contribution représente de 0,36 à 0,67 % du Budget de l'UNESCO \$ 2.500
7. Pays dont la contribution représente de 0,68 à 1,31 % du Budget de l'UNESCO \$ 3.250
8. Pays dont la contribution représente de 1,32 à 2,59 % du Budget de l'UNESCO \$ 4.100
9. Pays dont la contribution représente de 2,60 à 5,14 % du Budget de l'UNESCO \$ 5.050
10. Pays dont la contribution représente de 5,15 et plus du Budget de l'UNESCO \$ 6.000

Réserves :

- a) Les Etats déjà membres et ceux qui au moment de la 9ème Assemblée générale de l'UICN avaient donné l'assurance de leur intention d'adhérer ajusteront leurs cotisations conformément au barème dès que possible et dans un délai de quelques années.

- b) Tenant compte du fait que plusieurs Etats et organisations membres versent déjà une contribution plus élevée que la cotisation minimum dont ils sont redevables et que, d'après le nouveau barème, certains Etats déjà membres seront appelés à verser une contribution inférieure à celle versée avant l'adoption de ce barème, ces Etats s'efforceront néanmoins de maintenir leurs cotisations au niveau précédemment en vigueur ou envisageront même la possibilité de l'augmenter dans une certaine mesure.

Si l'Assemblée approuve la Résolution mentionnée ci-dessus, il serait souhaitable qu'avant sa mise en vigueur, un texte de Résolution soit distribué à tous les Membres aux termes de l'Article IV.C.3 des statuts, pour amender l'Article X.3 (a) des statuts qui ne donne actuellement pouvoir que pour l'adhésion d'Etats Membres suivant un barème établi en fonction du chiffre de population.

En conséquence, l'Assemblée est priée de ratifier la diffusion de la résolution suivante :

- Il est décidé que l'Article X.3 (a) des statuts de l'Union sera amendé dans les termes suivants :

"Les cotisations des Etats Membres sont graduées suivant l'importance de la population du pays et le revenu national".

Il est donc recommandé que dès que la Résolution mentionnée ci-dessus aura été diffusée à tous les membres et reçu l'approbation d'au moins les deux tiers des membres, aux termes de l'Article IV.C.3 des statuts, le Secrétaire Général notifiera aux Etats Membres que la première Résolution mentionnée ci-dessus faite aux termes de l'Article IV.B (xii) des statuts, établissant un nouveau barème des cotisations pour les Etats membres est entrée en vigueur.

Résolution No 333 : Révision des cotisations

La proposition, présentée ci-dessus dans le Mémoire, relative à l'application d'un barème modifié des cotisations des Etats membres de l'UICN a été approuvée à l'unanimité sous réserve des dispositions énumérées dans le Mémoire et sous réserve de son entrée en vigueur aux termes de l'amendement à l'Article X.3 (a) des statuts.

Résolution No 334 : Amendement de l'Article X.3 (a) des statuts

La proposition relative à la diffusion pour approbation par tous les membres de l'UICN d'un amendement à l'Article X.3 (a) des statuts indiquant que "le barème des cotisations des Etats membres est établi en fonction de l'importance de la population du pays et du revenu national" a été approuvée à l'unanimité.

La session est alors ajournée.

SIXIEME REUNION

(36ème Session de l'Assemblée Générale)

Lucerne, samedi 2 juillet 1966 - 9 h.30

L'Assemblée poursuit ses travaux et examine les points suivants de l'ordre du jour.

15. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE

En présentant les recommandations du Comité de Résolutions, le Président du Comité, M. P.M. Scott (G.B.) souligna que les résolutions de l'Assemblée Générale de l'UICN peuvent constituer un moyen important pour susciter une action ou prévenir des menaces, pour autant que les conditions indispensables à leur efficacité soient gardées présentes à l'esprit. Les considérations suivantes qui, entre autres, le guidèrent furent soumises par le Comité :

- 1) Ne pas essayer de traiter par des résolutions de l'Assemblée générale des questions pouvant aussi bien ou mieux être négociées par d'autres moyens tels que par lettres du Président ou du Secrétaire Général au nom du Conseil exécutif ou par contact direct entre les parties intéressées.
- 2) Ne pas perdre de vue les résolutions précédentes de l'Assemblée générale qui ne gagneraient pas à être répétées ou, le cas échéant, ne pas manquer de s'y référer.
- 3) Ne pas traiter par résolution des questions requérant simplement l'intervention du Conseil exécutif ou d'autres organes ou des cadres de l'UICN.
- 4) Ne pas intervenir dans des problèmes locaux ou extrêmement détaillés et spécialisés, à moins qu'il n'existe des arguments exceptionnels pour espérer que de telles interventions apporteront des résultats ne pouvant être obtenus autrement.
- 5) Lorsqu'il est possible, de réunir les projets de résolutions traitant différents aspects du même sujet, pour autant que le destinataire du message et l'action en la matière que l'on peut attendre avec réalisme de sa part soient toujours gardés présents à l'esprit et que les généralisations vagues et ambiguës soient évitées.
- 6) Chaque fois que possible, tenir compte et reconnaître toute action pertinente, passée ou actuelle, de caractère utile, surtout lorsqu'une requête donnant lieu à critique ou controverse doit être faite.
- 7) Avoir la plus grande considération pour le maintien et le rehaussement de la réputation de l'UICN en tant que défenseur vigilant mais constructif, réaliste et équitable des besoins de la conservation.

Compte tenu de ces considérations et en particulier de la troisième, le Comité des Résolutions avait constaté que sept des résolutions proposées qui lui étaient soumises, relevaient de la catégorie des demandes ou recommandations adressées au Conseil exécutif en vue d'entreprendre une action ou d'examiner attentivement certaines suggestions. Ces demandes ou recommandations étaient rédigées de la façon suivante :

- 1) L'attention du Conseil exécutif est attirée sur la Résolution No 43 de la Conférence Européenne des Autorités locales chargées de l'aménagement régional et la conservation de la nature et du paysage adoptée lors de sa 5ème session du 7 - 10 avril 1964.
- 2) Le Conseil exécutif est prié d'examiner la possibilité de créer un poste d'architecte du paysage au sein du personnel permanent de l'Union.
- 3) Le Conseil exécutif est prié d'examiner avec le CIPO, l'OMCI et autres organismes responsables l'opportunité d'amender la convention actuelle sur la lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures, afin de couvrir les cas de pollution dus à la collision de pétroliers en haute mer.
- 4) Le Conseil exécutif est prié d'organiser de nouvelles études sur la promotion et l'aménagement de parcs nationaux contigus dans les régions frontalières d'Etats voisins afin de favoriser une collaboration internationale et de promouvoir les idéals de la conservation.
- 5) Le Conseil exécutif est prié d'examiner le problème des relations entre la technologie industrielle et la conservation de la nature et de ses ressources comme thème possible d'un symposium ou d'une réunion technique.
- 6) Le Conseil exécutif est prié d'étudier en collaboration avec le PBI/CT la possibilité de confier aux Jardins Botaniques de Kew la préparation d'une section du Red Book sur les plantes menacées.
- 7) Le Conseil exécutif est prié de constituer un groupe de travail de la Commission d'Ecologie en vue d'assurer la conclusion des travaux et d'établir des lois sur l'introduction d'espèces exotiques et autres problèmes connexes qui ont été suscités par les discussions de la IIIe partie de la 10ème réunion technique.

L'Assemblée a donc été priée d'approuver ce groupe de recommandations internes en bloc afin que le Secrétariat puisse prendre les mesures nécessaires en vue de les soumettre au Conseil exécutif.

Résolution No 335 : Recommandations intérieures

Les Recommandations sont approuvées.

M. Scott présente alors une à une à l'Assemblée les vingt-quatre résolutions recommandées par le Comité et dont le texte a été fourni aux participants. Après proposition, discussion et approbation d'amendements à sept résolutions et proposition d'une résolution supplémentaire sur les espèces menacées en Indonésie par I. Made Taman (Indonésie), résolution qui a été approuvée pour examen.

Résolution No 336 : Adoption des Résolutions

Chacune des vingt-cinq Résolutions (cf. texte à l'annexe J) est adoptée à l'unanimité, à l'exception de la Résolution No 24 qui est adoptée à une forte majorité.

16. MEMBRES D'HONNEUR

Ayant prié l'Assemblée de lui permettre de modifier l'ordre des deux points suivants inscrits sur la feuille d'ordre du jour, le Président dit combien l'Assemblée avait été heureuse et honorée d'accueillir le Président d'honneur de l'UICN, le Dr. Charles J. Bernard et deux Membres d'honneur, le Professeur Alessandro Ghigi et Lord Hurcomb. Il exprime ensuite ses regrets devant l'absence d'un autre Membre d'honneur, Sir Julian Huxley, dont la participation eut été particulièrement opportune, mais que la maladie retenait au loin et propose de lui faire parvenir, au nom de l'Assemblée, le message suivant :

"En évoquant la Conférence, tenue à Brunnen il y a 20 ans, la Neuvième Assemblée Générale de l'UICN réunie aujourd'hui à Lucerne est profondément consciente du grand rôle que vous avez joué dans la fondation de notre organisation et dans le développement de sa notoriété. Jamais l'UICN n'a cherché en vain auprès de vous une inspiration, un appui. A l'occasion de cet événement historique, l'Assemblée Générale souhaite vous exprimer toute son admiration et son affection".

Résolution No 337. Message à Sir Julian Huxley

Le message est approuvé à l'unanimité par acclamation.

Poursuivant son allocution, le Président exprime le plaisir qu'il ressent à proposer à l'Assemblée d'élire un nouveau membre d'honneur, le huitième de ce groupe de personnalités distinguées auxquelles l'Union doit tout. L'Article II.2 des statuts donne à l'Assemblée le pouvoir de conférer le titre de membre d'honneur

à toute personne ayant rendu ou rendant un service insigne dans le domaine de la Conservation et personne ne répond mieux à ces critères que J.G. Baer qu'il a la joie de proposer en cet instant. Jean Baer a fait partie du Conseil exécutif de l'Union de 1954 à 1958, puis il en est devenu le Président de 1958 à 1963; il a ensuite continué d'apporter ses services au Conseil, sous nomination spéciale, jusqu'à ce jour. Il serait difficile de rendre pleinement justice aux immenses services que J. Baer a rendus à l'Union pendant plus de douze ans, mais malgré son départ du Conseil, celui-ci restera certainement un des amis les plus fidèles et les plus sûrs de l'Union.

Résolution No 338 : Attribution du titre de Membre d'honneur à J.G. Baer

La motion est adoptée par acclamation.

17. LIEU DE REUNION DE LA 10e ASSEMBLEE GENERALE

Le Président sollicite des propositions pour le lieu de rencontre de l'Assemblée Générale suivante.

M. Hari Singh propose, au nom du Gouvernement Indien de tenir la prochaine Assemblée (1969) à la Nouvelle Dehli. Il indique ensuite que son gouvernement serait très heureux d'être l'hôte de cette Assemblée et accueillerait très chaleureusement tous les délégués dans un pays où l'importance des travaux de l'UICN était appréciée de façon croissante. Aucune autre proposition n'ayant été faite, le Président remercie très chaudement M. Singh pour son invitation et met cette proposition aux voix.

Résolution No 339 : Lieu de rencontre de la 10ème Assemblée Générale en 1969

L'invitation du Gouvernement Indien est adoptée par acclamation.

18. ELECTIONS

Le Président, au nom du Conseil, nomme les personnes suivantes aux sept postes vacants du Conseil exécutif :

(a) Entreront en fonction immédiatement

B.N. Bogdanov	(U.R.S.S.)
I. Costantino	(Argentine)
F. Fraser Darling	(G.B.)
Russell E. Train	(U.S.A.)

(b) Entreront en fonction à partir du 1er juillet 1967

Z. Futehally	(Inde)
Anna Medwecka Kornas	(Pologne)
V. Kovda	(U.R.S.S.)

Résolution No 340 : Nouveaux Membres du Conseil exécutif

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres nominations, les personnes mentionnées ci-dessus sont déclarées élues régulièrement.

On été nommés aux postes de présidents des cinq Commissions permanentes :

Commission d'Ecologie	:	F. Bourlière (France)
Commission d'Education	:	L. Shaposhnikov (U.R.S.S.)
Commission de Législation	:	W.E. Burhenne (Allemagne)
Commission Internationale des Parcs Nationaux	:	J.P. Harroy (Belgique)
Commission du Service de Sauvegarde	:	P.M. Scott (G.B.)

Résolution No 342 : Présidents des Commissions

Considérant qu'il n'y a pas d'autres nominations, les personnes désignées comme présidents des commissions sont déclarées être élues dans les règles.

Le Président, au nom du Conseil exécutif nomme ensuite en qualité de Secrétaire Général :

E.J.H. Berwick.

Résolution No 343 : Secrétaire Général

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres nominations, M. E.J.H. Berwick est élu Secrétaire Général de l'UICN.

L'élection suivante du poste de fiduciaire de l'Union est proposée au nom du Conseil exécutif :

Bureau Fiduciaire FernanJ Guex, Lausanne

Résolution No 344 : Election de la Fiduciaire

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, la fiduciaire nommée est déclarée élue régulièrement.

19. ELECTION DU PRESIDENT

Vu que M. Harold J. Coolidge a été désigné comme Président de l'Union et Président du Conseil exécutif et qu'aucune autre nomination n'a été enregistrée :

Résolution No 345 : Président de l'UICN

L'Assemblée a élu M. H.J. Coolidge par acclamation

(cf. annexe K pour la composition du nouveau Conseil exécutif).

Le nouveau Président entre en fonction.

20. CLOTURE DE LA NEUVIEME ASSEMBLEE GENERALE

Avant de faire son discours inaugural à l'Assemblée, le Président déclare qu'il a l'extrême plaisir de devoir décerner deux plaquettes commémoratives de l'Assemblée Générale de Lucerne.

La première plaquette est offerte au Dr. Charles J. Bernard, premier Président et actuellement Président honoraire de l'UICN auquel l'Union est redevable de tout depuis ses débuts jusqu'à maintenant.

La seconde plaquette est offerte à la Ligue Suisse de Protection de la Nature et reçue en son nom par E.P. Dottrens, en reconnaissance du rôle que la ligue a joué dans la fondation de l'Union, ainsi que pour son importante contribution à l'organisation et au succès de la neuvième Assemblée Générale.

En matière d'introduction, le Président rend un hommage particulier au président et aux membres sortants du Conseil exécutif ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat de l'UICN à Morges, à Sir Hugh Elliott, le Secrétaire général sortant, Noël Simon, chargé de l'information éditeur et rédacteur principal de la Section des Mammifères du Red Book, Jack Vincent, agent de liaison du CIPO et secrétaire de la Commission du Service de Sauvegarde, Kay Williams chargée des Finances et de l'Administration, Jacqueline Mignon, responsable du service de traductrice, et Arnold Koenen le bibliothécaire. Il déclare qu'il souhaiterait aussi souligner l'ultime recommandation du Secrétaire Général sortant. Pour que l'UICN "réalise ses potentialités et accomplisse sa tâche primordiale" il faut que tous les gouvernements et Organisations membres coopèrent avec le Conseil exécutif dans la recherche constante du "Forward Look" et de la réalisation du Programme fixé par l'Assemblée.

Puis le Président adresse à l'Assemblée l'allocution suivante

"Cette admirable centrée helvétique, véritable berceau des dieux par la splendeur de ses montagnes, a vu naître l'UICN, non loin d'ici, à Brunnen, voici près de vingt ans. Il semblerait donc normal de choisir Lucerne pour y tenir cette Neuvième Assemblée mémorable, maintenant que nous avons atteint notre majorité, afin d'étudier les moyens de consolider notre organisation pionnière. Bien que notre organisation soit fondamentalement internationale, sa patrie est la Suisse. Des réseaux convergent de tous les coins du monde vers notre siège de Morges où le travail de conservation s'effectue en étroite coordination avec notre principale source privée de financement, le World Wildlife Fund dont le Siège se trouve au même endroit.

Je puis vous affirmer que c'est avec une profonde humilité que j'accepte la responsabilité dont vous me chargez aujourd'hui.

En cette occasion, toutes mes pensées vont à notre ami si sage et cher à notre cœur, Edward Graham, ancien Président de la Commission d'Ecologie, avec lequel je me suis si souvent entretenu de nos espoirs et de nos craintes au sujet de l'UICN. Nous nous étions mis d'accord pour collaborer étroitement pendant son mandat de Président, afin Je mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour renforcer l'Union.

Le sort a voulu que notre ami nous quitte pour ce lieu que nos Indiens nommaient "le Pays les Chasses Eternelles". Il m'a légué un héritage que je m'efforcerai avec votre aide de réaliser en mémoire de lui pour que l'UICN devienne à l'avenir un instrument de "l'amélioration de l'environnement au bénéfice de l'humanité".

Ce que je me propose de vous dire exprime notre pensée commune, dite en grande partie avec ses propres mots et qui nous servira de guide dans les années à venir.

Objectifs de l'Union

La raison d'être fondamentale de l'UICN, que nous ne devons jamais perdre de vue, est de promouvoir ou le soutenir toute action devant assurer la pérennité de la nature et des ressources naturelles de la terre, des eaux et des airs dans un nombre de régions du monde aussi étendu que possible, non seulement en raison de leur valeur culturelle et scientifique intrinsèques, mais pour le bien-être économique et social futur de l'humanité.

En cherchant à donner à l'UICN une efficacité plus grande, nous devons nous poser cinq questions :

1. Le rôle de l'Union constitue-t-il une fonction unique en son genre, qui n'est pas remplie par d'autres organisations et y a-t'il un appui potentiel suffisant pour qu'elle puisse assumer cette fonction ?
2. Quelle est la position de l'Union par rapport aux organismes apparentés, et est-il possible d'entretenir avec eux des relations efficaces ?
3. Quel est le contenu substantiel du Programme de l'Union et qu'ajoute-t'il au rôle des organismes connexes ?
4. Quel est le type d'organisation requis pour réaliser dans la pratique les fonctions de l'UICN ?
5. Où doit-on chercher des appuis financiers ?

1. Le rôle unique de l'Union

Aucune autre organisation n'a comme objectif unique la conservation de la nature et des ressources naturelles. A cet égard, il n'existe aucune compétition directe, bien que d'autres groupes soient concernés par certains aspects particuliers de la conservation. Aucune autre organisation internationale s'occupe de ressources qu'elle soit intergouvernementale ou autre, ne présente les intérêts immédiats des citoyens ou n'a été motivée principalement par l'éveil de la conscience publique aux besoins de la conservation. Bien que l'UICN compte des gouvernements parmi ses membres, elle agit en dehors des influences politiques gouvernementales et n'est donc pas soumise à des dictats bureaucratiques. L'Union est ouverte à tous les pays et constitue un important lieu de rencontres en vue d'une compréhension plus universelle de l'environnement et de ses rapports avec le bien de l'humanité.

L'avenir seul nous révélera s'il y a une aide potentielle - morale et financière - suffisante pour soutenir l'Union. Ceci dépend incontestablement des services que l'Union pourra rendre aux états et aux peuples qui cherchent une aide que l'UICN est en mesure de leur fournir. Il semble que l'intérêt pour la conservation de la nature progresse actuellement de façon très rapide dans le monde et qu'on puisse prévoir avec certitude une augmentation très importante des demandes d'aide dans ce domaine. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des pays en voie de développement qui sont maintenant à même d'élaborer des programmes sociaux et économiques détaillés pour développer leurs ressources naturelles, programmes qui tiennent de plus en plus compte du facteur "conservation".

Bien que fonctionnant sur un budget très réduit et avec un personnel moins que minimum, l'UICN a acquis une renommée mondiale et un prestige étonnamment grand. Une grande part de cette renommée est suscitée par l'activité bénévole d'un grand nombre de personnes et particulièrement des efforts assidus des diverses Commissions de l'Union. En elle-même, l'attitude générale à l'égard de l'Union exprime le besoin ressenti à l'égard d'une organisation de ce genre et l'approbation latente du public envers ses objectifs fondamentaux.

2. Relations avec d'autres organisations

En abordant ce sujet, j'aimerais rappeler que le problème de la conservation est souvent considéré sous deux aspects, trop fréquemment défendus par des groupes opposés et soutenus par des secteurs différents de la Société. Ces deux groupes sont souvent en désaccord. Le premier s'intéresse à la production de denrées et de produits utilitaires et a une orientation économique. Il s'intéresse aux ressources - forêts, sols, eau - comme source d'énergie ou autres utilisations pratiques, pêcheries à des fins alimentaires et aux divers aspects de l'agriculture. Le second groupe si préoccupé essentiellement des aspects non-utilitaires des ressources, il est mû par l'appréciation des valeurs esthétiques et immatérielles. Il s'intéresse à toute vie sauvage, aux parcs, aux loisirs, à la sauvegarde des paysages, aux espaces libres et à la qualité du milieu naturel affecté: par la pollution de l'air et de l'eau et par l'emploi des pesticides. Les intérêts de ces deux groupes ne s'excluent pas nécessairement; tous deux représentent des aspects de la conservation et sont au fond les deux faces d'une même médaille. Far conséquent l'UICN doit entretenir des relations avec eux.

Les rapports avec le groupe fonctionnel sont importants, car l'utilisation et l'aménagement des ressources pour la production de denrées a un impact puissant sur la situation naturelle et provoque fréquemment la détérioration ou même la destruction des milieux. Cependant, il est souvent possible de modifier les techniques d'aménagement afin de réduire la détérioration du milieu environnant et l'UICN peut défendre la cause de la préservation de la nature jusqu'à la limite compatible avec la nécessité d'utiliser les ressources à des fins de production. Il faut bien souligner que si l'on considère le bien-être futur de l'humanité et la production à long terme de biens de consommation, la façon la plus rationnelle d'utiliser certaines terres serait justement de ne pas les mettre en exploitation. Et la pratique d'une agriculture très intensive permet souvent de réduire à un minimum les surfaces requises pour la production d'aliments et de fibres, en libérant ainsi des terres marginales cultivées et des prairies qui seront exploitées de façon moins intense, au profit souvent d'autres objectifs de la conservation.

Dans ce groupe à orientation fonctionnelle, l'UICN doit entretenir ses relations avec divers organismes intergouvernementaux, en particulier la FAO, l'UNESCO, l'ECOSOC et OMS. Etant donné qu'il est indispensable que différents objectifs de l'UICN soient intégrés aux plans de développement pour divers pays et en deviennent un élément essentiel, il est impératif que l'UICN établisse et entretienne des relations avec le PDNU (le Programme de Développement de l'O.N.U. qui regroupe maintenant le Programme Elargi d'Assistance Technique de l'O.N.U. et le Fond Spécial de l'O.N.U) et avec des programmes d'aide bilatéraux.

Dans le groupe à intérêts non utilitaires, l'UICN trouve des organisations dont les objectifs sont souvent plus proches de son propre but, et il est tout aussi important d'établir des relations avec elles. On peut citer ici le CIPO, le WWF, le BIRS et le FPS. L'UICN ne peut travailler de façon fructueuse sans une collaboration étroite avec ces organisations. Il est également nécessaire de coopérer avec diverses organisations nationales et régionales dont plusieurs sont déjà membres de l'Union. Des programmes spéciaux tels que le PBI touchent également au domaine de l'UICN et il faudrait travailler en association continue avec les groupements scientifiques ainsi qu'avec l'Union Internationale des Sciences Biologiques.

3. Programme de l'Union

Un de ses rôles fondamentaux doit être de développer, de maintenir et d'appuyer un plan très complet de conservation à l'échelle mondiale des ressources naturelles, basé sur des données scientifiques. Le programme de l'UICN devrait se concentrer sur (1) les ressources naturelles de valeur non-fonctionnelle et (2) les perspectives écologiques à long terme en ce qui concerne la préservation, l'entretien et l'amélioration des valeurs utilitaires. Ceci implique d'insister constamment sur la préservation des espèces sauvages et des sites sauvages ainsi que de travailler à obtenir, utiliser et aménager certaines zones pour en faire des parcs ou des réserves équivalentes. Le programme pourrait également toucher plus profondément à d'autres aspects de l'amélioration qualitative des milieux naturels, comme l'ont révélé les travaux sur les aspects écologiques de l'aménagement du paysage, du contrôle des pesticides et de l'utilisation des eaux et des airs, qui sont des sujets déjà étudiés par les diverses commissions et comités de l'UICN. D'autres aspects des activités de l'UICN dépendent plus largement de l'Union elle-même, tel que fournir des bases scientifiques à l'étude et la discussion des programmes de développement, de l'aide dans le domaine éducatif, etc...

L'UICN devrait devenir un Centre Mondial de la Conservation. Ceci signifie qu'elle doit devenir la source essentielle de connaissances et d'informations dans son domaine particulier et être en mesure de fournir à ceux qui le demandent une aide et une assistance qualifiées sur une échelle plus vaste que par les années passées, bien que la petite équipe dévouée mais débordée qui travaille au siège de l'UICN ait réalisé une oeuvre vraiment remarquable dans des conditions difficiles. Le volume atteint actuellement par ces demandes d'aide révèle combien il serait nécessaire de consolider cet aspect des fonctions du Secrétariat. La quantité de données exigées pour répondre à cet objectif et la nécessité d'entretenir des contacts avec le monde entier afin de les garder à jour exige évidemment un système d'archives et de communications bien organisé. Nos projets devraient donc comporter la prise de certaines dispositions pour un traitement automatique des informations à Morges, dans le but de faciliter cette opération.

Il est probablement imprudent d'imaginer que l'UICN puisse jamais assumer la charge d'un vaste programme opérationnel, telle qu'une assistance technique directe. La FAO, l'UNESCO, le DPNU, l'OEA (l'Organisation des Etats Américains), etc. sont des organismes qui peuvent se charger de cette tâche. Cependant l'UICN a un rôle tout à fait défini en promouvant, encourageant et soutenant des entreprises qui font de droit partie de ces programmes, en particulier certains aspects de la conservation qui exigent des travaux de recherche scientifique et sont souvent négligés par des organisations plus importantes. Le Projet Africain Spécial et le Projet pour le S.E. Asiatique de l'UICN constituent deux bons exemples à l'appui de cette thèse. Cette promotion et ce développement des programmes sont pris en charge dans de larges mesures par les Commissions de l'Union et sur ce point, le bilan de leurs travaux est très positif. Il faut accorder la priorité aux moyens qui pourront permettre à ces Commissions d'acquérir une efficacité croissante. Tout ce qui concerne des projets précis devrait rester sous leur direction.

l'Union devrait également être en mesure de préparer et publier des recueils d'informations spécialisées sur des sujets relevant de la conservation, comme cela a été fait pour le Red Book on Endangered Species et la Liste Mondiales des Parcs Nationaux publiés par les N.U. Elle devrait aussi constituer et développer un matériel éducatif, bien qu'il ne soit probablement pas approprié qu'elle se charge d'un programme de production de masse car la production de bulletins, livres, films etc.. absorberait une part importante des finances et du personnel de l'organisation. La publication des comptes-rendus des sessions techniques des Assemblées Générales et autres réunions tenues sous les auspices directes de l'Union doit être poursuivie. L'aide dans les domaines

de l'éducation, de l'information et autres que l'Union est en mesure de fournir devrait se traduire par une assistance et la production de matériel qui aideront les autres à s'aider eux-mêmes et non en effectuant le travail à leur place. Ainsi l'Union pourra faire face avec efficacité aux besoins des communautés concernées.

4. Organisation et mise en oeuvre

La structure de base de l'Union convient à l'élaboration d'un programme amplifié. Le Conseil exécutif entreprend actuellement d'établir un plan de 6 ans (décrit dans un ouvrage intitulé "l'UICN : histoire, réalisations et perspectives") qui comportera la description d'un personnel et d'un budget minimum.

5. Sources de financement

Une somme d'argent assez considérable sera certainement nécessaire pour le plan de 6 ans si l'UICN doit accéder au rôle qu'elle est en droit de jouer en conduisant un programme de conservation à l'échelle du monde. Il ne semble pas que la somme de \$ 3.000.000 pour la durée de cette période soit démesurée, ceci sans compter ce qui sera nécessaire à la construction d'un nouveau bâtiment afin d'y abriter le centre opérationnel agrandi. Pour réunir une telle somme, il faudra évidemment entre autre faire appel à des organisations philanthropiques bien qu'il soit aussi possible d'augmenter les autres sources de financements. Mais pour le coup d'envoi, il faut qu'un budget opérationnel minimum d'environ \$ 200.000 par an puisse être assuré.

On se pose alors une dernière question : peut-on s'attendre avec certitude qu'à la fin de cette période, l'UICN aura une base d'autofinancement plus solide que maintenant? La solution de cette question se trouve en toute probabilité dans la reconnaissance des services rendus durant cette période.

Si les activités de l'Union sont dirigées de telle sorte que l'aide fournie aux organisations et gouvernements membres de l'UICN et aux partisans de la Conservation dans le monde s'avère significative et efficace, il y a de nombreuses chances pour qu'elle obtienne un appui moral et financier. Mais cela demandera une plus grande participation des cadres, du personnel et des associés de l'UICN ainsi que de ceux qui souhaitent aider l'Union à jouer son rôle.

Dans un éditorial de septembre dernier, le Président de la "National Audubon Society" a parlé de l'exportation de la Technologie Américaine dans les pays moins développés, et de ce qu'on ne tenait pas compte des effets écologiques de leur application.

Il dit en outre que l'effort de l'UICN pour introduire une orientation écologique dans la politique des nouveaux états du monde qui en expriment le désir devrait être appuyé car "l'Union peut et doit être la conscience écologique du monde".

Cette réunion a débuté sous un jour propice par les deux allocutions prononcées à la séance plénière inaugurale. J'ai été très particulièrement frappé par les remarques de Fisher et suis persuadé que nous devrions prévoir, si possible, de trouver des moyens de réaliser concrètement les quatre points qu'il a décrits dans nos nouveaux programmes, tout en insistant plus fortement sur les sciences humaines et les sciences du comportement dans nos programmes de conservation. Il a mentionné le Quinquennium International de la Conservation (QIC) qui espère-t'on pourrait commencer à fonctionner en 1968 et un "Trust de l'Héritage Mondial" qui pourrait mettre en lumière et aider à conserver des régions d'une beauté exceptionnelle, des mouvements archéologiques etc.. Il a ensuite insisté sur la nécessité de constituer un programme de création de systèmes de Parcs dans le but d'aider les pays en voie de développement et de faire régulièrement le bilan des dommages d'origines diverses causés aux milieux naturels du monde.

Nous ne sommes pas semblables à ce voyageur qui assis à la poupe du navire contemplait le sillage fuyant du bateau. Debout sur le pont, face à l'étrave qui fend les eaux, nous regardons vers l'avant, vers un avenir qui nous défie et nous appelle.

En conclusion, j'aimerais citer le discours mémorable du Canadien Ian McTaggart Cowan prononcé lors du bicentenaire de la Smithsonian Society l'année dernière. "Les forces jumelées d'une technologie en pleine éclosion et d'une population humaine envahissante posent des problèmes de plus en plus nombreux et difficiles à résoudre aux tenants de la conservation. A une vitesse toujours croissante, nous polluons l'air, les mers, transformons nos rivières en égouts, déversons nos déchets indestructibles sur les côtes les plus lointaines. Nous devons au plus vite employer notre ingéniosité à concevoir des moyens qui nous débarrassent de nos déchets.

Les notions même les plus élémentaires de la conservation n'ont pas encore pénétré dans de grandes parties du monde. Là, le feu et les pratiques agricoles destructives comblent rapidement le fossé qui sépare le nombre d'êtres humains et leurs possibilités d'approvisionnement en aliments. Les écosystèmes sont détériorés jusqu'à devenir inutilisables et les biotopes disparaissent à tout jamais.

Nous n'avons pas même encore approché le problème passionnant mais fondamental de l'homme dans un écosystème particulier. Nous sommes, dans le sens réel du terme, des habitants d'une cabine spatiale où rien d'autre ne pénètre que l'énergie solaire".

Le Président annonce alors officiellement la clôture de la Neuvième Assemblée Générale.

ANNEXE A

NOUVEAUX MEMBRES

Liste des nouvelles organisations membres dont l'adhésion a été ratifiée par la 9ème Assemblée générale conformément à l'Article II 1.(b) et à l'Article IV.B.(vi) des Statuts,

- | | |
|--|-------------|
| 1. The African Wildlife Leadership Foundation | Etats.Unis |
| 2. Australian Conservation Foundation | Australie |
| 3. Authority for the Conservation of Nature | Israël |
| 4. British Ornithologists' Union | Royaume Uni |
| 5. The Caribbean Conservation Corporation | Etats Unis |
| 6. Council of Nature | Royaume Uni |
| 7. Erie Zoological Society | Etats Unis |
| 8. Game Branch of the Forest Department | Sabah |
| 9. Italia Nostra | Italie |
| 10. Koninklijke Nederlandsche Toeristenbond | Pays-Bas |
| 11. Les Cercles des Jeunes Naturalistes | Canada |
| 12. Ministry of Natural Resources | Malawi |
| 13. The National Institute for Physical Planning
and Construction Research of the Department
of Local Government | Irlande |
| 14. National Parks Branch, Department of Northern
Affairs and National Resources | Canada |
| 15. National Parks and Historic Monument System
of Jordan | Jordanie |
| 16. National Zoological Park, Smithsonian
Institution | Etats Unis |

17. Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM)	Etats Unis
18. Percy Fitzpatrick Institute of African Ornithology	Afrique du Sud
19. Philippine Association for Permanent Forests, Inc.	Philippines
20. Schutzgemeinschaft Deutscher Wald e.V.	Allemagne
21. Servicio Forestal y de Caza, Ministerio de Agricultura	Perou
22. Servicio Nacional de Pesca Fluvial y Gasa	Espagne
23. Society for the Promotion of Nature Reserves	Royaume Uni
2k. Statens Naturvardsnämnd	Suède
25. United States Department of the Interior	Etats Unis
26. University of Khartoum	Soudan
27. The Wildfowl Trust	Toyaume Uni
28. Wildlife Conservation Department	Ethiopie
29. Verein zur Förderung des WORLD WILDLIFE FUND e.V.	Allemagne
30. Wildlife Preservation Society of India	Inde
31. Zoological Society of London	Royaume Uni

ANNEXE B

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE
1963 - 1966

PREFACE

La huitième Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi le 24 septembre 1963 a adopté 40 Résolutions contre les 15 qu'avait prises l'Assemblée précédente de Varsovie. Au lieu de les examiner point par point dans leur ordre chronologique original, il nous paraît commode, dans les circonstances présentes de procéder plus sommairement en les groupant en fonction de leur application et des résultats obtenus. Dans l'ensemble, il est assez satisfaisant de constater que sur un nombre aussi important de résolutions, les trois quarts d'entre elles aient donné un certain résultat. Dans trois cas, il n'a pas été possible d'obtenir d'informations récentes et dans sept cas seulement on n'a pas encore enregistré de progrès significatifs.

A. COMPTE RENDU DES RESULTATS FOURNIS PAR LES
RESOLUTIONS DE LA Sème ASSEMBLEE GENERALE

Résolution 3
Résolution 34,
35, 37, 38, 39

2. Huit Résolutions examinées ici peuvent être expédiées rapidement car elles n'étaient en fait que des approbations de mesures déjà appliquées ou décidées.

Résolution 36

On a évidemment noté un ou deux cas de retard dans l'application des décisions, ceci étant en général dû à des préoccupations ou des obstacles d'ordre financier ou autres du côté des autorités concernées.

Résolution 40

Ainsi, nous croyons savoir que la création d'un parc national sur le Mont Elgon au Kenya ne va pouvoir se faire que maintenant. D'autre part, malgré l'application satisfaisante de la majorité du programme concernant les parcs nationaux en Tanzanie, il reste une ou deux régions mentionnées dans cette résolution où il n'a pas encore été appliqué.

Annexe B (suite)

3. Nous avons déjà indiqué que nous ne connaissons pas de façon certaine les résultats donnés par trois des résolutions. Il sera probablement nécessaire de s'assurer par un moyen quelconque, qu'ils ont été efficaces, bien qu'en l'absence de renseignements, nous puissions au moins souhaiter que les tendances négatives aient été freinées. Ces résolutions touchaient respectivement au statut légal et à la protection efficace de certaines réserves à Sumatra et à la célèbre réserve de chimpanzés du Gombe Stream en Tanzanie ainsi qu'à la sauvegarde de formes uniques du Colobe roux de Zanzibar et du Suni de Zanzibar dans ce même pays.
- Résolution 15
Résolution 23
Résolution 33
4. Le groupe suivant concerne les résolutions qui jusqu'ici n'ont engendré que des progrès très limités. Les raisons de ce phénomène sont nombreuses, mais la cause fondamentale en est que les problèmes en jeu sont si vastes ou tellement insolubles que seule une opération de grande envergure appuyée par un personnel et des moyens financiers adéquats pourraient les résoudre. Dans certains cas, les ressources nécessaires sont encore insuffisantes pour permettre de mener à bien les efforts de l'UICN et d'autres organisations. Les sept résolutions de ce groupe portaient sur :
- Résolution 4 (i) La publication d'une analyse exhaustive de la législation mondiale en matière de conservation. Bien qu'il se soit avéré impossible d'appliquer la résolution comme prévu, la Commission de Législation prend d'autres dispositions pour cette publication et a déjà préparé et fait partiellement imprimer une somme importante d'informations.
- Résolution 5 (ii) L'étude des problèmes politiques et pratiques soulevés par le contrôle du trafic d'animaux sauvages en vue de la rédaction d'une convention internationale et de son approbation par les gouvernements.
- Cette résolution a constitué le thème d'une des sessions du Symposium "Les jardins zoologiques et la Conservation" (Juin 1964) patronné par l'UICN, mais malheureusement, il n'est encore rien sorti de la recommandation sur l'établissement d'une "alliance entre les grands jardins zoologiques, les instituts de Recherche et les fournisseurs capable d'engendrer une politique commune pour toutes les questions relatives au commerce des animaux sauvages, et suffisamment forte pour faire respecter son application universelle".

Annexe B (suite)

Entretiens, après avoir obtenu auprès des Gouvernements un surplus d'informations sur les aspects législatifs du problème, la Commission de Législation a pu préparer et examiner avec la Commission du Service de Sauvegarde un avant-projet de Convention destiné à être développé de façon détaillée et éventuellement étudié à la Conférence mentionnée au-dessous au paragraphe 7 (Résolution 24).

- Résolution 6 (iii) Organisations de visites guidées des Parcs Nationaux dirigées par des éducateurs.
- Résolution 12 (iv) Empêcher efficacement l'utilisation des pesticides dans les Parcs Nationaux.
- Résolution 10 (v) Accorder une attention particulière dans les programmes de l'UICN aux problèmes démographiques, en tant que facteurs essentiels des écosystèmes et de la mise en oeuvre des plans de développement.
- Résolution 11 (vi) Etude de l'écologie et de l'utilisation rationnelle des ressources des savanes, en particulier dans la région néotropicale.
La Conférence sur l'application de la Science et de la Technologie au développement de l'Amérique latine, patronnée par l'UNESCO en septembre 1965 a ouvert la voie à l'application pratique de cette Résolution qui jusqu'alors avait été essentiellement mise en oeuvre en Afrique.
- Résolution 28 (vii) Appel à tous les gouvernements pour qu'ils instaurent un système de contrôle efficace du commerce des peaux de félins à pelage moucheté. Jusqu'ici, les efforts ont surtout visé à influencer le consommateur, avec peut-être un léger succès.
- Résolution 15. Sur les vingt-deux résolutions qui ont engendré des processus nouveaux et positifs depuis la dernière réunion de l'Assemblée, la résolution 1 peut être placée à part. Renvoyant à l'importante résolution 2.213 adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO en 1962, et ratifiée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, elle invitait tous les gouvernements à participer de façon plus active au mouvement de conservation. Le volume de la correspondance de l'UICN, la fréquence des réunions et autres activités au cours des trois années passées atteste de l'intérêt croissant et actif que les gouvernements accordent à la conservation. On a pris des contacts avec presque tous les pays du monde, à l'exception d'une faible minorité d'états, bien que ces contacts aient encore parfois un caractère officieux. Cependant, la progression de l'aide des gouvernements à l'Union a été d'une lenteur décourageante, compte tenu de ce que la Résolution de l'UNESCO invitait spécifiquement

Annexe B (suite)

à fournir cette aide, qui était également sollicitée dans le Plan pratique de Travail distribué à tous les gouvernements en janvier 1965.

6. L'adhésion de quatre nouveaux Etats membres : la Zambie, le Tchad, l'Equateur et le Sénégal à l'UICN a été excessivement bienvenue et représente un accroissement statistique de 21 %, mais ce total de 23 pays membres est encore trop faible si l'on considère les 68 pays qui sont actuellement représentés à l'Union par des organisations membres. Toutefois, il convient de signaler un évènement récent très encourageant montrant comment un gouvernement qui n'est pas en mesure d'adhérer à l'Union peut cependant apporter à l'Union l'aide préconisée par les résolutions de l'Assemblée Générale de l'UNESCO et de l'ONU. En avril 1966, le Conseil exécutif a approuvé, sous réserves d'une ratification officielle par l'Assemblée, la demande d'adhésion comme membre corporatif du Département de l'Intérieur des USA qui s'engageait à fournir à l'Union un appui financier équivalent à la cotisation versée par un Etat membre.
 7. Il peut paraître décevant qu'aucune des 21 autres résolutions n'aient été rendues effectives de façon totale et définitive. Toutefois la majorité d'entre elles supposaient l'instauration d'un programme ou d'une politique de durée indéterminée plutôt que d'une opération radicale qui pourrait être élaborée, mise en oeuvre et réalisée si l'influence et les moyens nécessaires y étaient employés. Les six résolutions qui se rapprochent le plus de cette catégorie sont également celles dont le succès paraît actuellement le plus assuré
- Résolution 8 (i) Création l'un Centre de formation pour l'aménagement de la faune en Afrique francophone : une demande de fonds nécessaires est en ce moment à l'examen au Fond Spécial de l'ONU et a été fortement appuyée par l'UICN.
- Résolution 16 (ii) Interdiction d'"initiatives" inopportunes dans le Parc National des Abruzzes étant donné que les recommandations de la Mission effectuée par l'UICN dans ce parc (Mai 1964) ont été acceptées dans le principe par le gouvernement italien, on peut espérer que les mesures légales, administratives et financières adéquates seront prises dans un avenir proche.

Annexe B (suite)

- Résolution 20 (iii) Enquêtes écologiques entreprises en vue de conserver et d'aménager le complexe de la Baie de St Lucia en aval du barrage de la rivière Hluhluwe au Natal : ce travail à long terme a été confié par le gouvernement à un groupe de spécialistes et progresse de façon satisfaisante.
- Résolution 24 (iv) Convocation d'une Conférence Mondiale sur la conservation d'espèces menacées : après un examen approfondi de la question, où l'UICN et en particulier la Commission du Service de Sauvegarde ont joué un rôle prépondérant et qui s'est terminé par une réunion préparatoire à Londres (sept. 1965) et la création d'un comité d'organisation provisoire, il a été finalement décidé, à la suite de nouvelles réunions à Bangkok, Washington et Paris, que les propositions seraient intégrées au projet parallèle de l'UNESCO pour la réunion d'une Conférence internationale sur les fondements scientifiques de l'utilisation rationnelle des ressources. Les dispositions concernant cette Conférence ont été insérées dans l'avant projet de programme et de budget 1967/68 de l'UNESCO.
- Résolution 27 (v) Prohibition de la capture et de l'exportation illégales de l'Orang-outan : les efforts assidus de la Commission du Service de Sauvegarde pour mettre en oeuvre cette Résolution ont donné certains résultats positifs grâce à la création de son "Service de Récupération de l'Orang-Outan" et à l'établissement de nombreux contacts et de consultations, en particulier à la Conférence sur la Conservation des Ressources Naturelles dans les régions tropicales du Sud-Est Asiatique (Bangkok, déc. 1965).
- Résolution 32 (vi) Protection totale de la Baleine Bleue : bien que les résultats effectifs de cette résolution soient encore incertains, cette dernière a été appuyée par la demande instante de protection totale adressée à tous les pays concernés par la 17^{ème} session de la Commission Baleinière Internationale (juin 1965), qui s'était réunie en partie sur les instances de l'UICN et d'autres organisations.
8. Les 15 résolutions suivantes se rangent toutes dans la catégorie de celles qui nécessiteront probablement des efforts longs et assidus avant que ne soit atteinte une position considérée comme pleinement satisfaisante. Ceci est particulièrement valable pour celles qui portent sur des espèces et des habitats particuliers. Quatre résolutions portaient sur le Gorille des plaines, les Tortues Marines,
- Résolution 26
- Résolution 29

Annexe B (suite)

- Résolution 30 la Tortue Verte et les Paradisiens. La Commission
Résolution 31 du Service de Survie, en collaboration avec de
nombreuses organisations et de personnes privées
a constamment cherché à obtenir des mesures
concrètes de conservation et d'aménagement dans
chacun de ces cas. Ainsi, pour les Paradisiens,
il a été possible d'obtenir avec l'aide du CIPO
que la législation Papoue empêche l'exploitation
commerciale des oiseaux. On peut souhaiter que
l'amélioration récente des rapports politiques
permette bientôt d'obtenir la coopération de tous
les gouvernements concernés, pour renforcer et
étendre les mesures de contrôle à tous les habi-
tants des différentes espèces de Paradisiens.
9. La situation est à peu près identique en ce qui
concerne les six résolutions portant sur les
Résolution 14 "habitats". Le projet de "Parc National de
l'Equateur" en est encore au stade d'élaboration
avec l'appui du World Wildlife Fund et sur une
base plus réaliste comportant la création d'une
série de réserves au lieu d'une seule zone étroite
Résolution 17 et allongée. Les rapports sur la situation dans le
Parc national du Grand Paradis deviennent plus
rassurants, tandis que les efforts assidus de la
Section de conservation des communautés terrestres
du PBI pour promouvoir et appuyer le projet de
Résolution 18 Parcs en Jordanie commencent à donner des résul-
tats concrets.
- Résolution 19 Le projet de création d'un Parc national marin au
Kenya a été différé, mais pas abandonné. La pers-
pective d'une situation plus stable et le grand
succès obtenu par le Parc national de Kinabulu
Résolution 21 permettent d'espérer avec certitude la création
de nouvelles réserves à Sabah (Nord Bornéo).
- Résolution 22 Enfin, le gouvernement du Sierra Leone avait
exprimé l'intention de donner à la réserve du
Mont Loma le statut de Parc national; bien que
ceci n'ait pas encore été rendu effectif, la
réalisation de ce projet devrait être facilitée
par la récente publication des résultats d'une
enquête effectuée en 1964 par Jaeger, Lamotte et
Roy qui confirme pleinement l'intérêt biologique
de cette région et le danger persistant de sa
destruction.
10. Bien que ne répondant pas entièrement à la re-
quête de l'Assemblée qui avait demandé la réunion
Résolution 25 d'une Conférence internationale sur les problèmes

Annexe B (suite)

de capture et de transport des primates, la Première Conférence sur la disponibilité et l'approvisionnement à longue échéance en primates pour la recherche médicale tenue à New York (mai 1965) sous le co-patronage de la New York Zoological Society et de l'UICN a constitué un progrès sensible sur la voie de l'exécution de cette résolution. Ses objectifs couvraient en fait un domaine qui concerne environ les deux tiers de l'exploitation (des primates dans le monde. En outre, comme l'a indiqué le rapport détaillé donné dans le Bulletin No 18 de l'UICN, cette conférence a également signalé divers aspects importants du problème, qui avaient été omis à Nairobi. Une deuxième réunion sur ce thème a eu lieu en mai 1966, mais les résultats ne nous sont pas parvenus suffisamment tôt pour être analysés dans ce rapport.

- Résolution 13 11. La résolution sur la translocation des animaux sauvages demandant que l'UICN soit consultée chaque fois que des introductions ou réintroductions d'animaux seraient projetées n'est évidemment pas de celles que l'UICN pouvait exécuter elle-même. Il est donc satisfaisant de noter qu'au fur et à mesure que l'expérience et les relations de l'UICN dans ce domaine acquièrent de la notoriété, la fréquence des consultations s'est en fait accrue. Au cours du premier semestre de 1966, l'UICN a été consultée pour des projets de translocation au Sénégal, en Iran, en Tanzanie et à Madagascar.
- Résolution 2
Résolution 7
Résolution 9 12. Enfin, les trois Résolutions adoptées par l'Assemblée de Nairobi, portant sur la coopération avec le Programme Biologique International, la promotion de l'éducation en matière de conservation et la nécessité d'une approche écologique dans l'élaboration des programmes de "développement" ont constitué la base de toute la politique de l'Union au cours du triennat. Il est regrettable que ceci ne puisse pas être mis en évidence par un plus grand nombre de projets de recherche, d'études et de publications éducatives et autres activités dans ce domaine, mais les restrictions financières sévères imposées à l'Union ne lui ont pas permis de le faire. Ainsi, le souhait émis par la dernière Assemblée générale de former

Annexe B (suite)

une équipe éducative fonctionnelle au siège de l'UICN n'a pas abouti. Ceci est particulièrement décevant, d'autant plus que la seule production de ce genre, qu'il ait été possible de réaliser, un manuel et des films fixes à l'usage des écoles de la zone Soudano-Sahélienne, ont eu un grand succès et ont pu être adaptées pour l'Ethiopie qui en a distribué à environ 1800 écoles. Seul exemple d'application de la Résolution dans une région assez étendue aurait certainement pu être reproduit dans d'autres pays si l'équipe d'éducation avait pu être créée.

13. En ce qui concerne l'intégration d'études écologiques aux projets de développement, point sur lequel l'UICN a insisté en toutes occasions, on a noté avec une satisfaction particulière l'augmentation très sensible de l'attention et de l'intérêt que les programmes de développement de la FAO ont accordé aux facteurs biologiques. Dans un secteur de ce domaine, limité bien qu'important du point de vue biologique, le Projet MAR sur la Conservation des régions humides dans les pays tempérés co-patronné par l'UICN et le Bureau International de Recherches sur la Sauvagerie a continué d'apporter une contribution utile. Sa première liste définitive des régions marécageuses a été une des publications les plus importantes de ces trois dernières années, car elle constituait un document de référence de poids, ayant la considération des gouvernements. Au niveau populaire et éducatif, la brochure intitulée "Ressources Méconnues" qui a reçu une large diffusion, a également eu des effets très satisfaisants.

14. En conclusion de cette section du Rapport, nous aimerions dire combien la disparition d'E.H. Graham, survenue le 16 mai 1966 a freiné les efforts de l'Union dans l'accomplissement de l'objectif essentiel d'un si grand nombre de résolutions examinées ici. Personne ne possédait une compréhension plus nette du rôle que l'UICN doit assumer en aidant à promouvoir une connaissance profonde des relations entre l'homme et son environnement, relations qui sont l'objet de l'écologie et la clef de la conservation. Ceci se reflétait dans les plans qu'il avait tracés en vue d'établir une collaboration constructive entre l'UICN et le PBI, dans le but essentiel de

Annexe B (suite)

terminer et de mettre en avant les bases scientifiques de la conservation. Ce serait rendre hommage à sa mémoire que de compléter et d'accomplir ses projets.

B. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'UICN DE 1963 - 1966

15. Le caractère très complet des résolutions de la 8ème Assemblée Générale implique donc qu'on les passant en revue, on a déjà mentionné un certain nombre d'activités de l'UICN durant le triennat en indiquant les points du programme qui ont ou n'ont pas été réalisés. Toutefois, étant donné que le programme approuvé par l'Assemblée aux termes de la résolution No 310 était très détaillé, il paraît souhaitable d'examiner aussi brièvement que possible jusqu'à quel point il a été exécuté.
16. Le programme comportait deux parties (A) Programme de base (B) Programme amplifié, ce dernier recevant la mention "en fonction des fonds supplémentaires". Les Rapports Annuels de l'Union ont dû constater avec regret qu'aucun des fonds supplémentaires attendus ne se sont matérialisés. Le Programme amplifié qui prévoyait l'établissement, par ordre de priorité, d'équipes techniques chargées du développement des activités éducatives de l'UICN, d'études écologiques (en rapport avec le PBI) et du travail de la Commission Internationale des Parcs nationaux, n'a donc pu être réalisé.
17. Il faut souligner que l'UICN a néanmoins continué de recevoir une aide substantielle et même dans certains cas très accrue : ainsi, l'UNESCO a augmenté de 66 % sa subvention pour 1965/66. Mais ces augmentations ont été contrebalancées par des diminutions et des tendances à l'inflation, de sorte qu'il n'y a qu'une progression minime par rapport à 1962, comme l'indique le tableau des revenus des trois années passées.

<u>Année</u>	<u>Cotisations</u>	<u>UNESCO</u>	<u>WWF</u>	<u>Autres subv.</u>	<u>Divers</u>	<u>Total</u>
1962	Fr.s.127.442	28.076	138.908	91.653	11.378	397.457
1963	147.086	25.920	205.026	66.953	10.663	455.648
1964	170.165	27.648	134.281	61.734	5.199	399.027
1965	174.098	44.928	70.580	47.138	6.275	343.019

Annexe B (suite)

18. On constate d'après ce tableau que les revenus des trois dernières années dépassaient en moyenne tout juste Fr.s. 399.000 ou même le total de 1962 et auraient certainement été inférieurs s'il n'y avait pas eu en 1966 l'apport de Fr.s. 21.500 à titre de crédit d'arriéré de la subvention du WWF pour 1965. Malgré la réduction encore très stricte de la subvention cette année-là, il est inconteste que le WWF a joué un rôle extrêmement important en soutenant la situation financière de l'Union tout au long du triennat. La continuité de cette aide et sa valeur ont été mise en évidence de façon éclatante par le fait que dès 1966 les subventions fournies par le Fond (non compris le paiement des arriérages pour 1965) se sont élevés à Fr.s. 138.960 c.à c. plus qu'en aucune autre année à l'exception de 1963. Mais il demeure évident que pour obtenir la stabilité et l'expansion nécessaires au niveau de l'administration, il est grand temps que l'UICN puisse compter plus largement sur ses membres. Les revenus provenant des cotisations et des souscriptions n'ont cessé de s'accroître (de presque 35 % en trois ans) et en 1965 constituaient la moitié de la somme totale, ce qui est toutefois encore insuffisant.

19. Avant d'abandonner la question du Programme amplifié il faudrait encore indiquer ceci : bien qu'aucune des équipes techniques n'aient pu être formées au siège de l'UICN, des subventions spéciales provenant de diverses sources, en particulier du gouvernement belge et du Conseil de l'Europe, ont permis de faire fonctionner ce qu'on pourrait nommer des embryons d'équipes techniques sous les auspices des commissions des Parcs nationaux et de Législation respectivement.

20. En ce qui concerne le Programme de base, la détérioration progressive de la situation des revenus et en particulier la diminution des subventions jusqu'à un niveau bien inférieur aux besoins minimums évalués à Fr. 250.000, a eu moins d'effet qu'on aurait pu le craindre, grâce aux réserves accumulées au cours de l'année 1963 et aux économies administratives très strictes imposées (dont la suppression très regrettable de deux postes). Examinons les points du Programme approuvés par l'Assemblée.

Annexe B (suite)

(i) Développement du Contre d'Informations

Ce point a été une des principales victimes de la situation financière, les dépenses tombant de Fr.s. 9.500 en 1962 à à peine plus de Fr.s. 600 en 1965. Les efforts visant à encourager la donation d'un plus grand nombre de livres et de revues ont donné quelques résultats positifs grâce à la générosité de diverses organisations et personnes, et la mise en commun du matériel de bureau de liaisons de l'UICN et du CIPO avec celui du WWF a permis d'établir une remarquable et très complète section photographique, tenue par le WWF. En général, le réexamen des besoins fondamentaux de l'UICN a amené à modifier la conception du Centre en tant que "bureau opérationnel" et contre de propagande en faveur de l'amélioration de son fonctionnement comme centre de documentation, bien que des expositions puissent encore être et sont encore organisées si nécessaire. Sur cette base et malgré les restrictions budgétaires, il a été possible d'atteindre l'objectif fondamental du triennat, c.à d. la révision et la préparation pour publication du "Red Data Book" de la Commission du Service de Sauvegarde et de progresser considérablement dans la préparation d'une édition populaire illustrée.

(ii) Projet Africain Spécial. Le travail sur le terrain et la compilation de rapports "de campagne" provisoires ont été achevés comme prévu, au début de 1964, mais les difficultés auxquelles s'est heurtée la FAO au moment de préparer la publication du Rapport final sur le Projet ont fait que la suite des travaux a été organisée de façon moins méthodique que prévue. Ce projet dépendait largement de l'initiative des gouvernements ou de personnalités privées dans les 19 pays visités, ainsi que dans plusieurs autres tels que le Congo, la Guinée et le Libéria qui n'ont pas appliqué le Projet mais ont été affectés par ses répercussions. Le flot ininterrompu de correspondance a montré que les répercussions du projet ne s'est pas dissipées. Ainsi l'approche de l'indépendance au Bechouana-land ravive- considérablement l'intérêt à l'égard des recommandations du Projet Africain Spécial, à mesure que le pays prend conscience de l'importance économique potentielle des ressources naturelles animales pour l'avenir du pays.

Annexe B (suite)

- (iii) Symposium réunissant l'UICN et l'Union Internationale des Directeurs de Jardins Zoologiques. Comme on l'a déjà indiqué, ce symposium a eu lieu comme prévu en juin 1964 et a été rapporté de façon très complète en août (documents supplémentaires de l'UICN No 3) On a également noté que la recommandation fondamentale de cette réunion, à savoir la création d'une alliance ou d'une fédération de jardins zoologiques et des autres organismes s'occupant de commerce des animaux sauvages dans le but de contrôler ce commerce de façon adéquate, n'a pas encore été appliquée. Il est cependant incontestable que ce Symposium a été une réussite en ce qu'il a permis de mettre en évidence le rôle des jardins zoologiques dans la conservation des espèces.
- (iv) Programme de la Commission d'Ecologie En référence particulière au Programme Biologique International. Bien qu'un seul des deux symposiums prévus ait pu être organisé, un séminaire sur la production secondaire par les herbivores, portant sur les problèmes écologiques, physiologiques et pathologiques. Ce symposium s'est tenu en septembre 1965 à Aberdeen sous les auspices de l'UICN, du PBI et de la Société Royale. Les comités chargés respectivement de l'aménagement du Paysage et des Effets Ecologiques des Produits Chimiques Toxiques ont été très actifs : le premier a organisé des réunions à Rome (1964) et à Newcastle-upon-Tyne (1965) fit le second a joué un rôle prépondérant dans l'organisation d'un "Institut d'Etudes avancées sur les Pesticides dans le milieu naturel et de leurs effets sur la vie sauvage" qui s'est tenu à la Station expérimentale de la "Nature Conservancy" à Monks Wood, Grande-Bretagne en juillet 1965. L'impossibilité de former un groupe technique pour appuyer les travaux de la Commission empêchait celle-ci de participer directement au PBI, mais le Président de la Commission d'Ecologie et nombre d'autres personnes de l'UICN ou eu relations étroites avec celle-ci ont constamment participé à des titres divers aux étapes de la formation du PBI.

Annexo B (suite)

- (v) Organisation de Projets Spéciaux pour l'Asie du Sud-Est et l'Amérique Latine par la Commission Internationale des Parcs nationaux Le premier objectif a été réalisé avec succès et le SEAP fut inauguré en août 1964 grâce à l'aide spéciale du WWF et d'autres organismes. Le programme d'enquêtes, portant essentiellement sur les Philippines, l'Indonésie, la Malésie et la Thaïlande a été achevé par le Dr et Madame Lee M. Talbot et s'est terminé par la Conférence de Bangkok à la fin de l'année 1965 à laquelle assistèrent environ 150 participants venus de 20 nations de cette partie du monde et d'autres continents. Leurs débats s'appuyaient sur les informations et expériences acquises au cours des "enquêtes et sur 80 rapports établis spécialement pour cette conférence.

Le Comité Latino-Américain de la Commission a pris les premières mesures pour la mise en route du second projet. Ces mesures ont été encouragées à un certain nombre de réunions en particulier à la Conférence spéciale patronnée par l'Organisation des Etats Américains sur les problèmes liés à la conservation des ressources naturelles renouvelables qui s'est réunie à Mar del Plata en octobre 1965.

- (vi) Maintien du groupe consultatif pour la création d'ensembles de Parcs en 1964 et achèvement de diverses publications de la Commission des Parcs nationaux. Tous les objectifs visés par cet article ont été réalisés. Malheureusement, pour des raisons financières le groupe consultatif n'a pu poursuivre ses activités au-delà de la période fixée bien que l'accueil reçu par ses travaux, entre autres, l'élaboration d'un projet détaillé pour l'aménagement du Parc national d'Uludag en Turquie, ait semblé justifier leur poursuite. Son rapport final "A Systems approach to Park Planning" devrait paraître avant l'Assemblée générale.

On avait espéré que la liste révisée des Parcs nationaux et Réserves équivalentes publiées par l'ONU que le Professeur J.P. Harroy avait pratiquement achevé de rédiger à la fin de 1965 et dont la publication a été acceptée en principe par le Conseil économique et social de l'ONU, pourrait également paraître à temps pour l'Assemblée, mais elle a été retardée par des difficultés survenues à l'impression.

- (vii) Programme de la Commission d'éducation de l'UICN Le programme de cette Commission a essuyé un échec particulièrement dur, car il n'a pas été possible de mettre en application les projets détaillés établis sur l'autorité de l'Assemblée générale concernant la

Annexe B (suite)

création d'un groupe éducatif au siège de l'UICN. Malgré cela, les rapports de la réunion de travail de la Commission à Nairobi ont pu être publiés et la Commission se réunit à Stockholm en septembre 1965 en conjonction avec une réunion de son Comité de l'Europe du Nord Est qui s'était également retrouvé à Oslo l'année précédente. Le Secrétaire de la Commission, M. J. Goudswaard a pu prendre une part active au Groupe de travail sur l'éducation organisé par le Comité d'experts du Conseil de l'Europe pour la conservation de la nature et du paysage.

(viii) Programme de la Commission du Service de Sauvegarde de l'UICN. Etant la seule Commission à posséder un groupe technique complet installé à Morges, la CSS, comme on pouvait s'y attendre a fructueusement réalisé les réorganisations prévues et a fait agir une douzaine de ses groupes de spécialistes. En 1965, la Commission a pu réaliser son objectif, c.à d. quatre réunions annuelles de son Comité exécutif ou Groupe d'Action, ce qui a donné lieu à un certain nombre d'initiatives très valables. Comme on l'a déjà noté, la Commission a dirigé la préparation d'une conférence mondiale qui a finalement été intégrée aux projets de l'UNESCO pour une conférence de ce genre en 1968.

(ix) Programme de la Commission de Législation de l'UICN
La Commission n'a pas été en mesure de réaliser le projet de recrutement à plein temps d'une personne qualifiée, chargée du dépouillement et de l'analyse du matériel contenu dans ses archives (besoin qui se fait sentir de façon croissante à mesure que parviennent des demandes d'aide pour la rédaction d'avant projets de lois ou l'amélioration de législations nouvelles, comme la Colombie l'a fait tout récemment). En dépit de cela, on a noté une amélioration du point de vue de l'analyse du matériel grâce à la publication de listes de référence sur feuillets mobiles (cf par. 4. Résolution 4), tandis que les demandes émanant de gouvernements ou autres sources étaient examinées avec le plus grand soin. En outre, deux assistants ont été mis à la disposition de la Commission à titre temporaire, par le Conseil de l'Europe, en vue d'étudier pour le compte du Conseil, divers types de législations dans le contexte européen. Ces assistantes, Mlles Guilmin et Fawcett ont également contribué à la préparation, au sein de la Commission, d'un avant-projet de Convention sur la conservation des ressources naturelles en Afrique, travail qui avait été demandé au nom de l'Organisation de l'Unité Africaine par l'UNESCO.

Annexe B (suite)

C. AUTRES ACTIVITES

21. Il conviendrait encore de mentionner un grand nombre d'activités ne relevant pas directement des résolutions et du programme approuvé par la dernière "Assemblée générale. Mais comme elles ont toutes fait l'objet de rapports dans les Bulletins ou dans les Rapports Annuels, il semble suffisant et plus clair d'en donner la liste accompagnée de quelques brèves remarques si cela est nécessaire. Ces activités se divisent en cinq groupes.

(i) Administration L'acquisition du droit de gestion totale du siège de l'Union en août 1965, présentée en détail dans le Rapport Annuel, a été une réalisation de tout premier plan, assurant ainsi la stabilité de l'Union. Mais parallèlement, elle impose une lourde responsabilité à l'Assemblée, au Conseil exécutif et à ses membres aussi bien pour rembourser les prêts très généraux qui ont permis l'achat de la maison que pour prévoir et financer les besoins et les améliorations nécessitées par le développement de l'UICN.

(ii) Conférences et Réunions Outre celles qui ont été mentionnées dans les paragraphes précédants, l'UICN a organisé :

- la visite d'un groupe de spécialistes en Inde et des discussions avec le gouvernement en novembre 1965;
- une réunion spéciale pour l'élaboration d'un avant-projet de convention en collaboration avec des représentants africains d'un Comité ad hoc désigné à cet effet par la Commission de Législation, dans le cadre de la proposition de Convention Africaine sur la conservation des ressources naturelles (Morges, décembre 1965).

L'UICN a également accordé son co-patronage à la première et la seconde Réunion européenne sur la conservation du gibier à plumes qui se sont respectivement tenues en Grande-Bretagne en octobre 1963 et en Hollande en mai 1966.

(iii) Activités régionales

Projet MAR Les examens et enquêtes dans les zones humides l'Europe et d'Afrique du Nord ont été poursuivis et se sont tout particulièrement concentrés sur les pays du Sud Est de l'Europe.

Projet de Recherches au Mont Nimba Sous la direction d'un Comité présidé par le Dr. K. Curry-Lindahl, le programme de recherches de deux ans portant sur la conservation des Monts Nimba, en particulier dans le

Annexe B (suite)

secteur libérien, doit se terminer en août 1966, mais on dispose maintenant de fonds suffisants pour le prolonger de Jeux années encore..

Parcs nationaux Albert et Garamba, Congo A la demande du gouvernement congolais, la Commission Internationale des Parcs nationaux a pris les dispositions nécessaires pour que le Dr K. Curry-Lindahl puisse examiner la situation actuelle de ces parcs et faire quelques recommandations. Cette visite a eu lieu en avril et mai 1966.

- (iv) Publications Bien que plusieurs de ces publications aient déjà été mentionnées dans les chapitres précédents de ce rapport, il paraît utile de donner la liste complète (y compris les éditions dans une seconde langue) des oeuvres éditées par ou pour le compte de l'UICN au cours des trois dernières années.
- Procès verbaux de la Première Conférence Mondiale sur les Parcs Nationaux (publiés pour l'UICN par l'Office d'imprimerie du gouvernement U.S. Série Technique No 2
 - Première Conférence Mondiale sur les Parcs nationaux édition résumée en français " " " "
 - Procès verbaux de la Conférence MAR Série Technique No 3
 - Ecologie de l'homme en milieu tropical (comptes rendus de la 9ème réunion technique) Série Technique No 4
 - Liste des zones humides d'Europe et d'Afrique du Nord d'intérêt international Série Technique No 5
 - Bilan des découvertes récentes sur les relations entre la mouche Tsé-tsé et ses hôtes vertébrés (publié pour le compte de l'UICN par la Fauna Preservation Society) Série Technique No 6
 - Procès verbaux de la 8ème Assemblée générale Supplément No 1
 - La Nature est Notre Mère (Our Mother Nature - la conservation de la nature et de ses ressources dans la région Soudano-Sahélienne, publié pour le compte de l'UICN par l'UNESCO) Supplément No 2

Annexe B (suite)

- Rapports du Symposium sur les "Jardins zoologiques et la Conservation" Supplément No 3
- A Systems approach to Park Planning Supplément No 4
- Liquid Assets/Ressources Méconnues Supplément No 5
- Rapports présentés à la réunion de travail de Nairobi sur l'éducation dans le domaine de la conservation Supplément No 7
- Les ressources naturelles renouvelables des Philippines Premier rapport de la série des R.P.S.E.A.
- Le Red Data Book Edition spécialisée
- Statuts de l'UICN Edition revue et corrigée en 5 langues
- Rapport consultatif sur la création d'un réseau de Parcs nationaux au Siam (public pour le compte de l'UICN par le Comité Américain de Protection international de la Sauvagine)
- Rapport consultatif sur la forme et les Parcs nationaux du Nigeria (publié pour le compte de l'UICN par l'"American Committee for International Wildlife Protection").

(v) Participation aux réunions d'autres organisations

Au cours des trois dernières années, l'Union a tenté d'assurer qu'un membre du Conseil exécutif ou du Secrétariat et si c'était impossible un représentant spécial puisse assister aux réunions auxquelles l'UICN avait été invitée à participer. Nous sommes très reconnaissants à ceux qui ont aimablement accepté cette tâche. La liste complète de ces participations (37 pendant cette période) indique également l'organisation qui présidait à la réunion, les thèmes et le lieu de rencontre :

- 1963 (dernier trimestre) : Conseil de l'Europe, Comité d'Experts du Conseil pour la conservation de la nature et du Paysage STRASBOURG
- 1964 UNESCO : Organisation de la Recherche et de la Formation en Afrique dans le cadre de l'étude de la conservation et de l'utilisation des ressources naturelles LAGOS

Annexe B (suite)

	UNESCO	: Décennie Hydrologique Internationale	PARIS
	UNESCO	: Commission Océanogra- phique internationale	PARIS
	FAO	: Première Conférence sur la Production et la santé animales	ADDIS-ABEBA
	FAO	: Commission Forestière pour le Proche Orient	BEYROUTH
	FAO	: Commission forestière pour l'Asie et le Pacifique	ROTORUA
	Conseil de l'Europe	: Comité d'experts du Conseil pour la conser- vation de la Nature et du Paysage	STRASBOURG
	Conseil de l'Europe	: Commission d'Agriculture	MONTREUX
	CIPO	: Conférence sur les Oiseaux de proie	CAEN
	CIPO	: Section Continentale européenne	NEWCASTLE CO. DOWN
	Verein Naturschutz	Conference	FREIBURG
	Deuxième Conférence Internationale	sur la pathologie de la faune	FLORENCE
	Inauguration de la Station de Recherches Charles Darwin		GALAPAGOS
	Congrès Mondial sur les loisirs		TOKYO
1965	UNESCO	: Commission Océanogra- phique internationale	PARIS
	UNESCO	: Conférence sur l'appli- cation de la Science et de la Technologie au dé- veloppement de l'Amérique latine	STRASBOURG
	FAO	: Commission forestière Africaine, Groupe de Travail sur l'aménage- ment de la Faune	KAMPALA
	FAO	: Conférence générale	ROME

Annexe B (suite)

	Conseil de l'Europe	: Comité d'experts pour la conservation de la nature et du Paysage	STRASBOURG
	Commission économique des N.U. pour l'Europe	Les problèmes de pollution des eaux	GENEVE
	Union Internationale des Biologistes du Gibier	Ville Congrès	JUGOSLAVIE
	Deuxième Conférence Nationale sur la Protection de la Nature en Roumanie		CONSTANTZA
	Comité Consultatif des autorités responsa- bles de la Conservation du Ngotongoro		NGORONGORO
	Première Conférence sur la disponibilité et l'approvisionnement à long terme de primates sauvages pour la recherche médicale		NEW YORK
	Réunion des Spécialistes sur la Conservation de l'Ours polaire		FAIRBANKS
	Conférence mondiale des Travailleurs Scientifiques		BUDAPEST
	Commission Baleinière Internationale	17ème Réunion	LONDRES
	Conférence spécialisée inter-américaine sur les problèmes relatifs à la Conservation des ressources naturelles renouvelables		MAR DEL PLATA
1966	UNESCO	: 9ème Conférence des organisations non gou- vernementales	PARIS
	UNESCO	: Commission océanogra- phique internationale Groupe de travail sur l'Assistance Mutuelle	PARIS
	FAO	: 12ème Conférence des Organisations interna- tionales pour l'étude commune des Programmes dans le domaine de l'A- griculture en Europe	PARIS
	Conseil de l'Europe	: Groupe de travail sur l'Education et l'Infor- mation en matière de conservation	LONDRES
	6ème Congrès forestier mondial		MADRID
	Premier Congrès de l'Alliance Internationale du Tourisme "Loisirs et Tourisme"		ROTTERDAM

Annexe B (suite)

Conférence Nord Américaine sur la vie, sauvage
et les Ressources naturelles

PITTSBURG

D. CONCLUSIONS

22. Tout au long des dix-huit années d'existence de l'UICN, les points de vue sur l'objectif fondamental de cette organisation et donc sur l'orientation de ses activités ont oscillé entre deux pôles. Ce phénomène est probablement assez naturel dans une organisation qui se veut non-gouvernementale mais jouit et même dépend de l'aide des gouvernements, qui a un objectif très positif (le sens du mot "conservation" est encore souvent mal interprété, mais est accepté comme une force avec laquelle il faut compter) tout en affirmant être libre de tout travers idéologique.
23. Peut-être est-ce le fait de son statut non-gouvernemental et de son aptitude à dépasser les considérations d'ordre purement politique, qu'une des conceptions de la fonction essentielle de l'UICN soit qu'elle joue le rôle d'une centrale internationale où sont enregistrées et d'où partent des informations scientifiques et des opinions équilibrées sur tous les aspects de la conservation. Par conséquent tout le travail devrait contribuer à développer le statut et l'expérience de l'Union en tant qu'organisation scientifique, dans le but précis d'appliquer des notions écologiques saines à chaque situation donnée et d'énoncer une réponse réfléchie qui sera respectée par les protagonistes de part ou d'autre, même si cela ne leur plaît pas toujours.
24. L'autre point de vue défendu avec tout autant d'énergie soutient que l'Union devrait avant tout développer son rôle d'éducateur de missionnaire ou de piquet d'incendie - suivant la métaphore choisie - en étant toujours prête à intervenir avec toute l'autorité que lui confère son statut international et en utilisant les armes de la publicité et de la propagande. Les partisans de ce point de vue pensent que dans un contexte mondial où les ressources naturelles sont dilapidées à une vitesse croissante et où, aussi bien dans les pays développés qu'en voie de développement, il ne se passe pas de jour sans que l'environnement soit dégradé avec insouciance et en général inutilement, l'Union doit et devrait toujours être prête à prendre les armes pour la "cause" de la conservation.

Annexe B (suite)

25. En fait, bien sûr, ces deux conceptions sont également valables et l'idéal serait d'atteindre un équilibre dans l'importance attribuée aux deux objectifs plutôt que de suivre le va et vient fortuit du balancier. La propagande, les interventions et les sermons risquent de tomber à plat ou même de se retourner contre nous s'ils ne sent pas fondés sur une connaissance scientifique solide des faits; et la nature humaine étant ce qu'elle est, la simple présentation des faits - même lorsqu'ils ont été sollicités, ce qui est bien loin d'être le cas - ne servira pas à grand chose si elle n'est accompagnée d'un "message" qui signale les conclusions et est imbu d'un sentiment l'urgence.

26. Il y a aussi malheureusement qu'à aucun moment de son histoire, l'UICN n'a disposé de ressources adéquates pour développer également les aspects scientifiques et éducatifs de son oeuvre. Les 33 mois passés n'ont pas fait exception à cette règle. A la première réunion du Conseil exécutif qui a suivi la 5ème Assemblée Générale et où la politique de l'Union a été passée en revue, les aspects politico-éducatifs ont été dûment examinés, mais l'accent a été mis carrément sur ses fonctions scientifiques : "cet objectif doit être de répondre au besoin l'un corps consultatif technique international ou l'un "brain-trust" scientifique, spécialisé dans l'application d'une approche écologique des problèmes de conservation".

27. Pour atteindre cet objectif, il semblait qu'il faille tout d'abord développer et utiliser à plein système des Commissions de l'UICN, pouvoir solliciter l'avis d'experts reconnus dans le monde entier, dans chacun des domaines spécialisés couverts par le système. Compte tenu de l'expérience faite au cours du triennat, il semble toutefois douteux que les raisons de ce progrès extrêmement souhaitable aient été pleinement appréciées. Il faut encore trouver les moyens de surmonter les difficultés et les lenteurs des communications et d'assurer que les informations, correctement organisées et regroupées, soient diffusées dans le Bulletin de l'Union ou utilisées efficacement de toute autre façon. Tout indique que ceci ne sera possible que si des équipes techniques représentant chacune des Commissions sont détachées au siège de l'UICN ou tout au moins travaillent en relations étroites avec celui-ci. Comme on l'a déjà déploré dans ce Rapport, le manque de fonds nous a obligés à abandonner le projet relatif à ces équipes qui avaient été inscrit au Programme Elargi.

Annexe B (suite)

28. Le second facteur que le Conseil exécutif considérait comme essentiel pour accomplir son objectif général était une concentration des efforts en vue d'améliorer quantitativement et qualitativement les publications de l'UICN. On a toutefois pensé que l'envoi gratuit de ces publications à toutes les Organisations membres (une innovation dont l'importance et les répercussions financières sont insuffisamment reconnues) ne devait pas seulement constituer une sorte de remerciement pour leur appui, mais aussi un élément essentiel des services scientifiques fournis par l'UICN. Malgré les restrictions financières, la générosité de donateurs privés a permis de progresser dans ce sens. Il faut en effet souligner que ce triennat nous a appris que l'aide financière destinée à des activités telles que les publications et les recherches, enquêtes ou débats y conduisant, peut en général être obtenue à condition de bien organiser et expliquer ses buts. Mais ceci ne supprime pas le fait que l'organisation de ces activités exige des bases administratives (et un gros travail) pour lesquelles le financement a été difficile à trouver et demeure insuffisant.
29. En résumé, bien que la situation fondamentale de l'Union se soit quelque peu améliorée, comme en témoignent le pourcentage des frais administratifs couverts par l'aide régulière de ses membres et la stabilité acquise par la possession totale de l'immeuble qui abrite son siège, cette amélioration n'a toutefois pas été suffisante pour permettre à l'Union d'assurer pleinement ses doubles fonctions. Les réalisations ont eu tendance à se concentrer sur les aspects scientifiques de ses fonctions et visaient à établir une collaboration efficace avec le Programme Biologique International, quelque soit l'imperfection avec laquelle ceci ait été réalisé jusqu'ici. Ainsi, les grands points du triennat ont porté sur les travaux scientifiques qui précédèrent la Conférence de Bangkok et en constituèrent le thème; la réunion et l'analyse des masses de données requises pour assurer la mise à jour permanente du "Red Book"; la révision et l'augmentation de "la liste de l'ONU des Parcs Nationaux et Réserves Equivalentes" (qui, espère-t'on, aboutira à l'établissement d'un second service régulier) et enfin la participation de l'UICN a la fréquence moyenne de plus d'une fois par mois à des conférences dont plus de la moitié avaient un caractère scientifique,

Annexe B (suite)

30. Ceci ne signifie pas pour autant que l'UICN ait négligé d'intervenir là où les faits avaient déjà été établis et où la nécessité d'une intervention internationale avait été décidée. Elle est intervenue par exemple sur un point de pur principe lorsqu'il a été question d'organiser les Jeux Olympiques d'hiver dans le Parc national de Banff, ou lorsque la politique des compagnies baleinières s'est montrée si formellement en opposition avec les principes du rendement continu dans l'utilisation des ressources, ou encore dans la grande majorité des cas dont s'occupent les Commissions du Service de Sauvegarde et des Parcs nationaux et le Projet MAR. Mais il est incontestable que nombre de personnes au sein de l'Union et à l'extérieur pensent qu'on peut et qu'on devrait s'efforcer de mieux équilibrer ses fonctions en développant son rôle éducateur et missionnaire. La solution paraît évidente :, il faut à tout prix éviter que ne se heurtent les partisans de points de vue qui devraient être complémentaires et jamais opposés et coopérer au développement de projets détaillés (et à trouver les moyens de les financer et de les mettre en oeuvre) qui permettront à l'UICN de réaliser plus complètement ses potentialités et d'accomplir son oeuvre fondamentale.

ANNEXE C

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉCOLOGIE

A la séance inaugurale de l'Assemblée, le Président rappela combien la perte d'Edward H. Graham, Président de la Commission d'Écologie avait profondément touché l'UICN. La Commission se joint aux nombreux hommages rendus à sa mémoire. Edward Graham avait assumé dans de larges mesures la charge d'une des principales tâches de la Commission durant les trois dernières années, la préparation de la 10ème Réunion Technique qui vient de se terminer.

Deux des Comités de la Commission ont fait preuve d'une grande activité.

Le Comité d'étude des effets écologiques de la lutte chimique a joué un rôle important en soulignant les dangers que présente la lutte chimique pour la vie sauvage. Il a établi une nomenclature internationale standardisée de la Terminologie des pesticides, publié une liste mondiale des recherches en cours sur la lutte chimique et organisé avec succès un symposium intitulé l'"Institut d'Études approfondies des pesticides dans le milieu naturel et de leurs effets sur la vie sauvage". Les comptes-rendus de cette réunion ont été publiés dans un supplément au "Journal of Applied Ecology".

Le Comité d'étude des aspects écologiques de l'aménagement du paysage a largement contribué à promouvoir l'idée qu'un plan d'aménagement doit considérer un paysage dans sa totalité, ce qui peut apporter une solution créatrice à certains problèmes de conservation. Il a continué de collaborer étroitement avec plusieurs organisations, dont l'IFLA (Fédération Internationale des Architectes Paysagistes) et a joué un rôle consultatif auprès du Conseil de l'Europe dans le cadre de l'aménagement du Parc National de Pindus en Grèce. Il a également suggéré la création d'un Centre Bibliographique International pour l'aménagement du paysage, projet qui jouit de l'accord de la Commission.

Les rapports des deux Comités sont présentés en résumé ci-dessous.

Au cours de la présente réunion, la Commission a discuté de ses activités ultérieures, entre autres de son adhésion au "Projet Aqua"; les propositions relatives à ce projet sont également publiées ci-dessous. Il est certain que les travaux de la Commission ont été entravés par l'insuffisance de fonds et en particulier par l'absence d'un responsable scientifique travaillant à plein temps et chargé de superviser les projets intéressant tout particulièrement la Commission.

Annexe C (suite)

On peut espérer qu'à l'avenir la Commission mettra sur pied des projets de recherche sur la conservation, organisera des rencontres de spécialistes et constituera plusieurs groupes de travail afin que l'UICN soit en mesure d'utiliser à plein les services des écologistes pour l'étude des problèmes de conservation. Il est particulièrement important que la Commission puisse créer des relations plus étroites entre les écologistes professionnels et les organismes responsables de l'aménagement du paysage. A mesure que le champ d'action du PBI s'étend, le travail de la Commission va s'accroître.

J.B. CRAGG.

COMMISSION D'ECOLOGIE

RAPPORT DU COMITE SUR LES EFFETS ECOLOGIQUES DE LA LUTTE CHIMIQUE

L'historique de l'intérêt que l'UICN a porté à la contamination de l'environnement par les pesticides a été évoquée par le Président du comité dans un rapport récent dont on peut se procurer des exemplaires au siège de l'UICN. En bref, l'UICN s'est intéressée à la pollution due aux pesticides depuis 1954 date à laquelle la cinquième Assemblée technique de l'UICN s'était réunie à Copenhague pour discuter de cette question, ainsi qu'en 1960 à Varsovie où le sujet du huitième congrès portait sur l'écologie des pesticides.

Le Comité des Effets Ecologiques de la lutte chimique a été formé en 1961. Ce Comité s'est réuni à Leiden en 1961, à Londres et Leiden en 1963, à Monks Wood, en Angleterre, en 1965 et à Lucerne en 1966. On a volontairement maintenu un nombre restreint de membres dans ce comité de façon à favoriser une participation active; cependant ce nombre est assez grand pour que les principaux continents y soient représentés. Pour faciliter le travail de ce comité sans pour cela l'agrandir, on est en train d'établir une liste de Correspondants Officiels. Ces correspondants auront pour tâche d'aider le comité en lui fournissant des informations sur les pratiques locales ou sur des points spéciaux de connaissances relatives à l'écologie des pesticides.

L'intérêt que le comité et l'UICN portent au problème des effets écologiques de la contamination des pesticides est fondée sur :

1. La grande quantité des contaminants qui sont impliqués. Rien qu'aux Etats Unis plus de 500 millions de kilos de pesticides sont fabriqués chaque année.

Annexe C (suite)

2. Les grandes surfaces touchées par les pesticides. Rien qu'aux Etats Unis près de 100 millions d'hectares sont traités chaque année. Des régions d'intérêt secondaire sont également affectées, même l'Antartique.
3. La rapidité des transformations écologiques. Grâce à l'emploi de nombreux avions des milliers d'hectares peuvent être traités en l'espace de quelques minutes. Le changement écologique est plus rapide que celui qui est produit par le feu.
4. Le caractère radical du changement. Grâce aux avions, n'importe quelle partie d'une région est ou peut être traitée alors qu'il serait impossible de l'atteindre par la route.
5. Le degré de changement. Nombre de traitements peuvent rendre une région mortelle pour diverses formes de vie animale; d'autres traitement peuvent affecter les plantes.
6. La persistance de ce changement. Certains produits chimiques ayant un taux de décomposition très faible.
7. La complexité des effets écologiques. Certains des produits ont des effets sublétaux dans la nature mais ils peuvent affecter la reproduction des carnivores qui appartiennent à la chaîne écologique trophique.
8. Le danger de l'extinction d'espèces animales ou de plantes dont le nombre ou l'habitat sont limités. En effet si l'on ne connaît pas de façon précise les régions où les différentes espèces sont en nombre limités, on risque les inclure toutes dans des zones de traitement létaux.

Le comité a constaté un parallèle entre la radioactivité et la contamination par les pesticides. Toutes deux sont dues à une technologie sans cesse croissante. Elles sont toutes deux une arme puissante de destruction, mais aussi d'amélioration de l'humanité. Leurs résidus sont largement répandus et peuvent causer des dommages létaux ou sublétaux. Toutes deux peuvent persister très longtemps. Cependant, bien qu'il y ait de nombreux contrôles internationaux de la radioactivité, il n'existe pratiquement aucun contrôle des résidus de pesticides.

Au cours des trois dernières années, le comité a :

1. Poursuivi la standardisation à l'échelon international de la terminologie des pesticides.
2. Continué de faciliter la correspondance, les voyages, et/ou la coopération entre plus de 100 chercheurs du monde entier.

Annexe C (suite)

3. Continué à fonctionner comme service de documentation pour le traitement et le stockage de l'information sur les problèmes d'écologie des pesticides.
4. A publié une liste des recherches courantes (comme en 1963-1964) sur l'écologie des pesticides dans six pays. Les références de l'Amérique du Nord ont été groupées et publiées à part dans une "Circulaire 22k sur les poissons et la vie sauvage" en 1965.
5. Il a été également demandé au comité par l'intermédiaire de certains de ses membres et de façon encore officieuse d'agir en tant que personnel scientifique ou de faire des rapports sur l'écologie des pesticides par la FAO, OMS, le Conseil de l'Europe et l'O.E.C.D.
6. Le comité a contribué à organiser le premier symposium international de chercheurs travaillant sur l'écologie des pesticides. Le symposium portait sur " les pesticides dans le milieu naturel et leurs effets sur la vie sauvage", il eut lieu à la station expérimentale de Monkswood, en Angleterre du 1er au 14 juillet 1965. Les procès-verbaux de cette conférence sont publiés sous forme de supplément au volume 3 Journal of Applied Ecology (Blackwell Scientific Publication, Oxford, XII + 31pp). Le comité est particulièrement redevable à son Secrétaire, le Dr. N.W. Moore, hôte et parrain de la Conférence mais aussi éditeur des procès-verbaux. A cette occasion 71 savants de 11 pays ont pu faire part de leurs découvertes et élaborer une déclaration générale. En bref, elle stipule qu'il y a une contamination très étendue, due à une gamme très large de produits chimiques. Dans certains cas, il a été clairement démontré qu'elle a des effets nocifs sur la vie des animaux sauvages, mais le plus souvent les effets de ces résidus demeurent inconnus. Les participants de ce symposium ont déclaré ensuite que pour connaître de façon plus approfondie les effets des pesticides, il faut entreprendre un travail plus poussé comprenant la compilation régulière des données; une recherche expérimentale, l'emploi des connaissances actuelles et la diffusion des informations obtenues. Les participants ont demandé que l'UICN leur facilite la tâche dans les recherches internationales qui selon leur conclusions sont indispensables à une compréhension plus approfondie des effets des pesticides.

C'est à l'ouverture de ce symposium que le Dr. George a présenté le rapport auquel il est fait référence au premier paragraphe de ce rapport. Au total, six mémoires et résumés de cinq membres du comité ont été présentés à ce symposium.

Annexe C (suite)

Les contributions individuelles ainsi que les publications sur l'écologie des pesticides faites par les membres du comité au cours de ces trois dernières années sont beaucoup trop nombreuses pour que l'on puisse en donner la liste ici. Comme il a été indiqué ci-dessus, une liste comprenant des centaines de références sur les travaux de recherches en cours a été publiée séparément. Toutefois, le Président général du comité scientifique consultatif a fait un rapport sur "l'emploi des pesticides" qui mérite une attention toute spéciale. Le président de ce comité a aidé à la préparation du matériel pour ce rapport. Ce rapport établi à la suite du livre de Miss Carson "Le Printemps Silencieux" a eu un effet considérable en amenant les législateurs à être sensibles aux idées des écologistes. Au cours des trois dernières années, des membres du comité ont rapporté que non seulement aux Etats Unis, mais aussi en Angleterre, France, Hollande et en Australie on a pris de plus en plus conscience des effets secondaires des pesticides dont on souhaite contrôler l'emploi. C'est seulement au cours de ces derniers mois que le représentant australien du comité et Mr. Downes (Président du comité d'étude sur les aspects écologiques de la conservation du sol et de l'eau) ont aidé à préparer un rapport sur les Effets des Pesticides pour le premier ministre de Victoria.

Pour ce qui est des plans à venir, le comité espère :

1. Elaborer des programmes sur :

- La lutte contre la mouche tsé-tsé
- La lutte contre les sauterelles
- La lutte contre les simulidés
- La lutte contre le tisserin
- La lutte contre la malaria
- La lutte contre les déprédateurs du cotonnier.

2. Prendre deux nouveaux secrétaires dactylographes pour le bureau du Président et le bureau du Secrétaire.

3. Tenir un symposium en 1968 sur :

- a) les niveaux latents des pesticides,
- b) les effets des pesticides sur les densités de population et la productivité de différents écosystèmes.

Ce symposium envisagé pour les Etats Unis se fera probablement conjointement avec la Conférence de 1968 de l'UNESCO à Washington.

4. Mettre à jour la liste de 1964 sur les recherches courantes et maintenir les systèmes de traitement des données.

Annexe C (suite)

5. Mettre à jour les recommandations du comité, pas de frais supplémentaires.
6. Entrer en contacts officieux et/ou officiels avec la FAO, OMS, le Conseil de l'Europe, l'O.C.D.E. et l'UNESCO.
7. Se réunir officiellement tous les deux ans environ, et plus souvent encore officieusement puisque nos membres se rendent à des réunions.

Le coût prévu de ces activités a été soumis à la commission pour être inclu au programme de l'UICN pour 1966-1969.

Le Comité recommande à la commission de

1. Considérer comme fondamentale la question financière; en effet certains membres absorbent les ressources de leur personnel officiel afin de poursuivre leurs travaux pour le comité.
2. Créer des rapports officiels avec des agences internationales.
3. D'endosser officiellement le projet de programme de l'UICN joint en supplément à ce rapport.

En conclusion, le comité pense que les tendances ne sont pas mauvaises. De plus en plus de législateurs tiennent compte dans leurs plans et leurs opérations des effets secondaires dans le contexte écologique, cependant des problèmes demeurent et en particulier pour les pays en voie de développement où il est urgent d'augmenter la production d'aliments, de fibres et de bois et d'éliminer les agents des maladies humaines et cela à bas prix. En conséquence, la responsabilité du comité de l'UICN et des écologistes en général est d'autant plus grande aujourd'hui que les problèmes pour le maintien et le rétablissement d'un environnement de qualité existent et que les législateurs acceptent dans la plupart des cas l'aide offerte par les écologistes pour résoudre ces problèmes.

JOHN L. GEORGE
Président

Annexe C (suite)

Déclaration des objectifs de l'Union Internationale pour la
Conservation de la Nature et des Ressources 'naturelles (UICN)

Commission du comité d'écologie pour l'étude des effets écolo-
giques secondaires de la lutte chimique

(Revu en mai 1966)

1. L'UICN est pleinement consciente des problèmes de l'agriculture et de la santé publique dans un monde où la population s'accroît rapidement et où les connaissances techniques permettent aux gens de vivre dans le bien-être. Il est évident que personne ne peut présenter d'objections à une tentative d'accroissement de la production alimentaire nécessaire ou à l'élimination des agents pathogènes.
2. Il est également évident que l'emploi des pesticides est un des moyens grâce auxquels la production alimentaire peut être accrue et l'UICN tient à faire savoir qu'elle n'a aucune opposition de principe à l'emploi des pesticides quand celui-ci se révèle nécessaire dans le cadre des connaissances actuelles.
3. L'UICN insiste cependant sur la nécessité d'observer les procédures suivantes lorsqu'on envisage l'application des pesticides :
 - a) Avant d'intervenir, il faut déterminé de façon nette que l'organisme auquel on va s'attaquer cause effectivement des dégâts d'ordre économique. De même l'UICN distingue différentes catégories de nécessités de lutte contre ces fléaux. Ce sont (i) la diminution d'Un dommage (ii) la réduction des déprédateurs ou maladie des forêts et de cultures (iii) enfin l'élimination des agents pathogènes pour l'homme. Le degré de modification des processus écologiques qui peuvent être temporairement tolérés varierait suivant les différents objectifs à atteindre et suivant les valeurs et les coutumes sociales du lieu.
 - b) L'UICN conseille d'étudier très sérieusement les effets écologiques secondaires. Quantités d'insecticides ayant une action résiduelle prolongée ont été largement employés et grâce aux techniques et à l'équipement actuels peuvent être utilisés à présent dans des régions qui ne l'étaient pas jusque là. En conséquence, les modifications écologiques persisteront plus longtemps dans des régions plus étendues. En outre, l'impact écologique réel d'un grand nombre de pesticides n'est pas entièrement connu. Il n'est pas toujours facile de déterminer les dégâts dus aux insectes et aux mauvaises herbes, mais nombre de fermiers et de conseillers ont tendance à pratiquer un "nettoyage complet"

Annexe C (suite)

d'où l'emploi abusif de pesticides. Ceci a ou des répercussions tant dans la biocénose de la culture concernée qu'on dehors des régions traitées. Très souvent il est pratiquement impossible de se procurer des données sur l'accroissement réel de la production résultant de la lutte chimique, car les conséquences de l'emploi excessif des pesticides ne peuvent être mesurées avec les mêmes unités que celles qui permettent d'évaluer la production des cultures.

C'est plus une certaine attitude d'esprit qu'un calcul de la part de l'agriculteur qui lui indiquera s'il doit augmenter ou réduire l'emploi des pesticides.

- c) Il doit être bien établi qu'en fonction des connaissances actuelles, la lutte chimique est essentielle puisque dans la plupart des cas, il n'est pas possible de lutter autrement contre l'organisme nuisible. Les pesticides ont le très grand avantage de donner des résultats aussi immédiats que spectaculaires. En particulier dans les régions où les fermiers n'ont qu'une faible expérience des méthodes nouvelles. C'est un très grand atout pour s'assurer leur coopération afin d'augmenter la production. Cependant la responsabilité du conseiller ne doit pas se limiter aux résultats immédiats. Si l'on considère leur action à long terme, les pesticides peuvent aggraver les problèmes au lieu de les résoudre. Gardant cela présent à l'esprit, il faudrait envisager d'autres solutions de ce problème, telles les méthodes de culture et de développement de variétés plus résistantes. La lutte biologique sensu lato bien que moins spectaculaire et moins efficace à court terme peut se révéler un moyen plus économique pour améliorer la production alimentaire dans certains cas. Sous le titre de lutte biologique, nous incluons également le développement de variétés résistantes à des maladies ou déprédateurs spécialisés. Dans d'autres cas, la lutte biologique et chimique peut être combinée en lutte intégrée évitant ainsi la destruction des prédateurs tout en réduisant le nombre des déprédateurs.
- d) Lorsqu'on fait un traitement avec des produits chimiques, les pesticides doivent être employés au taux minimum assurant un résultat efficace. On a tendance à utiliser les insecticides en trop grande quantité afin d'être sûr d'avoir de bons résultats. C'est pour cette raison que non seulement les fabricants d'insecticides mais aussi les conseillers techniques ont tendance, afin d'éviter un risque d'échec à utiliser des concentrations ou des doses trop fortes. Cela accroît évidemment de façon considérable le danger pour la vie de la faune et doit être évité dans la mesure du possible.

Annexe C (suite)

- c) Les pesticides doivent être appliqués aux seuls endroits où leur effet est maximum. Pour des applications rapides et souvent peu coûteuses dans des régions difficiles à atteindre par la route, on utilise l'avion. Il en résulte un emploi très large des pesticides qui sont appliqués dans des endroits où cela n'est pas nécessaire. Le vent et l'eau transportent également ces produits chimiques en des endroits où ils ne sont ni nécessaires, ni voulus. En plus du vent et de l'eau les processus de volatilisation nous ont causé de sérieux problèmes. Nous savons que les traitements par air ou à l'aide de pesticides et en particulier d'émulsions peuvent ne pas atteindre leur but lorsque la température est élevée car le produit s'est volatilisé et se trouve quelque part dans l'atmosphère. On ne peut savoir où ce produit se déposera. Le DDT dans l'eau a un taux de co-distillation incroyable ce qui prouve que l'atmosphère en contient une proportion plus élevée que celle qu'on pouvait prévoir.
- f) Les pesticides doivent être utilisés chaque fois que l'on peut espérer un effet maximum avec un minimum de danger pour les organismes qui ne sont pas visés par le traitement. Dans un certain nombre de cas l'efficacité du traitement est limitée dans le temps par la biologie du ravageur. On ne peut alors choisir le moment du traitement. Mais dans d'autres cas, la date d'application du pesticide peut être choisie beaucoup plus librement. Il devient alors nécessaire de tenir compte des autres effets du traitement et d'adapter le moment de l'application en fonction des effets secondaires qui peuvent en résulter. En particulier nous pensons qu'il est très important d'éviter chaque fois que possible, un traitement au moment de la période de reproduction des espèces utiles. L'emploi de pesticides persistants doit être évité.
- g) Chaque fois que possible il faudra utiliser des pesticides spécifiques et des formulations plutôt que n'importe quel pesticide en général. Nous insistons une fois de plus sur l'importance de la formulation car dans de nombreux cas celle-ci peut être plus toxique que le pesticide, ceci est particulièrement vrai pour les milieux aquatiques.
4. Il y a eu récemment de nouveaux développements qui doivent être pris en considération, de même les programmes devraient être constamment révisés. L'emploi de virus, de bactéries, de toxines et des maladies cryptogamiques des insectes est très prometteur. On a déjà enregistré des résultats spectaculaires avec l'emploi d'insectes prédateurs et de parasites de déprédateurs et dans certains cas cela a permis de résoudre des

Annexe C (suite)

problèmes assez difficiles de la lutte. Insistons aussi sur l'emploi de la lutte contre les insectes par des techniques culturales; la création de variété de plantes résistantes aux déprédateurs permet aussi de grands espoirs. Les énormes avantages que l'on pourrait en tirer sont évidents mais on n'en est encore qu'au début. Il faut insister sur le fait que ces méthodes que l'on peut utiliser en combinaison avec de très faibles concentrations d'insecticides synthétiques ou dans des traitements intégrés à la fois chimiques et biologiques, ouvre une nouvelle voie à la lutte contre les déprédateurs qui ne perturbe que légèrement la biocénose à l'intérieur de la région agricole mais sans avoir de répercussions ni sur le contrôle biologique- ni sur la biocénose de la région traitée. Cela protégera également la vie animale ainsi que la santé publique.

5. Le débarassage des pesticides doit se faire de sorte que l'environnement naturel ne soit pas contaminé.
6. Les recherches doivent être continuées de façon à réunir les connaissances nécessaires à une lutte plus efficace contre déprédateurs et maladies. Tous les secteurs de la société y compris le fabricant d'insecticides devraient appuyer ces recherches.
7. Ces principes devraient être constamment revus et si nécessaire changés.

Annexe C (suite)

COMMISSION D'ECOLOGIE

RAPPORT DU CCMITE D'AMENAGEMENT DU PAYSAGE

- I. Une réunion du comité s'est tenue à Rome du 1^{er} au 7 mai 1964, organisée conjointement par le "Mediterranean Working Group" et l'IFLA (Fédération internationale des architectes pour le paysage) Son Président, le professeur F.C. Cabrai y prit une part active, et plusieurs représentants de la FAO et du Service des Forêts Domaniales italiennes étaient présents de même que des collègues venus de Grèce, du Royaume Uni et des Etats Unis.

Des sessions libres ont été tenues sur les sujets suivants :

Contribution de l'architecte paysagiste à la sylviculture.

Les forêts dans le paysage méditerranéen.

La contribution de l'architecte paysagiste à l'augmentation des Parcs nationaux.

Aménagement du paysage dans le développement rural et régional.

Les résolutions que le comité a approuvées sur le paysage et son écologie en relation avec ces sujets peuvent être résumées comme suit :

1. La publication d'un livre qui pourrait aider les personnes qui s'intéressent à l'aménagement des parcs nationaux dans les pays sous-développés.
2. Une définition du rôle de l'architecte paysagiste :
 - (i) L'écologie et l'apparence d'un paysage dépendent et dépendront toujours d'un groupe de facteurs multiples. Cela recouvre des facteurs géologiques, économiques, agricoles, climatiques et sociaux. Ils sont en général étudiés séparément.
 - (ii) Le rôle de l'architecte paysagiste est de comprendre l'interaction et les effets de ces facteurs sur le paysage.
 - (iii) Grâce à la compréhension de ces facteurs, il peut prévoir les conséquences possibles des transformations du paysage et peut donner des conseils sur la manière dont ces changements peuvent soit être
 - a) confondus dans la situation écologique déjà existante ou
 - b) être la base d'une situation écologique nouvelle en liaison avec les exigences humaines.

Annexe C (suite)

(iv) Les paysages permettent d'établir les éléments et les forces qui ont formé le paysage. Le plan directeur établit le cadre et les lignes qui amèneront à l'aménagement du paysage en fonction des principes écologiques pour répondre aux besoins des circonstances nouvelles.

3. Le point sur l'avenir des forêts dans le bassin méditerranéen:

- Ci) Cette réunion a reconnu qu'il est indispensable que le paysage méditerranéen comporte toujours un type quelconque de forêt afin de réaliser un équilibre écologique compte tenu du facteur humain.
- (ii) De nos jours, en général à la suite de dégradations, la forêt dans le paysage méditerranéen ne peut que rarement être très productive mais elle doit être gardée pour sa valeur protectrice et pour le bien de l'homme.
- (iii) Bien que l'on puisse obtenir bon nombre d'informations sur la sociologie des sols et des plantes, on n'a pas assez travaillé à la restauration des forêts en région méditerranéenne. Il est également nécessaire de continuer les recherches sur les conditions microclimatiques dans la zone méditerranéenne.

4. La ratification de la résolution prise à Varsovie par le Comité sur le besoin d'un aménagement du paysage sur une base-écologique.

Au cours des sessions consacrées aux affaires du comité, il a été proposé que l'on demande une aide afin de créer trois écoles pour former des architectes paysagistes dans différentes parties du monde, de même que pour la création d'un Centre international pour l'aménagement du paysage.

II. Une réunion du Comité s'est tenue à Newcastle-upon-Tyne, en Angleterre les 14 et 15 mai 1965.

La coopération avec d'autres commissions et des comités de commissions de l'UICN et la coopération avec l'I.F.L.A. ont été traitées dans les discussions de la première session.

Au cours de la deuxième session le comité a approuvé des résolutions visant à faire prendre conscience du paysage et de son écologie en :

1. Publiant une brochure sur l'aménagement du paysage dans les pays industriels et en voie de développement;
2. Reconsidérant la résolution prise à Rome en 1964 sur l'avenir des forêts dans les régions méditerranéennes;
3. Réaffirmant la résolution de 1960 prise par le comité de Varsovie et enterrinée à Rome en 1964 sur le besoin d'une planification du paysage sur une base écologique;

Annexe C (suite)

4. Cherchant de l'aide pour l'établissement d'un Centre bibliographique sur l'aménagement du paysage en conjonction avec le projet de bibliothèque de l'UICN; il a été envisagé que la bibliothèque de l'UICN sur l'habitat et la conservation des espèces serait c instruite à Morges et que les frais combinés s'élèveraient à £350.000, €, 100.000 pour Morges et € 250.000 pour le Centre pour l'aménagement du paysage.

Un symposium s'est tenu le 14 mai au soir à l'Université de Newcastle-upon-Tyne, sur "le développement du paysage rural pour équilibrer l'urbanisation croissante". Les mémoires portaient sur :

- Les terres cultivables sont-elles susceptibles de répondre aux besoins de récréation du public ? G. Kragh
- Un plan sur le paysage pour les zones de récréation E. Barnard
- Développement de zones récréatives dans les régions rurales des Pays-Bas R.J. Benthem

Les troisièmes et quatrièmes sessions du symposium ont été consacrées à l'examen des mémoires et à ceux qui contribuèrent à la IIe partie du dixième Congrès technique. Tous les détails sur le changement de personnel du comité ont été soumis à l'approbation de la commission, de même que les détails sur les diverses activités et les publications des membres du comité.

On a également fait des recommandations sur les points suivants :

1. Un centre bibliographique le planification du paysage : une approche conjointe par l'I.F.L.A./UICN a été suggérée pour trouver les fonds.
2. La publication d'un opuscule basé sur les mémoires de la IIIème partie de la dixième Réunion Technique.
3. La résolution et les recommandations de Varsovie.
4. La forme que pourrait prendre un inventaire international des ressources naturelles du paysage.
5. L'impact des avions supersoniques sur le milieu.
6. Les projets de réservoirs dans le Grand Canyon aux Etats Unis et dans la partie haute de la vallée de la Tee, en Grande-Bretagne.
7. Les résolutions du groupe de travail européen sur l'aménagement du paysage et la Conférence européenne des autorités locales (sur la planification régionale et la conservation de la nature et du paysage).

Annexe C (suite)

COMMISSION ECOLOGIQUE

RECOMMANDATIONS D'UN COMITE AD HOC SUR LE PROJET "AQUA"

Procès-verbal de la Réunion tenue à la Kunsthaus de Lucerne

le 27 juin 1966 à 15 h.

Etaient présents : Le Professeur H. Luther (Finlande) (président)
le Dr. J. Berry (Grande-Bretagne)
le Dr. J.L. George (U.S.A.)
le Dr. G. Peterken (PBI/CT représentant
E.M. Nicholson, C.B.)
le Dr. Tom Pritchard (Grande-Bretagne)
le Dr. E.B. Worthington (PBI)

1. Il a été proposé que le Projet Aqua devienne un projet conjoint de l'UICN et du PBI et qu'il soit dirigé par un comité nommé par la Commission d'Ecologie de l'UICN et la section PBI/PF. Il fut ensuite demandé que le comité soit composé de la manière suivante, à la condition bien sûr que les gens nommés sur cette liste et absents acceptent et que le PBI/PF le confirme :

Professeur H. Luther (Finlande) (Président)
Dr. J. Berry (Grande-Bretagne)
Dr. J.L. George (U.S.A.)
Dr. L. Hoffmann (France)
M. E.M. Nicholson (PBI/CT) ou son représentant
Dr. J. Rzoska (PBI/PF)
Dr. Winberg (U.R.S.S.)
Dr. E.B. Worthington (PBI)

2. Le questionnaire et le rapport préliminaire préparés par le Professeur Luther ont été discutés en relation avec le "Mark VI" du PBI/CT. On a également mentionné le formulaire préparé pour la Grande-Bretagne par le "Meres Research Group" sous la présidence du Dr. T. Pritchard. Il a été convenu qu'il devrait y avoir une étroite collaboration entre le PBI/CT, le Meres Research Group et le comité du Projet Aqua pour la préparation du formulaire à partir du projet de questionnaire du Professeur Luther.
3. Les objectifs et le programme du Projet Aqua ont été ensuite examinés. Il y a eu accord sur :
 1. Le fait que le Projet Aqua vise à établir une liste des eaux à l'intérieur des terres qui sont d'un intérêt international pour la science du point de vue de la recherche, de l'éducation ou de la pratique.
 2. Le fait que le Projet Aqua ne s'intéresse qu'aux eaux à l'intérieur des terres, pour le moment du moins.

Annexe C (suite)

3. Les eaux à l'intérieur des terres qui ont une importance scientifique pour la conservation ou pour des études continues doivent être classées en trois groupes comme suit :

Groupe I Les sites classiques ceux que l'on a bien étudiés et au sujet desquels on possède une bonne documentation.

Groupe II Les sites qui sont importants pour avoir servi :
a) dans le passé pour des recherches courantes,
b) les sites où l'on projette une recherche intensive,
c) les sites considérés comme étant très important pour la recherche.

Groupe III Les sites sujets à des changements rapides, par exemple les eaux naturelles qui risquent une eutrophication rapide et les lacs artificiels.

4. Les questions du formulaire sur les sites devront porter sur les différents groupes ci-dessus nommés. (2)

4. L'administration de ce projet est envisagée selon les lignes suivantes :

1. Le comité sur le Projet Aqua fournira un formulaire sur l'état des sites (SRF) en même temps qu'un document explicatif.
2. Les bureaux du PBI/PF de Londres devront distribuer le formulaire (SAF) aux différents comités, instituts et personnes privées dans tous le pays.
3. Ce formulaire dûment rempli devra être renvoyé à Londres.
4. Le comité PBI/PF devra, dans tous les pays où il existe, revoir et éditer le formulaire SFR pour chaque pays respectif, avec l'appui des comités nationaux et du comité du Projet Aqua.
5. Le comité du Projet Aqua dressera alors une première liste internationale (Liste du Projet Aqua Mark I) en utilisant si possible le matériel de traitement de l'information du PBI.
6. Le "Mark I" sera ensuite envoyé du bureau de Londres à toute personne ayant reçu un formulaire SRF et à tout autre comité, groupe ou particulier en mesure de faire des commentaires objectifs.
7. Cette liste sera alors revue à la lumière des observations reçues et une liste Mark II sera imprimée sous forme d'un manuel UICN/PBI destiné à l'usage courant des gouvernements, des agences internationales, des conservateurs et des savants,

ANNEXE D

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EDUCATION DE L'UICN

Les activités de la commission d'Education partant de l'idée que la conservation de la nature est un problème économique et social de première importance pour toutes les nations.

Nous pensons que la commission devrait promouvoir comme base fondamentale à la solution de ce problème :

- a) l'établissement d'un système solide et effectif d'enseignement sur la conservation à tous les niveaux et dans toutes sortes d'établissements scolaires;
- b) le développement d'une approche scientifique de la conservation de la nature;
- c) la compréhension du besoin d'informations de toutes sortes en relation avec l'emploi des ressources naturelles et la nécessité de conserver et de restaurer ces ressources afin de répondre aux exigences culturelles et matérielles des peuples;
- d) la vulgarisation des activités de l'UICN en tant qu'organisme international se préoccupant de résoudre les problèmes théoriques et pratiques de la conservation de la nature dans le monde.

Ce programme a été et demeure la base essentielle des buts que s'est fixée l'Union pour ce qui est de l'éducation et de l'information et dans la ligne de la Résolution de la XVII Assemblée Générale de l'O.N.U sur "le développement économique et la conservation de la Nature" (1962), résolution qui confirme celle de l'UNESCO.

Depuis la VIII Assemblée Générale de l'UICN à Nairobi en 1963, la commission a fait les progrès suivants :

A la suite des travaux de Nairobi sur l'enseignement de la conservation, destinés aux spécialistes des pays africains, l'UICN a publié un mémoire ainsi qu'un rapport des discussions en tant que supplément au procès-verbaux de la VIII Assemblée Générale et qui comporte des exemples pris dans différents pays sur l'éducation et la propagande dans le domaine de la conservation de la nature, de même qu'une étude des aspects internationaux posés par ces problèmes.

Ce supplément présente un grand intérêt pour les professeurs des différents établissements de même que pour les savants et spécialistes qui s'occupent sur le plan pratique de la conservation et de là restauration des ressources naturelles. Et il a

Annexe D (suite)

d'ailleurs été bien accueilli par nombre de personnes travaillant dans différentes organisations nationales. La Commission pense qu'il serait utile de publier ce livre dans d'autres langues et on s'occupe déjà d'en faire une traduction en Russe pour cette année.

Le Président de la Commission s'est occupé de rassembler de la littérature sur la conservation en collaboration avec la Commission Internationale des Parcs nationaux; un rapport sur le matériel disponible sera publié en temps voulu comme supplément du bulletin de l'UICN. Ce résumé sera semblable à celui que la Commission avait également préparé et qui fut publié en 1960 par l'UNESCO en anglais et en français, cependant la seconde série des résumés portera plus spécialement sur les réserves naturelles et autres zones protégées.

C'est à Lucerne que la Commission sur l'éducation a tenu un symposium sur "l'enseignement de la conservation au niveau universitaire", symposium qui précéda l'Assemblée générale. Les travaux du symposium sont importants non seulement pour ses participants mais aussi pour les éducateurs des Instituts d'enseignement supérieur où l'on peut prévoir un développement important pour la pratique des spécialistes ayant déjà une connaissance solide des principes scientifiques, des méthodes pratiques de la conservation de même que de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Aussi se propose-t-on de faire parvenir à ces institutions les procès-verbaux du symposium de Lucerne.

L'une des quatre sessions de la Conférence sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dans le sud-est de l'Asie tropicale, qui fut tenue à Bangkok du 29 novembre au 4 décembre 1965, a porté sur l'enseignement et la pratique de l'écologie et de la conservation. Parmi les 150 participants qui étaient venus de différentes régions de l'Asie du sud-est, un grand nombre d'entre eux y prirent une part active en fournissant des rapports d'un grand intérêt et en contribuant aux discussions. Pour conclure, l'importance d'un enseignement supérieur, la formation de spécialistes, le besoin de matériel pour l'enseignement, l'échange des expériences et des connaissances et le besoin de services consultatifs ont été tout spécialement rappelés. Des suggestions ont été également émises sur la création, au sein de la Commission, d'un Comité de l'Asie du sud-est, comparable à celui de l'Europe du nord-ouest afin d'assurer une plus grande collaboration dans cette région.

De très grands progrès ont été réalisés par le Comité de l'Europe du nord-ouest. Sa 4ème session s'est tenue à Oslo en 1964 et la 5ème à Stockholm en 1965. Le Dr Evteev, représentant de l'UNESCO, assista à la réunion de Stockholm. La tâche principale

Annexe D (suite)

du comité de l'Europe du Nord-Ouest est la préparation d'un Compendium sur l'Enseignement en matière d'environnement naturel dans le Nord-Ouest de l'Europe. Des groupes de travail internationaux rassemblent des données sur le rôle et la caractérisation de l'enseignement en matière d'Environnement dans les écoles et les instituts supérieurs pour les professions telles que l'architecte paysagiste, les ingénieurs agronomes et forestiers. On espère que les recherches et le travail d'ensemble seront bientôt finis, de façon à pouvoir en publier les résultats au cours des deux années à venir. La commission a proposé que des efforts soient faits pour développer des instituts de recherche pluri-disciplinaires dont la tâche serait de grouper tous les aspects traitant des sciences de l'environnement ayant rapport à la conservation des ressources naturelles. De tels instituts, de l'avis de la commission, devraient s'occuper des problèmes de l'utilisation, de la conservation et du renouvellement des ressources naturelles, en tenant compte du fait que les différentes ressources naturelles constituent dans leur ensemble des complexes ou des écosystèmes et font également partie intégrante de l'économie de chaque pays.

Dans la plupart des cas, les instituts de recherche déjà existants étudient le problème des ressources naturelles dans différentes sections et non pas sur une base pluri-disciplinaire. Par exemple, il existe des instituts de recherche pour le sol et l'agronomie; des instituts hydrologiques, botaniques ou zoologiques mais lorsque ces différents instituts sont amenés à considérer le problème de la conservation, ils ne le font que par rapport à leurs recherches et intérêts particuliers.

Afin de promouvoir des recherches pluri-disciplinaires pour trouver des solutions au développement de programmes harmonieux d'utilisation des ressources naturelles qui tiendraient compte de l'inter-action des animaux, des plantes et des composantes physiques du milieu naturel, de même que de l'influence humaine, il est essentiel de créer des instituts de recherche sur la conservation de la nature. Le personnel de ces instituts devrait être composé de botanistes, zoologistes, géologues, pédologues, agronomes, forestiers, économistes et autres spécialistes dont des enseignants travaillant en équipe. Leur travail devra constituer à fournir les connaissances et les techniques dont on peut se servir dans le cadre d'une politique et de programmes sur l'emploi des ressources naturelles, de sorte que ces ressources continueront à subvenir aux besoins économiques et culturels de tous pays.

En conclusion, la commission remarque avec grande satisfaction que ses travaux ont toujours été soutenus par le Conseil exécutif de l'UICN de même que par son Secrétariat et les autres Commissions

Annexe D (suite)

Permanentes ainsi que par différentes organisations de conservation de la nature dans de nombreux pays. La tâche à venir en ce qui concerne l'enseignement en matière de conservation de la nature est grande et importante. Le travail de la commission consiste à participer activement à la recherche de solutions.

L.K. SHAPOSHNIKOV.

Annexe A

Programme de Travail pour 1966/69

Pour la période 1966/69, la Commission d'Education développera son travail en accord avec les principes émis dans la première partie du rapport fait par le Président.

Pour mener à bien ce programme, la Commission s'est fixée deux lignes de conduite. Une partie de son travail se rapportera à l'éducation et la formation dans les universités et dans tous autres instituts d'enseignement supérieur comprenant ceux qui ont pour tâche la formation des enseignants. Le Dr. T. Pritchard (Grande-Bretagne) a été élu vice-président et est responsable du programme.

L'autre partie du travail de la Commission concernera les problèmes généraux d'éducation et d'informations. Dr. Jan Cerovsky (Tchékoslovaquie) a été élu vice-président et est responsable de cette partie du programme.

La Commission veillera tout particulièrement aux besoins et aux réalisations des pays en voie de développement dans l'exécution de tous les aspects de cette politique.

La Commission fera porter tout spécialement ses efforts sur les tâches suivantes au cours des trois années à venir :

1. Elle va développer un plan d'éducation et de formation pour répondre aux recommandations faites à Lucerne par le Symposium sur l'Enseignement en matière de Conservation au niveau de l'université, de même qu'aux recommandations faites au cours des réunions précédentes et particulièrement à Nairobi et Bangkok.
2. Elle développera également son travail sur l'enseignement général et la formation en s'aidant des recommandations faites par le passé. Elle tiendra également compte des exigences pour le matériel de l'enseignement.
3. Des mesures sont prises pour intensifier les activités de la Commission afin de créer un plus grand nombre de Comités Régionaux. On s'attend à ce qu'un Comité de l'Europe de l'Est

Annexe D (suite)

soit créé dans un proche avenir par le Dr. J. Cerovsky (Tchékoslovaquie) et ses collègues.

4. En relation avec la conférence sud-américaine sur la conservation, un symposium sur l'éducation destiné aux spécialistes de ces régions sera organisé (probablement en 1968 en Amérique du Sud). Liaison et coopération seront développées par les deux membres de la Commission sud-américaine.
5. Une discussion plus poussée sera tenue avec des enseignants et des conservateurs en Asie du Sud-Est pour consolider les points acquis à la conférence de Bangkok.
6. Des contacts seront pris avec l'UNESCO en vue de la création d'un Comité Régional Africain.
7. Une coopération entre les Comités Régionaux sera promue par des échanges de bibliographie et d'autres informations par des réunions mixtes des Comités.
8. Elle développera une coopération étroite avec l'UNESCO, non seulement pour la création de Comités Régionaux mais aussi pour fournir des services consultatifs aux pays en voie de développement.
9. Elle approuve le contact pris avec la Fédération Internationale de la Jeunesse pour l'étude et la conservation de la nature.
10. Elle tiendra un séminaire au cours de la prochaine Assemblée générale de l'UICN.
11. Chaque fois que possible, un groupe de travail sur l'enseignement de la conservation sera organisé pour répondre aux buts de la Commission Permanente sur l'enseignement de la conservation et soutenir les besoins éducatifs de l'UICN et de ses membres.
12. Elle publiera très prochainement les procès-verbaux du Symposium de Lucerne. Les conclusions et recommandations du symposium sur "l'enseignement de la conservation au niveau de l'université" qui fut tenu à Lucerne les 23 et 24 juin 1966 et qui font partie de l'Annexe B sont les suivantes :

Annexe B

Conclusions et recommandations

La Commission de l'Education s'appuyant sur les mémoires présentés et sur les discussions tenues au cours du symposium sur "l'Enseignement de la Conservation au niveau de l'Université" en juin 1966 à Lucerne et tenant compte des autres discussions qui ont fait l'objet des symposiums précédents (Bangkok en 1965 et Nairobi en 1966) a donc conclu que :

Annexe D (suite)

1. Il est extrêmement urgent d'examiner et d'étudier les caractéristiques et les objectifs de l'enseignement en matière de milieu naturel dans les universités et les instituts d'enseignement supérieur et spécialement pour la formation écologique et l'Aménagement des Ressources et c'est sur les bases de leurs découvertes que l'on devrait définir ces caractéristiques et objectifs.
2. La Commission doit veiller, au cours de ses examens et études sur l'enseignement en matière d'environnement, à la nécessité de définir les différents éléments d'un tel enseignement qui devraient être adaptés sur une base universelle en ce qui concerne les études de l'eau, des forêts, des sols et de la vie animale sauvage; cependant, la Commission a remarqué qu'il est très important de souligner pour ce qui est des autres études qu'elles doivent tenir compte des conditions et des besoins nationaux, régionaux et locaux.
3. La diversité des exemples des programmes existants qui furent discutés au cours du symposium servent à donner des lignes directives pour le développement d'un modèle d'éducation et de formation dans différentes parties du monde de façon à ce qu'ils coïncident aux besoins éducatifs et professionnels.
4. Que tout enseignement et formation se rapportant à l'aménagement des ressources devrait s'appuyer sur des études écologiques solides et des travaux pratiques sur place.
5. Que toute méthode et technique éducatives doivent être adaptées aux caractéristiques particulières de l'université ou de l'institut (par exemple l'approche des problèmes dans un collège d'enseignement agricole devrait normalement différer de celle que pourrait faire un collège de technologie). Cependant il est essentiel de mettre l'accent sur l'unité et la complexité de l'éducation en matière de milieu et ce, indépendamment des aspects particuliers et des méthodes et techniques de l'enseignement dispensé.
6. Que les programmes d'enseignement en matière de milieu naturel dans les universités et autres instituts ne doivent pas être poursuivis ou instaurés sans tenir compte de l'enseignement dans les écoles qui forment les étudiants pour l'enseignement supérieur.
7. Elle a décidé que les programmes devraient tenir compte du rôle effectif et potentiel, dans la société, des étudiants qui entreprennent de toiles études après avoir fini leurs propres études.

Annexe D (suite)

A la suite des discussions du Symposium de Lucerne, la Commission sur l'Education a tout spécialement remarqué que les fonctions suivantes sur l'enseignement dans le domaine du milieu naturel, dans les universités et autres instituts, devraient être admises immédiatement.

- 2.1. Pour la formation des personnes qui par la suite poursuivront une carrière ayant rapport aux sciences agronomiques et biologiques. Ceci comprend biologistes, géographes, géologues, agronomes et forestiers.
- 2.2. Pour la formation de ceux qui deviendront des planificateurs architectes paysagistes ou ingénieurs du génie civil et pour ceux dont la profession consistera à dessiner, construire et contrôler des projets concernant l'aspect des régions ainsi que l'état des sols, de l'eau et de l'air.
- 2.3. Pour l'éducation de ceux qui auront une carrière scientifique autre que la biologie ou la géologie comprenant les physiciens, chimistes, mathématiciens et technologues dont les travaux de recherche et le développement peuvent gravement affecter le milieu naturel.
- 2.4. Pour la formation de ceux qui deviendront des hommes d'Etat et des fonctionnaires ou des politiciens et dont les influences sur le milieu naturel pourront se faire sentir à longue échéance du fait des décisions qu'ils pourraient être amenés à prendre.
- 2.5. Dans la formation de ceux qui deviendront des éducateurs ou des professeurs et dont la tâche sera de transmettre les connaissances à leurs élèves.
- 2.6. Dans la formation de ceux qui ne seront que de simples citoyens mais dont les voix collectives influenceront les personnes des catégories citées ci-dessus. Ce seront ceux-là qui auront à supporter le poids de l'opinion publique pour ou contre une politique de la conservation du milieu naturel; dans cette catégorie on peut également inclure les journalistes et tous ceux qui participent à l'expression et à l'interprétation de l'opinion publique.

La Commission est pleinement consciente de ce que seul dans des cas très rares, toutes les fonctions précitées de l'éducation en matière d'environnement ou même seulement quelques-unes d'entre elles sont réalisées. En conséquence, la Commission recommande à son Conseil exécutif et à l'Assemblée Générale de prendre les mesures suivantes pour améliorer cet état de choses.

- 3.1. Que la Commission d'Education soit autorisée à obtenir de plus amples informations sur le développement de l'enseignement en matière de milieu naturel et en particulier sur l'enseignement des ressources, dans les universités et les instituts et ce à l'échelle mondiale.

Annexe D (suite)

- 3.2. Que, grâce aux informations obtenues, la Commission soit autorisée à créer les conditions nécessaires pour qu'existe un service consultatif dans tous les instituts qui cherchent à être aidés, avec une attention particulière aux besoins des pays en voie de développement, en particulier dans les pays tropicaux; et qu'une liaison soit établie entre la Commission d'Education et la Commission d'Ecologie de façon à pouvoir s'assurer les conseils des experts en écologie.
- 3.3. Que la Commission soit aussi autorisée à étudier des besoins en chercheurs écologistes, des conservateurs, des responsables de l'aménagement des ressources et autres chargés de recherches sur le milieu naturel et l'aménagement dans les pays développés et en voie de développement avec l'aide d'organisations nationales et internationales et tout particulièrement la FAO et l'UNESCO et que des relations spéciales soient établies entre la Commission d'Education et le PBI afin de s'assurer que les besoins à court terme et à long terme du PBI soient bien pris en considération dans cette enquête.
- 3.4. Les ressources financières et le personnel requis par la Commission pour entreprendre ces travaux doivent être prises en ligne de compte dans le plan que l'UICN s'est fixé pour les six années à venir.

La Commission d'Education recommande au Conseil exécutif et à l'Assemblée Générale :

- 4.1. Considérant une recommandation faite à l'occasion de la troisième réunion annuelle du Comité Latino-Américain des Parcs nationaux touchant eux besoins urgents d'inventorier le matériel de conservation qui existe dans tous les pays latino-américains, l'UICN se doit d'envoyer à ce Comité sur les Parcs nationaux une recommandation incitant ce Comité à entreprendre de concert avec le service de l'Education de l'Union Pan-américaine et de l'UNESCO un inventaire de tout le matériel de conservation préparé pour l'Amérique latine ou bien utilisé dans les pays d'Amérique du Sud dans les programmes d'enseignement en matière de conservation ou pour la diffusion des idées sur la conservation.
- 4.2. Que tout effort doit être entrepris par l'UICN pour établir un contact avec les hommes politiques et leur apporter une aide consultative pour ce qui est d'un emploi mesuré des ressources naturelles. En effet rien ne peut se faire sans leur "intervention".
- 4.3. Qu'en relation avec les recommandations faites dans le paragraphe 4.2., l'UICN envoie des circulaires à tous les Ministères de l'Education ou à leurs équivalents de même qu'aux responsables de toutes les sections des universités et des instituts qui sont plus ou moins concernées par

Annexe D (suite)

l'écologie, par la conservation et par la direction des recherches, et attirer leur attention sur l'importance de l'enseignement en matière de milieu naturel dans le cadre des études libérales aussi bien que de la formation scientifique et professionnelle; aussi, il s'agira d'inciter les universités à accepter la responsabilité de l'initiative de telles études.

- 4.4. Que l'UICN enquête sur les possibilités d'organiser des séminaires sur l'éducation en matière de milieu naturel au niveau de l'université en mettant l'accent sur l'écologie; ces séminaires seront tenus à l'occasion des prochains Congrès Botanique International et Congrès Zoologique International.

ANNEXE E

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LEGISLATION

1. Composition de la Commission

L'Assemblée Générale de l'UICN a désigné à Cracovie en 1960 un Comité de Législation et d'Administration qui a établi son bureau à Bonn et dont le but principal est de recueillir une documentation ayant trait à ce sujet. En reconnaissance du travail effectué, le Comité a été élevé au rang de Commission Permanente par l'Assemblée Générale de Nairobi en 1963. En mai 1963, il était composé de 16 membres. La pratique a cependant montré que certains changements dans l'administration et le personnel s'avèrent nécessaires pour accroître dans un souci d'efficacité le travail de cette Commission. Des personnes ayant des connaissances législatives et administratives doivent être recrutées dans toutes les parties du monde pour servir de membres correspondants. Aussi faut-il réviser la liste des membres du personnel.

2. Base du travail de documentation

Des textes (a) des lois existantes, des réglementations et décrets des différents états (comprenant leurs clauses constitutionnelles et leurs codes législatifs) de même que (b) les textes des accords et arrangements bilatéraux ou multilatéraux sont réunis, triés selon leurs sphères d'application puis ensuite sont classés. Les différents systèmes gouvernementaux sont classés séparément, ce qui est très important dans le cas d'états fédérés. Dans de tels cas les textes sur la législation locale y sont inclus dans la mesure où les régions ou provinces ont une compétence directe en matière de législation. Enfin, les lois, les réglementations, les décrets et accords sont inscrits aux fichiers puis classés. Vu la quantité de matériel, on pense adopter le système de cartes perforées IBM. Il a été possible de mettre sur pied un système pour garder les fiches, et des négociations sont en cours pour réaliser ce projet. Il devrait rendre possible l'obtention d'informations et de références d'une façon beaucoup plus rapide et permettre de faire des comparaisons de législations sur une échelle beaucoup plus grande.

Par suite de ce projet, en a été amené à reporter celui qu'avait approuvé la VIIIème Assemblée Générale dans sa résolution No 4 et qui aurait consisté à publier l'information déjà enregistrée dans le fichier sous forme de feuillets mobiles (qui peut toujours être complétés ou échangés). Il faut signaler à cet égard que la FAO ne considère pas qu'il lui est possible de participer au travail de compilation et de publication du matériel, mais qu'elle s'est déclarée prête à apporter son aide en fournissant des textes de lois, dans la mesure où on peut s'en procurer des exemplaires à Rome, à tous ceux qui les demandent à la suite de la publication du compendium.

Annexe E (suite)

Dans certains cas, il est difficile de produire des textes législatifs qui manquent encore, car les autorités compétentes n'en possèdent plus d'exemplaires ou bien acceptent seulement de les vendre. Les textes qu'on ne peut plus se procurer - en particulier ceux ayant trait aux accords internationaux - doivent être recherchés dans des bibliothèques juridiques et photocopiés.

D'un certain point de vue, le travail de documentation présente des difficultés considérables car ni les moyens adéquats ni un personnel qualifié ne sont à notre disposition pour s'occuper des textes écrits dans des langues autres que l'anglais, le français ou l'allemand.

3. Activités générales de la Commission

a) Fournir informations et conseils aux gouvernements et organisations

Les gouvernements et organisations peuvent bénéficier sur leur demande d'informations et de conseils mais jusqu'à présent et à l'exception de quelques cas ceci n'a été possible que sur un plan très général. Il serait très souhaitable d'être en mesure de préparer des projets sur les nouvelles dispositions juridiques sur une échelle beaucoup plus grande; en effet un certain nombre de requêtes variées attendent d'être étudiées et il y aurait un nombre bien plus grand de ces requêtes si l'on savait que la Commission est en mesure de faire face aux demandes moins urgentes.

Il y a une grande variété de demandes et requêtes, par exemple : celle qui émane d'un membre du parlement colombien sur un avis concernant deux nouveaux projets de loi, une demande faite par une organisation irlandaise touchant aux réglementations sur la protection des oiseaux en Europe comme nouvelle base possible d'un projet de loi, une demande venant de Paris sur les dispositions existantes relatives à la protection des insectes et de nombreuses questions sur les résultats donnés par l'interdiction de l'emploi de détergents puissants en Allemagne.

Un certain nombre d'articles ont été écrits pour être publiés dans le journaux, dans les revues spécialisées, dans le bulletin de l'UICN, de même que dans ceux d'autres organisations internationales,

Une conférence de presse tenue en décembre 1965, en liaison avec la session du comité ad hoc sur le projet de Convention inter-africaine, au Palais des Nations Unies de Genève a reçu une publicité mondiale.

b) Elaboration et distribution da consultations et de rapports juridiques

Les premières études comparées sur la législation ont été complétés

Annexe E (suite)

et diffusées. Il faut développer ce travail mais d'abord il s'agit de résoudre le problème de langues. Des rapports sur la législation présente et sur les nouvelles tendances de la législation qui ont déjà été faits ou qui sont en cours, pourront être obtenus par tous les spécialistes intéressés.

Plusieurs enquêtes sur les réglementations particulières que l'on peut trouver dans différents pays sur des sujets spécifiques ont été menées par l'intermédiaire des Ministères des Affaires Etrangères et en collaboration avec diverses autorités. Les résultats de ces enquêtes variaient beaucoup mais dans tous les cas ont fourni un matériel important pour les archives de la commission.

c) Coopération avec d'autres organisations internationales

On se réfère constamment au travail fait par les Nations Unies (avec l'ECOSOC, la CEE et la CEA) et l'on apporte une réponse aux questions soulevées. On a tout particulièrement coopéré avec la CEE pour résoudre le problème de la pollution des eaux intérieures. Ces consultations qui se terminent toujours par la présentation de recommandations précises aux gouvernements continueront d'avoir lieu.

Il est écrit au chapitre 2 section 8 du document de l'UNESCO 13C/PRG/41 du 16 novembre 1964 que l'on devrait créer une législation nationale pour la conservation du sol, de l'eau, de la faune, de la flore et du paysage et de toute autre ressource naturelle. La conférence de l'UNESCO sur la conservation des ressources naturelles qui aura lieu en 1968 exigera très vraisemblablement un grand travail préliminaire. L'une ou l'autre des conventions mentionnées par la suite pourrait à cette occasion être soumise aux membres de l'UNESCO pour qu'ils y apposent leur signature.

La Commission de Législation s'est déjà déclarée prête à agir en tant que conseiller légal pour le PBI/CT qui est en accord avec la résolution prise par l'UNESCO au cours de sa treizième conférence générale.

Plusieurs discussions ont été tenues avec les experts légistes de la FAO. Les études de la FAO dans ce domaine sont toujours lues avec attention et prises en considération. Un travail relatif à l'hygiène de l'air et de l'eau est entrepris en commun avec l'Organisation Mondiale de la Santé.

Des contacts permanents sont entretenus avec le Conseil de l'Europe à la fois avec les membres de l'Assemblée consultative et de ses comités de même qu'avec le Secrétaire Général et le Comité des Ministres. On doit tout spécialement mentionner la coopération avec le Comité des Experts sur les questions de Conservation de la Nature

Annexe E (suite)

et des Ressources Naturelles. Le président de la Commission de Législation de l'UICN a le statut d'un expert-consultant. Du fait qu'il ne lui est possible d'exercer cette fonction qu'à titre honoraire, il a bénéficié au cours des deux années de l'aide d'assistants juridiques pendant plusieurs mois consécutifs. En plus d'un travail d'ordre général, des études préliminaires sur la législation de l'eau et les dispositions juridiques concernant l'emploi des insecticides en Europe ont été soumises au Comité du Conseil de l'Europe.

d) Travail urgent sur les accords internationaux

- (1) A la demande de l'organisation de l'Unité Africaine et en accord avec une résolution des états africains prise à Lagos, la Convention de Londres de 1933 va être élargie et adaptée aux conditions actuelles, en collaboration avec la FAO et l'UNESCO et avec l'aide de la CEA. La Commission a désigné à cet effet un comité ad hoc avec des représentants des états africains. Le premier projet préliminaire fut fait en décembre 1965 à l'occasion d'une session qui dura trois jours et eut lieu à Morges. Le travail sera terminé en 1966.
- (2) Le rassemblement de matériel pour l'élaboration d'une convention sur l'importation, l'exportation et le transit des animaux et plantes rares ou en voie de disparition faisant suite à la cinquième résolution de la huitième Assemblée Générale de l'UICN à Nairobi a été achevée et un travail initial a été effectué en collaboration avec le Comité du SSC, mais n'a pu être complété faute de temps.
- (3) Une convention internationale sur les oiseaux sauvages a été demandée. Une partie du matériel a déjà été réuni.
- (4) Faisant suite à une résolution qui serait soumise à l'Assemblée Générale de Lucerne, la Convention contre la Contamination des mers par les hydrocarbures va être complétée, en raison des dégâts importants provoqués par des accidents en haute mer.
- (5) Selon les récents amendements à la Convention Internationale de la Pêche dans l'Atlantique Nord, il faudra étudier des mesures législatives assurant la protection des phoques.

4. Remarques et conclusion

La Commission de Législation a bien sûr été à la disposition pour fournir des avis juridiques ou des études lorsque cela était nécessaire. La Commission était également responsable de la préparation et de la publication en cinq langues des statuts de l'UICN et des règles de procédure de l'Assemblée Générale.

Annexe E (suite)

L'extension du travail de la Commission de Législation de l'UICN va certainement nécessiter des fonds accrus. Ce n'est ni dans l'intérêt de l'UICN ni dans celui des buts communs que nous poursuivons d'abandonner ou de reporter les travaux. Des oublis sur le plan juridique peuvent avoir des répercussions qui ne pourront être rattrapées par la suite qu'à grands frais.

En conséquence, des efforts sont faits pour remplacer le travail purement bénévole des membres de la Commission par un Bureau Permanent avec un personnel qualifié qui serait beaucoup plus efficace. On doit tout particulièrement remercier la Commission allemande de l'UNESCO et les gouvernements du Soudan, de Belgique et de Grèce de même que le Secrétaire américain à l'Intérieur pour les initiatives qu'ils ont prises dans cette affaire et pour avoir reconnu les résultats modestes de la Commission de Législation de l'UICN.

W.E. BURHENNE

ANNEXE F

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DES PARCS NATIONAUX

La Commission sert à réunir des informations sur les parcs nationaux et les problèmes de conservation pour des organisations et personnes privées dans le monde entier et elle offre sur demande une assistance technique aux pays sur les problèmes des parcs et de la vie sauvage.

Depuis l'Assemblée de Nairobi en 1963, le nombre des membres de la Commission s'est agrandi avec l'arrivée de Zekai Bayer de Turquie, Valeriu Puscariu de Roumanie et R.W. Cleland de Nouvelle Zélande. E.M. Nicholson a remplacé W.J. Eggeling comme représentant de la Grande-Bretagne et Tesumaro Senge a remplacé le japonais Tsuyoshi Tamura qui a reçu le titre de membre honoraire. La Commission a perdu l'un de ses membres honoraires avec la disparition du Dr. Victor van Straelen, qui était membre de la Commission depuis sa création en 1958. Beaucoup regrettent les sages conseils qu'il savait donner.

Liste des Parcs nationaux et des Réserves équivalentes dans le monde faite par les Nations Unies

Jean-Paul Harroy, vice-président de la Commission, a travaillé sans relâche pour une révision complète de cette liste. L'édition initiale préparée par la Commission et publiée en deux parties, la première par les Nations Unies en 1961, la deuxième par la Commission en 1962 se rapportait aux Parcs et Réserves de 80 pays sur la base d'informations fournies au Secrétaire Général des Nations Unies par les gouvernements concernés et a été une source de références très utile. Elle manquait cependant de sens critique aussi l'exactitude et l'utilité de cette étude ont-elles été gênées par le manque d'appréciation précise des régions décrites, le manque de conformité aux critères établis par les Nations Unies dans le mémorandum que le Secrétaire Général a envoyé aux gouvernements.

En plus de la révision de la liste originale, M. Harroy a largement correspondu avec les gouvernements de 134 pays et rassemblé de nombreuses données sur les parcs et les réserves de ces pays et dans d'autres également. La liste revue comporte des références sur 1179 parcs nationaux et réserves dans 93 pays. Des dispositions sont prises pour que la Liste soit éditée en français par les N.U. et la Commission va essayer de trouver des fonds pour la faire traduire en anglais et en espagnol et la publier dans ces deux langues.

A partir des informations réunies pour la liste, M. Harroy a fourni des données à la CT ("Terrestrial Communities Section") sur le Programme de Biologique International afin d'identifier et de classer les régions naturelles et les sites appropriés à la recherche écologique à long terme dans des types variés d'habitats.

Annexe F (suite)

Comité d'aménagement des systèmes de Parcs

Un rapport sur le travail de ce comité, qui fut créé à la suite d'une résolution prise à l'occasion de la première conférence mondiale sur les Parcs nationaux, fut préparé par son Président, Joseph L. Fisher, et communiqué aux membres de la Commission. En bref, il faut savoir que William J. Hart a fait une étude sur l'aménagement de systèmes de Parcs et que les résultats figurent dans un rapport de Hart, qui est sous presse mais pourra être obtenu au moment de l'Assemblée de Lucerne. A ce cadre général sur l'aménagement de systèmes de Parcs s'ajoutent les résumés de plusieurs études faites en Corée, en Colombie, en Zambie et en Turquie.

En travaillant à la création d'un service technique consultatif pour les pays qui cherchent de l'aide pour l'aménagement de parcs ou de systèmes de parcs, M. Hart a établi une liste d'experts auxquels les pays peuvent demander assistance pour l'aménagement de leurs parcs.

Les rapports du Dr. Fisher et de M. Hart serviront de base aux débats sur l'avenir de ce Comité à l'Assemblée de Lucerne.

Comité latino-américain sur les Parcs nationaux

Une autre recommandation de la Première Conférence Mondiale sur les Parcs nationaux a trouvé sa réalisation dans la création de ce Comité à Quito, Equateur, le 5 mars 1964, date à laquelle fut tenue sa première réunion. Le Comité a divers objectifs : encourager et conseiller pour la création de nouveaux parcs des personnes privées ou des groupes intéressés à former des associations de protection de la nature; encourager la préparation et la diffusion de publications scientifiques ou explicatives ayant trait aux parcs nationaux, aux réserves ou à la protection de la nature; favoriser des visites de personnel scientifique, technique, administratif des parcs nationaux et des réserves latino-américains dans les états ou pays membres; favoriser la réunion d'information se rapportant à l'importance nationale ou internationale des parcs, réserves et de la conservation dans les institutions d'enseignement de tous niveaux. Le Comité a également agi en tant que centre latino-américain d'information et de diffusion sur les problèmes de parcs et de réserves.

Deux représentants de chaque pays travaillent dans le Comité et en partie grâce à l'activité de ses membres et de ses représentants, des corps législatifs de la plupart des pays membres ont voté ou s'occupent de projets de lois concernant la législation, l'administration et la création de parcs, réserves et autres refuges pour les animaux sauvages.

Annexe F (suite)

Grâce au travail des membres du Comité, l'appréciation des valeurs naturelles et l'enthousiasme que l'Amérique latine montre pour les préserver s'accroissent de plus en plus. La nécessité d'une recherche écologique de base est reconnue et examinée dans les milieux politiques de même que par les planificateurs pour le développement. Plusieurs membres du Comité ont participé à la Conférence Inter-américaine spécialisée qui a traité des problèmes relatifs à la conservation des ressources naturelles renouvelables de l'hémisphère occidental, conférence qui fut tenue à Mar del Plata en octobre 1965. Les principes définis à l'occasion de cette conférence établissent clairement le rôle et l'importance des parcs nationaux ainsi que leur place dans le complexe bio-écologique.

Maria Buchinger, Argentine, a été le Secrétaire exécutif du Comité depuis sa création. Elle remplit également les fonctions d'administrateur du Bureau Latino-Américain de l'U.S. Nature Conservancy, qui a généreusement étendu accès de ses bureaux et de leur matériel au Comité.

Grâce aux efforts du Comité, l'Amérique latine a été bien représentée aux deux stages sur l'Administration des Parcs nationaux et des Réserves, qui furent organisés à Ann Arbor dans le Michigan en 1965 et 1966. Des membres du Comité prirent part également à la mission de reconnaissance de la Commission du Programme au futur Parc national de Cutibireni au Pérou en 1965.

Nous sommes particulièrement heureux de noter que le Brésil et l'état de Panama ont déposé les actes de ratification de la Convention sur la protection de la Nature et la préservation de la vie sauvage dans l'hémisphère occidental au cours de l'année 1965.

Des membres du Comité, de même que le président de la Commission ont participé au programme d'inauguration de la Station de Recherche de la fondation Charles Darwin aux îles Galapagos en janvier 1964, et au symposium extraordinaire sur la Science, la Conservation et le Développement économique des îles Galapagos qui s'est tenu à Guayaquil en Equateur en mars 1964. Le Président de la Commission est membre du Conseil exécutif de la fondation et contribue à assurer l'aide financière pour la station et à favoriser la recherche dans les îles.

Zone de l'Asie du Sud-Est

La partie pratique du travail se rapportant au Projet de l'Asie du Sud-Est a été assurée par Lee M. et Martha H. Talbot au cours de la période allant de mai 1964 à novembre 1965. Les Talbots ont cherché à obtenir une large vue d'ensemble de l'état des ressources naturelles renouvelables; ils ont cherché à examiner et à évaluer les problèmes de la conservation et de l'aménagement des ressources

Annexe F (suite)

naturelles renouvelables dans l'intention de recommander des mesures de conservation et d'aider à déterminer les moyens qui permettent d'apporter une aide technique aux problèmes de la Conservation.

Des études exhaustives ont été faites aux Philippines, en Indonésie, à Hong-Kong, en Malaisie, en Thaïlande avec des visites plus brèves dans bien d'autres pays de cette région. Ce projet a montré ce que pouvait être une coopération internationale efficace dans le domaine de la conservation; il avait été organisé et administré par la Commission, financé par le World Wildlife Fund (U.S. Appeal) et mené à bien en collaboration étroite et même dans certains cas avec l'aide des programmes de la FAO, de l'UNESCO, du Bureau de l'assistance technique des N.U. et du sous-comité du Programme Biologique International.

Le premier d'une série de rapports majeurs issus du Projet a porté sur les Philippines : Ressources naturelles renouvelables aux Philippines - Situation - Problèmes et Recommandations.

En Indonésie, les Talbots ont fait le premier recensement de la fameuse Réserve " Udjung Kulon". Le monde entier porte un très grand intérêt à la protection des derniers rhinocéros de Java de cette Réserve et la Commission a reçu des fonds pour l'achat d'une jeep afin de circuler dans la réserve. Le Dr. Talbot et le Président de la Commission se sont également occupés d'aider le Fond (World Wildlife Fund) pour l'acquisition d'un bateau pour les besoins de la réserve.

A la suite de l'enquête menée à Taiwan par le Président de la Commission et les membres du "U.S. National Park Service" (auquel il est référé plus loin dans ce rapport), le gouvernement de la République de Chine a montré un intérêt accru dans le projet de création de Parcs nationaux dans les deux régions inspectées. Il était évident aux yeux de ceux qui ont visité Taiwan que bien avant d'établir des Parcs nationaux, il était important de créer un service éducatif pour expliquer tout le concept des Parcs nationaux ainsi que leur utilité et leur valeur pour la communauté. C'est dans ce but qu'une requête a été envoyée au Secrétaire américain de l'Intérieur, S.L. Udall, demandant de détacher George C. Ruhle du Service des Parcs nationaux à l'UICN afin qu'il exerce pendant cinq mois les fonctions de consultant à Taiwan. Le Dr. Ruhle s'est aussi rendu brièvement aux îles Ryukyu pour faire une enquête sur les problèmes de la conservation qui s'y posent et en particulier pour les espèces rares ou en danger.

Annexe F (suite)

Zone Africaine

Les efforts dans cette région ont été faits surtout sur un plan consultatif; la Commission a néanmoins procuré des fonds pour l'achat de Jeux véhicules remis en état pour circuler dans le Parc de Upemba; de même elle travaille avec la "New York Zoological Society" à développer des plans pour accroître la protection d'une réserve naturelle à Rio Muni, où le gorille des plaines vit encore à l'abri des chasseurs.

Sur l'invitation du gouvernement central du Congo (Kinshasa) la Commission a délégué à l'un de ses membres, Kai Curry-Lindahl pour accompagner le Ministre de l'Agriculture dans son tour d'inspection des provinces et des Parcs Albert et Garamba du 27 avril au 13 mai 1966. Le Dr. Curry-Lindahl a fourni au Ministre de l'Agriculture un rapport résumant les déclarations, les avis et les différentes recommandations faites à l'occasion de cette inspection, dont M. Curry-Lindahl rendra compte au cours de la Réunion de la Commission à Lucerne.

Le Ministre de l'Agriculture a demandé que le Dr. Curry-Lindahl l'accompagne plus tard dans l'année dans un tour semblable qu'il se propose de faire dans les régions sud du Congo, tour qui comprendra une visite au Parc Upemba et dans d'autres réserves.

Conférences et Réunions

Le Symposium sur le thème "Comment Secourir, Conserver et Utiliser les régions naturelles" faisant partie du programme du "World Recreation Congress" fut organisé par la Commission et plusieurs membres participèrent aux discussions. Ce congrès qui s'est tenu au Japon en 1964, a été suivi de visites d'étude dans des parcs japonais, et un examen des régions susceptibles de devenir des parcs à Taiwan.

Le Président de la Commission et le Secrétaire exécutif du Comité Latino-américain les Parcs nationaux ont travaillé avec le "U.S. National Park Service" et d'autres organisations, et ont participé aux cours sur l'Administration des Parcs nationaux et des Réserves équivalentes, qui furent donnés à l'Université du Michigan en 1965 et 1966.

La Commission s'est chargée du programme de la Conférence de l'UICN sur la Conservation de la nature et des ressources naturelles dans l'Asie tropicale du Sud-Est, conférences qui furent données à Bangkok en Thaïlande au mois de novembre 1965. Cette réunion fut placée sous le double patronage de l'UNESCO et de la FAO, et ses membres ont été reçus par le Conseil National de Thaïlande. C'était là réunir les meilleures conditions pour rapprocher les gens qui en Asie s'occupent des Parcs et des questions

Annexe F (suite)

de la vie sauvage, problèmes sur lesquels Lee M. et Martha H. Talbot avaient travaillé au moment de leur Projet sur l'Asie du Sud.

En tant que Président du Programme, le Dr. Talbot organisa cette conférence autour des problèmes du Programme Biologique International, de l'Ecologie, de l'Enseignement et de la formation des Espèces en Danger et des Parcs nationaux. A la suite de ces réunions, d'importantes résolutions furent prises et elles serviront de lignes directrices à toute action future dans cette région.

Le vice-président et M. Lee M. Talbot représentaient la Commission lorsque les représentants de l'UICN et les représentants associés à l'"Union's Work" firent une escale de quelques jours en Inde, alors qu'ils se rendaient à la Conférence de Bangkok, pour étudier et discuter la situation courante et les problèmes de conservation qui se posent à l'Inde pour ses ressources en animaux sauvages. Le groupe a visité le sanctuaire de Keoladeo Ghana, quant au vice-président, il effectua également une visite au Parc National de Corbett.

Publications

En coopération avec le Comité Américain pour la Protection Internationale de la Faune, 1er, rapports suivants ont été édités :

- Rapport consultatif sur la Vie sauvage et les Parcs nationaux au Nigeria - par George A. Petrides
- Rapport consultatif sur le Système des Parcs nationaux en Thaïlande - par George C. Ruhle
- Rapport consultatif sur les Parcs nationaux et les Réserves à Taïwan - par George C. Ruhle.

Les autres rapports publiés ou reproduits par ou pour la Commission sont les suivants :

- A Systems approach to Park Planning - par William J. Hart; publié par l'UICN : Nouvelles séries, supplément No 4
- Symposium sur l'utilité scientifique des régions naturelles. XVIIe Congrès international de Zoologie
- Procès-verbaux de la première conférence mondiale sur les Parcs nationaux - édité par Alexander B. Adams; publié par le service des Parcs nationaux - Service du ministère de l'Intérieur des USA; distribué en tant que publication de l'UICN, nouvelles séries No 2.

Annexe F (suite)

- Première conférence mondiale sur les Parcs nationaux;
Traduction en français des passages importants des
procès-verbaux ci-dessus cités, publiés à Bruxelles avec
l'aide financière de l'UNESCO et de la "Stichting tot
International Naturbescherming, Amsterdam
- Enquête sur la conservation d'Okinawa et des îles sud de
Ryukyu - par George C. Ruhle.

La Commission a conservé son bureau au 2000 P Street, N.W. ,
Washington D.C. 20006 sous la direction de son Secrétaire Fred
M. Packard. Des exemplaires des rapports ci-dessus cités peuvent
être obtenue sur demande à ce bureau.

H.J. COOLIDGE

ANNEXE G

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE DE SAUVEGARDE

1. Service du "Red Book"

Les volumes sur les mammifères et les oiseaux sont pratiquement achevés bien qu'on y apporte de constantes additions et amendements.

Il en résulte que les volumes 1 et 2 sont déjà publiés dans l'édition connue sous le nom de "Specialist Edition"; ces volumes resteront toujours tenus à jour par l'addition de nouveaux feuillets.

Une édition populaire du "Red Book" traitant également des mammifères et des animaux sera remise sous peu aux imprimeurs.

D'autres volumes seront également publiés en temps voulu dans le même format.

Les quelques feuillets que l'on a pu jusqu'à présent se procurer sur les espèces en danger tels que les poissons et les reptiles feront très vraisemblablement l'objet d'un troisième volume provisoire.

Les "Red Books" ont contribué et contribueront encore beaucoup à éveiller la conscience du public aux dangers qui menacent trop d'animaux sauvages par le monde.

2. Mesures à prendre

Dans le cas des espèces en danger, la Commission prend ses décisions en fonction des directives du feuillet intitulé "Action Treatment", document qui s'est avéré être d'une inestimable valeur quand il a fallu prendre des décisions.

Dans plusieurs cas, plus d'une forme d'action est souhaitable et appliquée avec des résultats positifs.

3. Groupes de spécialistes

Sous la direction de la Commission il a été établi douze groupes spécialisés :

Daim	Orang-outan
Bison d'Europe	Reptiles et Amphibiens
Poissons d'eau douce	Rhinocéros
Madagascar	Phoques
Tortues marines	Baleines
Marsupiaux	Cheval sauvage

Annexe G (suite)

Les Présidents de ces groupes, des spécialistes dans leur matière, obtiennent par leurs correspondants des renseignements à jour sur les problèmes de conservation et de sauvegarde des espèces menacées et ils les communiquent au secrétariat de la Commission afin que celle-ci puisse prendre des mesures.

4. Conservation des oiseaux

Le secrétaire de la Commission a gardé un contact étroit avec le CIPO; le secrétaire est également l'agent de liaison du CIPO à Morges ce qui a permis de faire participer à l'action l'important réseau des sections nationales du CIPO pour venir en aide aux différentes espèces d'oiseaux en danger.

5. Conservation des plantes

Ayant un besoin urgent d'une liste des différentes espèces de plantes menacées on a effectué de nombreuses enquêtes pour trouver un botaniste susceptible d'établir un "Red Book" pour les végétaux. La sauvegarde des différentes espèces de plantes doit prendre une place importante dans le travail de la Commission, car la conservation des plantes menacées implique la conservation d'habitats irremplaçables. Le "Royal Botanic Gardens" de Kew a beaucoup coopéré à cela et le directeur a donné son accord sur le fait que si l'on pouvait trouver un botaniste agréé, il l'autoriserait à établir son quartier général à Kew.

6. Orang-outan

En Malaisie, la Commission a mis sur pied une organisation connue sous le nom de OURS (Service de Récupération de l'Orang-outan). La tâche de l'OURS est de donner les soins médicaux et autres nécessaires aux jeunes Orang-outans obtenus par différents moyens, par exemple qui ont été pris à des personnes qui les conservaient illégalement, de façon à ce que plus tard ils puissent être acheminés vers des zoos dignes de confiance.

Par ce moyen on espère améliorer la reproduction et l'élevage des Orang-outans en captivité et par là palier à la décimation des animaux sauvages.

Le CSG a également incité certains centres de recherche sur les primates et des jardins zoologiques des USA à se rencontrer pour discuter de cette nécessité : c'est-à-dire que les centres de recherche doivent tenter d'élever leurs propres stocks d'animaux et non pas compter uniquement sur des animaux sauvages capturés.

Annexe G (suite)

7. Conservation des phoques

Une attention toute spéciale a été portée sur le besoin l'une meilleure conservation de certains phoques, tels les phoques à capuchon et les phoques du Groenland.

C'est en partie aux représentations du CSS qu'on doit l'accord de différents pays, ce qui a permis d'établir les conditions protocolaires qui ont fait entrer les phoques à capuchon et les phoques du Groenland dans le domaine des préoccupations de la Convention Internationale pour les Pêcheries de l'Atlantique Nord (l'ICNAF).

La Commission a également fait des représentations au Gouvernement Canadien pour qu'il améliore la législation sur la chasse aux phoques canadiens dans le Golf du St Laurent et dans les eaux limitrophes.

8. Importation et exportation d'espèces rares

Le CSS a travaillé en étroite collaboration avec le Comité spécial qui fut formé à la suite de l'Acte sur les Animaux (visant à la limitation de l'importation), acte passé en 1964 en Grande-Bretagne.

Cet acte sert à présent de modèle pour la conservation d'espèces animales par la réduction de l'importation, et l'on peut espérer que bien d'autres pays adopteront cette décision fondamentale.

9. Préservation de la Faune en Afrique

Durant cette période une décision prise par plusieurs pays africains demande qu'une nouvelle convention africaine remplace celle qui fut prise à Londres en 1933.

Du fait de ses connaissances dans ce domaine, la Commission a pu prêter son concours à ce projet de plusieurs manières, en particulier en soumettant une liste des espèces animales qui requièrent différents degrés de protection en différents endroits du continent africain.

10. Les baleines

L'attention de la CSS s'est toujours portée sur la nécessité de protéger plus efficacement les baleines dans le monde. Elle a eu la chance d'être admise à assister aux réunions du CBI (Commission Baleinière Internationale).

La Commission fait également le plus de publicité possible sur les dangers que courent les baleines et les membres de cette

Annexe G(suite)

Commission ont tout lieu de penser qu'ils ont contribué à ce qui n'est jusqu'à présent qu'une légère amélioration de la situation, qui peut encore s'améliorer.

Le "Plan Gullan" projetant de confier la conservation des ressources baleinières à une organisation des Nations Unies a attiré l'attention du Comité durant ces derniers mois.

11. Le rhinocéros de Java

Durant toute cette période, la CSS a souligné la nécessité urgente qu'il y a à examiner les quelques rhinocéros qui vivent encore dans la Réserve de Ujung Kulon en Indonésie. On pense que le nombre d'animaux encore vivants n'est tout au plus de 24 à 40.

On a réuni des fonds pour qu'un savant puisse séjourner dans cette réserve pendant au moins un an et l'on espère qu'une personne parfaitement qualifiée sera bientôt en mesure de commencer son travail dans cette région.

Il faut également dire que grâce à l'aimable assistance de la FPS (Société pour la préservation de la Faune) on a pu commander un bateau pour répondre aux besoins des travaux en mer dans le voisinage de la péninsule de Ujung Kulon.

12. Daim d'Iran

Du fait des dangers que courent les derniers représentants de cette espèce, la Commission a fait des suggestions en collaboration étroite avec le gouvernement iranien en vue de la mise en place d'un noyau reproducteur de ces animaux en captivité. Ce projet a commencé d'être réalisé au jardin zoologique de Kronberg et dans celui de Téhéran.

On a tenté de capturer de jeunes animaux dans une région où le développement de l'agriculture menaçait sérieusement l'habitat naturel.

Malheureusement, des pluies torrentielles et des inondations ont empêché la réussite de cette première tentative qui sera répétée dans les mois à venir.

13. Stud Books

Etant donné l'importance croissante qu'a pris l'élevage en captivité des espèces menacées, il paraît évident que dans tous les cas de réussite, il faut établir des "stud-books" de ces animaux.

Annexe G (suite)

La Commission poursuit ses efforts afin de trouver des savants capables et désireux de poursuivre cet important travail et dans les cas de plusieurs grandes espèces, de nombreux "stud-books" ont déjà été établis.

14. L'orynx d'Arabie

En dépit de la création d'un troupeau d'élevage de ces mammifères extrêmement rares au Parc zoologique de Phoenix en Arizona, la CSS continue sans relâche à tenter d'acquérir d'autres stocks pour les installer dans d'autres jardins zoologiques.

En effet, la Commission pense que pour sauvegarder réellement une espèce, il faut qu'il existe au moins cinq troupeaux différents en captivité.

Il nous est agréable d'indiquer qu'il existe déjà quatre petits troupeaux de ces animaux en captivité, dont un de 13 bêtes à Phoenix, de 15 à Slamy au Katar, de 8 à Riad en Arabie Séoudite et un de 3 au parc zoologique de Los Angeles.

15. Tortues de mer

Il nous faut rapporter ici que pour diverses raisons toutes les populations de tortues de mer sont en danger; cela vient non seulement de ce que la soupe de tortue est extrêmement appréciée, mais surtout de ce que l'on exploite à présent la viande et la carapace des tortues.

La CSS essaie sans relâche de faire pression et de remédier à ce regrettable état de choses par une large publicité; cette situation est d'autant plus grave que le nombre de plages où les tortues viennent se reproduire se réduit de plus en plus.

La Commission a fait pression et continue de faire pression en vue de poursuivre des recherches accrues sur la biologie de la reproduction de ces animaux.

16. Conservation des insectes

Au cours de ces années, on a enregistré des rapports alarmants sur les hécatombes subies par certaines populations d'insectes, et tout particulièrement les papillons dont on se sert dans le commerce.

La détérioration de l'habitat est sans aucun doute une autre raison de la disparition de nombreuses espèces d'insectes.

Annexe G (suite)

La Commission a commencé des négociations avec des sociétés entomologiques d'Europe et d'Amérique, afin de rassembler des données essentielles relatives aux espèces d'insectes menacées.

17. Ours Polaires

L'année 1965 a vu se réunir la première Conférence Internationale sur les Ours Polaires; cette conférence s'est tenue en Alaska. Il en est résulté une très importante décision : on effectuera désormais des recherches sur le plan international sur l'écologie et les déplacements de ces mammifères transarctiques qui font partie de notre patrimoine international; de même la CSS a été reconnue pour être le centre de regroupement et de diffusion des données et renseignements obtenus.

ANNEXE H

PROGRAMME DE L'UICN

POUR LES TROIS ANNEES A VENIR AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DE 1969

Le Conseil Exécutif soumet ce programme à l'approbation de l'Assemblée Générale en vertu de l'Article IV.B.viii des statuts. Il est destiné à assurer la continuation des travaux ainsi que l'élaboration d'une base pour calculer et trouver des appuis financiers.

1. Un regard sur l'avenir.
2. Relations avec d'autres organisations.
3. Rôle de l'UICN.
4. Organisation de l'UICN.
5. Les Commissions.
6. Le Budget.

1. REGARD SUR L'AVENIR

Le souci majeur de l'UICN est de promouvoir ou de supporter toute action qui assurera la continuation de la vie sauvage et des autres ressources de la terre, des mers et de l'air. Ceci englobe l'utilisation de toutes les ressources éthiques, esthétiques, scientifiques, éducatives, récréatives et économiques. Ce besoin est ressenti partout dans le monde, non seulement pour la valeur intrinsèque, culturelle ou scientifique de ces ressources, mais également pour le bien-être économique et social futur de l'humanité.

Pour réaliser ces trois buts, il existe trois moyens fondamentaux:

1. Développer, maintenir et défendre un plan mondial détaillé de conservation de la nature et des ressources naturelles.
2. Faire des enquêtes, donner des priorités et établir des budgets approximatifs pour des projets concernant ce plan.
3. Offrir une aide consultative aux gouvernements et aux différentes organisations de conservation.

Cependant, il ne faut pas s'occuper des ressources de la vie sauvage de façon isolée - en effet, la tendance passée à agir dans ce sens est partiellement responsable de la faible priorité accordée à la conservation de ces ressources - aussi est-ce un corollaire essentiel de l'effort poursuivi par l'UICN que de se tenir au courant de toutes les autres ressources naturelles. L'intérêt de l'UICN se porte surtout sur les ressources renouvelables; cependant il faut également tenir compte de celles qui ne le sont pas, à cause des effets possibles de leur exploitation sur l'environnement.

Sur ces trois buts principaux seront branchées des activités complémentaires. Beaucoup de ces activités concernent les ressources auxquelles on peut appliquer le terme de "vie sauvage" comprenant la faune et la flore. Ces activités comprennent:

1. Des projets régionaux, qui furent commencés au cours des six dernières années par le "Projet Spécial Africain" et le "Projet pour l'Asie du Sud-Est", et qui vont être à présent étendus à un "Projet Spécial pour l'Amérique Latina".
2. Des projets d'habitats, qui ont débuté par le MAR et seront poursuivis par l'élaboration d'une liste des habitats aquatiques importants du point de vue limnologique (Projet Aqua) et des tourbières (Projet Telma), seront menés conjointement avec le PBI. L'UICN sera par la suite largement aidée par le travail du PBI/CT pour la classification, l'examen et la sélection de tous les habitats terrestres présentant une importance scientifique.
3. Les projets sur les espèces menacées, basés sur le livre récemment publié par le Service de Sauvegarde, avec l'aide du WWF, offrent encore plus de possibilités pour la réalisation systématique des projets de conservation.
4. Des projets sur les parcs nationaux seront fondés sur les résultats de la Conférence de Seattle (Etats-Unis) et la Liste des Nations Unies sur les Parcs Nationaux et les Réserves Equivalentes sera suivie, sur les conseils du P3I, par des interventions en vue de créer un réseau de réserves à travers le monde.
5. En plus de ces projets d'ordre scientifique et des réalisations dans le domaine de la conservation qui en découlent, une action d'information et d'éducation sera menée, en particulier par le développement des activités régionales.

D'autre part, à la suite de la 9ème Assemblée Générale, nous avons à présent les suggestions émises par le Dr. Joseph L. Fisher, qui devront être examinées pour inclusion dans la programme à long terme. Elles comprennent:

Un Quinquennium International sur la Conservation (ICQ).

Un Trust mondial pour L'Héritage de la Nature (c.à.d. une brève sélection des sites naturels les plus importants qui nous restent).

Une vérification menée sur le plan mondial du coût des dommages causés à l'environnement (qui devrait mener à la création d'un "Livre Noir").

La nécessité d'insister sur les sciences sociales et les sciences du comportement en relation avec la biologie écologique.

Toutes ces propositions, dont certaines n'ont pas encore été évaluées ni incluses dans le budget, se rapportent à une phase très active de la Conservation, comprenant la phase opérationnelle du PBI (1967-1972), la Conférence inter-gouvernementale de 1968 sur la Conservation et l'Emploi des Ressources de la Biosphère et l'Année de la Nature organisée en 1970 par le Conseil de l'Europe.

Le moment est favorable à la préparation d'un plan stratégique qui pourrait servir de guide à tous les travaux ayant trait à la conservation. En conséquence, l'UICN dans son programme devrait inciter d'autres organisations à se joindre à elle afin d'édifier un "Plan stratégique sur la Conservation mondiale" qui devrait être échelonné dans le temps et dans les buts à atteindre.

2. CONTACTS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS

La base des relations de l'UICN avec les autres organisations vient de l'insistance que l'UICN a montrée en ce qui concerne une approche écologique et interdisciplinaire de la conservation. L'évolution de ces relations est constante.

2.1. Relations faisant intervenir un statut consultatif:

L'UICN jouit d'un statut consultatif auprès de:

Le Conseil Economique et Social des Nations Unies, l'UNESCO et la FAO. Il existe des relations similaires avec le Conseil de l'Europe, et d'autres sont proposées avec l'OEA et l'OUA.

Les privilèges et les obligations qui s'y rattachent sont codifiés jusqu'à un certain point, de sorte que les objectifs que le programme de l'UICN se propose d'atteindre peuvent être définis. Il est nécessaire de donner l'assurance que l'UICN

- a) apportera une contribution constructive au travail des organisations avec lesquelles elle est entrée en relations chaque fois que celles-ci le demanderont;
- b) organisera, mènera ou supervisera la bonne marche des tâches sur une base contractuelle;
- c) participera aux réunions, conférences et missions chaque fois qu'elle sera invitée ou qu'il lui sera fournie une occasion de défendre le point de vue de l'UICN Sur le problème de la conservation, de même lorsqu'il s'agira d'un travail pour une meilleure compréhension de l'approche écologique menée par l'UICN;
- d) elle prévoira ses propres conférences, enquêtes et publications dans le but de soutenir ou de compléter chaque fois que possible le travail des autres organisations, de même que de justifier leur co-parrainage et leur assistance matérielle,

2.2. Contacts comprenant une grande interdépendance ou un intérêt commun

Conseil International pour la Préservation des Oiseaux (CIPO).

L'accord passé entre l'UICN et le CIPO, et selon lequel ce dernier détient la responsabilité des ressources d'une catégorie particulière de la vie sauvage, a été renforcé par l'affectation d'un agent de liaison du CIPO au siège de l'UICN. Des relations particulières existent, par exemple dans le Projet MAR, avec le BIRS,

qui est une section du CIPO. Pour ce qui est du programme, l'UICN continuera de compter sur les avis et recommandations du CIPO relatifs aux oiseaux. Les possibilités d'une association encore plus étroite seront examinées.

Le World Wildlife Fund. Ayant noté que le WWF a récemment ré-affirmé son avis sur le fait que les activités de l'UICN devraient avoir la priorité dans l'attribution de ses fonds, deux possibilités de développement sont envisagées. La première est que l'aide apportée par le WWF à l'UICN devrait être progressivement dirigée vers des projets (publications, enquêtes, réunions, interventions, etc.), cela à la fois du point de vue des théories et de la politique budgétaire, bien que le besoin de subsides pour l'administration de l'UICN se fasse encore sentir. La deuxième étant que la coopération de l'UICN avec le WWF devrait être élargie de façon à comprendre l'initiation, le parrainage et la conception de nouveaux projets prioritaires alors que, jusqu'à présent, elle ne se bornait qu'à fixer les Projets du WWF et à lui fournir un "Red Book" et d'autres données scientifiques. Ceci requiert une coopération très étroite entre les Commissions et le Secrétariat pour choisir et établir des projets sérieux au point de vue scientifique et administratif. A la lumière du travail de l'UICN, effectué au cours des trois dernières années, et du fait qu'une équipe de la Commission du Service de Sauvegarde est déjà établie au siège de l'UICN, l'accent initial de cette nouvelle étape va très vraisemblablement porter sur les projets inscrits au "Red Book".

Programme Biologique International. L'occasion unique offerte par le PBI pour compléter et développer les objectifs de l'UICN ainsi que pour consolider les bases scientifiques dont dépendent les activités de l'UICN a déjà été reconnue par l'Assemblée Générale. Ceci est illustré par le rôle prédominant que des personnes en contact avec l'UICN ont pu jouer dans le PBI. La progression, grâce à la section CT (Conservation des Communautés Terrestres), d'enregistrement des données sur les sites de valeur en vue de permettre la création d'un système mondial des réserves pour la recherche présente une importance particulière aux yeux de l'UICN.

Un travail parallèle sur les zones aquatiques est entrepris par la section P.F. (Productivity of Fresh Waters Communities) et la section P.M. (Marine Communities). D'autres sections du PBI ont également des projets auxquels l'UICN s'intéresse particulièrement.

Les Commissions de l'UICN peuvent contribuer au travail du PBI de plusieurs manières: par exemple, la Commission d'Ecologie devrait créer une équipe capable de prendre en main certaines des tâches particulières du PBI. L'UICN pourrait prendre la responsabilité de ces activités à partir de 1972, date à laquelle s'achève le PBI.

- 2.3. Autres contacts. Par définition, une Union Internationale doit chercher à compter parmi ses membres toutes les organisations, que ce soit au niveau international, régional ou national, qui partagent plus ou moins ses intérêts ou objectifs. La multiplicité des valeurs qui s'attachent aux ressources naturelles signifie en conséquence que les points de contact avec ces organisations seront aussi variés que les organisations elles-mêmes.

Souvent, ils réfèrent à un intérêt commun dans la recherche de solutions à des problèmes universels tels que la bonne ou mauvaise utilisation des ressources ou les pressions des populations ou de la technologie. Mais ils peuvent également s'intéresser à des problèmes régionaux ou nationaux qui se posent donc sur un plan plus restreint, mais dont la solution n'en présente pas moins un intérêt international.

En ce qui concerne les activités et le programme de l'UICN et ses relations avec d'autres organisations, les principes essentiels consistent à identifier l'intérêt commun, établir les contacts nécessaires, encourager les échanges d'informations, de coopération et de compréhension mutuelle dans les deux sens. En d'autres termes, le programme doit assurer un service efficace de la part de l'UICN, répondre à des demandes particulières de conseils ou d'informations (si nécessaire en mettant le demandeur en contact avec un troisième parti), organiser des réunions sur une base très large à la fois du point de vue géographique et pour ce qui est des sujets traités et la production de publications présentant un intérêt aussi large. Un équilibre doit être maintenu entre les deux langues officielles et même dans certains cas dans d'autres langues, dont l'espagnol et le russe pour ce qui est des publications et de la documentation de l'Union.

3. ROLE DE L'UICN

Le rappel des activités et des différentes relations de l'UICN permet de définir les fonctions auxquelles elle peut le mieux répondre. Elles fournissent la base de l'aide à l'UICN et, en conséquence, dirigent le contenu de ses programmes.

- 3.1. L'intérêt et l'appréciation de l'importance attachée à la conservation se caractérisent par une grande diversité d'opinions et même par des erreurs de conceptions. La tâche de l'UICN consiste à faciliter la compréhension de ce problème en considérant tous ses aspects, et non pas à défendre à tout prix la conservation, ce qui la mettrait dans une position incapable de résoudre la problème de la nécessité envahissante d'alimenter et de vêtir des millions d'hommes.

- 3.2. L'UICN en est réduite à suivre de très près les principes de l'écologie qui, seuls, offrent une base solide pour planifier la conservation des ressources naturelles et en particulier les ressources de la vie sauvage. Bien que cette position ne soit en rien le monopole de l'UICN qui la partage de plus en plus avec les organisations inter-gouvernementales, auxquelles l'UICN est associée, il n'en demeure pas moins que les relations très étendues de l'UICN, par l'intermédiaire de ses membres et du travail de ses spécialistes, la place dans une position privilégiée pour servir et promouvoir une approche scientifique des problèmes de la conservation.
- 3.3. L'aménagement et l'utilisation de ressources biologiques peuvent quelquefois être prévus avec succès sur le plan national, mais les ressources de la vie sauvage qui sont le souci majeur de l'UICN ne bénéficient pas du même traitement. La dévastation et la destruction d'un écosystème constituent une perte pour le monde entier. Au contraire, la conservation d'un écosystème peut être beaucoup plus efficace si elle jouit d'une coopération extra-nationale. Seul le statut d'indépendance à l'égard des gouvernements dont jouit l'UICN s'est révélé être approprié, ce qui n'exclut d'ailleurs pas des relations avec les gouvernements ou même une certaine dépendance à leur égard.

4. LE SECRETARIAT

Il faut maintenant examiner quel est le personnel nécessaire et quelle part de responsabilité incombe à chacun de ses membres. Dans ce but, il est commode d'adopter la distinction entre "Secrétariat" et "Commissions", à condition de se rappeler que cette distinction est très artificielle. Le personnel des Commissions doit être considéré comme faisant tout autant partie intégrante du Secrétariat de l'Union que le Secrétaire Général, la seule différence se trouve dans leur nomination et leur champ de responsabilité. Du point de vue de l'efficacité et de la commodité, il est maintenant admis que chaque Commission devrait être représentée par au moins un de ses membres au siège de l'UICN, mais il peut se trouver de bonnes raisons pour que ce membre ne soit pas au siège, dans la mesure où sa responsabilité devant le Secrétariat est reconnue.

Il est également important de souligner le fait que si la majorité des projets entrepris par l'UICN doivent être pris en main par une ou plusieurs Commissions, il n'en demeure pas moins que le Secrétariat aura tout de même à s'en occuper directement dans la majorité des cas.

En se basant sur ces points, il est possible de prévoir le personnel nécessaire au Secrétariat, pour les trois années à venir.

- 4.1. Le Secrétaire-Général. Les responsabilités particulières sont déterminées par les statuts (Art.VII). Le Secrétaire est responsable de l'ensemble des aspects exécutifs du travail de l'UICN.

- 4.2. Agent spécial (Londres). Il est proposé de maintenir ce poste d'agent spécial (Londres) créé en 1961. Celui-ci sera chargé de préparer les publications, y compris les Procès-Verbaux de la 9ème Assemblée Générale et de la 10ème Réunion Technique, une édition anglaise de la Liste des Nations Unies sur les Parcs Nationaux et les Réserves Equivalentes, ainsi qu'une histoire complète et des prospectus sur l'UICN. Il aura également à former un secrétariat pour la Commission d'Ecologie, avec référence spéciale au PBI.
- 4.3. Chargé des Projets. Ce titre a remplacé celui de "Chargé de l'Édition et l'Information", titre qui avait le désavantage de donner une fausse idée de ce travail. Le Chargé des Projets a, outre des fonctions générales d'éditeur, la charge de réunir, de confronter et d'évaluer les données sur la Conservation, pour servir de base aux différents projets.
- 4.4. Chargé des Finances. Cette fonction, qui couvre toutes les affaires courantes avec les membres, s'est beaucoup étendue au cours des trois dernières années; cependant il est encore possible à une seule personne très expérimentée de les remplir.
- 4.5. Traducteur. Il est nécessaire que l'Union compte dans son personnel une personne chargée des traductions, en particulier pour les publications. On peut considérer que ce poste est complémentaire et même interchangeable avec celui de Secrétaire (Informations Publiques) proposé ci-dessus.
- 4.6. Bibliothécaire. Il est chargé de rassembler, de classier et de rendre disponible tous les documents publiés pouvant servir à la conservation.
- 4.7. Chargé de l'Information. C'est un nouveau poste proposé dans le programme. Cette fonction consiste à mettre en valeur les but scientifiques et la renommée de l'UICN par une meilleure présentation et diffusion de ses principes et expériences.
- 4.8. Poste de secrétaires existant déjà ou proposés. Il y a actuellement deux secrétaires bilingues. Les services prévus demanderont la nomination immédiate de deux nouvelles secrétaires, une pour Morges et l'autre pour Londres, et il sera nécessaire de recruter d'autres secrétaires à mesure que le programme se développera.
- 4.9. "Autres" postes existants ou proposés. De nouvelles responsabilités pour l'entretien du siège de l'UICN nécessitent la nomination d'un concierge/homme à tout faire/jardinier à plein temps.

5. LES COMMISSIONS

La force et le but du système de "Commissions" adopté par l'UICN consiste à canaliser l'expérience acquise par des groupes de spécialistes travaillant dans chaque domaine particulier. Mais une Commission ne peut pleinement remplir ses fonctions sans une liaison étroite avec le Secrétariat

Central. La plupart des programmes des Commissions citées ci-dessous font ressortir l'importance d'équipes travaillant à plein temps, là où elles n'existent pas encore.

Certaines activités du programme qui exigeront le travail de toute les Commissions, ainsi pour la Conférence Inter-gouvernementale de 1968, ne sont pas mentionnées de façon particulière. Il y a de même d'autres activités mentionnées dans le programme de certaines Commissions qui s'appliqueront également à d'autres Commissions.

5.1. Commission d'Ecologie

La Commission doit être renforcée pour faire face aux exigences croissantes posées par les problèmes écologiques relatifs à la conservation. On considère qu'elle devrait être en mesure d'anticiper les problèmes de la recherche, particulièrement ceux qui se rapportent à l'écologie appliquée; de même, la Commission devrait promouvoir des projets de recherche et des débats entre spécialistes sur les points qui se rapportent à l'UICN.

La Commission doit augmenter sa part de contribution spécifique au PBI. Dans ce but, la Commission devrait être chargée de la représentation régulière de l'UICN aux réunions du PBI ayant trait à l'écologie appliquée; de même, pour la création d'un groupe de travail qui commencerait une série d'études sur l'établissement d'un système de réserves couvrant des écosystèmes représentatifs à travers le monde (d'où nécessité d'une liaison étroite avec la Commission des Parcs).

Une des fonctions importantes de la Commission sera de former des Groupes de Travail, composés de spécialistes qui pourront donner des conseils et même superviser les problèmes pratiques posés par la conservation.

Si nécessaire, des réunions de spécialistes seront tenues sous les auspices de la Commission et du PRI. Ces réunions mettront en lumière les aspects pratiques de la conservation et le résultat pourrait être publié dans des manuels techniques.

Pour la réalisation de ces objectifs, il est indispensable que la Commission puisse disposer d'un scientifique à plein temps, assisté de secrétaires et de fonds suffisants pour lui permettre de se déplacer. Ce scientifique sera responsable de la réunion d'informations sur les projets transmis à la Commission et de la promotion des projets de recherche. Pour cela, il pourra se faire aider soit par le personnel employé par la Commission ou en passant des contacts avec les organisations ou personnes appropriées. Il sera également chargé d'entretenir les relations entre la Commission et les autres organisations. Au début, on pense que ces fonctions seront assurées par "l'Agent spécial" (de Londres), mentionné au paragraphe 5.6.

5.2. Commission d'Education

La Commission propose un programme en trois parties, basé sur:

1. la création de Comités régionaux; le Comité de l'Europe du Nord-Ouest en fournit déjà un bon exemple, et un Comité pour l'Europe de l'Est vient d'être créé afin de développer les relations avec le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle;
2. une participation active par l'intermédiaire de ces Comités au travail des organisations régionales déjà existantes relatives à l'éducation scientifique. Par exemple, le Conseil de l'Europe (avec lequel des rapports solides existent déjà), le Bureau de Coopération Scientifique de l'Asie du Sud-Est, et le Comité Latino-Américain de la Commission Internationale des Parcs Nationaux (comprenant l'organisation de symposiums éducatifs sur l'enseignement dans le cadre d'un "projet Latino-américain");
3. sur la prévision, la sollicitation et l'exécution de contacts portant sur la littérature relative à la conservation, dans la ligne des contrats précédents réalisés pour l'UNESCO.

La Commission envisage également de porter une attention toute particulière au développement d'une éducation et d'une formation supérieure, et particulièrement aux besoins des pays en voie de développement en matière de services consultatifs relatifs à l'éducation et à la formation.

Pour exécuter ce programme, la Commission insiste sur la recommandation qu'elle a déjà faite sur la nomination d'un Chargé de l'Education au siège de l'UICN; il devra disposer d'une secrétaire à plein temps et d'une aide supplémentaire pour les publications.

5.3. Commission Internationale sur les Parcs Nationaux

Cette Commission propose le programme suivant:

1. Utiliser la seconde édition de la Liste Mondiale des Nations Unies comme outil de base pour déterminer quels sont les pays qui souhaiteraient bénéficier d'une assistance technique dans le domaine des parcs nationaux, et contribuer à organiser cette assistance par l'intermédiaire d'organisations internationales telles que la FAO, l'UNESCO, le PDNU et le Plan Colombo, en collaboration avec des groupes de spécialistes de la Commission (Comité Latino-Américain pour les Parcs). Pendant ce temps, le travail de révision et d'amélioration de la Liste sera poursuivi à Bruxelles.
2. Proposer un accord de travail avec les sections CT, PF et du PBI, en collaboration avec la Commission d'Ecologie.
3. Développer et soutenir le "Comité d'Aménagement de Systèmes de Parcs" en donnant suite à ses propositions et en rassemblant des fonds, ce qui permettrait au Comité d'être en mesure de faire face aux demandes d'aide.

4. Aider à accroître les facilités accordées pour la formation de gardes forestiers et de gardes des parcs par des cours organisés dans les universités de Michigan, Londres, etc., dans les écoles d'aménagement de la faune de Mweka et Garoua, etc., et en créant des équipes mobiles d'enseignements qui pourraient parcourir les écoles forestières d'Asie et d'Amérique Latine.
5. Contribuer à la préparation des conférences, dont la conférence de 1968, la conférence pour le centenaire de Yellowstone, en 1972, et la conférence régionale de l'Amérique Latine dans le cadre du "Projet Spécial pour l'Amérique Latine".
6. Etablir une liaison avec les Commissions d'Ecologie et du Service de Sauvegarde, sur les problèmes des Parcs, de même qu'avec la Commission d'Education, pour la production de documents sur la conservation, de films, etc. destinés à différents niveaux de l'enseignement.
7. Favoriser la préparation d'une bibliographie descriptive sur les parcs nationaux et de toute publication visant à appuyer et à mettre l'accent sur la justification économique de ces zones.
8. Encourager la création de groupes, d'associations et comités non-gouvernementaux pour appuyer le mouvement en faveur des parcs nationaux.

Pour mener à bien ce programme, la Commission envisage de nommer à Bruxelles un assistant qualifié (qui irait régulièrement à Morges), aidé par une secrétaire à plein temps. Elle envisage également de prendre la responsabilité financière pour la nomination d'un Secrétaire Exécutif du Comité Latino-Américain qui sera également assisté par une secrétaire à plein temps, et de subvenir aux besoins des services d'édition et de traduction à mi-temps, à Bruxelles et Washington, ainsi qu'aux frais de voyage, de bureau et de publications.

5.4. Commission de Législation

Le programme comprend les points suivants:

Compléter la collection de références sur les lois, décrets et règlements relatifs à la conservation; mettre ces informations sur cartes perforées, et publier l'information ainsi traitée sur feuillets mobiles (le financement de ce projet est déjà assuré); développer un réseau de correspondants qualifiés en matière de législation dans tous les états membres de l'UICN, ainsi que dans les états non-membres.

Maintien de la coopération et de la coordination du travail avec celui d'autres organisations dans ce domaine, et tout particulièrement avec le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, la FAO, le CEE, le CEA, le CIC et l'OUA.

Aide aux organisations, gouvernements et personnes privées qui demandent conseil sur des points concernant la rédaction de projets de législation et de conventions sur la conservation, ou qui veulent d'autres renseignements sur ces législations.

Pour réaliser ce programme, la Commission estime qu'il sera nécessaire d'avoir un bureau permanent avec deux légistes qualifiés, un de langue anglaise, l'autre de langue française, ainsi qu'une secrétaire bilingue et un matériel adéquate.

5.5. Commission du Service de Sauvegarde

Cette Commission est la seule qui ait une équipe de travail entièrement établie au siège de l'UICN. Son travail consistera à:

1. Rassembler de façon continue des données en vue d'achever la série des "Red Data Books", qui englobera tous les animaux et les plantes menacés d'extinction, et à mettre à jour ces livres (comprenant la volume sur les mammifères et le volume sur les oiseaux déjà publiés).

Ce travail sera réalisé en développant la système des groupes de spécialistes chargés de l'étude de certaines familles d'animaux ou de plantes, et même dans certains cas sur certaines espèces particulières (par exemple, le Bison d'Europe, l'Orang-Outan). Des groupes de spécialistes ont également été formés pour certaines régions (par exemple, Madagascar) où de nombreuses espèces sont menacées. Des arrangements spéciaux seront faits pour compiler les données sur les plantes menacées au "Royal Botanic Gardens" de Kew, en collaboration avec le Programme Biologique International.

2. Une action sera entreprise en vue d'empêcher l'extinction de nombreuses espèces d'animaux ou de plantes que l'on sait être en danger imminent; cette action sera basée sur la liste des interventions possibles, élaborée par la Commission et connue sous le nom d' "Action Treatment". On espère que les projets relatifs aux mesures spécifiques seront acceptés par les représentants gouvernementaux à la conférence inter-gouvernementale de 1968.
3. Création en collaboration avec la Commission d'Ecologie d'une "équipe de translocation" qui effectuera des opérations de capture en cas d'urgence, afin d'assurer la multiplication des animaux en captivité ou leur transplantation, après une enquête écologique soigneuse.
4. Coordination de toutes les recherches sur les ours polaires et des activités pour leur conservation, ainsi qu'il l'a été proposé à la Conférence sur l'Ours Polaire, tenue en 1965 à Fairbanks en Alaska.
5. Poursuivre les efforts pour enrayer l'extinction des baleines, eu particulier en soutenant les propositions faites pour que le contrôle des ressources baleinières soit confié à une organisation des Nations Unies comme le suggère le rapport du Comité de la Maison Blanche sur la coopération internationale, et le plan Gulland.

6. Promotion et aide consultative pour l'élevage des espèces rares en captivité, en liaison étroite avec les jardins zoologiques et les centres d'élevage appropriés; de même la création d'un "Stud-book" pour les espèces menacées en captivité doit se faire en conjonction avec le "International Zoo Yearbook".
7. Promotion d'un contrôle légal adéquate du commerce des animaux sauvages en collaboration avec la Commission de Législation.
8. Entreprendre une action urgente et plus poussée en ce qui concerne les tortues de mer menacées d'extinction, et continuer de faire pression pour obtenir un contrôle adéquate de la chasse au phoque, en particulier en dehors des eaux territoriales.
9. Promouvoir des mesures de conservation adéquates dans les zones critiques, en particulier en République Malgache et aux Iles Seychelles; de même que pour l'étude et la protection de certaines espèces de Rhinocéros, en particulier le Rhinocéros de java.

Pour mener à bien ce programme, la Commission envisage de compléter son personnel par un botaniste pour le Projet No. 1 et par un agent ayant des qualifications vétérinaires qui s'occuperait surtout du Projet No. 3, mais qui resterait aussi disponible pour d'autres projets exigeant d'être supervisés par un professionnel et qui seraient parrainés par cette Commission et par d'autres.

6. LE BUDGET

On n'a pas essayé ici de donner le Budget dans ses détails. Les chiffres peuvent cependant donner une idée des Fonds requis. La méthode adoptée a été de présenter une estimation du coût du fonctionnement pendant une année complète avec les niveaux de salaires et de prix actuels. Ce budget est divisé en trois parties:

- a) Frais pour le personnel et les services existants;
- b) Frais pour un personnel nouveau ou élargi;
- c) Prix des projets que l'on se propose d'entreprendre et de compléter au cours des quelques années à venir mais qui ne sont pas envisagés sur une base continue.

1966 - 1969 BUDGET D'UNE ANNEE ENTIERE

Les chiffres ont été arrondis à la cinquantaine la plus proche. Pour avoir une équivalence approximative en dollars et en livres sterling, il faut diviser respectivement par quatre et par douze.

1. <u>Personnel et services existants</u>	<u>Fr.S.</u>	<u>Fr.S.</u>
1. Secrétariat		
(a) Salaires des postes existants		
Secrétaire Général	44.200	
Chargé des Projets	37.950	
Chargé des Finances	31.350	
Secrétaire (traducteur)	21.200	
Bibliothécaire	18.150	
Agent à fonctions spéciales	36.000	
Secrétaire A	18.150	
Secrétaire B (nouveau poste cf note)	18.000	
Secrétaire C	<u>13.650</u>	238.650
(b) Fond de prévoyance et assurances		42.000
(c) Charges et autres allocations		22.150
(d) Frais de voyages (missions, congés)		9.600
(e) Autres charges: Immeuble de l'UICN	45.000	
Remboursement du prêt pour bâtiment	30.000	
Frais de bureau	35.600	
Bureau de Londres (cf note)	<u>6.000</u>	116.000
2. Conseil Exécutif - dépenses fortuites		1.000
3. Commissions: CSS (membres honoraires, secrétaire, bureau)	27.200	
Autres (dépenses fortuites seulement)	<u>4.000</u>	31.200
4. Assemblées et réunions: allocation annuelle		21.500
5. Bibliothèque et publication (minimum pour les bulletins, et une publication technique plus une publication supplémentaire par an, et les livres et journaux pour une section spécialisée)		58.000
6. Frais imprévus		10.000
TOTAL	Fr.S.	<u>550.700</u>
<u>Revenu courant assuré</u>		
Cotisations des membres	190.000	
Souscriptions, ventes, intérêts	15.000	
Subvention de l'UNESCO	43.000	
Part du WWF pour l'entretien de l'immeuble	8.400	
Subvention de base du WWF	43.000	
Subvention annuelle pour la bibliothèque	<u>400</u>	299.800
<u>Bilan</u> à augmenter chaque année (subvention supplémentaire du WWF, dons, donations et nouvelles/ou augmentations des/cotisations des membres)		250.900

Notes 1(a) et (e): Comme on l'a dit au para. 5.8. du Programme, la nomination d'une 3ème secrétaire à Morges ne peut plus être différée. Il faudra aussi fournir une secrétaire à l'Agent chargé de fonctions spéciales, mais un poste à mi-temps pourrait être suffisant et les frais sont compris dans les charges du bureau de Londres.

<u>2. Personnel et services nouveaux</u>	<u>Fr.S.</u>	<u>Fr.S.</u>
1. Secrétariat		
(a) Salaires de postes nouveaux		
Secrétaire (Relations Publiques)	20.000	
Secrétaire/Assistant (Finances, membres)	13.500	
Secrétaire/Assistant (Bibliothèque)	13.500	
Concierge-Homme à tout faire-Jardinier	<u>14.400</u>	61.400
(b) Fond de prévoyance et assurances		12.000
(c) Charges et autres allocations		5.000
(d) Frais de déplacement		1.500
(e) Autres frais (équipement et frais de bureau, modifications et fond d'extension)		30.000
2. Conseil Exécutif: Allocations pour un voyage annuel par membre		40.000
3. Commissions:		
Commission d'Ecologie (Agent scientifique, secrétaire, déplacements)	50.000	
Commission d'Education (Equipe complète plus frais généraux)	120.000	
Commission des Parcs (frais de personnel plus frais généraux pour Bruxelles/Morges, Comité Latino-Américain et Washington)	215.000	
Commission de Législation (2 assistants qualifiés avec secrétaire et équipement)	90.000	
Commission du Service de Sauvegarde (2 cadres avec assistants, équipement et voyage)	<u>100.000</u>	575.000
4. Besoins annuels accrus pour les Assemblées		21.500
5. Expansion de la bibliothèque pour couvrir les nouvelles équipes des Commissions		<u>12.000</u>
		<u>758.000</u>
 <u>3. Projets spéciaux</u>		
1. Commission d'Ecologie: 2 réunions et publications annuelles		30.000
2. Commission d'Education: réunions des comités régionaux		30.000
3. Commission des Parcs: Conférence Latino-Américaine	60.000	
Liste des Nations Unies (édition anglaise)	18.000	
Trois projets d'aménagement de systèmes de parcs	<u>150.000</u>	228.000
4. Service de Sauvegarde: 2 volumes supplémentaires du Red Book et nouvelles éditions		50.000
5. Publications (y compris Procès-Verbaux de Bangkok)		<u>30.000</u>
		<u>368.000</u>

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

Bilan au 31 décembre 1963

	<u>Fr. Suisses</u>
	<u>ACTIF</u> <u>PASSIF</u>
Caisse	373,05
Chèques postaux	41'579,17
Union de Banques Suisses	97'204,26
Crédit commercial de France	581,70
Compte du bureau de Londres	553,50
Mobilier - Installations	1,--
Cotisations des membres reçues d'avance	2'573,58
Fonds de réserve ASP III	8'953,65
Fonds de réserve pour publications spéciales	1'200,--
Fbnds de réserve pour publication "Technical Meeting Nairobi"	10'000,--
Fonds de réserve Contrat UNESCO NS/1841/63 (MAR Educational Brochure)	2'160,--
Fonds de réserve Commission d'Education	1'725,50
Fonds de réserve pour Frais de 1963 à payer	44'723,80
Excédent reporté	68'956,15
Excédent de l'exercice	68'956,15
	<u>140'292,68</u>
	=====
	<u>140'292,68</u>
	=====

- 196 -

Vu et approuvé : Bureau Fiduciaire Fernand Guex
Lausanne, le 20 avril 1964/fg

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
M o r g e s

Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1963

	<u>DOIT</u>	<u>Fr. Suisses</u>	<u>AVOIR</u>
Report de l'excédent des recettes au 31.12.62	Fr.	17'957,20	
Fonds réservés pour frais à payer au 31.12.62	Fr.	17'957,20	6'394,06
moins frais payés en 1963	./.		-,--
Cotisations des membres reçues d'avance en 1962	Fr.	2'055,68	
+ Cotisations des membres reçues en 1963	Fr.	145'031,26	
Cotisations de membres reçues d'avance pour 1964	Fr.	2'573,58	147'086,94
moins transfert à Fonds de réserve pour cotisations de membres reçues d'avance	./.	2'573,58	-,--
Transfert du Fonds de réserve 1962 - Don "Zoologische Gesellschaft, Frankfurt"	Fr.	5'397,50	10'800,--
+ encaissements en 1963	Fr.	5'402,50	25'920,--
Subvention Unesco			
Transfert du Fonds de réserve - Dons U.S.A. 1962	Fr.	21'562,50	
+ encaissements en 1963	Fr.	34'590,70	56'153,20
Transfert du Fonds de réserve - Don W.W.F. 1962	Fr.	43'125,--	
+ encaissements en 1963	Fr.	142'491,10	185'616,10
Don W.W.F. - solde dû en 1962, reçu en 1963	Fr.	13'399,70	13'110,20
moins frais d'impression des statuts MAR	Fr.	289,50	6'300,--
W.W.F. - participation aux frais d'administration	./.		
Transfert du Fonds de réserve pour l'Assemblée générale au 31.12.62	Fr.	30'000,--	
moins transfert à Fonds de réserve pour publication de journaux techniques	./.	10'000,--	
		Fr.	20'000,--
Solde		Fr.	9'473,13
+ Dons encaissés pour voyages	Fr.	1'200,--	29'473,13
Dr. Burton - Rétrocession (Fossiles de demain)	Fr.	1'200,--	
moins transfert à Fonds de réserve pour publications spéciale	./.	1'200,--	-,--

A reporter

480'853,63
=====

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

	<u>Fr. Suisses</u>
	<u>DOIT</u> <u>AVOIR</u>
Report	480'853,63
Transfert du Fonds de réserve "Contrat UNESCO NS 1599/62 (De Villiers)	5'616,--
UNESCO Contrat NS/1841/63(MAR Educational Brochure)	--
./. transfert à Fonds de réserve	--
Transferts:	
a) du Fonds de Réserve Arusha-Symposium au 31.12.62	Fr. 4'307,40
b) du Fonds de Réserve UNESCO Subvention-Arusha au 31.12.62	Fr. 4'320,--
Transfert du Fonds de réserve "Kenya Distribution Maps" au 31.12.62	300,--
Abonnements au bulletin - Contributions des amis, bienfaiteurs, membres à vie	5'427,14
Vente de publications	4'586,31
Intérêts	650,25
Transfert du Fonds de réserve ASP III au 31.12.62	Fr. 39'001,30
./. transfert à Fonds de réserve ASP III 1964	Fr. 8'953,65
Dépenses:	
Salaires et allocations	133'977,30
Appointements divers	590,60
Frais d'installation et transfert du personnel	1'409,30
Rémunération des auxiliaires	3'178,--
Acting secretary-general - salaire, allocation, frais de voyage Londres - Morges	19'144,73
Commission internationale des parcs nationaux	36'660,55
Charges sociales AVS/AI/APG	5'561,75
Caisse-Maladie (contributions)	753,50
Pension Scheme	22'451,27
Loyer des bureaux	15'000,--
	238'727,--
A reporter	536'108,38

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

	<u>DOIT</u>	<u>Fr. Suisses</u>	<u>AVOIR</u>
	238'727,--		536'108,38
Report			
Loyer de l'appartement - Janvier 1964	460,--		
Chauffage	3'016,50		
Electricité, gaz, eau	1'983,15		
Frais de téléphones, télégrammes	4'073,80		
Affranchissements	6'717,05		
Frais généraux de bureau	29'015,50		
Entretien des bureaux, du bâtiment et du jardin	5'453,18		
Frais de déplacements professionnels	942,40		
Frais de banques et chèques postaux	311,70		
Charges administratives diverses	366,--		
Autres frais de bureau	354,75		
Commissions permanentes - incl. SSC 1961 (2ème semestre)			
1962 et 1963	7'944,--		
Frais d'Assemblée Générale	48'055,92		
Bulletins	17'476,58		
Achat de publications diverses, périodiques, livres, etc.	3'332,70		
Statute	1'555,40		
Publication - Journaux techniques Nairobi	14'659,80		
Achats pour la bibliothèque "Van-Tienhoven"	11'498,60		
Opérations Intelligence Centre + Red Data Book	1'801,90		
Installation téléphone	6'053,20		
"Kenya Distribution Maps"	1'403,85		
Paiements en faveur du secrétariat de Bruxelles	8'444,50		
	<u>413'647,48</u>	A reporter	<u>536'108,38</u>

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

	<u>DOIT</u>	<u>Fr. Suisses</u>	<u>AVOIR</u>
Report:	413'647,48		536'108,38
ASP III - Dépenses 1963	Fr. 22'370,85		
+ ASP III Participation aux frais de publication du rapport Arusha	+ Fr. 7'676,80		
Impression du rapport Arusha	Fr. 16'304,20		
moins transfert du Ho. 7003 - Fonds ASP III	Fr. 7'676,80		
Contrat Unesco 1599/62 (de Villiers) - Frais au 31.12.62	8'830,70		
Amortissement s/Mobilier - Installations	5'999,--		
<u>Pour balance :</u>			
Excédent reporté au 1.1.1963		Fr. 6'394,06	
+ Excédent de l'exercice	68'956,15		
	<u>Fr. 536'108,38</u>		<u>Fr. 536'108,38</u>
	=====		=====

Lausanne, le 20 avril 1964/fg

Vu et approuvé:
Bureau Fiduciaire Fernand Gueux

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
M o r g e s

Bilan au 31 décembre 1964

	<u>ACTIF</u>	<u>Fr. Suisses</u>	<u>PASSIF</u>
Caisse	1'694,09		
Chèques postaux	7'438,77		
Union de Banques Suisses	14'620,51		
Union de Banques Suisses "compte dépôt"	50'000,--		
Crédit Commercial de France	681,25		
Bureau de Londres	2'600,30		
Commission du service de sauvegarde	18'657,40		
Débiteurs divers	7'228,45		
Mobilier - Installation	1,--		
Cotisation des membres reçues d'avance			2'052,23
Souscriptions des amis reçues d'avance			589,04
Fonds de réserve ASP			5'429,43
Fonds de réserve pour publications spéciales			1'200,--
Fonds de réserve "Commission d'Education"			1'725,50
Fonds de réserve "BUNHAL MARSH, Portugal-Investigation"			300,--
Fonds de réserve pour l'impression des statuts			2'569,--
Fonds de réserve "Commission du service de sauvegarde pour 1965"			18'657,40
Fonds de réserve pour équipement bibliothèque "Van Tienhoven"			955,23
Créditeurs divers			10'280,80
Excédent reporté			<u>59'163,14</u>
Perte de l'exercice 1964			Fr. 102'921,77
			=====
			Fr. 102'921,77
			=====

Lausanne, le 19 mars 1965/la/4

Vu et approuvé:
Bureau Fiduciaire Fernand Guex

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
M o r g e s

Compta de Pertes et Profits au 31 décembre 1964

	DOIT	Fr. Suisses AVOIR
Report de l'excédent des recettes au 31.12.1963	44'723,80	68'956,15
Fonds réservés pour frais à payer au 31.12.63	44'560,35	163,45
./. frais payés en 1964	1'728,--	
ULJESCO Contrat NS/1841/63 (MAR Brochure Education)	2'160,--	3'888,--
+ Transfert du Fonds de réserve 1963	8'953,65	
Transfert du Fonds de réserve ASP 1963	3'524,22	
./. Dépenses 1964	5'429,43	
./. Transfert à Fonds de réserve ASP 1964	5'429,43	--
Transfert du Fonds de réserve pour cotisations de membres reçues d'avance	2'573,58	158'081,50
+ cotisations des membres reçues en 1964	155'507,92	
Cotisations de membres reçues d'avance pour 1965	2'052,23	
./. transfert à Fonds de réserve	2'052,23	--
Dons U.S.A.		54'834,54
Don W.W.F.	129'494,05	
./. transfert à Fonds de réserve Commission du service de sauvegarde	18'657,40	110'836,65
Autres dons		7'274,--
Transfert du Fonds de réserve pour publications techniques	10'000,--	
+ Don du gouvernement du Kenya pour publications	6'020,--	16'020,--
Don du gouvernement hollandais pour bibliothèque "Van Tienhoven"	955,23	
./. transfert à Fonds de réserve	955,23	--
Scottish Ornithologists' Club	300,--	
./. transfert à Fonds de réserve	300,--	--
Contributions des amis, bienfaiteurs, membres à vie, abonnés au bulletin	589,04	12'084,33
Souscriptions des bienfaiteurs et amis reçues d'avance	589.04	
./. transfert à Fonds de réserve	589.04	--
Vente de publications		3'898,32
Subvention UNESCO		25'920,--
W.W.F. part aux frais de bureau		4'788,--
Intérêts		987,55
		<u>467'732,49</u>

A reporter

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
M o r g e s

	<u>DOIT</u>	<u>AVOIR</u>
		467'732,49
report:		
Dépenses:		
Salaires et allocations	231'267,72	
Dépenses diverses - personnel - permis, etc.	894,90	
Frais d'installation et transfert du personnel	1'053,55	
Rémunération des auxiliaires et vérificateurs des comptes	1'453,20	
Charges sociales AVS/AI/APG	7'281,26	
Caisse maladie	974,--	
Fonds de Pension	28'745,67	
Loyer des bureaux	15'000,--	
Loyer et chauffage de l'appartement IUCN	5'754,40	
Chauffage bureau	3'004,05	
Electricité, gaz, eau	1'551,35	
Electricité appartement UICN	256,53	
Téléphones - télégrammes	3'661,55	
Affranchissements	5'581,57	
Frais généraux de bureau	7'815,--	
Entretien des bureaux, du bâtiment et du jardin	10'660,61	
Frais de déplacements professionnels	3'231,99	
Frais de banques et chèques postaux	340,18	
Charges administratives diverses	289,80	
Dépenses Conseil Exécutif	618,53	
Commission d'Education et d'Ecologie	1'632,15	
Commission du service de sauvegarde	9'405,10	
Bureau de Londres	4'017,23	
Frais de conférence IUCN/IUDZG	13'620,50	
Frais de représentation des personnes hors secrétariat	1'384,60	
Bulletin	17'719,35	
Achat de publications	1'051,52	
	378'268,33	467'732,49
A reporter		

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
M o r g e s

	<u>DOIT</u>	<u>Fr. Suisses</u>	<u>AVOIR</u>
Report		378'268,33	467'732,49
Dépenses pour Statuts 1964	431,--		
+ Transfert à Fonds de réserve	2'569,--		
Rapport "Nairobi Technical Meeting"		14'946,83	
Red Data Book, Bibliothèque et O.I.C.		2'666,14	
Contrat UNESCO 1599/62 (Villiers)		2'649,50	
Contrat UNESCO NS/1841/63 (MAR Brochure Educative)		3'888,--	
Achat de mobilier et installation		3'150,55	
Solde pour balance: Excédent reporté au 1.1.1964	68'956,15		
Perte de l'exercice 1964	9'793,01		
		<u>59'163,14</u>	
	Fr.	467'732,49	Fr. 467'732,49
		=====	=====

Lausanne, le 19 mars 1965/la/4
Vu et approuvé: Bureau Fiduciaire Fernand Guex

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

Bilan au 31 décembre 1965

	<u>Fr. Suisses</u>	
	<u>ACTIF</u>	<u>PASSIF</u>
Caisse	2'008,12	
Chèques Postaux	5'942,70	
Union de Banques Suisses "compte courant"	18'238,63	
Union de Banques Suisses "compte dépôt"	40'000,--	
Crédit Commercial de France	1'028,65	
Bureau de Londres	2'997,30	
Mobilier - Installation	1,--	
Débiteurs divers	7'171,75	
Loyer payé d'avance	460,--	
Commission du service de sauvegarde	19'153,65	306,05
Fonds de réserve pour recherches "BUNHAL MARSH"		955,23
Fonds de réserve pour agencement bibliothèque "VAN TIENHOVEN"		663,50
Fonds de réserve "Commission d'Education"		7'111,50
Fonds de réserve pour publication RED DATA BOOK		1'513,78
Cotisation des membres reçues d'avance		990,20
Souscriptions des amis reçues d'avance		4'429,43
Fonds de réserve ASP		8'668,40
Fonds de réserve pour l'Assemblée Générale		4'847,98
Fonds de réserve pour voyage de l'Assemblée Générale	4'764,88	
Fonds de réserve pour excursions Assemblée Générale	83,10	
Fonds de réserve "Commission du Service de Sauvegarde pour 1966		19'153,65
Créditeurs divers		21'748,22
Excédent des recettes reporté		26'613,86
Excédent des charges de l'exercice 1965	./.	
	59'163,14	
	<u>32'549,28</u>	

11.3.1966/la/4

Vu et approuvé : Bureau Fiduciaire Fernand Gueux

97'001,80
=====

97'001,80
=====

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1965

Report de l'excédent des recettes au 31.12.1964	Fr. 10'280,80	Fr. Suisses	
Transfert du Fonds de réserve pour frais à payer	Fr. 10'115,45	<u>AVOIR</u>	
./. frais payés en 1965			59'163,14
Transfert du Fonds de réserve pour cotisations des membres reçues d'avance	Fr. 2'052,23		
+ cotisations des membres reçues en 1965	Fr.161'432,29		163'484,52
Transfert du Fonds de réserve souscriptions des amis reçues d'avance	Fr. 589,04		
+ souscriptions des amis et bienfaiteurs en 1965	Fr. 10'025,85		10'614,89
Cotisations des membres reçues en 1965	Fr. 1'513,78		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 1'513,78		-,--
Souscriptions des bienfaiteurs et amis reçues d'avance	Fr. 990,20		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 990,20		-,--
Vente de publications			3'920,08
Don W.W.F.			43'300,--
W.W.F. participation aux frais de bureau			5'780,--
Don U.S.A.			40'047,75
Subvention UNESCO			43'200,--
UNESCO Contrat			1'728,--
Intérêts			2'349,40
Transfert du Fonds de réserve pour l'impression des statuts	Fr. 2'569,--		
./. dépenses en 1965	Fr. 2'272,95		296,05
Transfert du Fonds de réserve "ASP"	Fr. 5'429,43		
./. dépenses en 1965	Fr. 1'000,--		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 4'429,43		-,--
Reçu pour publication RED DATA BOOK	Fr. 4'429,43		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 7'111,50		-,--
Différence de change	Fr. 7'111,50		6,44
			<u>374'055,62</u>

A reporter

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

	<u>DOIT</u>	<u>Fr. Suisses</u>	<u>AVOIR</u>
Report			374'055,62
Transfert du Fonds de réserve publications spéciales	Fr. 300,--		1'200,--
Transfert du Fonds de réserve "Bunhal Marsh Investigation	Fr. 6,05		
+ recettes en 1965	Fr. 306,05		
	Fr. 306,05		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 1'725,50		
Transfert du Fonds de réserve "Commission d'Education"	Fr. 1'062,00		
./. dépenses en 1965 pour Education Workshop Proceedings	Fr. 663,50		
	Fr. 663,50		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 11'020,--		
Recettes pour l'Assemblée Générale 1966	Fr. 2'351,60		
./. dépenses 1965 (Impression)	Fr. 8'668,40		
	Fr. 8'668,40		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 4'764,88		
Dépôts pour Tours reçus pour l'Assemblée Générale	Fr. 4'764,88		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 83,10		
Dépôts pour Excursions reçus pour l'Assemblée Générale	Fr. 33,10		
./. transfert à Fonds de réserve	Fr. 33'742,37		
Recettes Commission du service de sauvegarde en 1965	Fr. 18'657,40		
+ transfert du Fonds de réserve	Fr. 52'399,77		
	Fr. 19'153,65		
./. transfert à Fonds de réserve			33'246,12
<u>DEPENSES</u>			
Salaires		211'656,19	
Rémunération des auxiliaires		2'460,60	
Vérification des comptes		612,--	
Dépenses diverses - frais de permis		158,--	
Frais d'installations et de rapatriement du personnel		863,80	
Charges sociales AVS/AI/APG		6'711,93	
Caisse Maladie		1'066,75	
Projet de Pension		18'732,72	
Loyer des bureaux	Fr. 7'500,--		
Siège de l'UICN, charges légales, intérêts s/prêt et			
hypothèque	Fr. 10'085,15		
A reporter		<u>17'585,15</u>	<u>408'501,74</u>
		259'847,14	

Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources

M o r g e s

	<u>Fr. Suisses</u>	
	<u>DOIT</u>	<u>AVOIR</u>
Report	259'847,14	408'501,74
Loyer et chauffage de l'appartement UICN	2'452,25	
Chauffage bureau	981,75	
Electricité, gaz, eau - bureaux	1'360,40	
Electricité de l'appartement UICN	311,90	
Téléphones - télégrammes	3'277,10	
Affranchissements	4'351,77	
Frais généraux du bureau	6'361,25	
Entretien des bureaux, du bâtiment et du jardin	8'400,59	
Frais de déplacements professionnels	5'022,75	
Frais de banques et chèques postaux	159,16	
Charges administratives diverses	335,85	
Frais réunions	260,80	
Frais pour commissions permanentes	2'957,50	
Frais pour la Commission du service de sauvegarde	33'246,12	
Bureau de Londres	3'968,35	
Conférence de Bangkok	24'090,50	
Bulletin et rapport annuel	18'242,35	
Bibliothèque	615,30	
Encartage dans "Qu'est-ce que l'UICN ?"	347,--	
Contribution en faveur de la publication du "HART REPORT"	5'161,--	
Achat équipement	137,05	
Solde pour balance :		
Excédent des recettes reporté		Fr. 59'163,14
./. excédent des charges de l'exercice 1965		<u>Fr. 32'549,28</u>
	26'613,86	
	408'501,74	408'501,74
	=====	=====

11.3.1966/1a/4

Vu et approuvé : Bureau Fiduciaire Fernand Guex

ANNEXE J

RESOLUTIONS DE LA NEUVIEME ASSEMBLEE GENERALE

1. CONFERENCE MONDIALE SUR LA BIOSPHERE PROPOSEE EN 1968

Prenant note avec satisfaction de la proposition de l'UNESCO de convoquer en 1968 une Conférence mondiale intergouvernementale sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère, et

reconnaissant que l'importance sans cesse croissante des problèmes de conservation dans la plupart des pays et pour le monde dans son ensemble nécessite une approche intergouvernementale parallèle aux travaux de l'UICN et des autres organismes scientifiques intéressés de façon à atteindre rapidement les objectifs communs,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966 accueille chaleureusement l'initiative de l'UNESCO,

exprime son empressement à coopérer pleinement aux préparatifs de la Conférence et à la mise en oeuvre de ses résultats, dans l'espoir qu'elle attirera l'attention des Gouvernements et de l'opinion publique sur le besoin urgent d'une action nouvelle et hardie en faveur de la conservation de la biosphère, y compris l'utilisation rationnelle multiple des ressources naturelles,

exprime le souhait que la Conférence inclura la mise en garde contre la disparition totale de certaines espèces et de certains habitats causant une perte économique, scientifique et culturelle grave à l'humanité, et qu'elle incorporera ainsi la proposition parallèle antérieure faite conjointement par l'UICN, le CIPO, le WWF et la FPS qui mettait en relief la conservation de la vie sauvage et le problème des espèces animales et végétales menacées.

2. LE PROGRAMME BIOLOGIQUE INTERNATIONAL

Faisant suite à la Résolution no. 2 adoptée par la 8ème Assemblée générale en 1963 sur la préparation d'un Programme biologique international et

notant l'évolution du P.B.I. vers la phase opérationnelle qui se déroulera de juillet 1967 à juillet 1972,

notant aussi que plusieurs sections du Programme traitent de sujets de la plus grande importance pour l'UICN et renforceront les bases scientifiques de la conservation sur terre, en eau douce et dans la mer,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

réaffirme sa décision précédente de donner tout l'appui possible et

décide maintenant d'accorder au Programme biologique international le statut d'organisation membre internationale selon l'Article II.i(c) des Statuts de l'Union, assurant ainsi à ses représentants aux réunions de l'UICN tous les droits et privilèges dont bénéficient les délégués.

3. PROTECTION DES OISEAUX SAUVAGES

Inquiète des difficultés rencontrées pour obtenir l'adoption de la Convention de 1950 pour la protection des Oiseaux,

notant qu'en tant qu'organisme compétent spécialisé en pareille matière le Conseil international pour la Protection des Oiseaux doit sous peu examiner le problème lors de sa réunion de Cambridge, Angleterre, en juillet 1966,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

accorde son entier appui au C.I.P.O. dans la recherche et l'application de mesures appropriées pour coordonner dans un cadre mondial la conservation des oiseaux sauvages.

4. DEUXIEME REUNION EUROPEENNE SUR LA CONSERVATION DE LA SAUVAGINE

Ayant reçu et examiné les recommandations générales de la Deuxième Réunion européenne sur la Conservation de la Sauvagine tenue à Noordwijk-aan-Zee, Pays-Bas, en mai 1966, et

ayant noté avec beaucoup de satisfaction les progrès réalisés à cette Réunion pour la conservation de la sauvagine et de ses habitats en Europe, en Afrique et en Asie,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

insiste auprès des Gouvernements en cause pour qu'ils aident le Bureau international de Recherche sur la Sauvagine à remplir sa tâche importante en lui accordant toute la coopération et l'appui nécessaires.

5. EMPLOI ABUSIF DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

Notant avec inquiétude l'exportation et l'importation inconsidérées de pesticides (herbicides, insecticides, etc.) et le grave danger que représente pour l'ensemble du milieu naturel mondial et pour ses habitants leur emploi abusif,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande que les firmes concernées par la distribution et la vente de tels produits chimiques prennent toutes les mesures possibles pour assurer que les derniers acheteurs soient conseillés de manière appropriée sur leur emploi correct à la fois à court et à long terme,

invite les Gouvernements intéressés à étudier ce négoce et à examiner l'adoption de mesures appropriées pour son contrôle et pour l'éducation du public et offre à ces' Gouvernements les services de l'UICN.

6. VALEUR DES STATIONS DE RECHERCHES POUR LA CONSERVATION

Ayant noté le succès signalé de la Station de Recherche Charles Darwin dans les Iles Galapagos, non seulement dans ses réalisations scientifiques mais aussi parce qu'elle a attiré l'attention locale et mondiale sur la conservation de la faune et de la flore uniques de l'archipel,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande instamment l'établissement d'un plus grand nombre de stations dans des régions où l'association de la recherche et de la conservation pourrait assurer la survie d'espèces et d'habitats uniques, comme par exemple celles déjà à l'étude à Java, au Kenya, à Madagascar, aux Seychelles, à Tristan da Cunha, en Turquie et ailleurs.

7. DESERTS DU MOYEN-ORIENT

Reconnaissant la grande valeur pour la science, la conservation et le tourisme des déserts et semi-déserts du Moyen-Orient, ainsi que la vulnérabilité de ces zones à la technologie, aux transports et à l'aménagement modernes

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

note avec satisfaction l'intérêt manifesté pour la conservation par les Gouvernements en cause

leur demande d'amener aussi promptement que possible au stade d'un fonctionnement effectif des parcs nationaux étendus et des aires naturelles protégées équivalentes dans leurs déserts et semi-déserts, comme dans la région exceptionnelle de la Rift Valley entre le Golfe d'Aquaba et les montagnes du Liban et

salue tout autre effort, par exemple de la part du Programme biologique international, pour aider à promouvoir un progrès dans ce domaine.

8. ESPECES MENACEES A MADAGASCAR

Notant avec satisfaction l'érection de l'île de Nossi Mangabé par le Gouvernement malgache en réserve naturelle pour la protection de l'unique aye-aye et d'autres espèces intéressantes de Lémuriens endémiques dans la partie orientale de Madagascar,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

demande au Gouvernement malgache d'envisager la possibilité d'accorder une protection accrue dans la Grande Ile aux éléments uniques de la faune malgache actuellement menacés d'extinction et

demande de plus au Gouvernement malgache d'envisager la possibilité de procéder au choix, sur la côte occidentale, d'une île comparable à Nossi Mangabé, et qui serait transformée en réserve pour assurer la protection de quelques éléments de la faune et de la flore malgaches occidentales, très différentes des orientales mais non moins intéressantes et importantes.

9. ETABLISSEMENT D'UNE LISTE D'ILES IMPORTANTES INHABITEES OU RELATIVEMENT. PEU PERTURBEES

Etant donné les menaces que représentent pour beaucoup d'îles jusqu'ici inhabitées ou relativement peu perturbées l'occupation humaine et l'exploitation et l'importance considérable de beaucoup d'îles semblables pour la conservation et la recherche scientifique,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en Juin 1966

demande au Programme biologique international, conjointement avec l'UICN, d'entreprendre d'urgence l'établissement d'une liste des îles inhabitées abritant des communautés animales ou végétales uniques ou importantes, en vue d'assurer leur préservation en tant que régions naturelles intactes.

10. IRIOMOTE JIMA

Considérant que des îles intactes et de topographie variée sont particulièrement importantes pour l'étude de nombreux aspects des organismes vivants,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

note avec inquiétude les plans d'intervention radicale dans la végétation primitive d'Iriomote Jima, dans l'Archipel de Ryukyu, qui constitue une importante relique de la végétation typique de cette partie du Pacifique, et

prie instamment les autorités responsables de l'administration de cette île d'y établir la plus grande réserve possible et de la conserver dans un état intact comme région-laboratoire potentielle pour l'étude scientifique future.

11. LOISIRS

Faisant suite au Premier Congrès de l'Alliance internationale du Tourisme tenu à Rotterdam en avril 1966 et consacré au thème: "Récréation et Tourisme"¹,

notant la rapide expansion des loisirs et du tourisme comme de la demande qui en résulte pour le développement des régions naturelles à des fins récréatives,

considérant que de nombreux Gouvernements créent ou adaptent des organismes particuliers pour le développement ultérieur de semblables activités ou l'aide à leur apporter,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

prie instamment tous les responsables du développement des loisirs et du tourisme de reconnaître plus largement les implications futures pour l'utilisation des terres et de l'eau et de veiller à ce que soient consacrées aux activités de plein air des aires adéquates et appropriées,

attire l'attention sur l'importance de la formation qualifiée, d'une activité éducative et informative comprenant le code d'un comportement pour profiter de la nature sans en abuser, et les moyens-nécessaires pour réduire les conflits entre les besoins de la récréation et la protection des ressources naturelles et scientifiques et

souligne qu'une action guidée par ces principes demeure essentielle si les bienfaits indubitables de la récréation et du tourisme doivent pouvoir se réconcilier avec la conservation de telles valeurs naturelles et scientifiques et les relations écologiques existant entre elles.

12. INTEGRITE DES PARCS NATIONAUX

Ayant noté la décision récente, accueillie avec la plus grande satisfaction, du Comité olympique international, supprimant la menace qui pesait sur le Parc national de Banff à la suite du projet qui avait été conçu de l'utiliser pour la tenue des Jeux olympiques d'Hiver de 1972,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

réaffirme qu'il est essentiel pour l'ensemble des parcs nationaux du monde entier de défendre contre toute intrusion l'intégrité de chacun d'eux et

invite les gouvernements qui sont chargés de veiller au maintien des parcs nationaux de saisir toute occasion de rappeler à tous les intéressés qu'il est dans leur intention d'observer strictement ce principe.

13. LE GRAND CANYON

Etant donné l'importance considérable des Parcs nationaux des Etats-Unis d'Amérique et, partant, de la nécessité de maintenir leur intégrité,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

insiste pour que le Parc national et le Monument national du Grand Canyon demeurent intacts pour le bénéfice de l'humanité et soient protégés contre toutes intrusions techniques.

SECTEUR DU MIKENO DU PARC NATIONAL ALBERT ET, EN GENERAL, DES VOLCANS ETEINTS DE LA CHAINE DES VIRUNGA

Ayant eu connaissance des problèmes que pose la surveillance des pentes des volcans éteints de la chaîne des Virunga, dont une fraction se trouve dans le "Gorilla Sanctuary" de l'Ouganda et le reste dans le Parc National Albert, partie au Rwanda, partie au Kivu, Congo (Kinshasa),

consciente de ce qu'un renforcement de cette surveillance requiert une action concertée des trois gouvernements congolais, rwandais et ougandais,

informée de ce qu'à l'issue de son voyage aux côtés du Ministre de l'Agriculture du Congo en mai 1966 le Dr. K. Curry-Lindahl, membre suédois de la Commission internationale des Parcs nationaux, a proposé au gouvernement de Kinshasa - qui, a priori, a réagi favorablement - qu'une conférence tri-partite soit suscitée pour régler cette action concertée,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande que les trois gouvernements précités acceptent de provoquer une telle conférence tripartite et que, sous l'égide de la CIPN/UICN, un écologiste soit invité par lesdits gouvernements à venir, selon financement à obtenir par exemple dans le cadre de la section CT du Programme biologique international, préparer' cette conférence en effectuant pendant deux ou trois mois une mission de reconnaissance préliminaire sur le terrain.

15. PARC NATIONAL DU KAHUZI-BIEGA, AU CONGO-KINSHASA

Ayant eu connaissance des menaces pesant sur la réserve zoologique et forestière du Mont Kahuzi, Kivu, Congo-Kinshasa, et

consciente du très grand intérêt que présentent les associations végétales et animales de cette réserve, où existe, notamment, le Gorille de montagne,

connaissant le vif intérêt que le gouvernement de la République démocratique du Congo porte au problème de la création et du maintien de parcs nationaux sur son territoire,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande que le gouvernement du Congo entreprenne sans retard la constitution d'un parc national dans la région du Kahuzi-Biega et prenne les mesures d'exécution assurant un renforcement immédiat de la protection effective des pentes de ce massif volcanique.

16. PARC NATIONAL DE LA SALONGA AU CONGO-KINSHASA

Ayant eu connaissance du projet déjà ancien de constitution d'un parc national dans le bassin de la rivière Salonga en forêt équatoriale ombrophile,

se souvenant des déclarations faites par le représentant du gouvernement congolais à l'Assemblée générale de Nairobi et

connaissant le vif intérêt que le gouvernement de la République démocratique du Congo porte au problème de la création et du maintien de parcs nationaux sur son territoire,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande que ce parc national de la Salonga soit créé dans le plus bref délai possible.

17. LES PARCS NATIONAUX ITALIENS

La 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

prend acte avec satisfaction des dispositions émanant des Ministères de l'Instruction publique, de la Défense, de l'Agriculture et des Forêts en faveur de la conservation du Parc national des Abruzzes (Italie) en accord avec la suggestion formulée par la Résolution no. 8 de la 8ème, Assemblée générale et par la Commission de l'Union qui a visité le Parc,

souhaite que, dans l'intérêt général, la conservation du parc soit ultérieurement renforcée contre toute toute tendance le menaçant encore actuellement;

manifeste sa satisfaction pour l'institution de trois autres nouvelles réserves naturelles intégrales dans les territoires du domaine forestier de l'Etat, dont une dans le parc national des Abruzzes, et souhaite que cette politique louable de conservation puisse être intensifiée;

exprime le souhait qu'il soit d'urgence adopté des lois-cadres sur les parcs nationaux et sur les réserves naturelles, fondées sur les principes de sauvegarde de la nature défendue par l'UICN, dans le but d'assurer définitivement l'existence et la conservation des parcs nationaux et des réserves naturelles italiens;

recommande que dans les Parcs nationaux, et en particulier au Parc national du Grand Paradis où ce problème est très urgent, les visites ne soient permises que le long d'itinéraires autorisés, que le camping soit évité, ou au moins limité à certains emplacements périphériques seulement, et que Visites et camping soient strictement contrôlés par des gardiens officiels;

prie instamment les autorités compétentes d'instituer de nouvelles réserves naturelles intégrales pour sauver les parties encore représentatives du Parc national du Circeo;

manifeste sa préoccupation pour les projets de modification de l'état de certains parcs nationaux italiens et

invite le Gouvernement italien à exercer une stricte vigilance pour leur conservation intégrale.

18. CONTROLE PAR LES NATIONS UNIES DES RESSOURCES BALEINIÈRES

Estimant que la conservation des baleines et des autres ressources animales représentant une "propriété commune" nécessite une administration globale appuyée sur une application et un contrôle internationaux effectifs,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande la création prochaine d'un organisme spécialisé pour l'administration et la conservation des baleines et placé sous l'égide des Nations Unies.

19. CEASSE A LA BALEINE DANS LE PACIFIQUE NORD

Notant avec regret que l'intensification de l'activité baleinière dans le Pacifique nord a provoqué une surexploitation des effectifs de baleines et le fait qu'aucune mesure de conservation adéquate n'a encore été prise dans cette région,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

demande à la Commission baleinière internationale d'agir de façon urgente pour assurer à cette ressource alimentaire importante une productivité durable, sur le principe du rendement continu maximum.

20. EFFECTIFS D'ANCHOVETA AU PEROU

Réalisant l'importance considérable des stocks d'Anchois pour l'économie péruvienne, à la fois directement pour la pêche et comme source de nourriture pour les oiseaux producteurs de guano et

prenant connaissance avec plaisir des mesures déjà adoptées par le Gouvernement péruvien pour conserver ces stocks,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

prie instamment le Gouvernement de mettre en oeuvre les recommandations de la FAO (FAO Fisheries technical Paper No. 55) et en particulier d'empêcher toute nouvelle augmentation du tonnage de la flotte de pêche.

21. CONSERVATION AU PEROU

Reconnaissant l'importance potentielle de la vigogne comme producteur de laine et attraction pour les touristes,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

félicite le Gouvernement péruvien pour les mesures déjà prises pour conserver la vigogne et étudier son écologie, et

recommande instamment d'adopter des mesures semblables pour d'autres espèces importantes de la faune péruvienne, en particulier dans des régions forestières appropriées.

22. ESPECES MENACEES EN INDONESIE

Reconnaissant l'abondance d'espèces animales et végétales uniques en Indonésie,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

félicite le Gouvernement indonésien des mesures déjà prises, en particulier à l'égard des Résolutions 15 et 27 de la 8ème Assemblée générale réunie à Nairobi en 1963 concernant la conservation du Rhinocéros de Java et de l'Orang-outan,

se réjouit de la proposition du Gouvernement d'établir une station de recherche à Udjong-Kulon en tant que partie de la contribution indonésienne au Programme biologique international et

prie instamment le Gouvernement de poursuivre ses efforts pour conserver toutes autres espèces rares ou menacées, y compris le Varan de Komodo, le Tapir de Malaya, le Tigre de Java, les Paradisiens et l'Etourneau de Rothschild.

23. EMPLOI DES TECHNIQUES D'IMMOBILISATION

Notant l'intérêt répandu pour les techniques d'immobilisation basées sur les drogues pour la capture et la translocation d'animaux sauvages et le fait que celles-ci sont de plus en plus utilisées pour des essais de capture d'animaux partout dans le monde,

reconnaissant que lorsqu'elles sont utilisées à bon escient ces techniques peuvent donner d'excellents résultats mais qu'un risque considérable s'attache à leur utilisation et que si elles sont appliquées par des personnes inexpérimentées, en particulier sur des espèces n'ayant pas été immobilisées auparavant ou dans des conditions différentes de celles dans lesquelles les essais ont eu lieu, elles ont peu de chance d'aboutir à une réussite et toutes les chances d'entraîner la mort ou de blesser les animaux et

notant en outre que l'utilisation de ces techniques fut reconnue d'une importance suffisamment sérieuse pour que la Conférence de l'UICN sur la Conservation de la Nature et des Ressources naturelles en Asie tropicale du Sud-est, tenue à Bangkok en 1965, adopte une résolution semblable mettant en garde contre leur application à des espèces rares,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

recommande que ces techniques ne soient pas appliquées, excepté par un personnel qualifié et expérimenté ayant effectué tout le travail expérimental nécessaire sur les méthodes, les drogues et les dosages, de manière qu'elles puissent être appliquées sans crainte aux espèces et dans les conditions du milieu en cause; et, dans ce cas, seulement si des résultats égaux ou meilleurs ne peuvent être obtenus par des techniques conventionnelles, et

de plus recommande que lorsque la capture d'espèces, en particulier d'espèces rares ou menacées, est projetée, les autorités des pays dans lesquels ces espèces se rencontrent et les autorités ou les institutions responsables de l'expédition fassent tout leur possible pour assurer que les personnes engagées dans la capture observent cette recommandation et les invite à toujours avoir recours aux conseils et aux services techniques offerts par l'UICN,

24. EXPLOITATION COMMERCIALE D'ANIMAUX SAUVAGES

Rappelant la résolution no. 5 de la 8ème Assemblée générale sur le trafic illégal d'espèces d'animaux sauvages et

ayant noté l'augmentation du trafic de certains animaux et de leurs trophées comme curiosités, telles que tortues et alligators empaillés et de peaux de félins à pelage moucheté,

convaincue que plusieurs formes d'exploitation commerciale de diverses plantes et d'animaux sauvages (y compris des reptiles, des oiseaux, des poissons et des insectes) contribuent à exercer une pression sévère sur des espèces menacées,

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie à Lucerne en juin 1966

prie instamment tous les Gouvernements d'entériner le principe que toute exploitation commerciale de semblables ressources d'origine sauvage soit toujours soumise aux besoins prioritaires de la conservation et

de plus demande aux Gouvernements d'accepter de recevoir occasionnellement de la part du Conseil exécutif de l'UICN et d'examiner avec sympathie des recommandations spécifiques touchant les mesures à prendre en conformité avec ce principe, telles que le contrôle des importations et des exportations ou la réglementation interne du commerce des spécimens tués ou capturés à l'état sauvage.

25. REMERCIEMENTS ET FELICITATIONS

Attendu que les délégués et les représentants des Etats et organisations membres ainsi que leurs amis et invités assistant à la 9ème Assemblée générale et à la 10ème Réunion technique de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources ont vivement apprécié l'hospitalité amicale et courtoise de leurs hôtes suisses, tout particulièrement dans la belle ville de Lucerne et ses environs pendant plusieurs jours,

attendu que plus de 450 participants à l'Assemblée ont bénéficié de l'organisation soigneuse et des privilèges accordés par le Gouvernement local et par les organisations privées, les sociétés et les particuliers

la 9ème Assemblée générale de l'UICN réunie en session officielle à Lucerne le 2 juillet 1966,

remercie chaleureusement ses hôtes, de même que le Comité d'organisation et les divers départements, agences, particuliers ou groupements qui contribuèrent à faire de cette assemblée un événement important et inoubliable pour tous ceux qui eurent le privilège d'y assister et

félicite la Suisse pour ses efforts continus pour protéger et conserver les magnifiques richesses naturelles qui ont permis à l'Union de tenir ses délibérations dans un cadre aussi merveilleux.

ANNEXE K

LE NOUVEAU CONSEIL EXECUTIF

Président	Dr. H.J. Coolidge	(Etats-Unis)
Vice-Présidents	Dr. F. Fraser Darling	(Royaume Uni)
	Dr. L. Hoffmann	(Suisse)
	Prof. D.J. Kuenen	(Pays-Bas)
Membres	Mr. B. Bogdanov	(U.R.S.S.)
	Dr. J.C. de M. Carvalho	(Brésil)
	Dr. R. Carrick	(Australie)
	Prof. E.J.H. Corner	(Royaume Uni)
	Ing. Agr. I.N. Costantino	(Argentine)
	Dr. W.A.L. Fuller	(Canada)
	Prof. Th. Monod	(France)
	Prof. H.E. Luther	(Finlande)
	Prof. M. Pavan	(Italie)
	Prof. S. Dillon Ripley	(Etats-Unis)
Judge R.E. Train	(Etats-Unis)	
Dr. D.P.S. Wasawo	(Kenya)	

<u>TABLE DES MATIERES</u>		<u>Page</u>
Bureau et Comités		1
Liste des participants		5
Première réunion :		34
Ouverture de l'Assemblée		34
Allocution en l'honneur du 20ème anniversaire de l'UNESCO		36
Allocution au nom de la délégation d'URSS		44
Remise de la Phillips Medal		48
Deuxième réunion :		50
Exposés du PBI		50
Troisième réunion :		58
Travaux de l'Assemblée		58
Quatrième réunion :		61
PBI : Commentaires et recommandations		61
Allocutions centrale : Prof. Dr. G. Grosjean		63
Dr. Joseph L. Fisher		69
Cinquième réunion :		82
Travaux : Rapports des Commissions		82
Communications : UNESCO		85
FAO		88
Conseil de l'Europe		91
Programme de l'UICN pour la période 1966-1969		95
Travaux de l'Assemblée		96
Sixième réunion :		102
Elections		105
Clôture de l'Assemblée		107
Annexes :		
Annexe A : Nouveaux Membres		116
Annexe B : Rapport du Secrétaire Général pour la période 1963-1966		117
Annexe C : Rapport de la Commission d'Ecologie		140
Annexe D : Rapport de la Commission d'Education		155
Annexe E : Rapport de la Commission de Législa- tion		164
Annexe F : Rapport de la Commission Internatio- nale des Parcs nationaux		169
Annexe G : Rapport de la Commission du Service de Sauvegarde		176
Annexe H : Programme de l'UICN pour la période 1966-1969		182

	<u>Page</u>
Annexe I : Comptes vérifiés de la période 1963-1965	196
Annexe J : Résolutions de la 9ème Assemblée Générale	209
Annexe K : Le nouveau Conseil exécutif.	221